REVUE AFRICAINE

VOLUME 87 ANNÉE 1943

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1943

REVUE AFRICAINE

NUMERO 87

ANNEE
1943



DANS CE NUMERO



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

Vol. 87

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1943



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

LE "CENTENARIUM" D'AQUA VIVA

près de M'doukal (Commune mixte de Barika)

Dans *l'Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 37, n° 37, Stéphane Gsell signale un ouvrage romain qu'il décrit ainsi, d'après une notice d'un officier des brigades topographiques, le lieutenant Vicq :

« Forteresse rectangulaire avec des bastions carrés aux quatre angles et au milieu de chaque face ; porte dans le bastion du milieu de la face occidentale. Débris de poterie fine ». Cette forteresse, dit M. Vicq (notice), commande le passage de la route des Ziban, à travers une tranchée naturelle importante. « Elle gardait probablement une voie militaire reliant Tobna à Doucen, peut-être aussi une autre voie allant vers Mlili (Gemellae) » (1).

Cet ouvrage, qu'il était facile de reconnaître comme un ouvrage défensif du *limes* romain, a été désigné par les archéologues qui en ont parlé, sous le nom de fort de l'Aïn Naïmia, du nom de la source située auprès. Il ne figure pas dans la description de la frontière militaire de l'Afrique, faite par R. Cagnat dans son *Armée Romaine d'Afrique* (2), bien que la deuxième édition de l'ouvrage soit postérieure aux renseignements publiés par S. Gsell.

Mais plus récemment, cette région de la frontière militaire a été l'objet d'une série d'études, et le fort d'Aïn Naïmia a été considéré, d'une façon générale, comme une des étapes

(1) La notice citée est de 1898 et les renseignements de l'Atlas de 1900.

(2) Toutefois R. Cagnat, citant Cherbonneau (*Rec. de Constantine*, XXV, p. 277), montre dans son *Armée Romaine* (p. 602) l'importance de Doucen et de Sadouri. « De Doucen, écrit-il, on pourrait remonter, en suivant le cours de l'oued Sadouri et en franchissant les montagnes du Zab, à Mdoukal et à Tobna ». C'est bien cet itinéraire que semble jalonner le fort d'Aïn Naïmia.

de la route qui, partant de *Calceus Herculis* (El Kantara), se dirigeait vers l'Ouest, dans la direction d'El Gahra et, pendant un temps, du lointain *Castellum Dimmidi* (Messad) (3).

C'est l'opinion de M. J. Carcopino, dans son article sur le *limes de Numidie et sa garde syrienne* (4) ; c'est celle aussi d'Eugène Albertini dans son étude de la *Revue Africaine* (5), où l'histoire du réseau routier dans le secteur qui nous intéresse est établie minutieusement par l'étude des milliaires de la région.

Mais sur la date de l'ouverture de cette voie, les opinions des deux savants auteurs divergent : Selon J. Carcopino (6), la route Seba-Mgata-El Gahra, sur laquelle est placé le fort, daterait de l'époque des Sévères ; selon Albertini (7), elle serait antérieure aux Sévères et remonterait sans doute à Commode, qui a construit le *burgus speculatorius* du *Selloum* (8). A l'époque de Commode, Aïn Naïmia se trouverait sur le *limes* extérieur (9). Carcopino ne s'est pas rallié à cette opinion (10), mais Albertini a maintenu son point de vue (11). Des recherches récentes dans la région ne m'ont pas permis de donner une réponse décisive au débat sur la date de la création de la route d'El-Kantara vers l'Ouest. J'ai recueilli cependant des éléments suffisants pour mettre hors de cause, en le datant, le fort d'Aïn Naïmia et pour préciser son caractère, son importance, son rôle à une époque plus basse que celle qui avait été étudiée jusqu'ici, au IVe siècle.

(3) Sur le Castellum Dimmidi, voir en dernier lieu. *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1939, pp. 204-208, et Albertini et P. Massiéra, *Le poste romain de Messad*, dans *Revue des Et. anc.*, juillet-sept. 1939, p. 223.

(4) J. Carcopino, *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, *Syria*, 1925, p. 45 du tir. à part.

(5) Eug. Albertini, *Inscriptions d'El Kantara et de la région* (*Rev. Afr.*, 3e et 4e trim. 1931, p. 255-256).

(6) *L. cit.*, p. 45-47. Milliaire inédit d'Elagabal provenant des environs d'El Gahra.

(7) *L. cit.*, nos 44, 53 et *C.I.L.*, VIII, 22337.

(8) *Atlas*, fo 37, no 54, *C.I.L.*, VIII, 2995.

(9) E. Albertini, *l. cit.*, p. 257.

(10) J. Carcopino, *Note complémentaire sur les Numeri Syriens*. *Syria*, 1933. p. 54, n. 2.

(11) E. Albertini, *A propos des Numeri Syriens de Numidie* (*Rev. Afr.*, 1er trim. 1934, p. 41, n. 1).

***

C'est, encore une fois, à la photographie aérienne que je dois d'avoir obtenu en peu de temps et, pour ainsi dire, à coup sûr, les résultats que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie dans sa séance du 25 avril 1941.

Les recherches entreprises en 1937 (12), poursuivies en 1938 (13) et en 1939 (14), auxquelles l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a bien voulu marquer son intérêt en attribuant à l'auteur du présent article, en 1937, une importante subvention, prélevée sur la fondation George Blumenthal, ont été entravées par les événements. Mais elles ont été reprises aussitôt que cela a été possible et un document photographique reproduisant avec une netteté parfaite le fort d'Aïn Naïmia, a été l'occasion d'une recherche effectuée à la Noël 1940 (15).

Le fort, dont la photographie aérienne attestait la parfaite conservation, se trouve à 6 kilomètres environ au Sud de l'Oasis de Mdoukal, située elle-même à 35 kilomètres au Sud

(12) L. Leschi, *Recherches aériennes sur le limes de Numidie*. *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1937, p. 257-262.
Le présent article reproduit avec quelques développements supplémentaires la substance d'une Communication faite à l'Académie des Inscriptions sous le titre : « *Centenarium quod Aqua Viva appellatur...* » *Comptes rendus*, 1941, p. 163-176.

(13) Fouilles de J. Guey, alors Membre de l'Ecole de Rome, dans la région de Bordj Saada. *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1938, p. 357, et surtout, *Note sur le limes romain de Numidie et le Sahara du IVe siècle*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1939, pp. 178-248.

(14) Fouilles de M. Gilbert Picard, Membre de l'Ecole de Rome, sur le site de Messad au printemps de 1939 et dont les résultats sont encore inédits. Cf. *Comptes rendus Académie*, 5 mai 1939. La bibliographie sur ces travaux a été donnée de façon complète par Ch. Courtois dans son article *De Rome à l'Islam* (*Rev. Africaine*, 1er et 2e trim. 1942, p. 45, n. 4).

(15) C'est pour moi un agréable devoir de remercier tous ceux qui ont rendu facile et fructueuse cette petite exploration : tout d'abord, M. le Commandant Candau, de l'Etat-Major du 19e Corps, et M. Ch. Courtois, Professeur au Lycée d'Alger, qui ont bien voulu être mes informateurs ; M. Menetret, Administrateur principal de la Commune Mixte de Barika, qui a résolu toutes les questions matérielles et m'a fourni les moyens d'action nécessaires ; mon collègue M. Jean Despois, Professeur de Géographie à la Faculté d'Alger, qui a bien voulu, attaché lui-même à une étude géographique de la région, être mon compagnon de voyage et me prêter le précieux concours de ses connaissances et sa collaboration amicale.

de Barika, à l'extrémité Sud-Orientale du bassin du Hodna. Il est placé à proximité d'une piste toujours très fréquentée et, plus encore en ce moment, où le transport des marchandises à dos de chameaux s'est considérablement développé. Route directe, entre Tolga et sa région peuplée et fertile, et le Hodna, puis, par Barika et Ngaous, les plaines de Sétif. Des caravanes de chameaux la parcourent qui portent les dattes des Ziban vers les régions d'où elles regagnent Tolga, Doucen et les Ouled Djellal chargées de céréales. C'est une route parallèle à la route carrossable de Biskra par El Outaya et El Kantara, vers Batna et Constantine.

Le fort est situé dans une grande courbe dessinée par l'oued Naïmia (l'oued el Ahmar de la carte au 200.000e), qui a la particularité d'être un lieu de résurgence de nombreuses sources d'eau douce. Sur une assez grande distance, en effet, de l'eau remonte à travers les sables du lit de l'oued, donnant à celui-ci un caractère pérenne, assez rare dans la région où les oueds ne coulent qu'à de longs intervalles, après les pluies, ou bien recueillent quelques sources d'eau saumâtre, comme l'atteste le nom d'oued el Melah (le fleuve salé) que prend l'oued el Ahmar, un peu en aval du fort, après sa rencontre avec un oued venu de l'Est et qui, lui, est salé.

L'assiette du fort est un plateau légèrement en pente vers le Nord et que domine un piton rocheux formant écran vers le Sud. Un poste de guet y avait été installé, dont j'ai retrouvé quelques grosses pierres taillées, parmi lesquelles un seuil de porte avec l'encastrement d'un gond-pivot. Les murs de l'enceinte font une certaine saillie au-dessus du sol : ils sont solidement bâtis en moellons de grès irréguliers et cailloux de rivière, provenant soit du piton voisin où j'ai cru voir des traces de carrière, soit des lits d'oued. Le tout est lié à la chaux et à la terre, et mesure, pour le mur extérieur, un mètre d'épaisseur. J'avais été frappé du faible amoncellement de matériaux qu'offrait la ruine. La fouille en a fourni l'explication. On a trouvé, en effet, en plusieurs points, auprès des murs, des amoncellements de briques en toub provenant des murs effondrés. Il convient d'admettre qu'il ne reste du fort qu'un soubassement, d'ailleurs robuste, en maçonnerie et que

les murs qui se dressaient au-dessus étaient en briques d'argile crue (16).

Grâce à une équipe de travailleurs fournie par M. l'Administrateur de Barika, j'ai pu, en peu de temps, procéder à divers sondages qui se sont révélés fructueux.

L'*Atlas archéologique* signalait que la porte était à l'Ouest, ce que confirmait la photographie aérienne. Je pense que

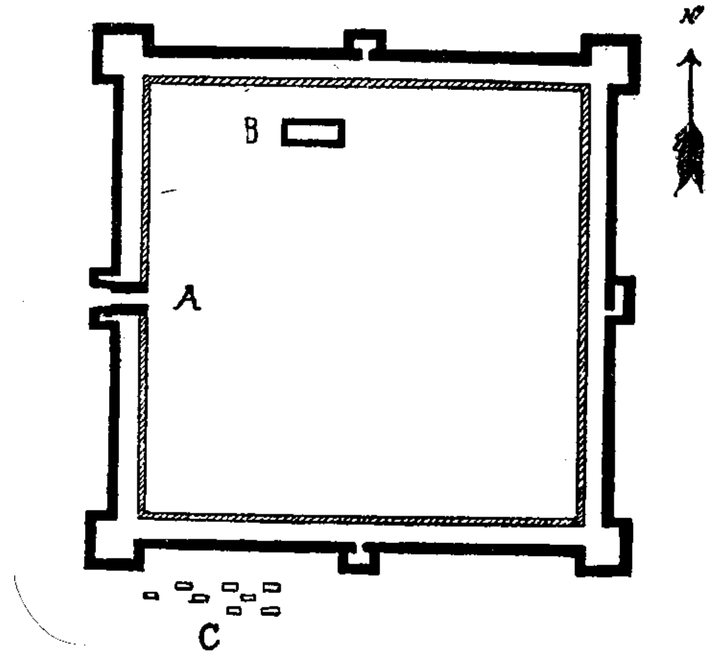


Fig. 1. — Plan du *Centenarium Aqua Viva*
A. Porte du Centenarium
B. Maison du chef de poste
C. Cimetière

(16) Je renvoie à ce propos aux excellentes remarques faites sur la technique de la construction en toub par J. Guey dans l'article des *Mélanges* cité plus haut. Mais le fort de Bourada, fouillé par J. Guey, n'offrait même pas, en raison de l'extrême rareté de la pierre dans le pays, le soubassement en pierre du fort d'Aïn Naïmia. Quelques mensurations de briques m'ont permis de voir qu'elles avaient de 0 m. 09 à 0 m. 10 d'épaisseur et 0 m. 32 de largeur. Je n'ai pu, malheureusement, en obtenir une entière et la troisième dimension n'a jamais dépassé 0 m. 22. Cela représente, brisée à peu près par le milieu, une brique de Bourada de 0 m. 33 sur 0 m. 49. Si l'on admet, ce qui est possible, que les briques aient eu les mêmes dimensions qu'à Bourada, on trouve d'après le calcul de J. Guey que les murs devaient avoir 0 m. 90 d'épaisseur, dimension convenable pour un socle, qui, nous l'avons dit, mesure 1 mètre d'épaisseur.

M. Vicq, l'auteur de la notice citée par Gsell, avait dû faire un sondage à cet endroit, car il en subsistait des traces superficielles. Trop superficielles, puisque deux heures après le commencement de la fouille venait au jour une belle inscription, absolument intacte, qui surmontait évidemment la porte d'entrée et qui était tombée à un mètre environ en avant du seuil, la face écrite en haut (Pl. III).

L'inscription est datée de façon précise par les consulats de Dioclétien et de Maximien : il s'agit de l'année 3o3, qui vit, en février, le début de la grande persécution des chrétiens, et en novembre le triomphe commun des deux empereurs sur un monde qu'ils avaient pacifié. Le texte nous apprend le nom du fortin : « *Centenarium quod aqua viva appellatur* ». où l'on retrouve une mention de la source ou des sources qui ont provoqué vraisemblablement le choix de cet emplacement. Notons d'ailleurs, en passant, que la porte du fort est à l'ouest, c'est-à-dire au point le plus rapproché de l'eau.

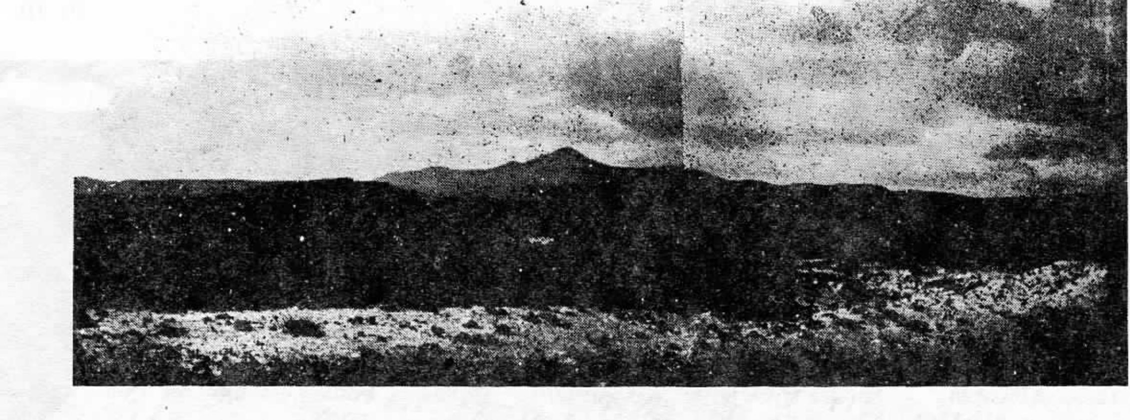
L'inscription mentionne, outre les empereurs et les Césars de la tétrarchie, Dioclétien, Maximien, Constance Chlore et Galère, dont il est remarquable qu'aucun n'ait eu son nom martelé, pas même Galère, trois personnages qui, à des titres divers, ont participé à la construction du fort. Celui qui, sur place, a dirigé les travaux, est Valerius Ingenuus, *praepositus limitis*, c'est-à-dire l'Officier chargé de commander un secteur de la frontière. On connaissait, par la *Notitia Dignitatum*, l'existence et le nom des secteurs fortifiés, mais il était difficile, en raison de l'incertitude qui règne sur la date de la *Notitia*, de fixer l'époque de leur organisation [17]. Voici enfin un *terminus a quo* extrêmement précis [18]. En 3o3. l'organisation des *limites* existe et Valerius Ingenuus commande un

(17) Sur la date de la *Notitia*, les opinions varient et les dates extrêmes de la rédaction primitive vont de 378 à 430. Cf. F. Lot, *La notitia dignitatum utriusque imperii* (*Rev. Et. Anc.*, XXXVIII, 1936, p. 285). L'auteur adopte les limites 379 — 408-409.

(18) Dans un article des *Mélanges Ernout*, p. 129 (*Vocabulaire militaire : praepositus*), M. Durry écrit que la création des *praepositi limitis* doit être postérieure à l'époque du supplice du conscrit Maximilien à Theveste, le 1er mars 295. On voit que notre inscription d'Aqua Viva rapproche singulièrement de ce temps la première mention datée, à ma connaissance, d'un *praepositus limitis*.



Vue aérienne, prise avant les fouilles, du *Centenarium d'Aqua Viva* (Aïn-Naïmia)
A l'Ouest du fort, dans le lit de l'oued, sources abondantes.
A l'Est, piste de Barika à Tolga.



1. Vue prise du fort vers le Sud-Ouest : L'oued El Ahmar (avec les sources et le Djebel)



2. Vue prise du piton au Sud du fort en direction du Nord-Est :
au premier plan, à gauche, le *Centenarium*, au fond, le Djebel Mchaïeb au pied duquel se trouve Kherbet Djouala.

Pl. III.



Inscription de l'entrée du *Centenarium.*

Grande dalle en calcaire, longue de 1 m. 95 ; large de 0 m. 77 ; épaisse de 0 m. 19.
Hauteur des lettres : 0 m. 065 à toutes les lignes.

IMPP DD NN DIOCLETIANO ET MAXIMIANO AETERNIS AVGG·ET❦
CONSTANTIO· ET ·MAXIMIANO FORTISSIMIS CAESARIBVSPRINCIPIB·
IVVENTVTIS CENTENARIVM QVOD AQVA VIVA APPELLATVR EX PRÆCEPTO
VAL·ALEXANDRI·VP·AGENT·VIC·PRAEFF·PRAET·ET·VAL·FLORIVP·P·P·N·ASOLO
FABRICATVM · CVRANTE · VAL · INGENVO · PRAEP · LIMIT · DEDICATVM
DD NN · DIOCLETIANO · VIII · ET · MAXIMIANO VII AVGG · CONSS·

Imp(eratoribus) D(ominis) n(ostris) duobus Diocletiano et Maximiano aeternis Aug(ustis) et | *Constantio et Maximiano fortissimis Caesaribus, principib(us)* | *juventutis, centenarium quod Aqua Viva appellatur, ex praecepto* | *Val(eri) Alexandri, v(iri) p(erfectissimi), agent(is) vic(es) praef(ectorum) praet(orio) et Val(eri) Flori, v(iri) p(erfectissimi), p(raesidis) p(rovinciae) N(umidiae) a solo* | *fabricatum, curante Val(erio) Ingenuo, praep(osito) limit(is), dedicatum* | *D(ominis) n(ostris) Diocletiano VIII et Maximiano VII Aug(ustis) con-s(ulibu)s.*

Etant empereurs nos deux Seigneurs Dioclétien et Maximien, Augustes pour l'éternité, et Constance et Maximien, très vaillants Césars, princes de la jeunesse, le Centenarium qui est appelé Aqua Viva, a été construit depuis les fondations sur l'ordre de Valerius Alexander, perfectissime, faisant fonction des préfets du prétoire et de Valerius Florus, perfectissime, gouverneur de la province de Numidie, par les soins de Valerius Ingenuus, chef du secteur du *limes* et dédié sous le VIII[e] consulat de notre Seigneur Dioclétien et le VII[e] de notre Seigneur Maximien.

l. 1, une feuille cordiforme est gravée à la fin de la ligne.
l. 3, dans *praecepto,* ligature de A et de E, le A n'est pas barré.
l. 4, dans *praeff,* le A n'est pas barré.
l. 6, *CONSS. Cons(ulibu)s* au lieu de *Co(n)s(ulibu)s.*

de ces secteurs. Lequel ? Nous sommes là dans le voisinage de deux *limites* : le *limes Gemellensis* dont on doit placer le réduit central à Mlili, l'antique *Gemellae* et le *limes Tubunensis*, dépendant de *Tubunae* (Tobna) ([19]). Je pense que le Centenarium d'Aqua Viva était rattaché à ce dernier secteur, dont le chef-lieu était beaucoup plus rapproché que celui du *limes Gemellensis* ([20]) et dont surtout le rôle était différent. Le *limes Gemellensis* faisait face au Sud ([21]). Le *limes Tubunensis* fait face au Sud, mais aussi à l'Ouest. La position du fort d'Aqua Viva qui aurait été placé très loin sur les arrières du *limes Gemellensis*, s'intègre admirablement dans le *limes Tubunensis*.

La construction du Centenarium fait partie d'un plan prescrit (*ex praecepto*) par les autorités militaires. Nous avons, en allant de l'inférieur au supérieur, les mentions de : *Valerius Florus, vir perfectissimus, praeses provinciae Numidiae* et *Valerius Alexander, vir perfectissimus, agens vices praefectorum praetorio* : Ni l'un ni l'autre de ces fonctionnaires de rang équestre, ne sont des inconnus pour nous. Le premier a été gouverneur de Numidie en 3o3, antérieurement au 20 novembre ([22]). C'est lui qui a appliqué avec une certaine rigueur, semble-t-il, dans sa province, les édits de persécution promulgués contre les chrétiens le 23 février 3o3, à Nicomédie ([23]). Depuis quand était-il gouverneur ? Nous ne saurions le préciser, car les fastes de Numidie sont vides depuis le 1er juin 295 ([24]).

Le nouveau texte n'apporte malheureusement aucune précision nouvelle sur la question de la Numidie militaire qu'avaient posée et, pouvait-on croire, résolue les textes érigés à Timgad en l'honneur de Florus ([25]). Alors que sur ces inscriptions Florus porte le titre de *p(raeses) P(rovinciae) N(umidiae) M...*, que l'on a complété en *M(ilitaris)*, ici et sur d'autres textes il est dit simplement *p(raeses) P(rovinciae) N(umidiae)*. Des inscriptions postérieures en date portent la mention de la *Numidia C(irtensis)*. C'est, parmi elles, un texte d'Announa qui mentionne le gouverneur Publius Valerius Antoninus, en 306 ([26]). Mais sans doute faut-il admettre que, selon les circonstances, les deux provinces de *Numidia Cirtensis* et de *Numidia Militaris* ont pu être administrées séparément ou réunies temporairement sous un seul et unique commandement ([27]). Il est vraisemblable, qu'en 3o3, Valerius Florus administre la Numidie tout entière et cela justifie son intervention au cours de la répression du christianisme à Milev qui est assurément en pleine *Numidia Cirtensis*.

Aussi intéressante est la mention de Valerius Alexander. Le titre qu'il porte, *agens vices praefectorum praetorio*, évoque une question débattue depuis longtemps, celle des vice-préfets du prétoire ([28]). Ce n'est pas ici le lieu de reprendre la discussion, mais il semble bien que Valérius Alexander agisse en qualité de *vicarius*, supérieur direct, en Afrique, du *praeses* de Numidie ([29]). Je pense qu'il faudra désormais

(19) Cagnat, *Armée romaine*, p. 754-5.

(20) Il y a, à vol d'oiseau, 35 kilomètres de Tobna à Aqua Viva et près de 60 kilomètres de ce dernier point à Mlili.

(21) Cf. J. Guey, *op. laud.*, p. 181, fig. 1. Si sur ce croquis on trace une droite unissant l'extrémité Ouest du *Fossatum* à l'extrémité Orientale du Chott du Hodna, elle passe par le *Centenarium Aqua Viva*.

(22) Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 311. *C. I. L.*, VIII, 2345, 2346, 2347, 17813. *Bullet. Comité*, 1907, p. 274 ; *C. I. L.*, VIII, 4324. Le 20 novembre 303, Florus est remplacé par Aurelius Quintianus, qui, *praeses* de Tripolitaine (cf. Gauckler, *le Centenarium de Tibubuci (Ksar Tarcine)*. *Comptes rendus Académie*, 1902, p. 321) est chargé de la Numidie.

(23) *C. I. L.*, VIII, 6700 : 19353 (à Milev). Saint Optat, *De schismate donatist.* III, 8. Saint Augustin, *Contra Cresconium*, III, 30 (Migne, IX, p. 511).

(24) Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 311.

(25) Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 311, n. 3. Cagnat, *Armée romaine*, 2, p. 708. — G. Goyau, *Mélanges arch. et hist.*, XIII, p. 251 et suiv. — Cagnat, *Mélanges L. Havet*, p. 65 et suiv. Les textes de Timgad figurent au *Corpus*, t. VIII, 2345, 2346, 2347, et aussi dans *Bullet. Comité*, 1907, p. 274.

(26) Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 314 : *C. I. L.*, VIII, 5526-18860 ; *C. I. L.*, VIII, 7965, inscription de Philippeville (non datée).

(27) C'est ce qu'on pourrait déduire : 1° de *C. I. L.*, VIII, 7067, où Valerius Antoninus semble être [*praeses Numi*]*diar*[*um*] ; 2° de *C. I. L.*, VIII, 7004 et 7067, où sous l'usurpateur Domitius Alexander, le gouverneur Scironius Pasicrates est dit [*p*(*raeses*) *p*(*rovinciarum*) *Numi*]*diar*[*um*] (années 308-310).

(28) Le problème a été exposé en dernier lieu par J. R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, p. 12 et appendice C, p. 124. L'auteur conclut en faveur de l'identification des *vices agentes* aux *vicarii*.

(29) Peut-être est-ce le même personnage qui figure sur une inscription de Henchir Mden, en Tunisie (antique Vina). *C. I. L.*, 962 = 12410 et Cagnat, Merlin, Chatelain, *Inscr. d'Afrique*, n° 321. D'après ces der-

identifier Valerius Alexander au « Comte » Alexander qui, en mai-juin 304 instruisit le procès de Mammaire.

Le titre de Comte n'est peut-être pas aussi anachronique à cette date que le pense M. Pallu de Lessert, et, il est certain que la région où s'exercent les poursuites est exactement dans le ressort du vicaire d'Afrique ([30]). Mais il n'est guère possible de suivre M. Pallu de Lessert lorsqu'il croit que le Comte Alexander des poursuites de 304 et Domitius Alexander, le futur usurpateur, ne sont qu'un seul et même personnage. Certes il est vicaire d'Afrique et déjà un vieillard lorsque, nous dit-on, ses soldats lui imposèrent la pourpre ([31]) et s'ils agirent ainsi, c'est par attachement pour Maximien et par hostilité à l'égard de Maxence. Leur affection pour Alexander se justifierait davantage encore s'il avait été vicaire antérieurement à l'abdication de Maximien, donc avant 305. Mais l'usurpateur s'appelle Domitius et non Valerius et à moins d'admettre qu'il a, en revêtant la pourpre, changé de nom pour ne pas porter celui de son adversaire, Valerius Maxentius.

---

niers éditeurs le personnage serait : *p(rimi) o(rdinis) c(omes) a(gens) v(ices) p(raefectorum) p(raetorio)*. A bien examiner cette inscription on s'aperçoit que la restitution de Wilmanns (*C. I. L.*, 962) ne tient pas assez compte de la longueur des lignes qui me paraît donnée par les lignes 1, 4 et 8. Elles devaient compter de 9 à 11 lettres, pas davantage. Le nom du proconsul commençait par un D et ne devait comporter que quelques lettres. Le vicaire étant désigné par son surnom seulement, on peut admettre qu'il en était de même pour le proconsul. On a le choix entre Cassius Dio, proconsul en 294-295, et L. Aelius Helvius Dionysius, proconsul en 298. Pour des raisons purement matérielles, je pencherais pour le premier, et je proposerais, avec des réserves, la restitution suivante : *Admini[stran] | tibus D[ione] v(iro) c(larissimo) amp(lissimo) proco(n)s(ule) | et Alexand[ro] p(rimi) o(rdinis) c(omite) ag(enti) v(ices) p(raefectorum) p(raetorio)... | nus fl(amen) p(er)p(etuus) ex[cur(atore)] | r(ei)p(ublicae) ad [ornationem ?] | thermarum | posuit [d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica) ?]*. La restitution proposée par Mommsen (*C. I. L.*, 12440), *pro(curatore) A(ugusti) Cuppi[tia]nus fl(amen) p(er)p(etuus)*, etc... me semble inacceptable, quand ce ne serait que pour l'abréviation *proc. A.* pour *proc(urator) A(ugusti)*. Il n'y a pas de difficulté à voir, comme ici, le vicaire cité après le proconsul. Le fait est attesté dans une inscription de Furnos (*C. I. L.*, VIII, 10609-14752 et d'ailleurs le proconsul ne relevait pas du vicaire. Si l'on admet l'identité entre l'Alexander d'Henchir Mden et celui d'Aqua Viva, le début de son vicariat remonterait à 294-295, et c'est un argument de plus pour qu'il ne soit pas le même que l'usurpateur Alexander, vicaire en 308. Mais un vicaire de 294 peut-il être dit *primi ordinis comes* ?

(30) Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 154.

(31) Zozime II, 12 : Aurelius Victor, *de Caesaribus*, 40. J. Maurice. *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, LXI, 1900, p. 1 et suiv.

il convient, faute d'autres preuves, de ne pas s'engager trop loin dans cette voie.

***

Le vicaire d'Afrique et le gouverneur de la province ont prescrit, le chef du secteur a réalisé la construction du Centenarium. En quoi consiste-t-il ? C'est un carré à peu près parfait de 86 m. 80 sur 85 m. 90 à l'intérieur ([32]). A chaque angle se dresse une tour carrée faisant sur l'extérieur une saillie de 3 m. 80 à 4 m. 40. Au milieu des faces Nord, Est et Sud, des bastions, également en saillie de 3 m. 75 à 4 mètres. Les bastions Nord et Sud mesurent 6 m. 50 environ de largeur. Le bastion Est, plus important, est large de 8 m. 30. La porte offre les caractéristiques suivantes : Elle est encadrée de deux tours carrées, qui font sur le rempart une saillie de 4 mètres environ, et qui mesurent à peu près la même largeur. Entre elles s'ouvre une sorte de couloir de 3 m. 70 de large qui donne accès à la porte proprement dite. Il était visible que celle-ci avait été remaniée. Dans son dernier état, elle n'offrait plus qu'une ouverture de 1 m. 30. Mais une fouille attentive a permis de retrouver les extrémités du seuil primitif, marquées par des pierres arrondies servant de butoir et laissant entre elles une ouverture de 2 mètres environ. Si l'on se souvient que la grande inscription qui la surmontait mesure 1 m. 95, on admettra que la porte devait avoir à peu près cette largeur ([33]). Tous les détails qui précèdent montrent que le Centenarium est du même modèle que le fort de Bourada, fouillé en 1938 par J. Guey, auprès de Bordj-Saada. Ici aussi, d'ailleurs, des casernements s'appuient contre la face intérieure des remparts, laissant libre une vaste cour. Ces casernements, qui sont encore bien visibles, avec çà et là des murs de refend, mesurent à l'intérieur

---

(32) Le fort, par son plan régulier et ses caractéristiques, rappelle les ouvrages construits en Syrie par Dioclétien et que signale le P. Poidebard, dans son bel ouvrage, *La trace de Rome dans le désert de Syrie*. Texte p. 54 et pl. XXVII - XXVIII.

(33) C'est, approximativement, la largeur de la porte du fort de Bourada. Cf. J. Guey, *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1939, *l. cit.*, p. 193, fig. 4. Je n'ai pas pu me rendre compte si les trois étranglements signalés par J. Guey à Bourada, existent ici.

3 m. 30 de profondeur, sur les côtés Ouest et Est, 3 m. 20 sur le côté Nord et 3 m. 13 sur le côté Sud, différences insignifiantes.

Le centre de la cour, à la différence de Bourada, est apparu absolument vide, à la suite de sondages suffisamment profonds [34]. Par contre, en avant du bastion Nord, à 19 m. 60 à l'intérieur du rempart, subsistent les vestiges confus d'une construction de 12 m. 70 (Est-Ouest) sur 4 m. 60 (Nord-Sud). Je n'ai pas eu le loisir de la fouiller complètement, mais les sondages ont fourni de nombreux débris d'un crépi de chaux assez fin qui dénote un édifice relativement soigné. Sans doute s'agit-il du logement du commandant de la garnison. Long et étroit, il devait avoir extérieurement l'apparence d'une maison indigène actuelle [35].

De combien d'hommes pouvait être cette garnison, et qui la composait ? Ceci pose d'abord le problème du sens du terme Centenarium.

La question a déjà été abordée à propos d'une série de textes africains [36], mentionnant le *Centenarium Aquae-Frigidae*, en Petite Kabylie [37], le *Centenarium Solis*, dans la région de Sétif [38], le *Centenarium* d'Aguemoun Oubekkar, dans la Grande Kabylie [39], celui de Tibubuci, dans le Sud Tunisien [40], à propos aussi des stations de la Table de Peutinger :

(34) La photographie aérienne (cf. pl. I) offre une tache foncée qui avait attiré mon attention. Il s'agit en réalité d'un peu de végétation qui pousse en cet endroit où viennent stagner des eaux de ruissellement venues du flanc du piton rocheux et qui franchissent le relief du rempart par une petite saignée faite par les indigènes et qui apparaît nettement sur la photographie. A cause du voisinage de la source, l'endroit, aujourd'hui comme autrefois, sert de gîte d'étapes et les bêtes y trouvent, après la pluie, un petit pâturage.

(35) A Bourada (cf. J. Guey, *l. cit.*) le bâtiment correspondant était plus important et placé au centre de la cour. Mais sans doute n'y avait-il pas une règle absolument uniforme pour les dispositions de détail de ces édifices.

(36) La bibliographie de la question se trouve dans Gauckler, *Le Centenarium de Tibubuci (Ksar Tarcine)*. *C. R. A. I.*, 1902, p. 321, et surtout, du même auteur : *Centenarius, terme d'art militaire*, dans *Mélanges Perrot*, 1903, p. 125 et suiv.

(37) *C. I. L.*, VIII, 20215, *Atlas archéol.* f° 7, n° 61 (293 ap. J.-C.).

(38) *C. I. L.*, VIII, 8712, *Atlas*, f° 16, n° 372 (315-316 ap. J.-C.).

(39) *C. I. L.*, VIII, 9010, *Atlas*, f° 6, n° 97 (328 ap. J.-C.).

(40) Gauckler, *l. cit.* ; Cagnat, *Armée romaine*, 2e éd., p. 535 (époque de Dioclétien).

ad Centenarium, sur la route de Lambèse à Zarai [41] et *ad Centenarium*, entre Tigisi et Gadiaufala [42].

Faisant justice des interprétations diverses qui avaient été données du terme, surtout à propos d'Aqua Frigida [43], Gauckler a démontré qu'il s'agit bien d'un terme de l'art militaire désignant une forteresse. Mais où il a commis une erreur, c'est lorsqu'il a cru à l'existence d'un adjectif *centenarius*, auprès duquel il sous-entendait le terme *burgus*. Même à Tibubuci où a été découvert un texte rédigé ainsi : *Centenarium Tibubuci, quod Valerius Vibianus v(ir) p(erfectissimus) initiari, Aurelius Quintianus v(ir) p(erfectissimus) praeses provinciae Tripolitanae perfici curavit*, il suppose une lacune après *initiari* et fait de la proposition commençant par *quod* une incidente, au lieu d'y voir une simple relative : *Centenarium Tibubuci*, que Valerius Vibianus prit soin de commencer, qu'Aurelius Quintianus prit soin d'achever. Le nouveau texte d'Aïn Naïmia ne laisse plus aucun doute à cet égard, *Centenarium* est au substantif neutre : *Centenarium quod Aqua Viva appellatur*, le Centenarium que l'on appelle Aqua Viva. Quant à la signification du terme, je pense qu'on peut accepter l'interprétation de Gauckler.

Il ne s'agit pas de dimensions, rien dans la superficie, ni dans la longueur de l'enceinte ou de chacun des côtés de l'enceinte n'offre un rapport avec le nombre cent. Il ne s'agit pas non plus du prix que sa construction a coûté, mais bien plutôt, soit de l'effectif de la garnison, soit encore du titre que porte le chef de poste, car il est naturel qu'il y ait un rapport entre ces deux éléments.

Il est remarquable que, lorsqu'ils sont datés, tous ces ouvrages apparaissent comme construits dans les premières

(41) *Atlas*, f° 26, n° 69, et f° 27, n° 93.

(42) *Atlas*, f° 8, n° 159. On a cru pouvoir placer au lieu dit El-Kantour, entre Constantine et Philippeville (*Atlas*, f° 8, n° 227) un *Centenarium*, mais Stéphane Gsell met en doute, et à juste titre, un rapprochement fondé sur une étymologie douteuse.

(43) Mommsen faisait du *Centenarium Aqua Frigida* un synonyme de *frigidarium* (*Eph.*, ép. V, 932) ; Wilmanns, un monument du prix de 100 livres d'or (*C. I. L.*, VIII, 8712) ; Schmidt, un *delubrum* dédié aux Nymphes (*Eph.*, ép. V) ; Kübler, un édifice de 100 pieds carrés (*Archiv. für Lat. Lexicographie*, 1893, p. 185) ; Mgr Duchesne, rapprochant le mot du terme employé pour désigner une canalisation de 100 doigts de circonférence, la *fistula centenaria* de Vitruve, pensait à une fontaine.

années du IVe siècle. C'est bien à cette époque, depuis Constantin, dit-on généralement, peut-être depuis Dioclétien, qu'est apparu dans l'armée romaine entre le *ducenarius* et le *biarcus*, le *centenarius* (44). Mais alors que le terme de *centurio* continue à désigner un officier des Légions, celui de *centenarius* (45) désigne un officier des autres corps de troupe, soit des *vexillationes*, soit des *numeri*. Peut-être même peut-on y reconnaître le terme qui désignait pour le commandement des *limitanei*, les subordonnés du *praepositus limitis*. Le *centurio* resterait un gradé de l'armée mobile. Le *centenarius* serait plutôt un gradé de l'armée territoriale.



Un examen attentif de la zone qui s'étend au Sud du fort et qui monte, en léger glacis d'abord, puis brusquement ensuite jusqu'au piton dont nous avons parlé, m'a convaincu qu'il y avait là un cimetière antique. Une dizaine de tombes, en effet, ont été retrouvées et fouillées avec des résultats intéressants.

Toutes sont orientées, les défunts ont tous été inhumés la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est. Toutes les sépultures sont du même type : une série de pierres plates dressées sur champ forment une sorte de cercueil qui a pour fond le sol naturel. Des pierres en nombre ont été déposées immédiatement sur les corps et, par-dessus, des dalles posées à plat forment un revêtement qui était plus ou moins au niveau du sol actuel. Dans plusieurs tombes, mais non dans toutes, on a retrouvé d'abondantes traces de la chaux qui a recouvert les corps.

Tombe n° 1. — Longueur 2 mètres environ. Contenant trois, peut-être quatre corps. En contact avec un des crânes,

(44) L'existence de deux stations *ad Centenarium* sur la Table de Peutinger n'est pas une preuve que l'emploi du terme remonte beaucoup plus haut dans le temps. Car si l'on admet généralement que la carte date du début du IIIe siècle, elle présente dans son état actuel des traces évidentes de remaniements du IVe siècle. — Cf. A Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, II, p. 126.

(45) Du Cange, *Gloss.* s. v. ; Végèce, II, 8 et 13 ; Cagnat, *Armée romaine*, 2e éd., p. 738 ; Dessau, *Inscript. lat. sel.* 2798, et *C.I.L.*, V, 8776 : Mention d'un *centenarius numeri Brachiatorum*. Le Code Justinien (éd. Mommsen, I, 27, 2, 20 sq.) mentionne des *centenarii* dans les bureaux des ducs des provinces africaines.

lampe en argile rouge, ayant servi, ornée d'un sujet décoratif : carré régulier, percé en son centre par un trou d'aération et décoré de rinceaux, bordure de triangles renversés. Auprès d'elle, un plat renversé, portant au-dessous, gravé à la pointe après la cuisson, un signe qui ressemble à un *aleph* néo-punique. Sous le plat, vestiges de chaux et peut-être de corps organiques. Contre le côté droit d'un autre crâne, trois bracelets en cuivre, dont un d'enfant.

Tombes n°s 2 et 3. — Deux tombes d'enfant, l'une de 1 m. 30 de long, l'autre de 0 m. 70, ont été également fouillées. Aucune ne renfermait d'objets.

Tombe n° 4. — Immédiatement au-dessous des dalles de couverture, un plat semblable à celui de la tombe n° 1 a été trouvé renversé. Il était marqué, en-dessous, d'un signe gravé à la pointe après la cuisson : ⋈. Il s'agit, semble-t-il, du caractère libyque : *S*.

Tombe n° 5. — Tombe très enterrée, couverte de grandes dalles, bonne bordure en pierre : un défunt adulte. En contact avec le côté gauche du crâne, lampe de terre noire, sans sujet, de forme allongée, avec un trou au centre et une bordure de grènetis.

Les autres tombes ne renfermaient aucun mobilier.

Si les deux lampes ne portent pas de sujets caractéristiques, leur forme est celle des lampes chrétiennes des IVe et Ve siècles.

Je n'ai pas vu aux alentours de vestiges d'habitations. Les défunts inhumés là, à proximité et comme sous la protection du mur méridional du fort, proviennent de celui-ci. Il est intéressant de constater la présence parmi eux des femmes (tombe n° 1) et d'enfants (n°s 2 et 3). De noter aussi que les signes qui marquaient les poteries n'étaient pas empruntés à l'alphabet latin. C'était bien là le cimetière des *limitanei*, de ces soldats-paysans, indigènes pour la plupart, installés avec leur famille sur les frontières pour y monter la garde.

⁂

Comme à Bourada, nous avons ici un élément du *limes* du IVe siècle, mais d'en connaître la date précise est un renseignement précieux. 3o3, c'est l'année même où Maximien qui vient de séjourner en Afrique, depuis les environs de 297 afin de réprimer de nombreuses révoltes, rentre à Rome célébrer son triomphe et les *vicennalia* de Dioclétien. C'était surtout en Maurétanie Césarienne qu'il avait combattu mais nous voyons alors, à travers les provinces africaines, prendre des mesures défensives [46] : création de points fortifiés, restauration de remparts, organisation de greniers [47]. La création du Centenarium d'Aqua Viva dut faire partie du programme de réorganisation du *limes* sur des bases militaires nouvelles au prix, sans doute, de certains abandons, si l'on peut démontrer un jour que Doucen et Sadouri sont désormais en dehors du *limes*, ce qui devra être recherché. Sur la frontière de Tripolitaine la création du poste de Tibubuci sous Dioclétien prouve un repli par rapport à la position que marquait plus au Sud le poste de Tisavar (Ksar Ghelane), qui datait de Commode [48].

A l'étude du *limes* se rattache le problème de la route qui unissait les postes fortifiés d'Est en Ouest. Date-t-elle de Commode ou des Sévères ? Du IIe ou du IIIe siècle ? Puisque le Centenarium date du IVe, où passait la route antérieure ? On a exhumé, utilisé dans les réfections de la porte du fort, un milliaire contemporain de l'édifice.

Ce sont deux fragments d'une colonne, brisée en bas et

---

(46) Ce sont surtout les Maurétanies Sétifienne et Césarienne qui ont été ébranlées et on comprend pourquoi, en 295, un *praepositus Caesariensis* vient lever des troupes jusqu'à Theveste, comme il ressort des *Acta Maximiliani*. D'autres textes hagiographiques, la *Vita Tipasii*, notamment, parlent de levées dans le pays. Mais qui ne sait qu'en Afrique les soulèvements ont eu souvent des répercussions très loin de leur point de départ.

(47) *C.I.L.*, VIII, 20836 : restauration vers la même époque des remparts de Rapidum, près d'Aumale. Cagnat, *Armée romaine*, 2e éd., p. 69 ; L. Leschi, *Les Juvenes de Saldae* (*Rev. Afric.*, 1927), où est souligné, en Afrique, le rôle des milices territoriales ; *C.I.L.*, VIII, 8836 : greniers à Tubusuctu, dans la vallée de la Soummam, datés de 304. — Cf. *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 9 : *numerus Colonorum*, dès l'époque des Sévères.

(48) Cagnat, *Armée romaine*, 2e éd., p. 558 ; Gauckler, *C.R.A.I.*, 1902, p. 321 et suiv.

au milieu dans le sens du diamètre. Hauteur actuelle: o m. 5/ ; diamètre : : o m. 33 ; hauteur des lettres : o m. o5.

IMMPPDD
NNCVALER
IODIOCLE
TIANO PF
VALERIOM
AXIMIANO
AVGGETFLA

Imp(eratoribus duobus) D(ominis) N(ostris) C. Valerio Diocletiano p(io) f(elici ou felice) Valerio Maximiano Aug(ustis) et Fla[vio Constantio Valerio Maximiano juniori ou juniore ?...].

La fin manque et ses indications, qui nous seraient si utiles. S'agit-il d'une route allant de *Tubunae* à *Gemellae*, de Tobna à Mlili, l'actuelle piste de Barika-Mdoukal-Tolga ? ou de *Calceus Herculis* (El Kantara) à Aïn Naïmia et plus loin encore vers l'Ouest ? On ne le saura de façon certaine que si l'on retrouve le fragment disparu et que, pour ma part, j'ai recherché en vain [49].

Heureusement, s'ouvre une perspective nouvelle. Si le fort d'Aqua Viva, là où il est situé, est une création de l'année 3o3, le texte de la dédicace est formel à ce sujet, sans doute dans l'organisation militaire de la région a-t-il remplacé celui qui, au cours des fouilles, nous a été signalé pour la première fois par les travailleurs de la région et qui existe, en effet, à cinq kilomètres environ de là, en direction du N.-N.E., au pied du Djebel Mchaieb.

M. Jean Despois a bien voulu aller le reconnaître, pendant que je surveillais les fouilles du Centenarium. On peut le situer sur la carte de l'*Atlas archéologique*, f° 37 (El Kantara) au S.-W. du Djebel Mchaieb, à proximité de la piste d'El-Outaya à Mdoukal (à un demi-centimètre au-dessus de l'S. de

---

(49) Sur le réseau routier de la région, outre l'*Atlas archéol.*, f° 37, *passim*, consulter surtout : E. Albertini, *Inscriptions d'El-Kantara et de la région* (*Rev. Afric.*, 3e et 4e trim. 1931) ; du même auteur, *le réseau routier de la Numidie méridionale*, *C.R.A.I.*, 1931, p. 363.

Source). C'est une enceinte à peu près carrée de 70 mètres de côté environ. Des renseignements que j'ai reçus depuis, par les soins de M. l'administrateur Menetret, m'ont appris que l'emplacement portait le nom de Kherbet Djouala. Il y a, à proximité, un point d'eau saumâtre et la vue qu'on en a est très étendue vers le S.-W., donc en direction de Sadouri. On peut supposer — et la vérification de cette hypothèse sera, je l'espère, le but d'une exploration prochaine — que ce fort jalonnait la route qui, sous Commode ou sous les Sévères, joignait *Calceus Herculis* (El Kantara) à Sadouri et peut-être plus loin à El Gahra et Messad. Son abandon daterait de la création du fort d'Aïn Naïmia, due peut-être à de nouvelles conceptions stratégiques — peut-être aussi au désir de se rapprocher des sources d'eau pure, Aqua Viva.

Louis LESCHI.

Découverte à Constantine de deux Sépultures contenant des Amphores Grecques

Au cours des premiers travaux de construction de la cité indigène de Constantine, deux antiques sépultures ont été fortuitement découvertes. L'endroit est situé au Sud-Ouest de la ville, entre le cimetière européen et le cimetière indigène. C'est dans une tranchée de fondations, à 2 mètres de profondeur, que les ouvriers ont mis au jour un premier caveau. Celui-ci était formé de huit dalles dressées sur champ au-dessus d'un pavement de pierre et couvert par quatre dalles placées horizontalement côte à côte. Chacune des dalles dressées sur champ avait les dimensions suivantes : hauteur : o m. 58 ; largeur : o m. 50 ; épaisseur : o m. 23. Les dalles de couverture, un peu plus grandes, mesuraient o m. 77 de longueur, o m. 53 de largeur, o m. 25 d'épaisseur. L'ensemble formait une cavité orientée S.W.-N.E., longue de 1 m. 40, large de o m. 55 et profonde de o m. 58. A l'intérieur se trouvaient des ossements calcinés et trois poteries dont deux grandes amphores. L'une, recueillie intacte, était couchée du côté N.E. Au milieu du caveau était un vase de moyenne dimension. L'autre grande amphore avait été inclinée du côté S.W. et, dans cette position, écrasée par la dalle de pierre placée au-dessus d'elle. Les débris de cette amphore brisée furent malheureusement dispersés par les ouvriers, inconscients de l'intérêt que ces fragments pouvaient présenter. Les deux premiers vases furent sauvés.

Le plus petit d'entre eux, muni de deux anses, est orné sur sa panse de trois cercles peints en brun. Les cercles ont 8 m/m de largeur. Deux sont groupés à 6 m/m d'intervalle, le troisième est à 35 m/m des deux précédents.

Hauteur : o m. 39 ; hauteur du col : o m. 12 ; diamètre de l'orifice : o m. 11 ; mesure de la panse : o m. 73.

La grande amphore est un vase à long col dont la panse, plus large vers le haut, va en se rétrécissant pour se terminer par une pointe, exactement un manchon cylindrique. Des deux côtés du col sont placées deux anses composées d'une première branche appliquée près de l'orifice et d'une branche plus longue qui forme avec la première un angle légèrement aigu pour aller rejoindre la panse.

Hauteur : o m. 79 ; hauteur du col : o m. 25 ; diamètre de l'orifice : o m. 09 ; longueur de la petite branche d'une des anses: o m. 075; longueur de la grande branche: o m. 275; mesure de la panse : 1 m. 15.

Chacune des anses porte une estampille circulaire placée au-dessus de la petite branche. Ces estampilles ont 31 m/m de diamètre. Le cercle intérieur, dont le diamètre est de 16 m/m, renferme un attribut qui semble figurer une fleur et autour duquel se déroule une inscription circulaire.

La première inscription se lit :

ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ

La seconde s'interprète aisément, malgré le demi-effacement de plusieurs caractères :

ΕΠΙΚΛΕΩΝΥΜΟΥ ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ

Quelques jours après la mise au jour de cette tombe, une deuxième sépulture était trouvée à quelques mètres de sa voisine.

Ce second caveau, formé par des dalles dressées sur champ au-dessus du sol nu, mesure 2 mètres de longueur, o m. 80 de largeur, o m. 60 de profondeur. Orienté S.W.-N.E., il était recouvert de trois dalles quadrangulaires: la première longue de 1 m. 48, large de 1 m., épaisse de o m. 28 ; la seconde longue de 1 m. 20, large de o m. 49, épaisse de o m. 15 ; la troisième longue de 1 m. 25, large de o m. 75, épaisse de o m. 28. Les parois étaient intérieurement plâtrées.

Dans cette fosse avaient été placées quatre amphores. Malheureusement, sous la pression des terres, les pierres avaient joué, pressant les poteries, et aucune des amphores n'était intacte. Cependant les morceaux brisés étaient tous tombés près du vase auquel ils appartenaient et ceux-ci ont pu être aisément reconstitués.

Deux de ces amphores proviennent de Rhodes, une troisième porte un sceau rappelant certaines marques de Cnide, la quatrième, de forme plus épaisse, ne se réfère pas à une série déterminée. Ces amphores étaient placées dans le caveau de la façon suivante : l'amphore de forme plus épaisse occupait l'angle Nord-Est, les deux amphores rhodiennes avaient été placées, l'une près de l'autre, au milieu du caveau ; la plus grande amphore était couchée dans l'angle Sud-Ouest, le goulot cassé étant séparé de la panse.

Le mobilier funéraire comprenait, en outre : deux petits vases en poterie rouge, une patère, une lampe ; ces quatre objets trouvés au centre de la fosse.

L'amphore posée dans l'angle Nord-Est est haute de o m. 66. La panse, de forme ovoïde, mesure 1 m. 22 de tour. Elle est surmontée d'un col de o m. 11 de hauteur qui se termine par un orifice de o m. 11 de diamètre, entouré d'un rebord mouluré. Deux anses arrondies de 9 centimètres de hauteur réunissent le col à la panse. L'une de ces anses porte, gravées, trois raies parallèles sur le côté. Lorsqu'elle fut retirée du caveau, cette amphore était pleine d'une terre tout à fait étrangère au sol environnant, et qui était plus exactement du terreau. A ce terreau étaient mélangés des résidus charbonneux (semblant provenir de combustion de bois), des boules agglomérées à cassure rouge ou ocre, quelques cailloux. Mêlés à la terre étaient des objets ou des débris d'objets dont voici la liste :

1. Clou en bronze tordu, de 2 cm. 8 de longueur.
2. Fragment d'objet en bronze comprenant une tige traversant une petite pièce de métal. Hauteur : 3 cm. 5.
3. Fragment d'une petite plaque en bronze de très faible épaisseur. Hauteur : 1 cm. 7.
4. Petite tige terminée à son sommet par un anneau. Cette tige traverse une petite capsule très mince, à laquelle elle est fixée par les deux branches de son extrémité inférieure formant crochets.

5. Petite plaque de bronze circulaire très mince. Diamètre : 2 cm. 6.
6. Petite plaque de bronze quadrangulaire percée d'un trou au milieu. Longueur : 2 cm. 4.
7. Fragment de bronze très mince de forme triangulaire. Plus grand côté : 1 cm. 7.
8. Fragment de bronze quadrangulaire percé d'un trou. Longueur : 5 cm. 2 ; largeur : 2 cm. 5.
9. Fragment de bronze de forme irrégulière et incurvée. Longueur : 7 cm.
10. Fragment de bronze de forme irrégulière et percé d'un trou. Longueur : 6 cm. 1 ; largeur : 2 cm. 6.
11. Tige creuse terminée par un renflement. Hauteur : 6 cm. 5.
12. Fragment en fer formant un coude. L'une des branches se termine par un anneau. Longueur de la petite branche : 3 cm. 5. Longueur de la grande branche : 5 cm. 9.
13. Fragment en os demi-cylindrique ; trois cercles ornent la partie supérieure. Longueur : 4 cm. 5 ; diamètre : 1 cm. 1.
14. Autre fragment en os demi-cylindrique identique au précédent, mais percé de deux trous. Longueur : 4 cm. 6 ; diamètre : 1 cm. 2.
15. Petite bague en os fendue sur un côté et percée d'un trou. Hauteur : 6 m/m ; diamètre : 1 cm. 6.
16. Deux fragments en os informes et ayant pu appartenir à une boîte cranienne.

L'amphore rhodienne, dont le col était brisé, mesure 0 m. 81 de hauteur. Hauteur du col : 0 m. 265 ; diamètre de l'orifice : 0 m. 10 ; longueur de la petite branche d'une des anses : 0 m. 075 ; longueur de la grande branche : 0 m. 275 ; mesure de la panse : 1 m. 11.

Chacune des anses porte une estampille rectangulaire. Sur la première on lit :

ΔΙΟΚΛΕ

Une seconde ligne est illisible.

Le cartouche mesure 4 cm. 5 de longueur et 1 cm. 7 de largeur. La hauteur des lettres est de 5 m/m.

La seconde estampille porte :

ΕΠΙΑΛΕΞΙ
ΛΔΑ
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

Le cartouche mesure 4 cm. 5 de longueur, 1 cm. 8 de largeur. La hauteur des lettres est de 5 m/m.

L'amphore était remplie d'une terre grise et fine à laquelle étaient mélangés des résidus charbonneux, des boules agglomérées à section rouge ou ocre, des cailloux, de petits ossements calcinés. Il faut ajouter les objets ou fragments d'objets suivants :

1. Tête de femme donnant l'impression d'être modelée dans une matière plastique. Cette tête se détache en relief sur un disque percé, au centre même de la face postérieure, d'un petit trou profond d'un centimètre et demi. — Diamètre du disque : 0 m. 039. Epaisseur du relief de la tête : 0 m. 025.
2. Petite capsule en bronze de 2 cm. de diamètre.
3. Clou plié à angle droit : 2 cm. 2 de longueur.
4. Clou plus épais : 2 cm. 4 de longueur.
5. Petite tige terminée par un anneau. Cette tige traverse une petite capsule très mince, à laquelle elle est fixée par les deux branches de son extrémité inférieure, formant crochets.
6. Cylindre en os, creux à l'intérieur, orné de trois cercles gravés à son extrémité et perforé d'un trou éloigné de l'extrémité de 8 millimètres. — Diamètre du cylindre : 1 cm. 3. Hauteur de l'objet : 2 cm. 1.
7. Bague en os percée d'un trou sur le côté. Partie latérale fendue. — Diamètre : 1 cm. 4 ; hauteur : 9 m/m.
8. Bague en os percée d'un trou sur le côté. Hauteur : 1 cm. 1 ; diamètre : 1 cm. 5.
9. Bague en os percée d'un trou sur le côté. Hauteur : 6 m/m ; diamètre : 1 cm. 6.

10. Bague en os percée d'un trou sur le côté. Hauteur: 9 m/m; diamètre : 1 cm. 9.

11. Bague en os percée d'un trou sur le côté, brisée en trois morceaux. Hauteur : 6 m/m ; diamètre : 1 cm. 9.

12. Fragment d'un cylindre en os ressemblant au n° 6, mais dont il ne reste que la moitié.

13. Fragment de bague en os percé d'un trou sur le côté.

La seconde amphore rhodienne a été trouvée avec le fond cassé. Elle mesure o m. 81 de hauteur. Hauteur du col : o m. 265 ; diamètre de l'orifice : o m. 095 ; longueur de la petite branche d'une anse : o m. 08 ; longueur de la grande branche : o m. 285 ; mesure de la panse 1 m. 125.

Chacune des anses porte une estampille rectangulaire. Sur la première on lit :

ΕΠΙΑΥΤΟ
ΚΡΑΤΕΥΣ
ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ

Le cartouche mesure 4 cm. de longueur, 1 cm. 5 de largeur. Hauteur des lettres : de 3 à 5 m/m.

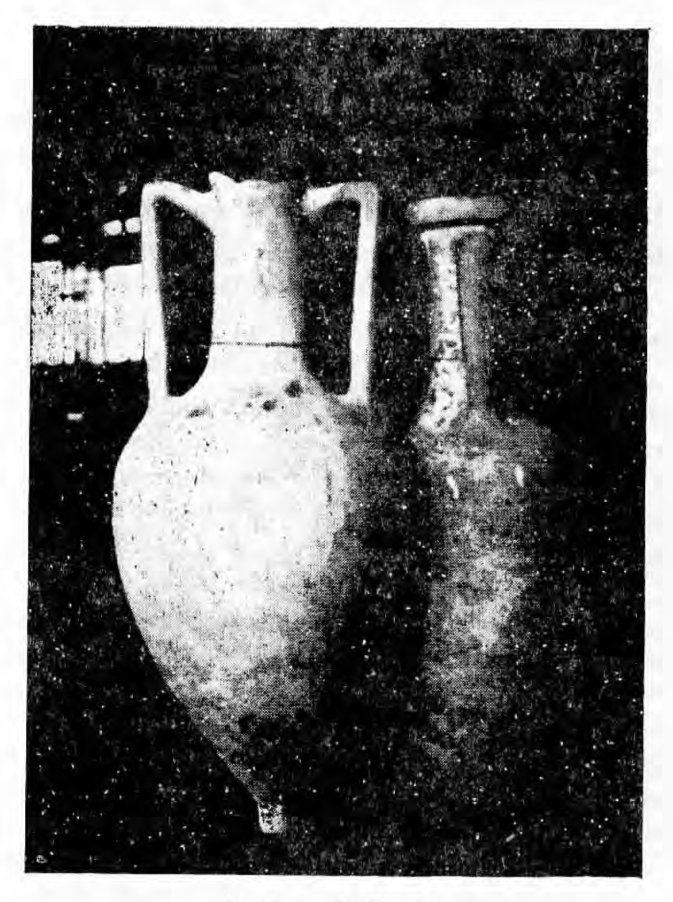
La seconde estampille porte :

ΤΙΜΑ ∞

Le cartouche mesure 4 cm. de longueur, 1 cm. 5 de largeur. Hauteur des lettres : 1 cm.

Cette amphore fut trouvée vide. Un peu de terre se voyait seulement à l'extrémité du goulot, dans laquelle se trouvaient les fragments d'une bague en os percée d'un trou sur le côté.

La quatrième amphore est aussi la plus grande des quatre. Elle mesure o m. 97 de hauteur, le diamètre de l'orifice est de o m. 14, la hauteur du col de o m. 31. Les anses ont o m. 26 de hauteur. Elles rejoignent la partie haute du col par une courbure très prononcée. Les branches montantes, larges de o m. 045, sont de section ovale. La terre est rouge. La panse va en s'amincissant progressivement pour se terminer en pointe. Mesure de la panse : o m. 95.



Amphore de Rhodes
trouvée dans le tombeau du Khroubs

Le col de l'amphore porte un peu au-dessus du rebord mouluré qui entoure l'orifice une estampille carrée de 2 cm. 5 de côté. Ce sceau semble contenir une abréviation ou un monogramme où il est possible de distinguer les deux lettres :

IN

Cette estampille ressemble à certains sceaux de Cnide, mais elle n'est pas placée sur une anse, contrairement à ce qui a été constaté pour les amphores provenant de Cnide.

Outre les amphores, le mobilier funéraire comprenait :

1. Un vase en poterie rouge à paroi mince. — Hauteur : o m. 16. Diamètre de l'orifice : o m. o35.
2. Un bol en poterie rouge à paroi mince. — Hauteur : o m. o4. Diamètre de l'orifice : o m. 12.
3. Une lampe formée d'un récipient circulaire portant sur le côté un petit ergot. Le récipient est prolongé par un bec. La lampe repose sur un pied circulaire. Elle est haute de o m. o35, le diamètre du récipient circulaire est de o m. o6. L'orifice de cette cavité a un diamètre de 1 cm. 8. Le bec est long de 3 centimètres.
4. Une patère en bronze. Diamètre : 19 cm. ; longueur du manche : 8 cm. Le manche est percé d'un trou à son extrémité.

L'intérêt de cet abondant mobilier funéraire se concentre surtout sur les amphores rhodiennes à anses inscrites, sur la marque qui est peut-être d'origine cnidienne et sur la ravissante tête de femme sculptée dans une matière plastique.

Les estampilles rhodiennes sont au nombre de six : deux sont circulaires, quatre rectangulaires.

Toutes s'apparentent à des marques cataloguées dans le travail de A. Dumont sur les *Inscriptions céramiques de Grèce* (1).

Dans ce recueil d'inscriptions, on trouve des estampilles

(1) Dumont, *Inscriptions céramiques de Grèce*, dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, deuxième série, t. VI, 1871.

soit identiques, soit presque semblables à celles que nous venons de publier.

En effet :

La première inscription de l'amphore rhodienne du premier caveau est semblable au n° 86 de l'inventaire de Dumont. La seconde estampille du même vase s'apparente aux n°s 165, 167, 168 et 169, le nom du mois seul étant différent.

Les deux marques de la première amphore rhodienne du deuxième caveau sont à rapprocher, la première du n° 93, mais nous n'avons lu que les lettres ΔΙΟΚΛΕ alors que le n° 93 porte ΔΙΟΚΛΕΙΑΣ ; la seconde des n°s 27 et 28, toutefois l'inscription s'établit sur trois lignes et le nom du mois est différent.

Les deux sceaux de la seconde amphore rhodienne du même caveau sont plus originaux. Le nom ΑΥΤΟΚΡΑΤΕΥΣ ne se relève pas dans la nomenclature de Dumont. Quant à la deuxième marque qui porte les caractères I M A, on trouve ces mêmes lettres sous les n°s 4, 5, 6, 8 (troisième section), mais ce n'est qu'en combinant les éléments des n°s 6 et 7, qu'on obtient à peu près les caractères de notre sceau. Le n° 6 montre un caducée gravé au-dessus des lettres I M A. Dans le cas qui nous occupe, le caducée est placé horizontalement en dessous des lettres et le trait qui précède les lettres I M A est très épais et se relie par un coude à angle droit avec l'extrémité inférieure du caducée.

Les rapprochements que nous venons de faire ne laissent aucun doute sur la provenance de ces trois amphores. Au Musée de Constantine, une quatrième amphore de Rhodes vient du tombeau de Masinissa. Cette dernière amphore apparaît comme n'ayant jamais encore été décrite (2).

Hauteur : 0 m. 81 ; hauteur du col : 0 m. 265 ; largeur de l'orifice : 0 m. 105 ; mesure de la panse : 1 m. 13 ; longueur de la petite branche : 0 m. 08 ; longueur de la grande branche : 0 m. 28.

(2) Bonnell, *Monument gréco-punique de la Souma* dans *R.S.A.C.*, XLIX, 1915, p. 167-179 ; et Ballu, *Bulletin archéologique du Comité*, 1916, p. CXCVII.

Sur la première estampille nous lisons :

///ΕΜΙΟΣ

Au-dessous des lettres est une hache bipenne.

Sur la seconde nous pensons lire :

ΕΠΙΣΩΔΑΜΟΥ

Au-dessous, figure un nom de mois commençant par A qui ne peut être que ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ ou ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ.

A l'époque où A. Dumont écrivait, en 1871, le Musée de la Société Archéologique d'Athènes ne possédait qu'une seule amphore de Rhodes en parfait état. Le dessin de cette amphore, reproduit d'ailleurs dans le dictionnaire de Daremberg et Saglio (3) ne concorde pas avec la forme des quatre amphores rhodiennes conservées au Musée de Constantine. Le dessin de Dumont présente un vase à col long, mais dont la panse croît vers le bas pour se rétrécir à l'extrémité inférieure et se terminer par une pointe permettant de ficher l'amphore dans le sable. Les quatre amphores rhodiennes de Constantine montrent au contraire une panse plus renflée dans le haut et allant en diminuant progressivement pour se terminer par une pointe. De plus les deux branches des anses ne font pas entre elles un angle droit, mais un angle légèrement aigu.

Les amphores de Rhodes sont d'un type uniforme et leurs dimensions sont à peu près identiques.

La plus grande des amphores trouvées dans les sépultures porte sur le col un peu au-dessous de l'orifice une marque.

La forme générale de ce vase s'apparente avec celle des deux amphores qui accompagnaient dans la chambre funéraire du tombeau du Khroubs l'amphore rhodienne : même moulure entourant l'orifice, même forme d'anse, même arrondi de la panse. La seule différence est une hauteur plus grande et la présence sur le col d'une estampille. Il convient d'ajouter que le goulot de ce vase était obstrué par un bouchon de matière grise aggloméré, sur lequel se distinguaient des empreintes de forme carrée de 2 cm. sur 2 cm. 8. Il était impos-

(3) Article *Amphora*, p. 248.

sible de distinguer si des lettres ou des signes étaient marqués à l'intérieur de ces empreintes.

Il y a une parenté certaine entre les amphores des deux dernières sépultures de Constantine et les amphores trouvées dans le mausolée du Khroubs. La présence dans le tombeau de la Souma d'une amphore rhodienne et du fragment d'une anse portant une estampille a permis de dater ce monument du IIe siècle avant notre ère et d'en faire l'attribution à Masinissa (4). Les sépultures de Constantine sont certainement de la même époque.

La note d'art est donnée par le petit médaillon portant une tête de femme. Le front est haut ; les yeux enfoncés dans les orbites ont une expression tragique ; le profil un peu usé est très pur ; les cheveux bouclés sont partagés par une raie faite au milieu de la tête et des boucles tombent jusqu'à la base du cou. On songe à la reproduction d'une œuvre grecque de l'école de Scopas.

Ainsi ces nouvelles découvertes portent à quatre exemplaires le nombre des amphores de Rhodes possédées par le Musée de Constantine. Ces diverses sépultures où les amphores de Rhodes se trouvent utilisées dans un mobilier funéraire prouvent que le commerce de Rhodes atteignit le cœur de la Numidie. Le fait qu'une des amphores ait été placée dans un monument royal prouve que ces vases, utilitaires à l'origine, étaient regardés par leur élégance comme des objets de luxe et qu'ils pouvaient ainsi être transformés en vases funéraires dans les sépultures les plus somptueuses.

ANDRÉ BERTHIER.

(4) Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, T. VI, p. 257-260. — *Monuments antiques de l'Algérie*, T. I, p. 61-65.
Ravoisie, *Beaux-Arts*, dans Exploration scientifique de l'Algérie, T. I, pl. 61-64.

LA BATAILLE DE POITIERS

Optiques interne et externe à l'Europe

En commémoration du Centenaire d'ERNEST MERCIER, Historien de l'Afrique du Nord (1840-1940)

Au mois d'août 1878, la *Revue Historique* publiait, sous la signature d'Ernest Mercier, un article intitulé « La Bataille de Poitiers et les vraies causes du recul de l'Invasion Arabe ».

L'article fit sensation à l'époque, bien que l'auteur en fût encore peu connu. Il renversait en effet la conception officielle des historiens à l'égard de cette bataille.

Mercier, sans diminuer le mérite de Charles Martel, y disait en substance que le recul des Arabes était dû bien moins à l'échec sévère que venaient d'essuyer leurs armes qu'à l'extension du « Kharidjisme » dans le Maghreb et à la propagation des troubles graves qui en étaient la conséquence, extension qui tendait à rendre chaque jour plus difficile le recrutement, en Afrique, des armées absorbées par le développement des opérations sur le front d'Europe.

Les éclaircissements apportés par Ernest Mercier, fondés sur une documentation précise, paraissent si judicieux que son interprétation des faits est acceptée d'emblée par l'histoire officielle. On en trouve notamment le reflet dans Ernest Lavisse qui s'exprime en ces termes :

« Peu de temps après la Bataille de Poitiers, les dissentiments religieux troublèrent les populations du Maghreb récemment converties à l'Islamisme. En 740, elles se soulevèrent et les guerres d'invasion furent délaissées ».

Plus tard, lorsque, tout à la fin de la carrière d'Ernest Mercier, la « Société des Etudes Historiques » décernera, en 1899, sa médaille d'Or à l'œuvre totale de l'historien de l'Afrique Septentrionale, le cher et vénéré Maître Frantz Funck Brentano, sur la proposition duquel cette récompense était attribuée, ne manquera pas de rappeler l'importance de l'article de la *Revue Historique*.

En fait, l'étude d'Ernest Mercier n'a pas seulement le mérite d'apporter une relation objective des faits, elle est, à l'égard d'une histoire particulière qui semblait jusque là sans attaches avec l'histoire générale, le premier pont jeté entre elle et cette histoire générale.

Du point de vue de la philosophie de l'histoire, le fait était donc considérable, et plus tard, Mercier jetterait encore un autre pont en révélant, à l'égard des causes du détournement de la Croisade de Saint Louis sur Tunis, des faits nouveaux.

Mais cet appel du premier en date des historiens français de l'Afrique du Nord restera pour ainsi dire sans écho, pendant trois quarts de siècle. Il faudra parvenir jusqu'à E. F. Gautier pour qu'enfin cet esprit de qualité rare, ignorant d'ailleurs des recherches d'Ernest Mercier sur ces deux points particuliers, retrouve lui-même des résonances analogues, quand toute une carrière d'études lui aura permis de méditer sur notre Afrique et de donner le fruit de ses méditations dans *Les Siècles obscurs du Maghreb*.

L'Ecole Algérienne mise à part, on a continué et l'on continue à considérer l'histoire de l'Afrique arabe et berbère un peu à la façon dont on considère une histoire en marge et comme hors du siècle.

Que l'on songe en effet à l'intérêt qui s'attache à l'histoire de l'Afrique carthaginoise, romaine, vandale et byzantine ! Pendant la longue série des siècles sur lesquels s'étendent ces différentes périodes, l'Afrique du Nord est intégrée à l'histoire générale et fait bloc avec elle. Elle y joue même un rôle prépondérant. Il suffit d'évoquer les noms de Didon, d'Amilcar, d'Annibal, de Jugurtha, de Scipion l'Africain, de Salluste, de Masinissa, de Tertullien, d'Apulée, de Saint Augustin, de Genséric, de Bélisaire ; il suffit d'évoquer encore les vestiges prestigieux des architectures civile et militaire, restés souvent intacts, pour que nos yeux soient éblouis par cette traînée lumineuse dans laquelle archéologues, numismates, historiens, hagiographes, apologistes et hommes de lettres eux-mêmes trouveront un aliment assez riche pour en tirer maints textes qui deviendront classiques.

L'Islam, d'un coup, retranche l'Afrique Septentrionale de la latinité et de la civilisation méditerranéenne. Il en fait cette *Djeziret el Maghreb*, cette « île du couchant », désormais sans attaches avec le monde extérieur.

La nuit qui s'abat subitement sur le Maghreb conduit à croire, d'une façon peut-être un peu inconsidérée, qu'il n'y a plus aucune idée générale à tirer d'une histoire dès lors si particulière. Le Maghreb vit en vase clos d'une vie intellectuelle ralentie sinon nulle, à une exception près, mais fulgurante, celle d'Ibn-Khaldoun, l'historien génial. Mais ni le nom de Sidi Okba, ni celui de La Kahéna, ni celui de Koceila, ni ceux de tant d'autres comme Moussa ben Nocéir, Tariq ben Ziad et Abd-er-Rahman-el-Ghafiqui, qui touchent pourtant plus particulièrement à l'histoire d'Europe, ne réussissent à prendre place dans la galerie des hommes illustres de l'Afrique, bien qu'ils aient, eux aussi, leur Plutarque.

Pourquoi E. Mercier, E. F. Gautier et G. Marçais aperçoivent-ils des lumières là où d'autres ne perçoivent qu'une obscurité sans remède ? Quelle est la source dont ils tiennent compte et qui échappe à tant d'autres ?

Cette source, c'est précisément « l'Histoire des Berbères » d'Ibn-Khaldoun.

Gautier a dit dans une langue prestigieuse, soutenue par une pensée incisive, ce qu'il en fallait penser et des Maîtres ont dit également, dans l'In Memoriam établi à l'occasion du Centenaire d'Ernest Mercier, l'influence exercée sur la pensée de ce dernier par le grand historien du XIV[e] siècle (1).

On n'y reviendra pas.

Nous n'avons d'ailleurs à nous attacher ici qu'à la position d'Ernest Mercier par rapport à l'événement qui fait l'objet du présent article ; définissons cette position d'un mot :

(1) A paraître prochainement.

Ernest Mercier pense l'histoire d'Europe, particulièrement dans cet événement cardinal : « La Bataille de Poitiers », en fonction de l'histoire d'Afrique. C'est à cette position qu'il doit d'avoir réussi à apporter les clartés nouvelles que l'on sait. Il a en somme bénéficié de l'optique externe.

Il a paru intéressant, à l'opposé, de chercher à reconnaître, dans la séquence des chroniqueurs et des historiens d'Europe l'angle sous lequel l'événement leur est apparu à eux-mêmes ; quelles ont été les variations successives dans leur interprétation des faits ? Quand se sont-ils rapprochés de la vérité relative que nous croyons posséder aujourd'hui, quand s'en sont-ils éloignés ?

Autant de questions auxquelles on s'efforcera de répondre et, de la confrontation de ces optiques différentes, l'interne et l'externe, naîtront peut-être des clartés nouvelles ?

LES FAITS

Quels sont les éléments du problème ?

La forte autorité de Pépin d'Héristal avait réussi à faire régner une tranquillité relative sur la Gaule. Mais à sa mort, survenue en 714, tout changea. Il laissait le pouvoir à un enfant de six ans, son petit-fils Théodebald, et à une femme, tutrice de celui-ci, son épouse Plectrude. Aussitôt, les Grands, qu'avait matés la rude poigne du vainqueur de Testry, relevèrent la tête et secouèrent un joug devenu trop frêle pour résister à leur turbulence. En outre, les Neustriens qu'il avait vaincus, puis cherché à rallier à sa cause par le mariage de son fils avec la veuve de leur dernier maire, Berthaire, ainsi que les tribus germaniques dont il avait contenu les dangereuses entreprises, se jetèrent sur son duché.

L'Aquitaine, où le Duc Eudes s'était proclamé roi, avait revendiqué son indépendance et s'apprêtait à prendre part à la curée. Ainsi l'héritage qui devait échoir un jour à Charles Martel était-il fort menacé.

Sa position personnelle n'était pas plus enviable. Fils bâtard de Pépin et d'Alpaïde, il n'était alors qu'un prisonnier, déshérité par son père qui l'accusait d'avoir été l'instigateur du meurtre de son autre fils Grimoald. Mais sa valeur devait triompher de tous les obstacles.

Il était, dit Bossuet, « puissant en paix, en guerre » [2]. Il le montra bientôt. En 716, il s'échappe de prison, aidé sans doute par ceux que terrifiaient les dangers qui fondaient sur le pays.

Après les revers qui marquent les débuts du combat qu'il doit mener, il remporte, en 719, d'abord sur les Neustriens, puis sur les Neustriens et les Aquitains réunis, une première victoire près de Cambrai, puis une seconde, décisive, aux environs de Soissons. Il est, dès lors, maître non seulement de l'Austrasie, mais pratiquement de toute la Gaule. Vainqueur, il se tourne vers le danger pour lui le plus immédiat, celui qui menace sa frontière du Nord-Est. Il mène, avec succès, plusieurs campagnes, tout spécialement contre les Saxons, dont il envahit, six fois, le territoire.

Mais un autre péril, plus grave peut-être, pesait sur l'Occident. Les Musulmans avaient, grâce aux dissensions qui déchiraient le royaume des Visigoths, submergé et conquis en quinze mois l'Espagne tout entière. Ils ne tardèrent point à franchir les Pyrénées d'où ils déferlèrent sur la Gaule.

L'année même où Charles Martel triomphait des Neustriens et des Aquitains, les Arabes s'emparaient de Narbonne (719).

En 721, à la tête d'une armée considérable qui s'était fait suivre d'une foule innombrable de femmes, d'enfants et de serviteurs, en vue, semble-t-il, d'un établissement définitif [3], Es-Samh-ben-Malek-el-Khaulani, ouali d'Espagne, se répandit sur l'Aquitaine et vint mettre le siège devant Toulouse.

Eudes lui infligea une défaite écrasante sous les murs de la ville : il obligea l'ennemi à lever le siège et le rejeta sur Narbonne.

---

(2) Bossuet, *Discours sur l'Histoire Universelle*, I, XI. — Cpr. *Ermoldus Nigellus*, III, 275 et ss. in *Mon. Germ. Hist. Scriptores*, II, 506.

(3) Paul, diacre, in *Historia Langobardorum*, VI, 46. — Cf. in *Mon. Germ. Histor. — Scriptores Rerum Langobardicarum*, éd. L. Bethmann et G. Waitz, Hanovre, 1878, in-4°, pp. 180, 181.

Le massacre fut terrible. Es-Samh laissa sa vie dans l'entreprise.

Ce désastre, pourtant, ne lassa pas les envahisseurs. A son tour, le nouveau gouverneur d'Espagne, 'Ambasa-ben-Choh'eïm-el-Kelbi, s'avance, en 725, jusqu'à la vallée du Rhône. Puis 'Abd-er-Rahman-el-Ghafiqi, plus connu sous le nom d'Abderam, lui succède et poursuit ses incursions. Châlons-sur-Saône, Mâcon, Besançon, Beaune, Dijon, Auxerre, après Avignon, Viviers, Valence, Vienne et Lyon, tombent sous les coups des conquérants. Autun est mis au pillage. La horde monte plus au nord encore et ruine le monastère de Luxeuil. Elle échoue toutefois devant Sens.

Charles reçoit la nouvelle de cette invasion tandis qu'il guerroie sur les bords du Danube. Il prend ses mesures pour s'opposer à ce véritable raz de marée. Cette simple menace suffit : les Mahométans battent en retraite et se replient sur la Septimanie en passant par la Provence.

Dans le même temps, Eudes s'efforce d'écarter par la diplomatie l'orage qu'il sentait prêt d'éclater à nouveau aux limites de son royaume. Il recherche l'alliance des Maures d'Espagne, de certains d'entre eux tout au moins : guidé, peut-être, par sa connaissance des rivalités constantes chez les conquérants de l'Espagne entre les Arabes et les autochtones d'Afrique, particulièrement les Berbères, mal et superficiellement convertis à l'Islam, qu'avaient unis le seul désir de la conquête et l'espoir du butin, il va s'efforcer de diviser les Maures. Sa fille naturelle, la belle Lampégie, avait épousé le Berbère 'Othman-ben-Abi-Tisa'a, gouverneur de la Cerdagne, dans des conditions difficiles à déterminer [4]. Il s'allia avec lui.

Peut-être pensait-il également prendre ainsi des sécurités sur ses deux frontières. Il s'imaginait sans doute que sa force

(4) Cf. Condé, *Historia de la Dominacion de los Arabos en España*, Madrid, T. I, p. 83. — Reinaud, *L'Invasion des Sarrasins en France*, 8°, Paris, 1836, p. 17. — Dozy, I, 256. Condé a été très attaqué et même accusé de faux par Dozy. (*Recherches sur l'Histoire et la Littérature de l'Espagne pendant le Moyen âge*, 2 vol. 8°, Leyde, 1860, T. I, pp. IX à XIII). Il conclut sa critique en déclarant qu'il faut considérer le livre de Condé comme « non avenu, la vérité historique est à ce prix ». — Cf. également *Encycl. Univers.* de Barcelone, T. XIV, V° Condé.

accrue pouvait lui permettre de résister à la fois aux Maures d'Espagne au Sud et au Sud-Est, et au Nord et au Nord-Ouest, à son redoutable vainqueur de 719, Charles Martel, qu'il détestait, sans doute plus que les Infidèles.

A vouloir jouer ainsi sur les deux tableaux, il ne pouvait manquer de perdre sur l'un et sur l'autre.

Le duc d'Austrasie, persuadé qu'il avait été trahi, envahit ses Etats et ravage le Berri en 731.

L'année suivante (732), c'est Abderam qui châtie Othman, son serviteur infidèle et parjure à sa foi ; il le tue [5], envoie sa tête coupée et sa femme captive en présent au khalife, et lance à nouveau ses guerriers en Aquitaine. Il inflige un lourd revers, sous les murs de Bordeaux, à Eudes qui réussit cependant à s'enfuir. Puis il passe la Loire, ravage St-Hilaire, et négligeant Poitiers, ville à la fois militairement trop forte et de trop faible importance pour le butin, il marche sur Tours, projetant de mettre à sac la basilique de St-Martin, alors la plus réputée et la plus riche de France.

Mais tandis que déferle cette vague redoutable, Charles se prépare à l'endiguer. Il publie le ban de guerre. Tous ses soldats répondent à sa voix. Eudes se joint à lui, se reconnaît pour son vassal, et lui amène les débris de ses troupes.

C'est ainsi qu'en Octobre 732, deux immenses armées, celle du Ouali d'Espagne et celle du duc d'Austrasie, se trouvent en présence, en avant de la capitale du Poitou, en un lieu que les historiens n'ont pu, d'ailleurs, identifier avec précision [6], mais que la majorité d'entre eux désignent sous le nom de bataille de Poitiers.

(5) Selon une autre version, Othman voyant Lampégie tomber aux mains du vainqueur, se jeta dans un précipice. Voir notamment Clément Huart, *Histoire des Arabes*, T. I, p. 139.

(6) Bossuet parle en effet de la « bataille de Tours ». (*Disc. sur l'Hist. Universelle, 11e époque*). Margaron in *Aperçu de la bataille de Tours gagnée par Charles Martel sur les Sarrasins, l'an 732, ou recherche raisonnée du lieu où se donna cette bataille par un officier général*, (Tours, 1824), tente de justifier cette dénomination. Georg Lokys, a repris également cette opinion in : *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis zum Tode Ludwigs II*, Heidelberg, 1906, p. 5, sans raison suffisante, nous disent MM. J. Lot, Ch. Pfister, F. L. Ganshof, *Histoire du Moyen âge*, in coll. Glotz, 2 vol. 8°, Paris, 1928, T. I, pp. 397, 398 et la note. Notre avis ne saurait être aussi catégorique. En fait, l'Anonyme de Moissac désigne parfaitement Poitiers comme lieu de la rencontre. De

Sept jours durant, les adversaires restèrent face à face sans oser engager le combat, et se contentant de maintenir le contact par de simples actions d'avant-garde.

Au bout de ce temps, les Maures, les premiers, déclenchent l'action : Ils se jettent sur les lignes franques en un assaut véhément et tumultueux. Les guerriers d'Occident reçoivent le choc avec impassibilité.

Isidore de Badajoz les dépeint :

« Sicut zona rigoris glacialiter manent adstricti » (7).

---

même, la chronique de Saint Arnould de Metz, la chronique de Fontenelle ou Saint Wandrille et les Annales d'Aniane. Par contre, le continuateur de Frédégaire donnerait à penser que la bataille se livra aux environs de Tours, car il explique que Ab-er-Raham remontait vers cette ville pour y brûler la basilique de St-Martin, et que Charles Martel se porta alors au-devant de lui. Mais l'expression du vieux chroniqueur n'est pas tellement nette qu'on puisse en inférer que la bataille se livra à Tours. Isidore de Badajoz laisse entendre un son de cloche analogue. Les plus anciens sont pourtant Isidore et le continuateur de Frédégaire. Ce sont aussi les plus imprécis. Les auteurs arabes penchent en faveur de Tours (Cf. Zotenberg cité infra). Il nous paraît à fortiori d'une extrême témérité de soutenir, comme on le lit dans l'*Encycl. Brit.* que la rencontre se déroula à Moussais la Bataille. (*Encycl. Brit.* V° Poitiers). Tel est cependant l'avis de M. Gaudefroy Demombynes in Gaudefroy Demombynes et Platonow : *Le monde Musulman et Byzantin jusqu'aux Croisades.* (*Coll. Hist. du Monde* de E. Cavaignac, VII, 1, Paris, 1931, p. 171) et de K. Lamprecht : *Deutsche Geschichte*, T. II, 8°, Berlin, 1891, p. 11-12.

M. Huart estime, de son côté, pouvoir affirmer que la rencontre se déroula entre Poitiers et Tours, sur les bords de la Boivre. (Cf. Cl. Huart : *Histoire des Arabes* ; 8°, Paris, 1912-1913, 2 Vol. T. II, p. 139).

(7) Isidore Pacensis, v. 1401.

Cf. P.J. Tailhan, S.J. *L'Anonyme de Cordoue — Chronique rimée des derniers Rois de Tolède et de la Conquête de l'Espagne par les Arabes.* Paris, 1885, in-8°, XX, 205, pp. et planches, p. 39.

Voici d'ailleurs le texte du vieil annaliste, du vers 1376 au vers 1437 :

Tunc Abdirrama multitudine sui exercitus repletam prospiciens terram
Montana Vaccorum disecans
Et fretosa ut plana praecalcans
Terras Francorum intus experditat :
Atque adeo
Eas penetrando
Gladio verberat
Ut, praelio ab Eudone ultra fluvios
Nomine Garonna vel Dornomia, praeparato,
Et in fugam dilapso
Solus Deus numerum morentium vel pereuntium recognoscat
Tunc Abderrama, supra fatum Eudonem ducem insequendo
Dum Turonensem ecclesiam, palatia diruendo
Et Ecclesias ustulando
De praedari desiderat
Cum consule Franciae inferioris Austriae nomine Carrolum virum

La ruée de l'ennemi ne peut avoir raison de ce bloc compact que son offensive ne réussit pas à entamer. Par contre, vers le soir, Eudes et ses Aquitains attaquent de flanc les Infidèles. Ceux-ci, devant la menace qui pèse sur leur camp, se replient pour le défendre. Alors les escadrons de Charles Martel s'ébranlent à leur tour à la poursuite des troupes en retraite. Celles-ci peuvent, néanmoins, grâce à la nuit,

---

Ab ineunte aetate belligerum et rei militaris expertum
Ab Eudone praemonitum
Sese infrontat
Ubi dum per septem dies, utrique de pugnae conflictu se excruciant.
Sese postremo in aciem parant
Atque dum acriter dimicant
Gentes septentrionales, in ictu oculi,
Ut paries,
Immobiles permanentes
Sicut zona rigoris glacialiter manent adstricti,
Et Arabes gladio enecant.
Sed ubi gens Austriae molle membrorum praevalida
Et ferrea manu perardua
Pectorabiliter ferientes regem inventum exanimant,
Statim, nocte
Praelio diremente
Despicabiliter gladios elevant,
Atque in alio die, videntes castra
Arabum innumerabilia
Ad pugnam sese reservant
Et exurgentes e vagina sua
Diluculo prospiciunt Europenses
Arabum tentoria ordinata
Et tabernaculorum ut fuerant castra locata,
Nescientes
Cuncta esse pervacua
Et putantes
Ab intimo esse Sarracenorum falangas
Ad proelium praeparatas
Mittentes
Exploratorum officia
Cuncta
Repererumt Ismaelitârum agmina
Effugata
Quique omnes tacite pernoctando
Cum eos stricto diffugiunt repatriando
Europensens vero solliciti
Ne, per semitas delatescentes, aliquas
Facerent simulanter celatas
Undique stupefacti
In circuitu sese frustra recaptant
Et quia ad persequendum
Gentes memoratae nullo modo vigilant
Spolias tantum
Et manubias inter se divisas in suas
Se laeti recipiunt patrias.

échapper au carnage. A la faveur de l'obscurité, elles réussissent même à rompre le combat et se dérobent à leurs adversaires, laissant leur chef Abderam au nombre des morts.

Elles abandonnaient en outre tout leur bagage. Le lendemain, l'armée franque, qui s'attendait à une reprise du combat, ne trouve plus que des tentes vides et un immense butin abandonné. Sans plus songer à la poursuite, les soldats de Charles Martel se livrent au pillage. Les troupes arabes échappent ainsi à un écrasement définitif Elles se retirent sur leur territoire, se repliant d'ailleurs sans déroute, évitant la ligne de retraite la plus directe où elles craignent d'être harcelées par Eudes et passent par la Marche et par Guéret (8).

Eudes, cependant, regagne son pays dévasté. De son côté, Charles Martel, abandonnant un problème qu'il juge résolu, provisoirement du moins, sans doute, s'en retourne vers le Nord, après avoir soumis la Burgondie.

Les incursions arabes deviennent dès lors moins pressantes. Sans doute, le nouvel ouali d'Espagne doit-il, avant de reprendre ses opérations et venger Abderam, réprimer toute une série de révoltes qui sévissent à l'état endémique dans les contrées conquises mais non pacifiées.

Mais, de son côté, Charles Martel, plus redouté qu'il n'était aimé, avait soumis ses grands feudataires. Il ne les avait pas apaisés. Il eut à les contenir.

Ainsi, à la mort d'Eudes, l'Aquitaine, sous la conduite du fils de ce dernier, se soulève à nouveau et reprend la lutte contre Charles (733).

Les Sarrasins, de leur côté, semblent perdre de leur mordant et de leur esprit d'initiative. Il faut que Mauronte, comte ou duc de Marseille, qui préfère le déshonneur de leur alliance à une soumission inévitable à Charles Martel, fasse appel à eux, en 739, pour les voir entreprendre à nouveau une vaste incursion dans les Gaules. Ils envahissent alors le propre domaine de leur protégé, et remontent jusqu'à Lyon, en saccageant tout sur leur passage.

(8) Cf. Th. Breysig : *Jahrbücher des fränkischen Reiches. 714-741. Die zeit Karl Martells*, in-8°, Leipzig, 1869, p. 68-69, et *Sti Pardulfi — Vita* in *Acta Sanct. Ord. S. Bened. Sec. III. Pars. I*, in-f°, Paris, 1672.

Mais Charles accourt. Avec l'aide des Lombards, il les chasse, reprend Avignon après une faible résistance et les ramène sous les murs de Narbonne qu'il ne peut d'ailleurs emporter et qui ne succombera qu'en 759, sous Pépin le Bref.

C'en est fini, dès lors. Les Maures ne reparaîtront plus au delà des Pyrénées. Ils finiront de s'épuiser en Espagne dans des luttes intestines, et sous les coups de la révolte de Pélage qui a réussi à organiser la résistance nationale.

Tels sont les faits, ainsi qu'on peut les apprécier du côté de l'Occident selon cette optique que nous avons qualifiée d'interne (9).

LES VARIATIONS DANS L'INTERPRÉTATION

L'interprétation des conditions d'engagement de la bataille de Poitiers et de ses conséquences profondes, par les annalistes successifs, subit, à travers le temps, des variations.

Une évolution lente se produit, au cours de laquelle l'événement, d'abord envisagé comme un simple avatar de la guerre, comme un fait divers, tend progressivement à être considéré comme un facteur ayant décidé de la destinée de la France et de l'Europe elle-même.

La puissance d'expansion instantanée de l'Islamisme se répandant à la façon d'une éruption volcanique immense et gagnant, comme un feu de brousse poussé par le simoun, les bords méridionaux de la Méditerranée, avec un dynamisme sans précédent, devait-elle rencontrer sa pierre d'achoppement

(9) Cf. sur ce point la discussion de la note 84 et de la deuxième partie de la note 118 (celle-ci de M. Zotenberg) in Devic et Vaissette : *Histoire Générale du Languedoc*. Ed. Privat, in-4°, Toulouse, 1857, T. II. — Voir également la discussion finale du présent article.

Cf. aussi Lecointre : *La Bataille de Poitiers entre Charles Martel et les Sarrasins. L'Histoire et la Légende, Origine de celle-ci*, in *Bull. Sté. Antiquaires de l'Ouest*, T. VI, 3e Sie, Poitiers, 8°, 1925, pp. 632-642.

dans un simple engagement opposant la force à la force, ou bien, cette puissance suivant, comme toutes choses humaines, une trajectoire affectée de variations d'amplitudes, devait-elle, après avoir atteint le sommet de la courbe, s'affaisser et mourir à son point de chute, tel un raz de marée dont les eaux, diffusées sur des étendues devenues trop vastes, tendent à reprendre place dans leur lit ?

Ce sont là les aspects opposés sous lesquels l'événement s'offre à la critique, d'où les interprétations en présence.

I. — Dans une première période qui s'étend de 732 à la fin du X[e] siècle, les chroniqueurs semblent ne prêter à la bataille qu'un intérêt de diversion. La perspective du temps, insuffisante encore, ne leur permet pas de juger de la portée des faits et, de plus, Charles Martel semble bénéficier d'une hostilité plus ou moins larvée de la part de l'Eglise, d'où une sorte de demi-conspiration du silence.

II. — Dans une seconde période, celle des Croisades, cette conspiration du silence jointe au manque de discernement, ou peut-être tout simplement l'oubli, effacent jusqu'au souvenir de la victoire de Charles Martel. Alors que la Chrétienté prend les armes contre l'Infidèle, pour délivrer le Saint Sépulcre, elle oublie que trois siècles plus tôt elle a déjà marqué des points autrement importants à l'égard de l'intégrité de l'Europe.

III. — A partir du XVI[e] siècle, une divergence se produit dans l'interprétation :

1) Nous trouvons d'une part les chroniqueurs qui, restés dans la tradition précédente, décrivent la bataille d'une façon objective, sans lui attribuer une portée excessive.

2) Nous trouvons d'autre part les enthousiastes qui se font apologistes sinon hagiographes et les Bollandistes qui introduisent la notion de miracle.

IV. — Puis, nous assistons au XVII[e] siècle à la naissance de la philosophie de l'histoire. Si nous ne sommes pas encore en présence du véritable sens critique, les esprits, certains du moins, sont déjà assez libres pour juger en pleine impartialité.

La tendance à faire de la Bataille de Poitiers un événement décisif dérive-t-elle d'un rationalisme pur ou subit-elle encore cependant l'influence résiduelle de ce que nous avons appelé « la notion de miracle » ?

V. — Au XVIII[e] et au XIX[e] siècle, l'esprit critique s'affirme et suscite du même coup la naissance des consciences nationales ; chaque groupe humain veut trouver dans son passé sa raison d'être ; les historiens, sous le couvert du rationalisme, deviennent les théoriciens de la Nation.

1) L'Ecole française reconnaît d'instinct dans Poitiers un événement décisif. Une mystique laïque est née qui n'échappe peut-être pas, cependant, à la notion de miracle ; mais le miracle n'est plus d'ordre divin, il est d'ordre social.

2) L'Ecole allemande et l'anglaise systématisent la Victoire de Poitiers et la portent sur le plan scientifique pur, y découvrant pour elles-mêmes des lettres de noblesse et des justifications tout aussi patentes de leur origine et de leur nationalité.

Tel est le schéma sous lequel se présentent les documents que l'on considère comme dérivant de l'optique interne, l'optique européenne.

VI. — Pour examiner les faits à la lumière de l'optique externe, un classement s'impose encore :

1) Les annalistes arabes, bien que très sobres, sont beaucoup plus affirmatifs que les chroniqueurs du Moyen âge et laissent deviner le grand retentissement donné aux défaites essuyées par l'Islam en France. Témoin ce nom symbolique de « Balat-ech-Chouhada », le « pavé des martyrs », donné par la rumeur publique à la défaite de Toulouse et parfois à la défaite de Poitiers.

2) E. Mercier, E. F. Gautier et les historiens européens dégagent enfin les causes profondes de l'échec de Poitiers.

VII. — Dans des considérations complémentaires on abordera quelques aspects nouveaux du problème. On tentera de les expliquer, puis on conclura.

I. — *De 732 à la fin du Xe siècle*

Il n'est pas contestable que le monde chrétien ressentit un immense soulagement à l'annonce du succès de Charles Martel. Les craintes les plus vives s'étaient fait jour plus particulièrement lors de la défaite d'Eudes, à Bordeaux [10].

Le prestige du vainqueur en acquit un lustre assez considérable pour que le Saint-Siège se soit déterminé à recourir à lui et l'ait couvert d'honneurs, bien qu'il eût les meilleures raisons de nourrir à son encontre les griefs les plus graves et les mieux fondés. Charles Martel n'usait-il pas de l'Eglise comme de l'instrument docile de sa politique ; n'allait-il pas jusqu'à s'emparer des terres et des bénéfices ecclésiastiques et à les distribuer à ses soldats ? [11].

Aussi le clergé avait-il conçu à son égard une haine violente ; un hagiographe anonyme du VIIIe siècle, et Flodoard lui-même, retraçant la vie de Saint Eucher, évêque d'Orléans, affirment que ce saint Pontife vit, au cours d'une extase, le duc d'Austrasie plongé dans les tourments infernaux. Ils précisent encore que Saint Boniface et Saint Fulrade étaient allés, sur les conseils de ce Pasteur, visiter le tombeau de Charles Martel et avaient vu en émerger un serpent, incarnation du diable, qui s'évanouit à leur vue. Bien plus, les pèlerins, s'étant approchés, trouvèrent le sépulcre vide et comme noirci par le feu [12].

---

(10) Cf. par exemple : Bede, *Historia ecclesiastica*, V. c. 23, *in* Migne, *Patrologie Lat.* 95, T. 6, p. 186 : « Quo tempore gravissima sarracenorum lues misera clade vastabat ». Le commentateur, A. Molinier, de la note 118 *in* Devic et Vaissette, prétend le contraire. (Cf. *infra.*) — Certains auteurs arabes, et l'impartialité d'Isidore de Badajoz donneraient en partie raison à cette opinion. Cependant l'ensemble des chroniqueurs reflète un état d'esprit tout à fait opposé.

(11) Cf. entre autres : Chr. Virdunensis in *Bouquet*, III, 364, Flodoard : *Historiae Ecclesiae Remensis libri quatuor, liber* II, C. XIV, *in* Migne, *Patrol*, T. CXXXV, in-4°, Paris, 1853, col. 116, 117.

(12) Flodoard, précité, et aussi Lorenz Surius : *De probatis Sanctorum Historiis*. In-4°, Paris, 1572, T. I, p. 272.

L'Histoire littéraire de la France, des Bénédictins de St-Maur, souligne que cette anecdote est sans fondement. (In-8°, Paris, 1738, T. IV, p. 78).

Les Bollandistes ne reproduisent point cette fable. Cf. *Acta Sanctorum*. Février, T. III, 20 février, pp. 208 et ss.

C'est pourtant vers ce suppôt de Satan que se tourne le successeur de Saint Pierre. Deux lettres de Grégoire III au prince franc datées de 739 [13] et 740 ont subsisté, qui en témoignent [14].

Le Pape l'appelle formellement à son secours contre les Lombards qui menacent son autorité. Il accrédite auprès de lui deux nonces dont l'un, dès 734, semble-t-il [15]. Evénement considérable ! N'est-ce pas la première fois, en effet, qu'un tel honneur échéait à la Gaule ? Charles Martel, en politique avisé, ne se maintenait pas moins dans l'alliance lombarde, dans l'espoir d'en obtenir un appui au cas d'un retour offensif de la part des Arabes. Le Pape lui décerne cependant les « clés de St-Pierre » [16].

Ce dernier délibère avec le peuple de Rome dans l'intention de retirer à l'Empereur iconoclaste Léon l'Isaurien le consulat de Rome et de l'accorder au duc d'Austrasie [17].

Toujours est-il que la victoire du bâtard de Pépin d'Héristal sur les Infidèles contribua largement à l'accession de sa lignée au trône de France d'abord, puis à l'Empire. Mais que de réserves, malgré tout, dans l'attitude du Saint-Siège ! Il suffit pour s'en convaincre de constater les reproches véhéments qu'essuya Charles Martel pour n'avoir pas répondu à

---

(13) F. Lot, Ch. Pfister, L. F. Gandshof, *op. cit.*, p. 402 et *Codex Carolinus*, in *Mon. Germ. Hist. Ed. Gundlach. Epist. Merow et Kar. Ævi.* Berlin, 1892, T. II. 476-478.

(14) Dès 724, pourtant, Grégoire II était entré en rapport avec Charles Martel pour lui recommander Saint Boniface. On possède à ce sujet une lettre du Souverain Pontife à l'Apôtre de la Germanie.

Cf. Jaffe, Wattenbach : *Re gesta Pontificum Romanorum*, deux vol. in-4°, Leipzig, 1885-1888, n° 2168, T. I, p. 251. — Mansi : *Sacrorum conciliorum nova Amplissima Collectio*, in-f°, Florence, 1766, T. XII, 243. — Migne, 89 : *Octavi seculi Ecclesiastici scriptores*. Col. 509. Charles Martel y est désigné sous le titre de patrice et non de maire du Palais et y reçoit le qualificatif un peu surprenant « d'excellentissimo filio nostro ».

(15) Cf. *Chron. de Ripoll*, citée *infra*.

(16) Décoration constituée, on le sait, par deux clés d'or réunies en forme de croix de St-André et dans lesquelles un orfèvre incrustait une parcelle des chaînes portées dans sa prison par Saint Pierre. Elle se porte au cou, suspendue par un collier d'or. Le Pape accordait cette distinction pour services rendus à l'Eglise. Cf. F. Funck Brentano : *L'Histoire de France racontée à tous*. I. *Les Origines*, 8°, Paris, 1925, p. 284. Comme sources, cf. entre autres : *L'Anonyme de Moissac* et la *Chronique de St-Wandrille*, cités *infra*.

(17) Cf. *Le Continuateur de Frédégaire*, cité *infra*, 178, 25.

son appel (18) et la mesure observée dans les éloges qu'on lui décerne : Le Souverain Pontife ne lui décerne-t-il pas le simple titre de *subregulus* (19) qui ne saurait satisfaire un orgueil, fût-il moyen !

Cette attitude de réserve extrême, cette quasi-conspiration du silence de la part du clergé se reflètent chez les chroniqueurs eux-mêmes. S'ils admirent le succès du vainqueur, ils ne le font qu'en termes très pondérés. Le merveilleux de l'exploit est reconnu. On en attribue le mérite à Dieu, mais on évite toute hyperbole. Au demeurant, les clercs auxquels incombait la tâche de tenir les annales de la France se rendirent-ils un compte exact de l'importance de l'événement ? A peine, semble-t-il. Ils se contentent d'enregistrer le fait sans esprit critique et se gardent de le monter en épingle. Chez leurs successeurs, même abstention. Il est surprenant de constater, en effet, que la légende ne s'empara point de cette victoire ni ne l'intégra dans les Chansons de geste ; les seuls faits de la vie de Charles Martel qui y trouvèrent place, peut-être, se rapportent à sa jeunesse et y parvinrent d'une façon détournée (20).

Les documents anciens d'où ces conclusions sont tirées peuvent se grouper en deux catégories :

Les premiers émanent ou bien de témoins des événements, acteurs ou « correspondants de guerre », ou d'auteurs ayant recueilli le récit des événements de la bouche des acteurs eux-mêmes ou d'écrits de première main. Ils portent en eux l'élément de crédibilité le plus grand.

Les seconds émanent de copistes ou de compilateurs dépourvus d'esprit critique et chez lesquels la vérité historique est présentée sur le même plan que l'erreur avec laquelle elle constitue un fatras qui laisse la vérité indiscernable.

---

(18) Cf. la seconde des lettres précitées.

(19) Lot, Pfister et Gandshof, — et *Codex Carolinus* précités.

(20) Cf. sur ce point : J. Bedier : *Les Légendes épiques. Recherches sur leur formation*. In-8°, Paris, 1929, T. III, p. 38, n. 1.

Avec les références : *Gesta Abbatium Fontanellensium* in *Scriptores Rerum Germanicarum*. Ed. Loewenfeld, 8°, Hanovre, 1886, p. 9 — *Monumenta Epternacensia*, in *Mon. Germ. Hist. Scriptores*, T. XXIII, in-f°, Hanovre, 1879, pp. 20 et 59-63. *Ægidii Aurevallensis Gesta Episcoporum Leodiensium* — *Mon. Germ. Hist. Scriptores*, T. XXV, f°, 1880, pp. 46 et 47.

A. — Nous classons dans les premiers, suivant en cela l'avis qualifié de A. Molinier (21), les quatre monuments suivants :

1° L'*Epitoma Imperatorum* d'Isidore de Badajoz (VIII° siècle).

2° Le *Continuateur de Frédégaire* (VIII° siècle).

3° *L'Anonyme de Moissac* complété par la *Chronique de Ripoll* (IX° siècle).

4° Et les *Annales d'Aniane* (IX° siècle).

1° Parmi ces quatre monuments, c'est l'auteur de l'Epitoma qui paraît être le plus sérieux et le mieux informé des guides. Le P. J. Tailhan, qui a donné une édition critique de ce poème, souligne le souci d'exactitude et de scrupuleuse impartialité de son rédacteur (22). Mérite rare à l'époque, il porte des appréciations aussi équitables à l'égard des Musulmans qu'à l'égard des Chrétiens. Le P. J. Tailhan considère que la narration rapportée par Isidore de Badajoz des différentes phases de la bataille permet de croire, en raison de sa précision, que l'auteur a été renseigné de première main, sans doute même par l'un des acteurs du drame (23).

Comme il arrive en pareille circonstance, c'est le récit le plus ancien qui sert d'archétype à tous les récits postérieurs. C'est ainsi que la description de l'Epitoma constitue le canevas sur lequel sont brodées les narrations suivantes. On ne saurait trouver de meilleur critère de la valeur de ce texte. Il possède, en outre, un accent de sincérité qui ne trompe pas. Il insiste, à la fin du récit, sur trois points principaux : Surprise des Francs qui s'attendaient à voir la bataille reprendre et qui, trouvant le champ libre devant eux, abandonnent toute poursuite (24). Ils ramassent le butin laissé par l'ennemi et retournent en arrière. Retraite des Maures qui, après ce premier échec, se gardent d'insister, rompent le combat à la faveur de la nuit, et regagnent leur patrie.

---

(21) Cf. Devic et Vaissette, note 118 précitée. — P. J. Tailhan cité, etc.

(22) *Op. cit.* Préface, pp. I à XX.

(23) *In id. ib.* p. 40, note 1.

(24) Cet élément d'imprévu ne suscite aucune critique de la part des chroniqueurs, pas plus d'ailleurs que de la part des annalistes ultérieurs. Aucun d'eux ne recherche la raison profonde d'une situation aussi imprévue.

Nulle exagération, au surplus. L'auteur note le grand nombre des Infidèles, l'impassibilité des Francs devant la fougue de leurs adversaires, l'âpreté de la défense. Mais il n'amplifie pas. S'il laisse entendre que les pertes de l'ennemi sont lourdes, il se garde de fixer un chiffre.

Il fait de l'histoire pure. Et, tout en permettant, par son simple et minutieux exposé des faits, d'apprécier l'importance capitale de l'événement qu'il retrace, il se garde de porter un jugement personnel.

Il est d'ailleurs le seul à ne faire appel à aucun merveilleux et se garde de toute allusion à une intervention divine.

C'est un récit relativement court, brutal, mais précis, et, pour autant qu'on puisse en juger, sincère.

2° Il n'en est pas tout à fait de même du Continuateur de Frédégaire [25]. Il s'agit là pourtant aussi d'un contemporain des événements. Il a dédié son œuvre au frère de Charles Martel, Childebrand. Faut-il trouver là un commencement de garantie ? L'auteur fut même le témoin de certains des faits qu'il rapporte. Il commet cependant au début une erreur assez grave :

Il présente, en effet, Eudes comme l'allié des Sarrasins au moment où la campagne s'ouvre [26].

Mais par la suite, il donne une description extrêmement objective des faits. Il s'abstient même avec prudence de désigner le champ de bataille, qu'il place, comme son devancier, l'évêque de Badajoz, entre Poitiers et Tours, sans préciser davantage. Il se garde de toute évaluation des pertes. Il note simplement, après un bref récit des événements, la victoire des Armées d'Occident et de leur chef, « Deo auxiliante » [27]. Car, très vite, Charles Martel tient à apparaître comme l'exécuteur de la volonté divine, le lieutenant de Dieu sur la terre.

(25) Cf. in *Monumenta Germ. Hist. Rerum Merovingarium*, in-4°, Hanovre, T. II, 1888. Ed. Bruno Krusch, 175, 10 et ss. et aussi, très brièvement, 122, 107.

En ce qui concerne l'alliance d'Eudes et des Sarrasins, il écrit :

« *Eodo nanque dux cernens se superatum atque derisum, gentem perfidam Saracinorum ad auxilium contra Carlum principem et gentem Francorum excitavit.* »

(26) Cf. *infra*, l'opinion de Paul, diacre.

(27) De même, c'est « Deo auxiliante » que Charles Martel fut arraché de la prison où l'avait jeté son frère. (*Cont. Frédég.*, *op. cit.*, 173, 15).

On ne peut, sur le point qui nous intéresse, reprocher à l'auteur que son extrême brièveté. C'est, malgré les réserves formulées, un auteur sérieux et qu'on peut suivre, lorsqu'on a découvert et dûment noté les points incertains de son récit.

3° L'Anonyme de Moissac [28] est complété par la Chronique de Ripoll qui supplée aux lacunes de ses manuscrits ; il est postérieur. Le moine inconnu qui, au début du IX° siècle, recueillait les hauts faits méritant de passer à la postérité, est certes moins directement informé qu'Isidore de Badajoz et que le Continuateur de Frédégaire. Son récit, au demeurant, est des plus succincts. Il puise son information, très vraisemblablement, dans une vieille chronique du Languedoc qui a disparu [29]. Sa description reste néanmoins conforme, dans les grandes lignes, à celle de l'Epitoma. La source où il a puisé apparaît ainsi comme très véridique. Le rédacteur croit cependant pouvoir, sur un point, être plus précis que l'auteur espagnol. Le lieu de la bataille est indiqué : c'est Poitiers. Sur un autre point, il ajoute à ce qu'a dit son prédécesseur ; on lit en effet : « ibique Rex Abderam cecidit cum exercitu suo in praelio ; et qui remanserunt ex iis, per fugam reversi sunt in Spania ». Il laisse par là entendre que la majeure partie de l'armée musulmane fut détruite lors de la rencontre et que le reste fut pourchassé jusqu'en Espagne. La vérité historique s'enjolive déjà, mais l'emphase est assez discrète pour qu'on n'en fasse pas grief à son auteur.

4° Les observations qui précèdent s'appliquent exactement aux Annales de la Chronique d'Aniane [30]. Ces documents, sensiblement identiques à ceux analysés sous le numéro 3, sont inspirés de la même chronique disparue. Ils n'ajoutent rien, ou presque, à ce que nous savons déjà.

De l'examen de ces quatre premiers textes, dont la valeur va en décroissant à partir du premier, il ressort que, étant

(28) Pour *l'Anonyme de Moissac*, Cf. Dom. Bouquet in *Rec. Hist. de France*, Rééd. Delisle, T. II, in-f°, Paris, 1869, pp. 655 et ss. Pour la *Chronique de Ripoll*, Cf. E. Martené et V. Durand ; *Veterum Script. Mem. hist. Amplissima collectio*, T. IV, f°, Paris, 1729, col. 884 et ss. En l'espèce col. 888.

(29) Cf. note 118 in Devic et Vaissette cité *supra*.

(30) Publiée in Devic et Vaissette déjà cité, T. II. *Preuves*, p. 6.

encore chargés d'un réalisme très objectif, issu de l'observation directe, au moins en ce qui concerne le premier, ils ne prêtent à la bataille de Poitiers aucune portée spéciale.

Le désastre musulman occupe en effet peu de place dans les divers récits — quelque soixante vers sur plusieurs centaines dans Isidore de Badajoz, cinq ou six lignes chez le Continuateur de Frédégaire et l'Anonyme de Moissac. Ceci tend donc à prouver que le désastre ne revêtit à l'origine que le caractère d'un fait divers.

B. — Abordons maintenant les documents que nous avons classés dans la seconde catégorie. Etant de seconde main, ils ne donnent pas un relief plus grand à la défaite musulmane.

En voici l'énumération :

1° Nous trouvons d'abord des chronologies : tels *Les Six Ages du Monde*, d'Adon, évêque de Vienne ; — les *Annales Petaviani*, *Tiliani*, *Laubacences* et de *Saint Amand*, qui contiennent ces simples précisions sur le lieu et la date de la rencontre : Poitiers et le mois d'Octobre 732 [31].

2° Nous trouvons encore diverses chroniques s'inspirant à la fois du Continuateur de Frédégaire, de l'Anonyme de Moissac et de Paul diacre. Parmi elles :

a) La suite du *Liber Pontificalis*, faussement attribuée à Anastase [32] (en l'espèce, IXe siècle ?).

b) La *Chronique de Fontanelle ou Saint Wandrille* (fin du VIIIe ou début du IXe siècle).

c) Les *Annales de Fulda*.

d) Celles de *Saint Arnould de Metz* (Xe siècle).

e) *La vie de Saint Theofred* (antérieur au XIe siècle).

f) Les *Annales de Neuss* (XIe siècle).

g) La *Chronique de Sigebert* de Gembloux ; Les *Annales de Saint Nazaire*.

h) Les *Grandes Chroniques de St Denis* (XIIe siècle), etc...

i) Enfin, l'*Histoire des Arabes d'Espagne*, de Roderic de Ximenès de Rada (XIIIe siècle).

---

(31) Cf. pour Adon : Bouquet, II, 671. — Et pour les autres : *Mon. Germ. Histor. Script.* I, pp. 8 et 9.

(32) Sur cette attribution : Cf. Abbé Duchesne : *Etude sur le Liber Pontificalis*, in *Bibl. d'Et. des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome*, 8°, Paris, 1877.

3° Nous trouvons enfin, en troisième lieu, des ouvrages dont il est impossible de déceler les sources, mais qui sont sans aucun doute l'écho de traditions incertaines, plus ou moins déformées. Telles par exemple :

a) L'*Histoire des Lombards*, de Paul, diacre (VIIIe siècle).

b) La *Chronographie de Théophane* (fin du VIIIe siècle).

c) Celle d'Anastase le Bibliothécaire, qui en est le décalque.

d) Enfin l'*Ancienne Chronique d'Uzès*.

1° On laissera de côté les chronologies pures. On tient généralement, à l'heure actuelle, la date qu'elles fournissent (Octobre 732) pour admissible. Peut-être même la journée de dimanche avancée par les Annales Petaviani correspond-elle à la réalité ?

2° Nous passerons tout d'abord en revue ceux de ces documents dont il est possible de reconnaître les sources (groupe 2°) :

Le *Liber Pontificalis* place la rencontre en 730, sous le Pontificat de Grégoire II (715 à 731). Si la date de 732 est la vraie, la bataille aurait donc eu lieu sous Grégoire III (731 à 741). Comme Théophane et comme Anastase, il ne donne aucun relief à la figure de Charles Martel. Pour lui, Eudes d'Aquitaine était la figure de premier plan : « Eudo preerat... » dit-il. Il fixe à 375.000 le chiffre des morts laissés par l'ennemi sur le terrain [33], ce qui permet d'induire qu'il a pris connaissance de l'histoire de Paul, diacre.

La *Chronique de Fontanelle ou de Saint Wandrille* s'inspire à la fois de Paul diacre et de Frédégaire [34]. Elle trouve son complément dans les « Gesta Abbatium Fontanellensium » [35] qui rapportent certains traits de la jeunesse de Charles Martel. Ce sont ces traits de jeunesse dont la Chanson de Gestes [36]

---

(33) *Liber Pontificalis*, 182, in Anastase, éd. Migne, II, *Patrol. lat.* 128, 4°, Paris, 1852, p. 978.

(34) Bouquet, cit. II, 660.

(35) In *Scriptores rerum Germanicarum*, éd. Loewenfeld, 8°, Hanovre, 1886, p. 9, déjà cité.

(36) Cf. sur ce point : J. Bedier, *Les Légendes épiques. Recherches sur leur formation*, 8°, Paris, 1921 et ss., T. III, p. 38, n. 1, déjà cité.

Cpr : *Monumenta Epternacencia*, in *Mon. Germ. Histor. Scriptores*, T. XXIII, f°, Hanovre, 1879, pp. 59, 63 et 30, ligne 40, déjà cité.

Ægidii Aurivallensis : Gesta Episcoporum Leodiensium. Mon. Germ. Hist. Script., T. XXV, f°, Hanovre, 1880, pp. 46 et 47, déjà cité.

s'emparera indirectement, alors que la victoire sur les Arabes y restera sans écho.

D'ailleurs la *Chronique de Fontanelle* ne contient rien qu'on ne sache déjà. Elle met l'accent sur la piété de Charles Martel qui combat « invocato Christi auxilio ». Il s'agit là, bien entendu, d'une formule toute faite qu'on retrouve couramment dans les chroniques.

Les *Annales de Fulda* donnent Narbonne comme théâtre au conflit décisif [37].

La *Chronique de Saint Arnould de Metz* [38] est muette à l'égard des morts laissés par les partis en présence. Elle aussi dépeint le duc d'Austrasie sous les traits d'un dévot « Nomen domini glorificans ». La qualité de l'auteur lui dictait de prêter à Charles Martel des sentiments dont il semble bien qu'il n'ait pas été spécialement doué.

On citera pour mémoire la *Vie de Saint Théofred* [39] qui décrit les prémisses de la bataille avec beaucoup d'impartialité, mais qui déclare, comme Théophane, qu''Abd-er-Rahman fut tué de la main de Charles Martel.

Le recueil *Gesta Rerum francorum*, qui reprend le récit de Frédégaire, ajoute que Charles fut désigné sous le « cognomine Martellus » parce qu'il frappait « Sicut Martellus » [40].

Les *Annales de Neuss* suivent Paul diacre et reproduisent ses chiffres [41].

Arrêtons-nous un instant sur la *Chronique de Sigebert de Gembloux* (XII[e] siècle) [42]. Cet auteur place la bataille en 730, suivant en cela le *Liber Pontificalis*, et admet les 375.000 morts sarrasins du chroniqueur lombard. Il confond en outre l'invasion d'Abderam avec celle d'Es-Samh et met ainsi à la suite de l'armée sarrasine leurs familles désireuses de s'établir en Gaule [43].

---

(37) Bouquet, II, 674.

(38) *Id. ib.*, p. 684.

(39) Bouquet, T. III, 651. Et *Acta S.S. ord. S. Ben. Sec. III.* Pars I. 476 et ss.

(40) In Bouquet, II, 574-575.

(41) Martené et Durand, cités. V, 532.

(42) In *id. ib.*, 346-347.

(43) « Cum omnibus familiis, quasi in Galliis habitaturi ».

Les *Grandes Chroniques de Saint Denis* reproduisent en français le texte de Sigebert, et signalent en outre, d'après les « Gesta Rerum Francorum », que Charles reçut, après ce terrible massacre, le « sornon » de « Martiau » [44].

Roderic de Ximenes de Rada n'apportera aucun élément nouveau, sinon quelques réticences jointes à une confusion supplémentaire. En sa double qualité d'Espagnol et de catholique et dans le souci de ne pas laisser ravir à son pays la qualité de défenseur de la foi, il s'attache à réduire les mérites des Francs. Il indique notamment que le duc d'Austrasie s'est entouré pour combattre, non seulement de ses guerriers, mais encore de Germains et de Gépides qui avaient échappé à ses précédents massacres [45]. Il ne laisse pas d'être également victime de quelques méprises : il situe notamment le choc en 730 et confond la grande expédition d'Abderam avec celles que ses successeurs devaient mener dans la vallée du Rhône. Il présente le chef sarrasin envahissant l'Aquitaine, le Poitou et la Touraine, et jusqu'aux Alyscamps. Il s'inspire, semble-t-il, pour commettre cette erreur, davantage de la légende de Saint Guillaume d'Aquitaine [46], mentionné dans les chan-

---

(44) J. Viard : *Les Grandes Chroniques de France*, 9 vol. in-4°, Paris, 1920-1937, T. II, 225-226.

Sur le surnom Martel, ou Marteau, son origine n'est peut-être pas aussi innocente que se l'imaginent les vieux chroniqueurs : Le marteau était l'insigne de Thor et peut-être celui d'une association païenne dont Charles aurait été le chef. Telle est l'opinion de Michelet (*Hist. de France*, citée *infra*). Mais ce n'est qu'une opinion.

Il est à noter, cependant, que le nom de Charles n'est pas accompagné de ce surnom avant le XI[e] siècle. Il ne le porta donc certainement pas lui-même, pour autant qu'on sache. De plus, ce titre désignait d'une façon générale les guerriers fameux au Moyen-âge. Ainsi Charlemagne, dont l'attachement à la religion catholique n'est pas contestable, reçut ce titre après sa campagne contre les Normands. Cf. sur ce point la juste observation de Henri Martin : *Hist. de France*, 8°, Paris, 4[e] éd., T. II, p. 206 en note, et *le Moine de Saint-Gall*, II, c. 22, 14, in *Mon. Germ. Hist.* II, 757.

(45) Roderic de Ximenes de Rada : *Historia Arabum*, in André Scholl : *Hispania illustrada*, in-f°, Francfort, 1603, p. 169 et ss. (Ch. XIII et XIV).

(46) Cf. sur ce point Devic et Vaissette, note 118, précités. — Sur St. Guillaume : les *Acta Sanctorum* des *Bollandistes*. Mois de Mai, T. VI, p 809 et ss. ; en l'espèce, plus spécialement 812.

Dozy : *Recherches sur l'Histoire et la Littérature de l'Espagne*. 2 vol. 8°, Leyde, 1860, T. II, pp. 370 et ss. et au même T. app. XXXVI, p. xcIII-xcIX ; *Histoire litt. France*, T. XXII, pp. 463 et ss. et surtout pp. 470 et ss. ; Jonckbloet : *Guillaume d'Orange, le marquis au Court Nez*, 8°, Amsterdam, 1867, 2 vol.

sons de gestes sous le nom de Guillaume au Court Nez; que des récits alors connus de la lutte de Charles Martel contre les alliés du félon comte de Marseille, le Mauronte tristement célèbre.

3° A l'opposé des documents qui précèdent, il nous reste à étudier ceux dont on ne peut déterminer les sources. Le premier en date est représenté par l'*Histoire des Lombards* de Paul diacre (47), inspirateur, on l'a vu, de nombre de ses successeurs. Ce document est contemporain des faits, mais s'inspire sans doute de simples traditions orales.

On sait cependant que son auteur est un érudit consciencieux, en général bien informé (48).

Il se garde de l'erreur commise par Frédégaire ; celui-ci, on se le rappelle, présente Eudes comme l'allié d'Abderam au début de la campagne, par une confusion avec sa conduite antérieure, au moment où il prit pour gendre Othman, gouverneur de Cerdagne, et s'allia à lui.

Paul diacre, lui, ne considère pas Eudes comme l'allié d'Abderam au début de la campagne.

Mais, dans la suite, il confond, semble-t-il, la bataille de Toulouse avec celle de Poitiers. La première avait été sanglante, mais ses conséquences étaient restées sans portée pratique. La seconde, apparemment moins meurtrière, s'était, à l'inverse, traduite par des répercussions en profondeur. Ces contradictions choquèrent probablement cet instinct de la masse à l'impulsion duquel Paul diacre obéissait sans doute ici. Le gros bon sens populaire en vint naturellement à intervertir la proportion des pertes pour mettre un rapport direct entre les chiffres et l'importance des événements et se plut à imaginer d'immenses hécatombes, d'où le chiffre énorme de 375.000 morts sarrasins, indiqué par l'auteur (49).

---

(47) Paul diacre : *Historia Langobardorum*, VI, 46, in *Mon. Germ. Histor. Scriptores rerum Langobardicarum*, in-4°, Hanovre, 1878, pp. 180, 181.

(48) Gustave Schlumberger fait un usage constant des travaux de Paul diacre dans son bel ouvrage : *Un Empereur Byzantin au Xe siècle*, Paris, Firmin Didot, 1890.

(49) Il est à peine nécessaire d'insister sur l'exagération excessive de ce chiffre, surtout si l'on considère celui de 1.500 accusé du côté des vainqueurs. Si, d'ordinaire, les pertes dans l'action même étaient relativement faibles du fait de l'existence de la seule arme blanche, le massacre pouvait être considérable quand la poursuite devenait effective, après que l'une des parties ayant cédé, elle prenait la fuite. (Cf. Ardant du Piq : *Etudes sur le combat. Combat antique, Combat moderne*. 5 éd., in-4°, 1904). L'exemple de Cannes aboutissant à l'anéantissement du vaincu, est classique.

Mais dans l'engagement étudié ici, les textes concordent au moins sur ce point qu'il n'y eut pas poursuite. Les Arabes se décrochèrent sans difficulté, au cours de la nuit. On n'est pas en présence d'une troupe écrasée et prise de panique. Celle-ci après s'être retirée, conserva cependant encore assez de combativité pour ravager le Limousin, le Quercy, l Albigeois, et Toulouse, (Cf. *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*. Seculum III, pars I, f°, Paris, 1672, Vita S. Pandolfi précité), et resta suffisamment organisée pour le pillage.

On trouve dans ces chiffres un élément d'exagération — le seul — que l'on puisse relever chez ce compilateur. Mais celui-ci ouvre ainsi le chemin à l'amplification épique, bien qu'à vrai dire il ne consacre que peu de lignes à l'événement.

Avec Théophane et son émule Anastase, on remarque un nouveau progrès dans la voie de l'exagération initiée par Paul diacre.

Cette Chronographie présente de l'intérêt à plus d'un titre.

A l'égard de la date même de l'événement, Théophane porte son choix sur l'année 716, sans qu'on discerne bien les raisons de ce choix.

Cette œuvre témoigne d'autre part de la rapidité avec laquelle la nouvelle de la victoire remportée par la Croix sur le Croissant s'était répandue en Europe, puisque, dès la fin du VIIIe siècle, elle trouvait sa version dans l'Orient chrétien.

Mais son meilleur titre à notre attention réside dans le fait qu'elle constitue le monument dans lequel la *vox populi* a réalisé la meilleure synthèse des événements, sous la forme non pas d'une image anticipée d'Epinal, mais d'une enluminure byzantine, avec les déformations et les infidélités inhérentes à l'iconographie populaire.

Charles Martel, malgré l'intérêt de circonstances que lui avait porté Grégoire III, n'était pas, nous l'avons vu, en odeur de sainteté auprès de l'Eglise. C'est probablement en raison de l'anathème implicite qui pesait sur lui que le pieux Théophane laisse tomber son nom dans l'oubli.

Pépin le Bref, son fils, jouissait au contraire d'une excellente réputation auprès du clergé. Le voilà du coup qui

bénéficie de tous les mérites du père ; l'auteur nous le montre en effet triomphant des Infidèles.

Quant au théâtre même du drame, le chroniqueur prend des libertés plus grandes encore à l'égard de la topographie. Qui d'ailleurs, en Orient, situe Poitiers sur la carte de France? Narbonne, déchue de sa splendeur, est sans doute elle-même oubliée. Mais le Rhône qui baigne Lyon et aboutit à la mer près de ce grand port connu des navigateurs d'Orient depuis la plus haute antiquité, offre une notion géographique plus courante. Et puis le fleuve n'a-t-il pas vu les Sarrasins lors de leur dernière invasion en Gaule ? Suivant la pente naturelle de leur esprit, c'est sur les rives de ce fleuve que les milieux religieux d'Asie Mineure où vivait l'auteur, vont placer la rencontre décisive. D'où l'extraordinaire récit que contient l'œuvre de Théophane et suivant lequel c'est Pépin le Bref qui, en 716, triomphe d'Abderam, en une rencontre décisive où il tue le chef arabe, et où il jette les débris de ses troupes dans le Rhône [50].

Cette déformation est d'ailleurs d'autant plus symptomatique qu'elle émane d'un écrivain plus sérieux. Il ne s'agit pas, en effet, d'un conteur de fabliaux, ou d'un trouvère qui se laisse entraîner par son imagination, mais bien d'un chronologiste sévère, scrupuleux, qui s'efforce de transmettre exactement ce qu'il tient pour la vérité. Or c'est la vérité accommodée au goût des moines de Byzance qu'il nous livre:

Quant à Anastase le Bibliothécaire [51], dans son *Histoire Ecclésiastique* tirée de Théophane, il se contente de traduire presque littéralement son auteur. Il n'apprend, sur ce point,

(50) Théophane : *Chronographie*, 377, éd. Niebuhr, in *Corpus hist. byz.*, Bonn, 1839, I, 620, 1-8 :

...καὶ προπολεμήσαντα τοὺς παραιωθέντας Ἄραβας ἀπό τῆς Ἀφρικῆς ἐπὶ τὴν Σπανίαν, τοῦς καὶ κρατήσαντας ἕως τοῦ νῦν τῆς αὐτῆς Σπανίας, δοκιμάσαντας δὲ καὶ κατὰ τῶν Φράγγων παραταξασθαι, οξς ἀντιταξάμενος συν τῷ πλήθει ὁ/αὖτός Πιπῖνος, κτείνει μὲν καὶ αὐτὸν τὸν ἔξαργον τοῦ ἔθνους Ἀβδεραχμάν συναναιρεῖ δὲ καὶ πλῆθος οὐκ εὐαρίθμητον παρὰ τὸν Ἠριδανόν ποταμόν, καὶ θαυμάζεται καὶ φιλεῖται παρὰ τοῦ ἔθνους οὐ μόνον δία τοῦ το, ἀλλὰ καὶ δι'ἄλλα προτερήματα....

(51) *Historia ecclesiastica* ex Théophane, 222, in *op. cit.*, T. II.

rien à personne ; il sert seulement de contre-épreuve à cette falsification ingénue.

On arrive enfin à l'*Ancienne Chronique d'Uzès* [52]. Il s'agit d'un traité du Franc Alleu dans la Province de Languedoc. Ce document est lui-même fort curieux ; son auteur note très soigneusement la bataille de Toulouse, de 721, mais passe complètement sous silence celle de Poitiers, bien que, par la suite, il traite d'événements postérieurs.

Quelle est ici la source d'un récit dont tout merveilleux est absent ? Il est difficile de le dire.

De l'examen des textes du second groupe, la même observation générale très nette se dégage : nulle part l'événement n'est amplifié à l'échelle de l'épopée ou de la simple chanson de geste ; d'où l'on peut conclure que pour les contemporains cet événement n'a pas revêtu l'importance que devait lui prêter ultérieurement l'Histoire.

II. — *Période des Croisades*

Cela est si vrai qu'à l'époque des Croisades personne ne se souviendra plus de l'exploit de Charles Martel [53].

On trouve en effet dans un texte du XII[e] siècle un compte rendu des faits extrêmement schématique, qui montre suffisamment qu'on en apercevait de moins en moins la portée. On est en présence, ici, de l'œuvre non d'un moine chroniqueur, mais d'un écrivain laïque, vraisemblablement une femme : l'auteur de la Chronique de Saintonge intitulée : « Tote listoire de France » [54]. Il écrit :

(52) Cf. in Devic et Vaissette, *op. cit.*, *Preuves*, p. 23.

(53) Pour s'en rendre compte, consulter : R. Grousset : *Histoire des Croisades*, 8°, Paris, 1934, T. I ; *Recueil des Historiens des Croisades*, I, *Historiens Occidentaux*, 5 vol. in-f°, Paris, 1844. — Joinville : *Histoire de St. Louis*, 4°, Paris, 1868. — Villehardouin : *De la conqueste de Constantinople*, in *Mémoires*, T. I, 4°, Paris, 1836.

(54) C'est là un des plus anciens manuels d'Histoire de France que l'on connaisse avec celui du Ms. II, 6, 124, de Cambridge. (Cf. P. Meyer in *Notices et Extraits des Manuscrits*, T. XXXII, in-4°, Paris, 1888, pp. 56 et ss.) et la *Chronique d'un Anonyme de Béthune* (Cf. L. Delisle in *Notices et Extraits des Manuscrits*, T. XXXIV, in-4°, Paris, 1891, pp. 365 et ss.).

Pour le texte : Cf. in F. W. Bourdillon : *Tote listoire de France* (*Chronique Saintongeaise*), 8°, Londres, 1897, p. 52. Pour la critique : Cf. la lettre Préface de G. Paris en tête de cette publication.

« Apres co li Sarrazin assaierent prendra France. Il (Charles Martel) les venquit en does granz batailles : en aguiaine e a la cite de Pestier e autra fez a Narbona iosta le fleuve Coiram qui les contregniot fuir en lor terra par force ».

C'est là, on le voit, un langage extrêmement mesuré mais qui témoigne plutôt d'un manque d'esprit critique de la part des chroniqueurs qui apercevaient l'histoire à travers une grisaille uniforme.

Cette teinte neutre subsiste dans les textes consécutifs, pour la bonne raison qu'ils sont tous issus les uns des autres et que personne ne fait encore œuvre d'historien à proprement parler.

III. — *A partir du XVIe siècle*

Nous avons indiqué qu'à partir du XVIe siècle une divergence se produit entre les écrivains qui restent fidèles à la tradition objective et les apologistes hagiographes et les Bollandistes qui introduisent la notion de miracle.

Dans la première catégorie, nous trouvons :

Baronius, qui aperçoit bien dans Charles Martel le vengeur de la chrétienté, mais qui fait un récit extrêmement objectif des faits et, chose remarquable, note les dissensions qui vinrent très rapidement affaiblir l'élan des Musulmans partis à la conquête du Monde [55].

R. Gaguin [56] fait preuve de la même sobriété. Il rapporte comme étant l'opinion « de certains auteurs » que le surnom de « Martel » fut donné à Charles à cause de sa victoire. Il note les démêlés du Prince avec l'Eglise, et souligne que c'est seulement après son succès qu'il rentra en grâce auprès des autorités ecclésiastiques. On sent chez cet érudit écrivain le désir évident de ne pas surestimer l'objet de son récit, même lorsque les circonstances s'y prêtent. Bien qu'il admette le chiffre fabuleux des pertes sarrasines, la clairvoyance relative de cet auteur est remarquable. D'ailleurs son œuvre fut éditée

(55) Cesar Baronius : *Annales Ecclesiast.*, T. XII, in-f°, Lucques, 1742, 731.

(56) R. Gaguin : *Rerum Gallicarum Annales*, in-f°, Francfort, a. M. 1572, p. 43.

et traduite à plusieurs reprises, ce qui témoigne de l'estime dans laquelle il était tenu.

Pour sa part, Machiavel qui, pourtant, n'avait pour la France aucune affection particulière, se devait de rendre hommage à la vérité historique. « Pépin II, dit-il, était parvenu au trône moins par son mérite que par celui de Charles Martel, son père, et de Pépin, son aïeul. Ce fut ce Charles Martel qui, étant gouverneur du royaume, livra près de Tours, sur les bords de la Loire, cette bataille mémorable où les Sarrasins perdirent plus de 200.000 hommes [57].

Andrea Silvio, au XVIIe siècle, montre la même impartialité [58].

Devic et Vaissette, au XVIIIe siècle, manifestent un égal amour de l'exactitude [59].

Il en est de même d'Antoine Pagi [60] ; celui-ci soutient, cependant, que, dès l'année qui suivit Poitiers, les Sarrasins envahirent à nouveau la Gaule, sans qu'il apparaisse bien en quoi pareille affirmation trouve son fondement.

Dans la seconde catégorie, celle des enthousiastes qui se font apologistes sinon hagiographes, puis des Bollandistes qui introduisent plus ou moins la notion de miracle, nous trouvons :

Nicolle Gilles, traitant des « Sarrazins qui venoiêt d'Espaigne pour habiter en France. Et de la greit occision que en fist Charles Martel ». Il montre ce « victorieux prince » les combattant « vertueusement et si puissamêt qu'en la fin de la bataille fut trouvé par copte fait qu'il y estait mort CCCLXXV mil Sarrasins ... et n'y fust tué que environ mil cinq cens des gês dudit Charles Martel ».

Puis celui-ci poursuit sa campagne, bat les envahisseurs à Narbonne, et « ainsi ledit Charles Martel très glorieux et victorieux par l'ayde de Dieu, de son industrie et par la force

(57) In *Histoire de Florence*, I.

(58) Andrea Silvio : *Historiae Franc. Mer. Synopsis*, Paris, 1632, 8°, p. 655.

(59) *Op. cit.*, T. I, pp. 796 et ss.

(60) Antoine Pagi in *Critica historico — chronologica*, in *Universos Annales ecclesiastica*. Anvers, 1705, 4 vol. in-f°, ad ann. 753, p. 3.

des frâçois chassa tous les Sarrasins ... et leur osta l'espérance de jamais habiter au royaume de Frâce » (61).

Paul Emile de Vérone dépeint la France se dressant contre les Infidèles qui semaient la terreur, Charles Martel et Abdéram haranguant leurs troupes suivant les meilleures traditions de Tite-Live, et l'immense joie de la chrétienté à l'annonce de la déconfiture des Infidèles (62).

Bernard de Girard, seigneur du Haillan, pour sa part, décrit le héros tenant aux trois ordres du royaume, qu'il avait assemblés en Etats Généraux, un noble discours où il assure les infidèles « qu'ils trouveront les hommes de France qui leur feront teste ... » et dans lequel, après avoir adjuré « Dieu assistant » les Français et « deffendant leur querelle » — il exhorte ses concitoyens à « deffendre la religion », et il les supplie de maintenir « la bonne opinion » qu'ont conçue à leur sujet les « peuples de l'Europe ».

Il poursuit en attestant que grâce à la vaillance de Charles Martel et de ses soldats « la Gaule fut entièrement délivrée »... tellement « Dieu donna manifeste secours et faveur à la Sainte Foy catholique » (63).

N. Clément, dans une sorte de poème historique, décerne à Charles Martel le titre de « bannière des chrétiens », ce qui, compte tenu de ce que nous savons, paraît tout de même excessif (64).

Mezeray témoigne d'un enthousiasme extraordinaire. Bien entendu, le duc d'Austrasie, selon ses modèles de l'Antiquité, s'adressera à ses troupes avant la bataille, en des termes éloquents et bien ordonnés. Il les qualifie de « libérateurs du genre humain ».

Il décrit alors soigneusement une belle médaille commémorative de ce triomphe où se déroule une inscription établie selon les règles de l'art : « ABDERAMO ET SARRACENSIS IN AGRO TURONENSI DEVICTIS ».

(61) Nicolle Gilles : *Les Annales et Chroniques de France*, 8°, 2 vol., Paris, 1538, T. I, f°s LXXXVIII V° et LXXXIX V°.

(62) Paul-Em. Veran : *De rebus Gestis Libri*, 8°, Paris, 1548, pp. 59-63.

(63) Bernard de Girard, seigneur du Haillan : *Histoire Générale des Roys de France*, in-8°, Paris, 1615, T. I, pp. 102 à 107.

(64) *Les Roys et les Ducs d'Austrasie*, 1 vol., 8°, Epinal, 1617, 10-40.

Mais il omet de dire si ce document est contemporain de l'événement qu'il glorifie (65).

A côté de ce vulgarisateur, qui ne fut pas d'ailleurs dénué de mérites, voici un érudit extrêmement sérieux et très digne de foi : Adrien de Valois. Il discute très sérieusement les documents et les dates. Puis, après avoir bien poursuivi sa critique, il déclare qu'avec l'aide de Dieu, Charles et ses compagnons d'armes libérèrent à Poitiers la Gaule et l'Aquitaine de la domination des Arabes (66).

Pétau, enfin, insiste tout particulièrement sur la terreur que causaient les invasions sarrasines, et sur le renom d'invincibilité qu'acquit Charles Martel pour les avoir arrêtées. Par la suite, en effet, « au seul bruit des armes de Charles, dit-il, Luitprand (*le roi des Lombards contre lequel le Souverain Pontife appelait à l'aide*) met bas » les siennes (67).

Quant aux Bollandistes, ils ne craignent pas d'écrire que la victoire de Poitiers fut un véritable miracle sur lequel veillaient les chœurs des Elus et des Anges (68).

IV. — *A partir du XVIIe siècle*

Nous assistons, a-t-on dit, à la naissance de la philosophie de l'Histoire.

La puissance d'abstraction et de généralisation de l'Aigle de Meaux notamment le conduit à donner à la victoire de Charles Martel une haute portée humaine, sans faire appel pour cela à la notion de miracle et sans davantage se laisser aller à l'hagiographie.

Il s'exprime en ces termes :

« Malgré les efforts et l'armée immense d'Abderam, leur général, Charles Martel gagna sur eux la fameuse bataille de Tours (725). Il y périt un nombre infini de ces Infidèles et

(65) Mezeray : *Histoire de France*, in-f°, Paris, T. I, 1643, p. 130.

(66) In *Rerum Francicarum*, in-f°, T. III, Paris, 1658, livre XXIV, sub. ann. DCCXXXII, pp. 488 et ss.

(67) Peteau : *Abrégé chronologique de l'Histoire Universelle sacrée et profane*, in-8°, Paris, 1682, T. II, p. 117.

(68) *Acta Sanctorum*, Mai IV, 13 Mai, 28, 29 et ss., pp. 217-218.

Abderam lui-même y demeura sur la place. Cette victoire fut suivie d'autres avantages, par lesquels Charles arrêta les Maures et étendit le royaume jusqu'aux Pyrénées » (69).

On doit être reconnaissant à Bossuet d'avoir fait preuve d'assez d'indépendance d'esprit pour ne pas avoir suivi l'Eglise dans son antipathie contre Charles Martel ; s'il n'amplifie pas les mérites de ce dernier, du moins ne cherche-t-il pas à les minimiser.

En dépit de l'erreur de date, quelle sérénité jointe au souci de ne pas solliciter les faits ni les textes !

Au XVIIIe siècle, de la Hode, auteur d'un livre dont, seul, le titre est curieux : « Histoire des Révolutions de France », suit la ligne traditionnelle. Il écrit : « On ne peut exprimer la gloire et la réputation qu'elle (la victoire de Poitiers) acquit à Charles par toute la terre et jusqu'à quel point elle augmenta son autorité sur l'Empire français » (70).

Voltaire, pour sa part, raille les moines qui acceptent le chiffre exorbitant de 360.000 morts du côté des Arabes ; il admet également que les divisions intestines des Arabes ont pu être une cause d'affaiblissement de leur empire, mais il ajoute avec passion : « Sans Charles Martel qui lui ôta (à Abderam) la victoire et la vie, la France était une province mahométane » (71).

Il convient de noter, par contre, que certains théoriciens politiques, parmi les plus illustres de ce XVIIIe siècle, Montesquieu (72) et Boulainvilliers (73) se montrent infiniment plus réticents à l'égard de la grande figure de Charles Martel.

Montesquieu, notamment, est extrêmement réservé dans son jugement ; quant à Boulainvilliers il nourrit à l'égard de Charles Martel la solide haine que lui inspire l'idée de monarchie absolue et se garde d'apprécier son triomphe sur les Arabes.

---

(69) Bossuet : *Discours sur l'Histoire Universelle*, I, XI.

(70) De La Hode : *Histoire des Révolutions de France*, in-12°, La Haye, 1738, T. I, pp. 127-139.

(71) *Essai sur les Mœurs*, in *Œuvres*, T. XI, in-8°, Paris, 1878, p. 155 et 315, et *Annales de l'Empire*, XIII, 221.

(72) *Esprit des Lois*, XXI, X.

(73) *Histoire de l'Ancien Gouvernement de la France*, La Haye, 1727, T. I, p. 66.

On citera Anquetil pour mémoire, bien qu'il appartienne déjà au XIXe siècle. Il suit Mezeray et sa valeur d'historien est mince. Il est toutefois un excellent reflet de l'opinion courante en la matière : Poitiers, chez cet auteur, est le triomphe décisif de la Croix sur le Croissant (74).

V. — *Au XIXe siècle*

Au début du siècle, l'esprit d'école ne s'étant pas encore fait jour, les premiers auteurs qu'on rencontre restent purement objectifs.

1° En France, nous trouvons tout d'abord :

Fauriel, qui s'efforce de peindre sous des couleurs exactes la campagne d'Abderam et ses vicissitudes. Il est un des premiers peut-être à tenter de déterminer les effectifs réels de l'armée du conquérant arabe, effectifs qu'il estime à 60.000 hommes environ. La critique moderne a, depuis, fait justice des exagérations qui prêtaient à toute invasion des proportions excessives. C'est ainsi que E. F. Gautier, dans son *Genseric Roi des Vandales*, considère lui-même que l'invasion menée par ce roi devait se composer au plus, compte tenu des familles, de 60.000 hommes, les véritables combattants n'étant guère qu'au nombre de 15.000. Le chiffre avancé par Fauriel paraît donc tout à fait plausible. Il fait preuve également d'une clairvoyance assez aiguë pour considérer que ce sont les luttes intestines entre musulmans qui empêchèrent la reprise de la conquête (75).

Simonde de Sismondi (76), un peu antérieur au précédent, se défend lui aussi contre toute exagération. Il montre très exactement l'échec de Poitiers décourageant les Sarrasins et rendant confiance aux chrétiens ; il insiste également sur le fait que les divisions intestines de l'Espagne musulmane n'ont pas peu contribué à déterminer l'échec et à l'aggraver.

---

(74) *Histoire de France*, in-4°, Paris, 1838, T. I, pp. 192-193.

(75) Fauriel : *Histoire de la Gaule Méridionale sous la Domination des Conquérants Germains*, 4 vol. in-8°, Paris, 1836, T. III, pp. 120 et ss. — Cpr. dans le même sens : Weil, *Geschite der Chalifen*, 3 vol. in-8°, Mannheim, 1846-1862, T. I, pp. 645-646 et n. 1, p. 646.

(76) J. C. L. Simonde de Sismondi : *Histoire des Français*, in-8°, Paris, 1821, T. II, p. 132.

Michelet, pour sa part, semble se désintéresser de la question. Il se contente d'admettre que Poitiers « a frappé l'imagination des chroniqueurs » (77).

Cette affirmation ne correspond pas, on l'a vu, à une réalité très solide.

Quant à Auguste Molinier, l'auteur de la première partie de la note 118 de Devic et Vaissette (78), il s'en tient sagement à l'optique des chroniqueurs quand il affirme que les invasions arabes du VIIIe siècle n'eurent pas, aux yeux de leurs contemporains, l'importance que l'on imagine à la lecture des Histoires du XIXe siècle.

A tout prendre, nous avons vu que l'objectivisme de ces chroniqueurs donne un fondement assez sérieux à l'affirmation d'Auguste Molinier. Les Sarrasins ne furent pas mal accueillis en Espagne (79), et il est probable que l'invasion venue du sud et en somme assez vite réprimée apparut comme beaucoup moins redoutable que la menace de l'est, parce que le harcèlement et les fuites simulées de la cavalerie légère arabe, tactique qui devait être si souvent funeste aux Croisés en Orient, n'était pas ici sur son terrain favorable et était probablement sans effet sur la masse des escadrons du Duc d'Austrasie.

2° Nous parvenons maintenant à l'école historique moderne, issue de la philosophie du XVIIIe siècle et de la Révolution. Sous cette double influence, les historiens se font les théoriciens des consciences nationales dont ils cherchent la raison d'être dans le passé. La philosophie de l'Histoire ne trouve plus sa satisfaction dans la simple exposition des faits ; elle les encadre dans des vues générales et cherche à en dégager des conclusions.

La Bataille de Poitiers n'échappera donc pas à sa destinée qui est d'apparaître comme un tournant décisif de l'Histoire.

(77) J. Michelet : *Histoire de France*, éd. défin. 40 vol., in-8°, Paris, 1893, T. I, pp. 287-289 et app. pp. 440 et ss.

(78) Précité.

(79) Cf. Isid. Pac. précité, dans tout son *Epitoma*. — Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, in-16, Leyde, 1861, II, pp. 31 et ss. — et aussi *Al Bayano'l Mogrib*, trad. Fagnan, in-8°, Alger, 1901, T. II, pp. 34 et ss. — L'impartialité d'Isidore de Béja est peut-être l'argument le plus fort en faveur de cette thèse. On sait qu'il y a identité entre Isidore de Béja et Isidore de Badajoz.

Les historiens français expriment sur ce thème des idées en général assez exactes, mais on notera qu'ils manquent tous de renseignements sur l'état de l'arrière de l'un des partis en présence, celui de ce Maghreb mystérieux, que le kharedjisme bouleversait.

Ce devait être le mérite d'Ernest Mercier de verser un témoignage primordial à l'instruction du procès.

Dès 1824, un « officier-général », historien obscur, déclare dans une étude consacrée à la « Bataille de Tours gagnée par Charles Martel sur les Sarrasins », que les plaines où se déroula la bataille furent « les témoins du salut de la France et même de toute l'Europe chrétienne » (80).

Henri Martin, dans son objectivité, décrit scrupuleusement le caractère des invasions arabes, dont il donne le sentiment exact (81). Il aperçoit lui aussi dans la Bataille de Poitiers un tournant décisif et écrit avec chaleur : « Le sort du monde allait se jouer entre les Franks et les Arabes » (82).

Guizot donne le même écho de ce qui paraît être désormais la version officielle, quand il affirme que « la civilisation du monde » dépendait de la rencontre (83).

Fustel de Coulanges confirme avec toute l'autorité qui s'attache à son nom que Charles Martel « avait sauvé la chrétienté » (84).

L'esprit moins impartial des hommes de lettres leur fait accuser fortement les traits de cette victoire.

Chateaubriand exprime le même sentiment que la plupart des auteurs, ses contemporains, quand il affirme que « les Sarrasins victorieux, le monde était mahométan » (85).

(80) *Aperçu de la Bataille de Tours gagnée par Charles Martel sur les Sarrasins l'an 732 ou recherches raisonnées du lieu où se donna cette bataille*, par un Officier-Général (Baron de Margaron), in-8°, Tours, 1824, p. 45.

(81) Henri Martin : *Histoire de France*, 4e éd. I, II, p. 196.

(82) In id. *ib.* p. 203.

(83) Guizot : *L'Histoire de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants*. In-4°, Paris, 1872, T. I, p. 178.

(84) Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions Politiques de l'ancienne France. Les Transformations de la Royauté pendant l'époque Carolingienne*. Ed. Jullian, Paris, p. 192.

(85) *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, éd. Ste-Beuve, Paris, 1860, in-8°, T. X, 15-16.

Enfin Victor Hugo qui ne redoute pas davantage l'hyperbole nous présente Charles Martel « pulvérisant Abderam et les Arabes » (86).

Cette interprétation est donc désormais fermement établie en France.

3° A l'étranger, en Allemagne et en Angleterre notamment, un esprit de système analogue se fait jour qui a peut-être moins ses sources dans la philosophie du XVIII° siècle que déjà dans une recherche du scientifisme objectif pur.

Sir Edward S. Creasy, notamment, attribue le mérite d'avoir aperçu l'importance de Poitiers à l'Angleterre et à l'Allemagne (87).

Le simple titre de son ouvrage, *The fifteen decisive battles of the world*, montre suffisamment que ce livre est né de cet esprit de système dont nous parlions, sinon d'une idée préconçue.

En Allemagne, dès 1827, H. Pertz, auteur des *Monumenta Germaniae Historica*, établit dans son *Histoire des Maires du Palais* que l'invasion de 731 avait pour objet un établissement définitif des Musulmans en Gaule.

Cet auteur, qui se pique d'esprit critique, admet cependant le chiffre des pertes sarrasines rapporté par Paul diacre.

Par ailleurs, il voit dans le succès de Charles Martel la cause essentielle de l'ascension de Pépin le Bref au trône de France (88).

F. von Schlegel est d'accord avec l'opinion qui tendait parallèlement à se faire jour en France à partir de Margaron (1824) quand il affirme que les armes de Charles Martel délivrèrent et sauvèrent les nations chrétiennes de l'Ouest du danger mortel de la puissance de dévastation de l'Islam (89).

Chez Léopold von Ranke, on note un esprit d'analyse et une clairvoyance remarquables.

(86) *Littérature et Philosophie mêlées*, I, *Philosophie*, Paris, in-8°, 1882, p. 302.

(87) In *The fifteen decisive battles of the world*. Londres, 1914, p. 160. (Sir Edward Creasy écrivait en 1852).

(88) H. Pertz : *Histoire des Maires du Palais*, in-8°, Hagueneau, 1827, 219 et ss.

(89) F.V. Schlegel (trad. J. Burton Robertson : *The Philosophy of History*, in-4°, Londres, 1847, p. 331.

Il dépeint « comme l'une des plus importantes périodes » de l'Histoire, le début du VIII° siècle.

Il reconnaît très exactement que cette partie de l'Europe vit sous le coup de dangers multiples ; d'une part l'Islamisme menace de subversion l'Italie et la Gaule, de l'autre l'idolâtrie des Frisons et des Saxons se fraie une route vers le Rhin. Il ajoute :

« Devant le péril couru par les institutions chrétiennes, un jeune prince de race germanique, Charles Martel, se lève comme leur champion ». Il les maintient avec toute l'énergie qui fait naître la nécessité de défendre son existence, et pour finir, il étend le bienfait à d'autres régions (90).

Une série d'autres auteurs donnent un son de cloche analogue, tels Hallam (91), Gibbon (92) et Arnold (93).

VI. — *Optique externe*

Nous adopterons ici la même distinction entre contemporains et modernes.

Les contemporains sont nécessairement les auteurs arabes.

C'est un fait constant que, de l'étude du développement de la civilisation arabe et de la propagation de l'islamisme on retire un sentiment invariable de stupéfaction profonde, en présence d'un épanouissement prodigieusement rapide, suivi d'un effondrement instantané. L'effondrement n'atteint, il est vrai, que la civilisation elle-même, car si, dans les années initiales, civilisation et religion poursuivent de con-

(90) L. v. Ranke : *Deutsche Geschichte in Zeitalter der Reformation*, 3 vol. in-8°, Leipzig, 1867-1868, T. 1. p. 5. — Cf. également, du même : *Weltgeschichte*, T. V. 1 vol. in-8°, Leipzig, 1884, p. 289.

(91) Hallam : *L'Europe au Moyen-âge* (trad. franç.) in-8°, T. I, Paris, 1837, pp. 7 et 8 et note 1. p. 7. — Il place « Poitiers au petit nombre de celles (des batailles) dont une issue contraire eût essentiellement changé la face de l'avenir ».

(92) Gibbon : *History of the decline and fall of the Roman Empire*, in-8°, Londres, 1838-1839, T. VII, pp. 17 et ss. — Il considère Poitiers comme « l'événement qui fit échapper nos ancêtres britanniques et nos voisins de la Gaule aux prescriptions civiles et religieuses du Coran ».

(93) Arnold : *History of the later Roman Commonwealth*, in-8°, New-York, 1846, T. II, p. 317. — Il y range la victoire de Charles Martel parmi « ces délivrances signalées qui affectent pour des siècles le bonheur de l'humanité ».

serve une carrière triomphale, l'Islam, abandonné à lui-même, continue seul cette carrière qui, pour cheminer dès lors par des voies souvent pacifiques et secrètes, ne cessera pas de marquer dans le temps et dans l'espace une progression continue.

Entre la date origine de l'ère musulmane, celle de l'Hégire (622) et la date de la Bataille de Poitiers (732), il s'est écoulé à peine un peu plus d'un siècle. Dans cette courte période, la puissance prodigieuse de propagation de l'Islam et de la civilisation corrélative s'est édifiée sur les succès des armes musulmanes partout triomphantes.

Quel peut être le climat à l'intérieur du Dar-el-Islam, pendant cette ascension verticale ? On l'imagine aisément.

Un peuple n'assiste pas impunément à la victoire de ses armes sur tous les fronts sans que se crée sinon une solidarité, du moins une conscience collective fondée sur un orgueil et une confiance à tout prendre bien légitimes.

La foi des Arabes dans leurs destinées pendant cette période d'euphorie est d'autant plus grande qu'elle s'alimente à des sources mystiques fraîchement jaillies.

Il n'a pas été besoin de communiqués quotidiens, ni d'organes de presse pour tenir le monde de l'Islam au courant de cette traînée victorieuse. La voix de la renommée a tenu le double office dans des conditions remarquables. L'on sait, en effet, que, de tous temps, les nouvelles se sont propagées, en pays arabes, avec une rapidité exceptionnelle; tant par la voie de signaux optiques, des appels transmis de vigie en vigie, que par le moyen de ces coureurs merveilleux dont la tradition s'étend du poète préislamique Chanfara aux *Raqqas* (pl. *raqaquis*) marocains. Ces derniers restèrent, pendant de nombreuses années, des messagers beaucoup plus rapides que le chemin de fer « stratégique » qui reliait Casablanca à Fez !

On peut donc concevoir sans peine les proportions dans lesquelles la transposition par la légende avait pu amplifier les splendeurs de la vie andalouse comme les succès des armes arabes en Europe.

Mais si des esprits émotifs, grisés par le succès continu, se refusent à concevoir la simple idée d'un échec durable, ces esprits si naturellement enclins à grossir la victoire sont aussi

prompts à amplifier la défaite quand elle se produit ; elle ne tarde pas alors à prendre à leurs yeux les couleurs d'un désastre.

Or les auteurs arabes se montrent très sobres dans leurs commentaires à l'égard des défaites essuyées par leurs armes en Europe.

Les termes, il est vrai, pour en être brefs, sont singulièrement vigoureux et évoquent des images qui sont les témoins indiscutables d'une imagination populaire assez fortement traumatisée.

Le Bayan dit par exemple : « Le Gouverneur d'Espagne, Abd-er-Rahman, trouva, ainsi que nombre des siens, le martyre ». C'est incontestablement un procès-verbal de défaite.

Ibn-El-Athir n'est guère plus explicite : « Abd-er-Rahman entreprit dans le pays des Francs une nouvelle expédition, où lui et les siens trouvèrent le martyre ».

La notion de « martyre » énoncée du côté arabe s'oppose assez curieusement à la notion de « miracle » introduite du côté chrétien ; elle en est l'antithèse nécessaire.

El Maqqari, parlant de la Bataille de Poitiers, emploie une expression reprise dans la suite mais qui, semble-t-il, a dû s'appliquer primitivement à la Bataille de Toulouse [94].

Cette expression : « Balat-ech-chouhada », rapportée par l'Encyclopédie de l'Islam, est traduite par Seybold : « le pavé des martyrs » [95].

Elle est suffisamment éloquente, dans sa sobriété, pour rendre le retentissement prêté à la défaite dans le monde islamique et met un accent singulièrement vigoureux sur la notion indiquée par les deux premiers auteurs mentionnés ci-dessus.

Ibn Hayyan, cité par Maqqari [96], ajoute un détail mys-

(94) Telle est l'opinion d'Henri Martin, *op. cit.*, pp. 203-206. — Cf. aussi Zotenberg précité et Gayangos précité, T. I, p. 33.

(95) Th. Houstma : *Encyclopédie de l'Islam*, in-4°, Leyde, 1913, ss voce Abd-al-Rahman ben Abd-Allah-al-Ghâfiki, p. 55. — Raynaud : *L'Invasion des Sarrasins en France*, in-8°, Paris, 1836, p. 44, avec ses références à Maqqari 704, f° 63 et 705, f° 3. — P. de Gayangos, traducteur de *The History of the mohamedian Dynasties in Spain*, par Maqqari, 2 vol. in-4°, Londres, 1840-1843, T. I, p. 37, qui se réfère sur ce point à Ibn-Khaldoun — Cf. également *Al Bayano'l Mogrib*, trad. Fagnan, in-8°, Alger, 1901-1904, T. I, p. 49.

(96) Ibn Hayyan, cité par Maqqari, in Gayangos cité, T. II, p. 33.

tique non moins expressif ; selon lui, le soir de la bataille, on entendit la voix d'un muezzin céleste qui appelait les morts à la prière.

Mais, d'autre part, les annalistes arabes fournissent une indication précieuse qui montre que, si l'Islam considérait que la défaite avait été sanglante, il estimait par contre qu'elle n'était qu'un épisode appelant la revanche.

Au lendemain de la défaite, en effet, le successeur d'Abd-er-Rahman, Abdelmalic ben Katan, fut chargé de préparer cette revanche (97). Des révoltes locales lui interdirent toute action immédiate.

Au total, donc, ce n'est guère que par des déductions rationnelles que nous arrivons à imaginer ce que pouvait être le climat islamique de l'époque, et c'est moins à l'aide de ces documents, à vrai dire assez pauvres, que grâce à un esprit d'analyse pénétrant qu'E. Mercier arrivera lui-même à édifier sa thèse.

« Les Musulmans, dit-il, procédaient par expéditions, par pointes hardies: étaient-ils victorieux, ils s'établissaient comme ils l'avaient fait en Septimanie et reportaient ainsi leur première ligne en avant ; de là, ils poussaient de nouvelles pointes et s'ils étaient vaincus leur ligne de retraite accueillait les débris de l'armée, puis on se reformait en arrière et quand les forces étaient suffisantes, on repartait en avant. Cette tactique indique clairement, ajoute E. Mercier, qu'un courant devait alimenter par derrière l'invasion, car les Musulmans ne se ménageaient pas : la consommation d'hommes était effrayante et il fallait non seulement fournir au personnel des expéditions, mais occuper le pays conquis ».

Par un concours de circonstances singulièrement heureux, les conquérants orientaux devaient précisément trouver dans le Maghreb le réservoir d'hommes inépuisable qui leur permettrait de parer à tous les besoins.

---

(97) Weil, *op. cit.*, p. 647. — Cf. aussi : sur Abderam. : Al Dhabbi (Ed. Codera et Ribera), in-8°, Madrid, 1883, n° 1021. — Sur Abdelmalic consulter *Encycl. de l'Islam*, sub voce Abdelmalik ben Katan. — Al Bayano'l Mogrib, II, 28 et ss. in trad. Fagnan, T. II, pp. 39 et ss. — Ibn-al-Athir (éd. Tornb.), V, 130 et ss. — Dozy : ***Hist. des Musulmans d'Espagne***, I, 252 et ss.

Mais que le vent de la révolte vînt à souffler parmi ces populations aux instincts anti-sociaux, et du coup tout l'édifice du recrutement intensif s'écroulerait.

Or, par la simple confrontation des dates et des faits de l'histoire du Maghreb, Ernest Mercier n'a pas eu de peine à reconnaître et à mettre en évidence les effets désastreux de la propagation du kharedjisme en Afrique du Nord. Cette doctrine subversive ne manque pas de séduire l'esprit révolutionnaire des Berbères dont la cohésion avec l'Islam orthodoxe était déjà bien faible.

Voilà les points qu'E. Mercier s'est attaché à mettre en lumière avec la précision que l'on connaît.

Tous les spécialistes de l'histoire du Maghreb sont arrivés, par la critique des textes auxquels Mercier s'était reporté, aux mêmes conclusions.

C'est Masqueray qui, le premier, a vivement et justement senti l'analogie profonde entre le Kharedjisme et le donatisme.

Qu'y a-t-il à l'origine de chacune de ces doctrines ? Une divergence de dogme ? Evidemment non. Aucune question de foi n'est soulevée. « Pur choc de personnes », dit E. F. Gautier (98).

Du côté du donatisme, on reconnaît l'opposition de deux clergés, dont l'un reproche à l'autre d'avoir été irrégulièrement élu.

Le Kharedjisme, pour sa part, en présence qu'il était du choc de deux individualités, celle d'Ali et celle de Moaouia, s'est détaché de l'une et de l'autre. Il n'est ni sonnite ni chiite ; il est en dehors de l'orthodoxie et de l'hétérodoxie pour une simple question de personnes, d'où son nom de « Kharedjisme », « qui est en dehors ».

C'est à E. F. Gautier que nous devons encore cette admirable définition du climat mystique du Maghreb :

« Soit dans le Maghreb chrétien, soit dans le musulman, les seules grandes convulsions religieuses qui ont secoué le pays dans ses profondeurs n'ont jamais rien à voir avec une conception aberrante du divin. Il y a là une indigence d'idées,

---

(98) E. F. Gautier : *Les siècles obscurs du Maghreb*, in-8°, Payot, Paris, 1937, p. 286.

ou du moins une indifférence aux idées, et un attachement passionné aux personnes, qui est particulièrement maughrebin » (99).

C'est cette constante anthropomorphique qui confère à la race berbère autochtone cette force désintégrante qui devait arriver à neutraliser l'essor de l'Islam. Les questions de personnes s'imposeront toujours ici plus fortement que les idées.

Tous les historiens spécialistes du Maghreb alimentés aux mêmes sources sont d'accord, tels MM. Ch. A. Julien (100), Gaudefroy Demombynes (101) et M. Georges Marçais lui-même.

De ce côté-ci de la Méditerranée, les historiens se sont de même rendus en général à l'évidence.

On trouve cependant encore quelques exceptions. M. Aug. Fliche n'hésite pas à déclarer aujourd'hui qu'à Poitiers les « Francs ont sauvé la Chrétienté » (102).

M. Lecointre, pour sa part, se contente de soutenir qu'Ernest Mercier a exagéré dans ses conclusions et que Charles Martel a eu une influence sur le recul des Sarrasins (103).

Ernest Mercier n'a jamais prétendu le contraire.

M. Calmette (104) émet un avis identique à celui de M. Lecointre.

D'autres historiens comme M. L. Halphen se bornent à cette appréciation vague : « Les temps étaient changés » (105).

Mais ce ne sont là, d'ailleurs, que des cas isolés.

E. Lavisse, malgré une hésitation incontestable (106), se rallie à Ernest Mercier (107).

---

(99) E. F. Gautier, *ibid.*, p. 287.

(100) Ch. A. Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord*, in-8°, Paris, 1931, pp. 327-328.

(101) Gaudefroy Demombynes, in *op. cit.*, p. 172.

(102) Aug. Fliche : *La Chrétienté Médiévale*, in Cavaignac : *Histoire du Monde*, VII, 2, in-8°, Paris, 1929, p. 192.

(103) Lecointre, *op. cit.*, Poitiers, 632-642.

(104) J. Calmette : *Le Monde Féodal*, in coll. « Clio », in-8°, Paris, 1937, p. 23.

(105) L. Halphen : *Les Barbares*, in Collection *Peuples et Civilisations*, in-8°, Paris. 1936, pp. 144-145.

(106) Ernest Lavisse : *Histoire de la France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, in-3°, Paris, 1903, T. II, pp. 259-260.

(107) Lavisse et Rambaud : *Histoire Générale du IVe siècle à nos jours*, in-8°, Paris, 1892, T. I, p. 478.

M. Frantz Funck Brentano (108) a été tenu, un des premiers, au courant des recherches d'Ernest Mercier. On connaît son opinion à leur égard ; on ne sera donc pas étonné qu'il ait fait siennes les conclusions de Mercier.

M. l'Abbé Chaumé fait preuve d'un esprit critique non moins éclairé et d'une impartialité remarquable quand il écrit expressément :

« On a montré, et bien montré, que les circonstances politiques où se débattait alors le monde islamique auraient suffi, même sans la victoire de Charles, à arrêter la marche des Arabes » (109).

Enfin, MM. Lot, Pfister et Gandshof (110) adhèrent également à ces vues, mais peut-être avec plus de réserves.

On retrouve la même réticence exprimée par M. Pfister dans sa contribution à l'histoire, en anglais, de J. B. Bury (111).

Les historiens allemands, pour leur part, restent fidèles à l'idée du miracle de Poitiers, qui leur apparaît comme un triomphe de la race germanique (112).

Enfin, il y a lieu de signaler l'attitude exceptionnelle de Pirenne.

Si cet historien belge admet l'importance de Poitiers, c'est à la victoire navale de Léon III l'Isaurien devant Constantinople (718) qu'il confère un caractère décisif. C'est cette bataille qui, à son avis, marque le début de la régression islamique (113). Il n'entre pas dans notre sujet de discuter ce point de vue. Il reconnaît par ailleurs qu'en 732 « les Arabes étaient aussi agités par des troubles civils que les chrétiens » (114).

---

(108) F. Funck Brentano : *Les origines*, précité, p. 284.

(109) Abbé M. Chaumé : *Les origines du Duché de Bourgogne*, in-8°, Dijon, 1925, T. I, 1re partie, p. 64.

(110) *Op. cit.*, p. 397-398.

(111) J. B. Bury : *The Cambridge Medieval History*, vol. II, par G. Walkin et J. P. Whitney, Cambridge, 1913, p. 129. (La bataille de Poitiers y est traitée par M. Pfister).

(112) K. Lamprecht : *Deutsche Geschichte*, déjà cité, T. II, in-8°, Berlin, 1892, pp. 11-12.

(113) Pirenne : *Charlemagne et Mahomet*, in-8°, Paris-Bruxelles, 1937, 184, 185 et 195.

(114) *Op. cit.*, p. 184.

VII. — *Considérations complémentaires*

Il était indispensable, pour rendre un compte exact des différentes optiques sous lesquelles les faits sont apparus, de passer en revue tous les documents qui, à un titre quelconque, donnent une relation de la Bataille de Poitiers et de ses conséquences.

Les conclusions, qui sont à l'honneur de l'Ecole Historique Algérienne, s'imposent d'une façon singulièrement lumineuse, et appellent, semble-t-il, quelques commentaires.

Les deux grandes invasions arabes trouvent, dans les espaces désertiques de la rive orientale et méridionale de la Méditerranée, un terrain particulièrement favorable à leur propagation qui est à base de nomadisme. Dans le Maghreb, ces invasions se heurtent au contraire à une configuration orogénique tourmentée, qui, en se prêtant à la sédentarisation par les défenses naturelles qu'elle offre, a permis le développement d'une civilisation embryonnaire urbaine.

Dès lors naît le duel « nomades » contre « sédentaires », dont l'histoire du Maghreb n'est que la longue illustration et dont Gautier nous présente le raccourci schématique dans l'antagonisme des Zénètes, symbolisant les nomades, contre les Botr, symbolisant les sédentaires urbains.

En Afrique, chez ces habitants des centres urbains qui n'étaient en somme que des nomades sédentarisés, toutes les qualités combattives des nomades, dont Gautier dit très justement qu'ils constituaient l'armée née, se perdent. D'où le réquisitoire de leur historien Ibn-Khaldoun contre la civilisation qui, étant le corollaire de la sédentarisation, n'offre pour lui que le spectacle d'une déchéance progressive continue. Pour lui, accepter la civilisation, c'est accepter la condition urbaine, c'est passer de cet état de devenir perpétuel splendide qui fait l'orgueil du nomade, à la stabilisation des villes, par conséquent à la cristallisation, à la stagnation et à son corollaire certain : l'abdication.

Le sédentaire pusillanime ne trouvant aucun suzerain à qui faire hommage de vassalité est livré sans défense au nomade. Ainsi le Zénète triomphe sans difficulté du Botr.

Que se passera-t-il lorsque l'armée née du nomade se trouvera en présence de civilisations et de conditions de vie sociale nouvelles ?

En Espagne, Witiza, roi des Goths, qui était monté sur le trône en 701, mourait en 709, en laissant trois fils : Olemundo (Audemondus), Romulo et Ardabast. Mais Roderic, fils de Théofred, lui ayant succédé, les trois enfants se réfugient auprès du Comte Julien qui gouverne la Mauritanie Tingitane en qualité d'exarque, pour le compte de l'Empereur de Constantinople. Cette province avait été perdue par les Goths depuis le VIe siècle [115]. Le Comte Julien s'entend avec Oppas, frère de Witiza, pour tenter de chasser Roderic et, dans ce but, il fait appel au concours des Arabes. A ce facteur déterminant s'en ajoute un second.

Quelle est, en effet, par ailleurs, la situation morale et sociale de l'Espagne ?

« La bourgeoisie romaine, nous dit Cl. Huart [116], avait été ruinée par les exactions du fisc ; les grandes propriétés territoriales, cultivées par des colons ou des esclaves, servaient à entretenir le luxe d'un petit nombre de riches, plongés dans l'oisiveté et les vices ».

Ne sommes-nous pas ici encore en présence de cette déchéance, œuvre de la civilisation urbaine, dénoncée et stigmatisée par Ibn-Khaldoun, en Afrique du Nord ?

Cl. Huart poursuit en ces termes :

« Le christianisme n'avait pas changé grand'chose à cet organisme vieilli. Les Wisigoths s'étaient établis dans le pays sans y rencontrer de *résistance* ; leur conversion au christianisme n'amena guère que des persécutions contre les juifs. Les populations rurales, une grande partie de celles des villes, souhaitaient un changement dans lequel elles espéraient trouver un remède à leurs souffrances ».

Les circonstances sont donc particulièrement favorables aux Arabes pour la poursuite de leurs succès : d'une part, discorde entre le souverain goth Roderic et Julien, exarque

---

(115) Cf. Cl. Huart : *Histoire des Arabes*, in-8°, Paris, Geuthner, 1913, T. II, pp. 134-135 et ss.

(116) *Loc. cit.*, p. 135.

de Tingitane, qui fait appel aux Arabes ; d'autre part, populations rendues atones par la souffrance et qui, n'ayant point réagi contre cet envahisseur Goth, souhaitent maintenant un changement. Il eût été étonnant que les musulmans n'aient pas su tirer parti de facteurs aussi propices.

On peut dire par conséquent que les Arabes, s'ils se trouvèrent en Espagne en présence de populations nouvelles, ne rencontrèrent pas ici de difficultés supérieures, ni même égales, à celles qu'ils avaient éprouvées dans le Maghreb : sierras à tout prendre peu différentes des hauts plateaux africains, populations autochtones mi-sédentaires, climat analogue.

D'ailleurs, le seul élément qui compte aux yeux des Arabes est l'élément à valeur militaire, celui qui peut opposer la force à la force. L'Espagne est donc uniquement pour eux un pays de Goths et de Vandales ; ils n'ont rien à redouter de l'indigène qui les appelle même de ses vœux.

C'est la province occupée par les Vandales qui sera la première conquise par les Arabes et qui restera la dernière entre leurs mains. Aussi étendront-ils le nom de cette province à toute la péninsule, et l'Espagne ne sera jamais pour les Musulmans que le « Balad-El-Andalouss » [117], le pays des Vandales.

Et l'on aperçoit immédiatement que l'élément autochtone amorphe peut, par son incapacité à la résistance, être assimilé au sédentaire Botr et méritera lui-même toutes les sévérités d'Ibn-Khaldoun, dont la diatribe contre la civilisation urbaine s'applique singulièrement à lui.

En revanche, lorsque les Musulmans franchirent les Pyrénées, se trouvèrent-ils en présence de la même matière inconsistante, société rendue inorganique par les invasions et la misère ?

Nous savons que Mousa-ben-Noçaïr enleva Narbonne vers 719, que, dans la suite, El-Horr-ben-Abd-er-Rahman-Eth-thaqafi renouvela cet exploit, qu'enfin Es-Samh-ben-Malek-el-Khaulani vint mettre le siège devant Toulouse.

(117) Cf. C. Huart, *ibid*, p. 141.

Mais que s'est-il produit dès que, après les premiers succès qui étaient dus en partie au bénéfice de la surprise, les opérations revêtirent le caractère d'actions de plus grande envergure ? Eudes, duc de Gascogne, est accouru avec toutes ses forces et a défait Es-Samh qui a péri dans le combat. (11 mai 721).

De quoi cette intervention est-elle le signe ?

A l'époque, nous ne sommes pas pourtant encore en présence du régime féodal véritable, lequel remonte seulement au IXe et au Xe siècle, heure de la décadence carolingienne ; mais ce régime existe déjà en germe.

En effet, si les fiefs et les arrière-fiefs devaient, en France, sortir tout naturellement d'une vieille coutume germanique, il existait à côté une autre sorte de tenure : l'alleu.

Les seigneurs tendaient à accroître et à rendre héréditaire une puissance souvent concédée à vie. Mais il y avait au-dessus, soit entre les mains du roi (Brunehaut, Dagobert, Pépin le Bref, Charlemagne), soit entre les mains des Maires du Palais (Ebroïn, Pépin d'Héristal, Charles Martel), une autorité centrale forte et énergique.

Nous avons là tous les éléments de ce qui deviendra, au IXe siècle, la féodalité, quand les populations, mal défendues par le pouvoir royal contre les pirates normands, se grouperont autour des Seigneurs qui acquerront sur les anciens alleux, transformés en fiefs par la recommandation, droit de suzeraineté et d'hommage.

Eudes, en cherchant d'abord à secouer le joug de Charles Martel, en courant ensuite au secours de Toulouse, montre qu'il porte en lui, déjà, toutes les aspirations dont naîtront la féodalité et la chevalerie, et en donne l'avant-goût aux Arabes par une heureuse anticipation.

Il y a lieu de mettre ici en relief un point très important :

Alors que, dans le Maghreb, l'état sédentaire et l'état nomade se distinguent et s'opposent nettement, en France, la féodalité naissante va instaurer un état social moyen où le seigneur stabilisé, sédentarisé, osera-t-on dire, dans le château-fort, restera, par goût des incursions, des déprédations et des pointes poussées chez l'ennemi ou le voisin, une sorte de demi-nomade, c'est-à-dire qu'il conservera en lui ces qualités de combativité et de mordant qui caractérisent le nomade.

C'est de ces qualités que naîtra la chevalerie dont les Croisades viendront, à point nommé, satisfaire le goût du départ et répondre à cet appel du grand large qui est le meilleur témoin de l'instinct nomade resté larvé dans le subconscient du seigneur. Par ailleurs, et grâce à une stabilité relative, celui-ci saura s'assurer les avantages de la vie sédentaire par une sorte de cumul.

L'ennemi sarrasin ne trouve donc pas ici cet état social atone qui livrerait à ses coups les populations citadines sans défense.

Il en fait si bien, dès l'abord, la rude expérience, qu'à aucun moment il n'a pu vraisemblablement songer à réaliser autre chose que des incursions, plus exactement des razzias ou des raids.

Et de ce fait quand, postérieurement à la déroute de Toulouse, les troupes musulmanes se hasarderont à nouveau en France, elles iront, nous l'avons vu, ravager les rives du Rhône jusqu'à Lyon, et leur chef, 'Ambasa-ben-Choheïm-el-Kelbi, trouvera la mort dans la retraite nécessaire, en repassant le fleuve. La simple menace des mesures auxquelles semblait se disposer Charles Martel aura suffi à leur faire rebrousser chemin, conduite qui est spécifiquement dans le caractère de la razzia, laquelle évite le combat, dès qu'elle ne bénéficie plus de l'avantage de la surprise.

Est-on certain qu'il en ait été tout à fait autrement à Poitiers ?

En effet, ne faudra-t-il pas, après cette retraite d''Ambasa, qu'Abd-er-Rahman-el-Ghafiqui soit restauré dans ses pouvoirs de Gouverneur d'Espagne, pour que la guerre au delà des Pyrénées reprenne ? Il se heurtera d'ailleurs, nous l'avons vu, à 'Othman-ben-Abi-Tisa'a, devenu le gendre et l'allié d'Eudes par son mariage avec la fille de ce dernier, Lampégie.

Cette politique d'alliance n'est-elle pas singulièrement suggestive ; n'est-elle pas une anticipation de la politique musulmane des Croisés en Orient, aux XIe et XIIe siècles ; n'est-elle pas révélatrice des affinités préexistantes entre cavaliers, qui tirent toute noblesse et toute supériorité du cheval ?

Les Arabes tombent en France sur une caste aristocratique militaire en germe, animée de vertus militaires très semblables aux leurs et qui leur en fait éprouver partout la vigueur ; mais, du même coup, l'estime mutuelle se développe. Une politique d'alliances s'ébauche qui suscite le mariage de Lampégie avec les conséquences d'aide mutuelle que cette union entraîne. Les intelligences entre le comte Julien, exarque de Tingitane, et les Arabes nous avaient d'ailleurs fait pressentir cette politique en puissance, et Mauronte ne devait-il pas, lui-même, recourir à l'aide sarrasine, dans des conditions peut-être moins avouables ?

Tous ces faits initient, semble-t-il, les relations si chevaleresques qui s'établiront entre Croisés et Sarrasins.

Mais précisément, l'expédition d'Abd-er-Rahman ne revêtira-t-elle pas, elle-même encore, ce caractère d'incursion rapide, quand le chef arabe, passant par Bayonne, Auch et Bazas, ira rencontrer Charles à Poitiers après avoir enlevé Bordeaux, où Eudes aura vainement tenté de l'arrêter.

D'ailleurs, Abd-er-Rahman a-t-il vraiment souhaité cette rencontre ?

N'a-t-il pas escompté plutôt, à la faveur de la surprise, la réalisation d'une opération fructueuse qui aurait dû être suivie nécessairement d'un repli d'autant plus rapide qu'elle eût été plus fructueuse ?

L'erreur d'appréciation aura résidé dans l'effet de surprise escompté, car, du côté de Charles, il lui suffira de publier nous l'avons vu, le ban de guerre pour voir se rallier autour de lui tous les soldats ; Eudes lui-même, en présence du danger commun, n'hésite pas à se reconnaître son vassal. C'est peut-être plus par le développement de l'esprit de solidarité — d'où naîtra la nation —, que Poitiers est caractéristique.

Le contraste offert par cette France aussi résistante et coriace que l'Espagne l'avait été peu, frappe l'ennemi dès l'abord et le rend singulièrement circonspect, l'entraînant à une attitude totalement différente de celle adoptée en Espagne.

Il convient en effet de mettre l'accent sur ce premier facteur : jamais le Sarrasin, dans aucune de ses opérations, ne donne le sentiment qu'il compte le moins du monde pouvoir se maintenir dans les positions acquises ; il sent toujours assez vivement l'incertitude de ses arrières pour estimer prudent de se replier.

Mais déjà, comme il s'en convaincra plus profondément par l'expérience d'Orient, il acquiert le sentiment de la supériorité que lui confère la mobilité de sa cavalerie sur les lourds escadrons des chevaliers, du moins dans les actions rapides où il faut gagner l'ennemi de vitesse. C'est à la rapidité de ces actions qu'il s'attachera. La rapidité lui confère une sorte d'impunité, d'invulnérabilité, qui lui permettent de pousser de plus en plus loin des pointes audacieuses ; le *blitz-krieg* est en puissance.

Enfin et surtout, il faut bien se convaincre — et l'expérience des Croisades est là pour le confirmer — qu'il est tout à fait en dehors de la tactique arabe d'attendre le choc d'une charge de cavalerie :

Attaque individuelle, à la faveur de la rapidité du coursier, au cours de laquelle on décharge sa flèche à bout portant ; fuite simulée par laquelle on entraîne l'ennemi dans une poursuite toujours individuelle ; enfin, retour offensif où l'on escompte encore et la surprise et la fatigue de l'adversaire, c'est là une tactique que l'on retrouve invariablement décrite, depuis les récits épiques du Kitab-el-Aghani jusque dans les engagements de la conquête de l'Algérie ou de celle, plus récente, du Maroc, pour ne point parler des Croisades.

Cette tactique est tellement foncièrement inhérente à la forme de combattivité de la nature des Arabes, à leur équitation, à la souplesse de leurs chevaux, qu'elle était déjà certainement appliquée par eux à l'époque.

Transposée à l'échelle de l'opération d'ensemble, cette tactique du combat individuel par attaques et fuites aboutit exactement à ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui un raid. Si les opérations sont tellement favorables qu'on n'ait rien à craindre, on s'installe sur le pays ; mais, en principe, le raid est nécessairement suivi d'un repli qui n'est pas un aveu de défaite mais la phase finale de la tactique totale, phase destinée à créer la déception chez l'ennemi.

Si les combats antérieurs à Poitiers n'avaient peut-être pas permis aux Arabes de se rendre un compte exact de l'opposition entre cavalerie lourde et cavalerie légère, ce qui paraît à priori bien douteux, il est certain que, dès le début de l'engagement, l'avantage qu'ils avaient à rompre le combat,

à perdre le contact, à se dérober, s'est imposé à eux. D'où cette longue attente, cet espoir d'émietter les escadrons de Charles dans des poursuites individuelles, de pousser leur patience à bout par le harcèlement, comme le taon déchaîne la fureur d'un étalon.

Mais, à vrai dire, on s'ignore de part et d'autre ; on ne s'est pas encore tâté sérieusement en bataille rangée et les seigneurs, habitués par l'escrime d'où naîtraient les tournois, à la résistance de l'adversaire, comprennent mal un ennemi qui se dérobe et fuit ; ils le sous-estiment même probablement.

A l'opposé, l'espoir arabe d'entraîner l'ennemi dans des poursuites individuelles n'est pas moins déçu ; pour lui, c'est dans ce genre d'action que la valeur doit se faire jour et il ne comprend pas davantage un adversaire qui lui semble refuser ce qu'il considère spécifiquement comme « le combat ».

Quand, enfin, les lourds escadrons s'ébranlent, il n'a qu'une idée, éviter le contact ; il ne considère pas qu'il ait failli par là à l'honneur chevaleresque dont il est aussi conscient que le seigneur.

Cette fois l'élan est tel que la cavalerie franque est entraînée jusque dans le camp des Arabes. C'est une raison de plus pour ces derniers de ne pas revenir en arrière. L'heure du troisième acte, celle du repli stratégique après le raid, a sonné.

Les Arabes ne se considèrent nullement comme définitivement vaincus pour cela ; c'est un coup de main raté, une partie remise.

Mais c'est alors que le facteur tarissement des effectifs, du fait de la révolte kharedjite en Maghreb, intervient : intendance inexistante et désormais nulle, absence de renforts, discordes intestines, ennemi resté intact et combatif, autant de facteurs qui commandent le repli jusqu'en Espagne ; mais, nous le répétons, la retraite n'est pas ici, plus qu'ailleurs, un aveu de défaite, c'est une retraite stratégique qui comporte une suite. D'où la sobriété des commentaires des auteurs arabes.

Enfin, et d'un point de vue plus général, lorsque l'invasion arabe était parvenue dans son premier élan aux Colonnes d'Hercule, n'avait-elle pas atteint là le terme véritable et

naturel de son expansion, le lit dans lequel se retireraient ses eaux, après que leur écume serait venue crever sur les dernières plages de Poitiers, limite extrême des grandes marées d'automne ?

Le geste symbolique de Sidi Okba faisant entrer son cheval dans la mer tingitane et prenant Dieu à témoin qu'il n'a cessé de poursuivre l'infidèle que lorsque la mer s'est opposée à lui, apporte par la légende le témoignage du sentiment populaire sur ce point.

Les invasions arabes parties d'Orient et suivant, comme celles qui ont traversé l'Europe, un mouvement de propagation d'est en ouest, sont venues, elles aussi, se heurter à l'Océan.

Est-ce à dire que tout phénomène de récurrence serait impossible, sous le prétexte qu'il constituerait une négation des lois migratoires humaines autour du bassin de la Méditerranée ? Evidemment non !

L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui des Vandales qui, parvenus au fond de l'Espagne, sur les bords de cette même mer, avaient trouvé en Genseric un marin assez averti pour réussir le transport d'un corps expéditionnaire, ou plutôt d'une horde fixée par Gautier, nous l'avons vu plus haut, à soixante mille hommes, ce qui constitue un remarquable exploit.

Mais si les Visigoths n'avaient pas menacé sévèrement les Vandales dans leur existence même, ces derniers auraient-ils entrepris sur la rive Afrique de la Méditerranée cette randonnée à rebours, à contre-sens, aux termes de laquelle ils porteraient bien, de Carthage, un coup mortel à l'Empire, mais où ils trouveraient aussi la mort par diffusion, comme des eaux se perdent dans le sable ?

Inversement, les Arabes seraient-ils passés en Espagne s'il n'y avait eu les appels du pied du Comte Julien d'abord, et si, en outre, la population n'avait pas été sans vigueur ? Les seuls ennemis véritables, il est vrai, étaient les nomades d'en face, les Visigoths et les Vandales, et, ceux-là, il importait de les mettre hors de cause. Mais ce danger lui-même ne constituait-il pas un mobile de plus favorable à la traversée ? Il convenait encore de prendre l'offensive, geste constant d'une armée victorieuse.

En France, les chevaliers sédentarisés conservent assez de combativité pour être redoutables ; mais ils ne sont pas assez « grands nomades » pour menacer l'Espagne maure. Il reste derrière eux le fief ou l'alleu, qui suscitent l'instinct naissant de la propriété — instinct qui les rappellera toujours au gîte.

Les Arabes n'ont donc plus ici les mêmes raisons d'entreprendre, par une marche récurrente, la poursuite et la destruction d'un ennemi terriblement résistant, mais qui ne viendra pas sérieusement les tracasser dans leurs sierras, si eux-mêmes ne le chatouillent pas avec trop de persistance.

Dans l'autre camp, l'idée de détruire l'infidèle n'a pas encore revêtu cette puissance irrésistible d'extériorisation que lui conférera l'enthousiasme mystique des Croisés : « Gesta Dei per Francos ! »

CONCLUSION

On s'est efforcé, en toute objectivité, d'élucider le problème en l'éclairant de toutes les opinions, en envisageant toutes les hypothèses.

Les conclusions s'imposent d'elle-mêmes et comme de plain-pied.

C'est un fait de constatation matérielle que Poitiers marque le terme du raz de marée musulman et apporte, en conséquence, un apaisement profond dans toute la chrétienté, sans que les causes ni les effets profonds aient besoin d'apparaître.

Sur le champ de bataille, les partis en présence ne se sont pas compris. La longue observation et l'expectative de part et d'autre en témoignent suffisamment.

Les soldats de Charles, inconsciemment peut-être, n'ont pas prêté le flanc à la méthode du harcèlement. Les Arabes ont vainement attendu que l'adversaire s'accroche dans des poursuites individuelles ; la discipline de l'escadron a été plus forte que la tentation offerte. Il n'en sera pas toujours ainsi en Orient.

La charge finale en ligne, en trouvant plus ou moins le vide devant elle, a cependant cet effet décisif qu'elle enlève aux Arabes toute velléité de revenir en arrière (tactique constante de la razzia), sans que les Francs s'en rendent compte.

Ces derniers sont fort étonnés en effet, le lendemain, quand ils trouvent le camp vide ; mais ils comprennent d'instinct que la lourdeur de leurs escadrons ne leur permet pas d'entreprendre, sans imprudence, la poursuite tardive d'une cavalerie qui a su mettre à profit sa mobilité depuis la veille au soir.

D'instinct encore ils comprennent qu'ils sont ici toujours en présence d'une razzia, d'un raid comme en avait déjà connu la vallée du Rhône.

Mais ignorants des faits de l'arrière, ce que l'on a appelé le « tarissement des effectifs », conséquence de la révolte kharedjite, ils ont pu croire, comme les adversaires eux-mêmes, d'ailleurs, que la partie décisive n'était pas jouée et que l'avenir leur réserverait encore plus d'un engagement avec cet adversaire qui s'était montré jusque là si tenace.

Les chroniqueurs sont donc un miroir exact du sentiment des combattants comme de celui de l'opinion publique du temps, quand ils présentent la Bataille de Poitiers comme un simple intermède dans une comédie aux cent actes divers.

Quant aux historiens modernes, jusqu'à Ernest Mercier on s'efforcera d'éviter à leur égard les généralisations toujours dangereuses. Cependant, lorsque Sir Edward Creasy classe Poitiers au nombre des « quinze batailles décisives du monde », il n'apparaît pas que, dans l'ensemble, il déforme sensiblement leur pensée, assez exactement ramassée dans ce raccourci.

Ainsi l'esprit philosophique conduit parfois, par des sentiers imprévus, la pensée libre au dogmatisme !

Si Poitiers n'eût pas été une défaite, l'embarras de l'envahisseur, désormais sans renfort et loin de ses bases, n'eût pas été moins grand ; nul doute que le pillage de la Basilique de St-Martin achevé, il s'en fût retourné avec son butin, sans modifier sa tactique à l'égard d'un ennemi si estimable. Toute autre attitude l'eût exposé, comme les Vandales en Afrique, à périr par diffusion, par dispersion. Il était bien trop avisé pour s'exposer à pareille fin.

Le temps n'a fait, on le voit, que rendre plus féconde la pensée d'Ernest Mercier, en donnant leur résonance à toutes ses virtualités.

L'Ecole Historique Algérienne l'a faite sienne et elle s'est imposée à l'Histoire officielle d'Europe elle-même.

Elle se précise aujourd'hui dans une rectitude plus nette et plus dépouillée.

Schématisons-la vigoureusement pour finir en la sertissant dans cette simple inscription à l'échelle de la marée invasionnelle, en face de la cote 732 :

« Poitiers, limite de déferlement du raz de marée islamique. »

MAURICE MERCIER — A. SEGUIN.

BIBLIOGRAPHIE

—

1. *Acta Sanctorum* (Bolland.) : Février, t. III, in-f° ; Mai, t. IV et t. VI, in-f°.
2. *Acta sanctorum ordinis S. Bened.* Sec. III, Pars I, in-f°.
3. Adon (év. de Vienne) : *Les six Ages du Monde*, in Bouquet, *Rec. Hist. France*, in-f°, t. II.
4. *Ægidii Aurevallensis : Gesta Episcoporum Leodiensium*, in *Mon. Germ. Hist. Scriptores*, t. XXV, in-f° (coll. H. Pertz).
5. *Ancienne Chronique d'Uzès*, in Devic et Vaissette : *Hist. Gle du Languedoc*. Ed. Privat, 4°, Toulouse, 1856, t. II, *Preuves*.
6. Anastase le Bibliothécaire : *Historia Ecclesiastica ex Theophane*, in *Theophane*, éd. Niebuhr. (*Corpus hist. Byz.*), in-8°, Bonn, 1839.
7. *Annales de Fulda*, in Bouquet précité, t. II.
8. *Annales de Neuss*, in Martène et Durand. *Vet. Script. An. Mém. Hist. Ampl.* Coll., t. V.
9. *Annales Petaviani, Tiliani, Laubacences, de Saint Amand*, in *Mon. Germ. Hist. Script.* (Coll. H. Pertz), t. I.
10. Anonyme de Moissac, in Bouquet, t. II.
11. *Al Bayano'l Mogrib*, trad. Fagnan, 8°, Alger, 1901.
12. *Al Dhabbi*, éd. Codera et Ribera. 8°, Madrid, 1885.
13. Anquetil : *Histoire de France*, t. I, in-4°, Paris, 1838.
14. Arnold : *History of the later Roman Commonwealth*, in-8°. t. II, New-York, 1846.
15. Ardant du Picq : *Etudes sur le combat*, 5e éd., 8°, Paris, 1901.
16. Baronius (César) : *Annales Ecclesiasticae*, t. XII, f°, Lucques. 1742.
17. Bede : *Historia Ecclesiastica*, in Migne, 95, t. VI.
18. Bedier (J.) : *Les légendes épiques. Recherches sur leur formation*, 8°, Paris, 1929 et ss., t. III.
19. Bossuet : *Discours sur l'Histoire Universelle.*
20. Boulainvilliers (Cte de) : *Histoire de l'Ancien Gouvernement de la France*, 8°, La Haye, 1727.
21. Bourdillion (F. W.) : *Tote listoire de France* (avec une préface de G. Paris), in-8°. Londres, 1897.
22. Breysig (Th.) : *Jahrbücher des fränkischen Reiches* (714-741) : *Die Zeit Karl Martells*. 8°, Leipzig. 1869.
23. *Cambridge Medieval History (The)* s/ la direction de J. B. Bury, 8°, t. I, Cambridge, 1913.

24. Chateaubriand (Vte de) : *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, éd. Ste-Beuve des *Œuvres Complètes*, t. X.
25. Chaumé (Abbé M.) : *Les Origines du Duché de Bourgogne*, t. 1, 8°, Dijon, 1925.
26. *Chronique de Ripoll*, in Martène et Durant, t. IV.
27. *Chronique de Saint Wandrille*, in Bouquet, t. II.
28. *Chronique de Saint Arnould de Metz*, in Bouquet, t. II.
29. *Chronica Virdunensis*, in Bouquet, t. III.
30. Clément (N.) : *Les Roys et les Ducs d'Austrasie*, 8°, Epinal, 1617.
31. *Codex Carolinus*, in *Mon. Germ. Hist. Epist.* Merow et Karol Aevi. Ed. Gundlach, in-4°, t. I, Berlin, 1892.
32. Condé : *Historia de la Dominacion de los Arabos en España*, 4°. Madrid, 1820, t. I.
33. Continuateur de Frédégaire (le), in *Mon. Germ. Hist. Script. Res. Merow.* Ed. Krusch, 1 vol. 4°, Hanovre, 1888.
34. Creasy (Sir Edward S.) : *The fifteen decisive battles of the world from Marathon to Waterloo.* Londres, 1914.
35. Devic et Vaissette : *Histoire Générale du Languedoc*. Ed. Privat, 4°, Toulouse, 1856 et ss., t. I et II.
36. Delisle : *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXIV, in-4°. Paris, 1891.
37. Dozy : *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le Moyen-Age*, 2 vol. 8°, Leyde, 1860.
38. Dozy : *Histoire des Musulmans d'Espagne*, in-16. Leyde, 1861, t. II.
39. Duchesne (Abbé) : *Etude sur le Liber Pontificalis*. 8°, Paris, 1877.
40. *Encyclopedia Univ. Illustrada*. Barcelone, t. XIII, V° Condé.
41. *Encyclopaedia Britannica*, V° Poitiers.
42. Fauriel (Cl.) : *Histoire de la Gaule Méridionale sous la domination des conquérants germains*, t. III, 8°, Paris, 1836.
43. Fliche (Augustin) : *La Chrétienté médiévale*, in *Coll. Cavaignac*, VII, 2, 8°, Paris, 1929.
44. Flodoard : *Historiae Eccles. Rem. libri quatuor*, in Migne, 135.
45. Funck Brentano (Fr.) : *Les Origines*. 8°, Paris, 1925.
46. Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions Politiques de l'ancienne France. Les transformations de la Royauté pendant l'époque carolingienne.* (Publiée par C. Jullian).
47. Gautier (E. F.) : *Le Passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, in-8°, 1937.
48. Gautier (E. F.) : *Genseric Roi des Vandales*, in-8°, Paris, 1932.
49. Gaguin : *Rerum Gallicarum Annales*, in-f°, Francfort, 1572.
50. Gaudefroy-Demombynes et Platonow : *Le Monde musulman et byzantin jusqu'aux Croisades*, in *Coll. Cavaignac*, VII, 1, Paris, 1931.

51. *Gesta Abbatium Fontanellensium*, in *Script. Rer. Germ.* Ed. Loewenfeld, 8°, Hanovre, 1879.

52. *Gesta Rerum Francorum*, in Bouquet, II.

53. Gibbon : *History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, t. VII, 8°, Londres, 1838.

54. Gilles (Nicole) : *Les Annales et Cronicques de France*, 8°, 2 vol., Paris, 1538.

55. Girard (Bernard de) de Haillan : *Histoire Générale des Roys de France*, 8°, Paris, 1615.

56. Guizot : *L'Histoire de France depuis les temps les plus reculés, racontée à mes petits-enfants*, in-4°, t. I, Paris, 1872.

57. Hallam : *L'Europe au Moyen-Age* (trad. française). 8°, t. I, Paris, 1837.

58. Halphen (L.) : *Les Barbares*, in Coll. *Peuples et Civilisations*, 8°, Paris, 1936.

59. *Histoire littéraire de la France* (par les Bénédictins de St-Maur), t. IV et t. XXII.

60. Hode (de la) : *Histoire des Révolutions de France*, in-12°, t. I, La Haye, 1739.

61. Houtsma (M. Th.) : *Encyclopédie de l'Islam*, 8°, t. I, Leyde, 1913.

62. Huart (Cl.) : *Histoire des Arabes*. 2 vol. 8°, Paris, 1912-1913.

63. Hugo (Victor) : *Littérature et Philosophie mêlées*, I, Philosophie.

64. Ibn Abd-el-Hakem : *History of the conquest of Spain ; now edited for the first time, translated with critical and exegetical notes and a historical introduction*, by John Harris ; in-8°, Goettingen-London, 1858.

65. Ibn-el-Athir (édit. Tornberg), 8°, t. V, Leyde, 1871.

66. Ibn-el-Athir : *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, annotées et traduites par E. Fagnan ; in-8°, 1901.

67. Ibn-Khaldoun : *Histoire des Berbères* (trad. Slane). 5 vol. 8°, Paris, 1852 et ss., t. I et *En Nouëiri*, in App. à Ibn-Khaldoun, t. I.

68. Ibn-el-Kouthyia. Extrait du livre intitulé : *Conquête de l'Espagne par les Musulmans*. (Texte arabe et traduction française), par A. Cherbonneau, in-12, 1853. — Du même : *Histoire de la Conquête de l'Espagne par les Musulmans*, traduction par A. Cherbonneau, in-8°, 1857. — Du même : *Histoire de la Conquête de l'Andalousie*, publiée et traduite par O. Houdas, gr. in-8° Paris, 1889 (dans le *Recueil de Textes et de Traductions*, publié à l'occasion du Congrès des Orientalistes de Stockholm, t. I, pp. 219 et ss.).

69. Isidore de Badajoz (l'Anonyme de Tolède) : *Chronique rîmée des derniers Rois de Tolède et de la Conquête de l'Espagne par les Arabes*. Ed. P. J. Tailhan. S. J. in-f°, Paris, 1885.

70. Jaffé, Wattenbach : *Re Gesta Pont. Rom.* 2 vol. 4°, Leipzig, 1885-1888.

71. Joinville : *Histoire de Saint Louis*. 4°, Paris, 1868.

72. Jonckbloet : *Guillaume d'Orange, le Marquis au Court Nez*, 2 vol. 8°, Amsterdam, 1867.

73. Lavisse (Ernest) : *Histoire de France depuis les origines jusqu'à 1789*. 8°, t. II, Paris, 1903.

74. Lavisse (E.) et Rambaud : *Histoire Générale du IVe siècle à nos jours*. 8°, t. I, Paris, 1892.

75. Lamprecht (K.) : *Deutsche Geschichte*, 8°, t. II, Berlin, 1892.

76. Lecointre (Ct Cte) : *La Bataille de Poitiers entre Charles Martel et les Sarrasins. L'Histoire et la Légende. Origines de celle-ci. Bull. Soc. des Ant. de l'Ouest*. 8°, t. IV, 3e Série, Poitiers, 1925.

77. *Liber Pontificalis*, in Migne : *Patrol. Lat.*, 128.

78. Lokys (G.) : *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingen bis zum Tote Ludwigs II*, 8°, Heidelberg, 1906.

79. Lot, Pfister et Gandshof : *Histoire du Moyen-Age*, in *Coll. Glotz*. 2 vol. 8°, Paris, 1928.

80. Machiavel : *Histoire de Florence*.

81. Maqqari : *The History of the Mohammedian Dynasties in Spain* (trad. de Pasc. de Gayangos), 2 vol. 4°, Londres, 1840-1843.

82. Maqqari : *Analectes sur l'Histoire et la Littérature des Arabes d'Espagne*. (Ed. Dozy. Dugat, Krehl, W. Wright). 2 vol. 4°, Leyde, 1855, 1861.

83. Margaron : *Aperçu de la Bataille de Tours* ...... 8°, Tours, 1824.

84. Manzi : *Sacror. conc. Nova Amplissima. Coll.*, in-f°, t. XII, Florence, 1766.

85. Martin (Henri) : *Histoire de France*, 4e éd. 8°, Paris, t. II.

86. Mercier (Ernest) : *La Bataille de Poitiers et les vraies causes du recul de l'Invasion arabe*. (*Revue Hist.* 3e année, t. VII, Mai-Août 1878).

87. Mercier (Ernest) : *Histoire de l'Etablissement des Arabes dans l'Afrique Septentrionale*, 8°, Paris, 1875.

88. Mezeray : *Histoire de France*, in-f°, t. I, Paris, 1643.

89. Meyer (P.) : *Notices et Extraits de Manuscrits*, t. XXXII, 4°, Paris, 1888.

90. Michelet (J.) : *Histoire de France*. Ed. déf. 40 vol. 8°, Paris, 1893 et ss., t. I.

91. Montesquieu : *L'esprit des Lois*.

92. *Monumenta Epternacencia*, in *Mon. Germ. Hist. Script* (Ed. H. Pertz), t. XXIII, in-f°.

93. *Ermoldus Nigellus*, in *Mon. Germ. Hist. Script.* (H. Pertz), t. II, in-f°.

94. *Octavi Seculi Eccles. Script*, in Migne, t. 89.

95. Pagi (Antoine) : *Critica historico chronologica*, in *Universos Annales Ecclesiast.*, 4 vol. in-f°, Anvers, 1705 et ss.

96. Paul-Emile (Veron) : *De Rebus Gestis Libri*, 8°, Paris, 1548.

97. Paul, Diacre d'Aquilée : *Historia Langobardorum*, in *Mon. Germ. Hist. Script. Rer. Langob.* (Ed: Bethmann et Waitz), in-4°, Hanovre, 1878.

98. Pertz (H.) : *Histoire des Maires du Palais*, 8°, Hagueneau, 1827.

99. Peteau : *Abrégé chronologique de l'Histoire Universelle sacrée et profane*, 8°, Paris, 1682.

100. Pirenne : *Charlemagne et Mahomet*, 8°, Paris-Bruxelles, 1937.

101. Ranke (L. v.) : *Deutsche Geschichte*, in *Zeitalter der Reformation*. 2 vol., Leipzig, 1867-1868.

102. Ranke (L. v.) : *Weltgeschichte*, t. V, 1 vol. in-8°, Lespzig. 1884.

103. *Recueil des Historiens des Croisades*. I. *Hist. Occ.* In-f°, 5 vol., Paris, 1844 et ss.

104. Reinaud : *L'invasion des Sarrasins en France*, 8°, Paris. 1836.

105. Saint-Gall (le Moine de) : *Chron.* in *Mon. Germ. Hist. Script.* (H. Pertz), t. II, in-f°.

106. Schlegel (F. V.) (trad. de J. Barton Robertson) : *The Philosophy of History*, 8°, Londres, 1847.

107. Schlumberger (G.) : *Un empereur byzantin*, 1 vol. in-8°, Paris. 1890.

108. Sigebert de Gembloux (Chronique de), in Martène et Durand, t. V.

109. Silvio (Andrea) : *Historiae Franc. Merov. Synopsis*, 8°, Paris, 1632.

110. Simonde de Sismondi : *Histoire des Français*, 8°, t. II, Paris, 1821.

111. Surius Lorenz : *De probatis Sanct. Historiis*, in-4°, Paris, 1572.

112. Theophane : *Chronographie*. Ed. Niebuhr. (*Corps. hist. byz.*), 8°, 2 vol., Bonn, 1839.

113. Valois (Adrien de) : *Rerum Francicarum*, in-f°, t. III, Paris, 1658.

114. Viard : *Les grandes Chroniques de France*, 9 vol. in-4°, Paris. 1920-1937.

115. Grousset (R.) : *Histoire des Croisades*, 8°, t. I, Paris, 1934.

116. *Vie de Saint Théodulf*, in Bouquet, III.

117. Villehardouin : *De la Conqueste de Constantinople*, in Coll. Mem., t. I, Paris, 4°, 1836.

118. Voltaire : *Essai sur les Mœurs*. Ed. déf., t. XI.

119. Voltaire : *Annales de l'Empire*. Ed. déf., XXIII.

120. Weil (G.) : *Geschichte d. Chalifen*, 3 vol., 8°, Mannheim. 1846-1851.

121. Ximenes (Roderic de) de Rada : *Historia Arabum*, in Andre, *Schots Hispania Illustr.*, f°, Francfort M/M ; 1603.

LES EXPLORATIONS SAINT-SIMONIENNES

en Afrique Orientale et sur la route des Indes

Les Saint-Simoniens n'ont pas été seulement des théoriciens en matière politique, économique et sociale, des fondateurs de banques et des constructeurs de voies ferrées. Quelques-uns ont été des explorateurs hardis et ont préparé avec persévérance la fondation de notre empire colonial. Cette face presque ignorée de leur œuvre mérite de sortir de l'ombre.

Un chercheur algérien, qui n'a pas actuellement la possibilité de compulser les documents enfouis dans les Archives de l'Arsenal, des Affaires Etrangères et de la Marine, ne peut avoir la prétention de présenter une étude critique des explorations saint-simoniennes. Il se contentera d'en tracer le schéma et d'en indiquer l'esprit.

Rappelons que le fondement de la doctrine saint-simonienne est le principe d'association. Dans le domaine religieux ils ont rêvé d'une association de la chair et de l'esprit, ce qui les a conduits à un panthéisme, doublé d'une morale, où ils ont cru concilier l'idéalisme et le matérialisme.

Sur le plan national, ils voulaient l'association du capital et du travail.

Sur le plan international, ils appelaient de tous leurs vœux l'association des peuples ; association spirituelle et matérielle qui eût été provoquée par des travaux variés, dont les plus urgents leur semblaient être l'amélioration des moyens de communication. Ils pensaient que, tôt ou tard, les peuples uniraient leurs qualités diverses pour le plus grand bien de la Civilisation ; mais ils croyaient possible d'accélérer la formation des phénomènes de contact. L'ordre d'urgence de leurs travaux comportait d'abord l'« Union de l'Orient et de

l'Occident ; puis celle du monde blanc et du monde noir ; enfin, dans un avenir lointain, l'union de tous les peuples de l'univers ».

Ils ne concevaient pas les nations associées sur le pied d'égalité. Le principe qui orientait leur doctrine sociale se résumait en ces mots : « A chacun selon ses capacités ; à chaque capacité selon ses œuvres », et aboutissait à une hiérarchie sévère. Il s'appliquait aussi aux peuples. Chaque pays est doué d'une capacité particulière et déploie un effort plus ou moins énergique et intelligent. On peut donc admettre une hiérarchie des Nations. Certaines d'entre elles doivent être réveillées par d'autres. La France a mérité une place de choix par la vigueur de son esprit. C'est une nation de choc et elle tient un rang éminent parmi toutes celles qui sont appelées à ce rôle. On conçoit aisément qu'il est possible de fonder sur cette mystique une doctrine colonialiste.

L'Ecole saint-simonienne comprend une majorité d'ingénieurs, très pressés d'exécuter leurs plans. En première urgence ils ont inscrit le percement de l'isthme de Suez, et c'est pour cela que le Père Enfantin, suivi d'une cinquantaine de ses disciples, est venu s'établir en Egypte.

Mais le canal ne peut être construit que si Mehemet-Ali y consent, et le pacha, seul juge de l'intérêt de son pays, a d'autres travaux à exécuter avant celui-ci. D'ailleurs de grosses difficultés diplomatiques sont à craindre. Les Saint-Simoniens ne consentent pas à perdre leur temps. Si l'exécution du projet traîne encore pendant quelques années, si le mariage de l'Orient et de l'Occident n'est pas célébré dans un avenir prochain, ils pourront du moins aménager, en attendant, la couche nuptiale, faciliter l'extension de la famille. Avant même les fiançailles, les Saint-Simoniens préparent la layette.

Pratiquement cela consiste à explorer les pays riverains de la mer Rouge, l'Ethiopie, l'Afrique Orientale, les voies d'accès de l'Inde, à apprécier la richesse économique latente de ces régions, à préparer leur mise en valeur, à aménager des escales. Ainsi, lorsque les deux mers communiqueront, tout étant préparé, le choc civilisateur entraînera avec lui immédiatement ses conséquences les plus lointaines.

Les ingénieurs restent donc en Egypte pour y organiser des écoles, stimuler l'industrie, découvrir des mines ou de nouvelles ressources agricoles. Mais il y a des Saint-Simoniens qui ne sont ni ingénieurs ni artistes, des « producteurs » sans spécialité qui n'ont pour eux que leur courage et leur foi. C'est ceux-ci que le Père enverra de préférence accomplir de périlleux voyages.

I. — L'EXPLORATION DES RIVAGES DE LA MER ROUGE

Il y en a deux qui sont des éléments de choix. Deux jeunes bourgeois de l'Aude, hier encore simples collégiens, très bruns, très vifs, très musclés, qui, visitant le Midi revêtus de l'étrange costume imposé par le Père Enfantin, ont reçu en souriant une grêle de pierres et prouvé ainsi qu'ils n'ont peur de rien [1]. Après l'emprisonnement du Père, ils ont fait partie des *Compagnons de la Femme*. Barrault, chef de ce groupe, s'était rendu à Constantinople pour essayer d'y trouver la *Mère*, qui devait compléter le couple messianique. Il avait enduré certains déboires et avait dû battre en retraite sur Alexandrie en réclamant des renforts. C'est ainsi que Combes et Tamisier étaient arrivés en Egypte en juillet 1833, trois mois avant le Père. Tout plein d'inspirations célestes, Barrault roulait dans sa tête d'immenses projets : il rêvait d'établir ses compagnons dans l'Inde ou en Australie. En attendant, il envoya Tamisier et un autre Saint-Simonien, Lamy, visiter dans la région de la mer Rouge les ports de départ.

Trois mois après, le Père en personne était en Egypte. Son ambition le portait moins loin. Il conseilla aux jeunes gens d'apprendre l'arabe, d'ouvrir les yeux, de prendre des notes.

(1) Maurice Tamisier était né au Sommail (Aude) le 23 décembre 1810 ; Edmond Combes à Castelnaudary, le 8 juin 1812. Sur leurs aventures comme propagandistes saint-simoniens dans le Midi de la France, lire : Puech, *Les Saint-Simoniens dans l'Aude* (Carcassonne, s. d. ; paru d'abord dans la Revue de la Révolution de 1848). Combes avait accompli aussi une mission en Bourgogne et en Suisse avec le musicien Rogé, qui avait fondé la « Mission des Artistes », dotée d'un nouveau costume blanc et bleu clair. C'est le 22 juillet 1833 qu'ils débarquèrent à Alexandrie (cf. H. d'Allemagne, *Les Saint-Simoniens*, p. 379 et 390).

Edmond Combes reçut comme champ d'action la Haute Egypte. De 1833 à 1835, il parcourut la Nubie, les déserts de Beyouda et des Bicharys et la côte occidentale de la mer Rouge. Il a décrit ses voyages, dix ans après, dans un ouvrage en deux volumes [2].

Plus tard, les ingénieurs Lambert et Lefèvre explorèrent méthodiquement le Soudan égyptien. Mais Lefèvre mourut au Senaar, et les projets de colonisation de Lambert au Fazoql et au Kordofan restèrent à l'état de projet [3].

Tamisier fut orienté du côté de l'Arabie.

En 1819 le pacha d'Egypte, Mehemet-Ali, avait été chargé par le Sultan de châtier les Ouahabis, qui avaient saccagé les territoires sacrés d'Arabie. Son fils Ibraïm s'acquitta brillamment de cette tâche. Le pacha utilisa le prétexte pour essayer de s'emparer de toute la péninsule, en particulier de l'Yemen, terre fertile, de faire de la mer Rouge un lac égyptien, de lancer une pointe vers l'océan Indien et de capter le commerce de l'Inde par Suez et le Moyen-Orient.

Par malheur, les Arabes du pays du Prophète supportaient mal la domination d'un Turc. La puissance ouahabite tendit à se reconstituer dans le territoire d'Assir, entre l'Yemen et le Hedjaz, sous la direction d'un chef fanatique, Aït. En 1834 il fallut envoyer de nouvelles troupes en Arabie, et Mehemet chargea son neveu, Ahmet pacha, de diriger une armée qui attaquerait Assir par le désert, tandis que des troupes débarquées à Ghardoufa effectueraient une diversion.

Le service médical de l'armée égyptienne était composé de médecins et de fonctionnaires de toutes nationalités : français, anglais, italiens, maltais, grecs, turcs, arabes. A la tête, un Français, le Dr Ghédufau, qui prit Tamisier comme secrétaire.

(2) E. Combes : *Voyage en Egypte, en Nubie, dans les déserts de Beyouda, des Bicharys et sur les côtes de la Mer Rouge en 1833-1835*, 2 vol., Paris, Desessart, 1846. Nous n'avons pu jusqu'ici nous procurer cet ouvrage, qui ne figure pas au catalogue de la Bibliothèque Nationale.

(3) Déhérain : *Le Soudan Egyptien...*, t. VI de l'« Histoire de la Nation égyptienne », de Gabriel Hanotaux ; Carré : *Voyageurs et écrivains français en Egypte*, t. I, p. 257 sq. Sur les idées du Dr Perron, directeur de l'Ecole de médecine du Caire et sur l'impulsion qu'il donna aux explorations, voir notre livre : *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris, Les Belles-Lettres, 1941, p. 203 sq.

C'était l'occasion pour ce dernier de parcourir plusieurs provinces d'Arabie où les Européens n'avaient pas encore pénétré.

Tamisier part du Caire le 9 décembre 1833 à dos de chameau, et met quatre jours pour arriver à Suez. En chemin il remarque que le désert est tout uni, qu'il serait facile d'y construire un chemin de fer et de rendre ainsi à l'Egypte l'importance commerciale que la découverte du Cap de Bonne Espérance lui fit perdre. Il s'embarque sur un lourd bateau non ponté, encombré de pèlerins et dirigé par un *raïs* presque aveugle. Les Arabes ne voyagent que de jour, à cause des écueils. Tant qu'ils suivent les côtes, ils n'ont pas de craintes ; mais lorsqu'il faut traverser un golfe comme celui d'Akaba, les imams adressent de ferventes prières au Seigneur et se mettent sous la protection du Prophète. Alors les marins sont rassurés, et, si le pilote exhume de dessous la poussière une boussole, dont l'aiguille n'est pas toujours aimantée, c'est par pure forme, parce qu'il est certain qu'Allah le conduira dans le bon chemin. En dépit de ces précautions les naufrages sont fréquents.

Aux mouillages les Bédouins échangent de l'eau et de la viande contre de la farine et des biscuits. Il ne faut pas trop discuter avec eux, parce qu'ils pourraient bien la nuit vous couper les câbles ou vous faire une voie d'eau. Les pèlerins se distraient en tuant leurs poux. Les matelots, plus affairés, préfèrent exterminer les leurs en masse, en étendant leurs hardes sur le pont et en faisant rouler dessus un gros boulet de fer. Le soir l'imam raconte des histoires. Le barbier égyptien lui fait concurrence avec ses contes moins édifiants mais plus dramatiques ; ensuite il va chuchoter à l'oreille des Européens la chronique scandaleuse du bord. Les escales, privées d'embarcadère, n'ont rien de réjouissant. A Rabokhr les pèlerins revêtent l'ihram, vêtement rituel, neuf et sans couture. Enfin on arrive à Djeddah, où Tamisier va séjourner six mois. Il apprend vite l'arabe, et fréquente surtout des musulmans. Il amasse une documentation très étendue sur l'Arabie, qu'il nous présentera en quatre volumes, bien écrits, pleins d'images et d'humour [4].

(4) *Voyage en Arabie. Séjour dans le Hedjaz. Campagne d'Assir*, Paris, Desessart, 1840.

Il fait la connaissance d'Ahmet pacha. Ce général a longtemps mené une vie très dissipée. A La Mecque il convoquait ses amis à des festins où les vins et les liqueurs n'étaient pas épargnés, et, après les repas, les joyeux drilles s'introduisaient dans les harems des voisins absents. Ahmet est devenu très dévot, mais on soupçonne que c'est un peu par politique. Quand il vient à Djeddah pour se faire soigner par les médecins européens, sa maison est un vrai casino. Il y a un piano et une mandoline. Un pharmacien italien exerce ses talents de prestidigitateur. Notre saint-simonien y fait la connaissance de Chebi Effendi, gardien de la clef de la Caaba. Ce personnage jouit de beaux revenus, et, pour garder ses richesses, il a tout intérêt à rester en bons termes avec le maître. Il est très tolérant. Tamisier essaye de le décider à le faire entrer dans la Cité sainte, rigoureusement interdite aux Européens. Quel honneur ce serait ! Quelle réclame pour les fidèles du Messie Enfantin ! Chebi emmènerait bien le jeune homme, mais il s'excuse de ne pouvoir le faire : on risquerait le massacre.

Cet honneur échut à un autre saint-simonien, l'ingénieur Prax, qui adhéra fictivement à la religion musulmane. Il séjourna à La Mecque de septembre à novembre 1835 en qualité de pharmacien aide-major du 15e régiment du Hedjaz. Mais, dans la ville du Prophète, il eut la désagréable obligation de se faire circoncire (5).

Du flot de ses observations, Tamisier laisse parfois émerger une réflexion qui trahit sa doctrine. Quand il arrive à Taïffa, ville fortifiée, entourée de jardins, il nous décrit les procédés d'irrigation. Généralement on puise l'eau avec des outres. Un seul propriétaire a un puits à roue. Mais il néglige de graisser les rouages de sa machine. Pourquoi ? — « *Ce serait trop cher. — Cependant il me semble que par ce moyen tu économiserais plus que ne te coûterait cette dépense. — Cela est très vrai, mais il en résulterait un grave inconvénient. — Lequel ? — Le voici. Pendant que je serais éloigné de mon jardin pour vaquer à mes affaires, mes gens ne manqueraient*

(5) Le Journal de Prax, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, fonds Enfantin N° 7773. Ces notes, assez décousues, n'ont jamais été publiées.

pas d'abandonner la saquie pour aller se reposer à l'ombre des arbres. Le bruit de la machine est un surveillant fidèle qui m'avertit de tous leurs mouvements ». Et Tamisier de constater amèrement : « *Ici, comme ailleurs, les oisifs croient que Dieu les a mis sur la terre pour jouir a eux seuls du travail des producteurs...* » (6).

Le 26 juin 1834 l'armée part de Taïfa et s'enfonce dans le désert pour aborder le plateau d'Assir par un long crochet. En route Tamisier note tout ce qu'il voit et s'initie à la diplomatie orientale. Il participe à la bataille où les Egyptiens, mieux armés, triomphent des guerriers d'Assir. Et pourtant l'expédition peut être considérée comme un échec, à cause de l'imprévoyance d'Ahmet pacha, qui s'est engagé à travers le désert avec des provisions insuffisantes. Il faut dire que chaque officier égyptien a droit à un ou plusieurs domestiques et qu'on compte au moins un esclave ou serviteur libre pour trois soldats. L'expédition comporte un quart de bouches inutiles. Bientôt la famine oblige Ahmet à négocier, et la retraite de ces braves fellahs du Nil, torturés par la faim et la soif, est désastreuse.

Tamisier n'a aucune confiance en un réveil de l'Arabie. Ce pays n'aura jamais de valeur économique. Il ne présente d'intéressant, du point de vue des « producteurs » saint-simoniens, que l'escale de Djeddah, et notre voyageur a étudié les moyens de l'améliorer (7).

Maintenant il faut pousser plus loin l'enquête. Il existe, à la pointe est de l'Afrique, un pays varié et fertile qui peut présenter des germes de développement et sortir de son isolement quand la grande navigation frôlera ses côtes. C'est l'Abyssinie. Le Père Enfantin estime nécessaire de l'explorer.

Combes et Tamisier se réunissent à Djeddah en janvier 1835, visitent les côtes de l'Yemen jusqu'à Moka, où ils sont reçus avec joie par le gouverneur égyptien, Emin bey, ancien combattant de l'expédition d'Assir. Ils louent une barque, traversent la mer Rouge, et se présentent au gouverneur de Massaoua. Puis ils s'engagent dans la grande aventure.

(6) T. I, p. 307-308.
(7) T. I, p. 120-121.

II. — L'EXPLORATION DE L'ABYSSINIE

Déjà quelques Européens, Bruce au XVIIIe siècle, l'Anglais Salt et l'Allemand Ruppel plus récemment, ont visité le Tigré et la région du lac Tsana. Il y a des missionnaires protestants à Adoua. Ce ne sont pas ces contrées du nord qui intéressent les Saint-Simoniens. Pressés de se signaler à l'attention de leurs concitoyens par des exploits gigantesques, c'est dans le royaume de Choa, isolé par un réseau de hautes montagnes et de précipices, qu'ils veulent pénétrer, parce que nul Européen n'a pu le visiter depuis les missionnaires portugais du début du XVIIe siècle (8).

Leurs moyens d'action sont très limités. Ils ont peu d'argent. Les voyageurs anglais qui ont déjà parcouru le Tigré en avaient beaucoup et ils se sont laissés rançonner par les rois, les gouverneurs et les douaniers, si bien qu'on ne considère plus les blancs que comme une matière indéfiniment exploitable. Ils sont porteurs d'un firman de Mehemet-Ali, qui facilitera leur tâche à Massaoua, où il existe une garnison égyptienne, et, dans une certaine mesure, pendant la traversée de la plaine côtière, mais, dans le Tigré et le Semen, il faudra bien se garder de s'en servir : les Egyptiens ont déjà tenté de s'infiltrer dans les confins du Soudan, et les Abyssins du Nord soupçonnent les blancs d'être des espions du pacha. Enfin dans le Choa on ignore tout de ce qui se passe à l'étranger.

Les Saint-Simoniens doivent donc compter presque exclusivement sur l'esprit d'hospitalité des princes et des villageois. Or le Tigré vient d'être conquis par Oubi, roi du Semen, et le pays est dévasté par les soldats, car le principe du ravitaillement est simple : quand la troupe a faim, on l'envoie piller un village, ennemi ou ami. Méfiants, les habitants ferment leurs portes dès qu'ils voient une figure humaine et jurent leurs grands dieux qu'ils n'ont rien à manger. Dans le Semen et l'Amhara les habitants sont généreux. Dans le Choa, ils

(8) Je conserve l'orthographe des noms propres telle qu'elle nous est donnée dans le livre de Combes et Tamisier (*Voyage en Abyssinie, dans le pays des Galla, de Choa et d'Ifat*, 4 vol., Paris, 1838). Les autres voyageurs l'ont beaucoup modifiée.

ne le sont guère. Certes les rois de tous ces pays accueilleront les blancs à bras ouverts, mais cette cordialité a des inconvénients graves. Il est de ces monarques qui se prennent d'une telle amitié pour ces voyageurs blancs qu'ils ne veulent plus les laisser repartir. Combes et Tamisier sont obligés d'user de toutes sortes de ruses pour s'évader d'Adoua, puis de Devra Tabour, et ils ne partent d'Ankober que lorsqu'ils ont démontré au roi qu'ils ne connaissent aucune technique industrielle, qu'ils ne savent même pas réparer les fusils, qu'ils ne sont véritablement bons à rien.

Sans armes, nos voyageurs sont à la merci des brigands et risquent à chaque pas d'être dévorés par les fauves. Près du Tacazé, avec une lance et un bouclier arrachés aux mains d'un Ethiopien terrifié, ils livrent combat à un lion qui vient d'abattre une femme et de dévorer un enfant. Pendant tout leur voyage les hyènes ont ricané à leurs oreilles. Il faut franchir les rivières à la nage en poussant de grands cris pour intimider les crocodiles et les hippopotames. Les hommes ne sont pas moins dangereux. Ce sont des guerriers féroces, qui émasculent leurs ennemis et dont la valeur doit être attestée par les hideuses dépouilles, pendues, empaillées, à leur selle ou au linteau de leur porte. Avec ces sauvages, mangeurs de viande crue, il faut user d'une diplomatie fondée sur l'instinct. Les blancs n'ont aucun conseiller. En entrant dans le pays ils ne savent d'autre langue étrangère que l'arabe. Ils se procurent un drogman, mais cet indigène subit aussitôt une terrible mésaventure : il blesse un homme, involontairement. Suivant l'usage, la famille de la victime enchaîne le responsable à l'un des siens, et les deux hommes vivront ensemble, l'un traînant l'autre, jusqu'à ce qu'on soit sûr que la victime ne mourra pas. Lorsque les voyageurs traversent la région des Ouello-Galla, renommés par leur férocité, personne ne veut les accompagner. On est trop sûr qu'ils ne sortiront pas vivants de ce sinistre pays. Rien ne les arrête. Ils ont appris l'amharique en cours de route et ils se passent de drogman.

Plus d'interprète ; plus d'argent. Nos voyageurs ne peuvent plus compter que sur le respect superstitieux des indigènes à l'égard d'une race d'hommes qu'ils voient pour la première

fois, de blancs qui sont sans doute dépositaires de terribles secrets. On leur demande de guérir des maladies et de conjurer le mauvais sort. Ils ont beau dire qu'ils ne sont pas médecins, ni sorciers, on ne les croit pas. On réclame d'eux des amulettes, et, quand ils ne peuvent faire autrement, ils écrivent quelques lignes sur un bout de papier ; alors l'hôte se figure être en possession d'un talisman puissant et les comble de cadeaux. En somme, il faut bien le dire, quoiqu'ils s'en défendent, c'est en vendant des amulettes que les Saint-Simoniens ont pu accomplir leurs extraordinaires pérégrinations.

Partis de Massaoua, ils traversent le Choho et réussissent à échapper à la cupidité des Bédouins. Ils s'enfoncent dans un beau massif montagneux, peuplé de singes et de gros rats à ventre blanc. Ils arrivent à Adoua et décident de suivre des soldats qui vont rejoindre le camp d'Oubi. Ce roi les accueille au milieu des princesses, des courtisanes et des danseuses. Ils participent à son expédition dans la province d'Agami. La route la plus directe vers Ankober passe par le pays de Lasta ; mais il est impossible de traverser cette province, parce que, dévastée par la guerre, elle est en proie à une atroce famine. Ils reviennent à Adoua, où le roi Oubi, précédé d'une bannière rouge qui a la forme d'un chapeau chinois, fait une entrée triomphale. Ils prétextent une maladie qui les oblige à aller faire une cure à Axoum, où ils étudient l'ethnographie, la religion et l'histoire éthiopiennes. Quand la saison des pluies arrive, ils s'échappent, en abandonnant la plus grande partie de leurs bagages, et franchissent le Tacazé. Si le moderne pharaon Oubi se met à leur poursuite, le fleuve, quand il arrivera, sera trop gros pour être franchi. Les tornades, qui les trempent jusqu'aux os, ne les empêchent pas de traverser le Semen et l'Amhara. Ils louent une maison à Douarik pour prendre le temps d'étudier les mœurs et la langue du pays. Quand ils se sentent suffisamment instruits, ils continuent leur marche, nu-pieds, parce que leurs souliers sont usés, et couverts de manteaux de paille, à la mode locale, qui les transforment en huttes ambulantes.

Ils arrivent à Devra Tabour, où le ras Ali les reçoit avec honneur mais les tient dans une demi-captivité. Ils s'échappent, en abandonnant leur maigre bagage, et osent affronter le pays des Ouello-Galla, musulmans, mangeurs de fèves et d'orties, très cruels et très fourbes. Le roi de Gouël, Hassan Doulo, les reçoit bien, mais, dès qu'ils ont quitté sa ville, il regrette de ne pas les avoir détroussés. Il les rattrape et les fait interroger sur la religion. Il les condamne à mort comme idolâtres, et, en attendant l'exécution de la sentence, il les met au cachot et confisque tout ce qu'ils ont. Heureusement la reine s'intéresse à ces fiers jeunes gens et réussit à les sauver. Mais ils ne veulent pas partir sans leurs manuscrits, et ils réussissent à en obtenir la restitution. Plus loin un autre chef, après les avoir hébergés, leur offre de les accompagner, mais, dès qu'ils sont en pays désert, il met sa lance sur la poitrine de l'un d'eux et exige son vêtement. En échange il a la bonté de leur donner sa défroque infecte et de leur prêter un guide. Hélas, un peu plus loin, ce dernier, qui a apprécié l'efficacité de la méthode, l'emploie à son tour et dépouille le second Français, à qui il donne en échange ses infâmes haillons (qu'il ne voulait même pas céder). Il ne reste plus aux Saint-Simoniens que leurs manuscrits, et c'est en mendiants qu'ils arrivent au Choa, après s'être beaucoup déchiré les pieds en escaladant de rudes montagnes.

Le premier chef auquel ils se présentent leur offre un banquet, les habille, leur confie des mules, des vivres et des domestiques. Ils traversent tout le royaume et rencontrent le roi Sahlé-Sélassi à Angolada. Puis ils s'installent quelque temps dans la capitale, Ankober.

Quand ils obtiennent l'autorisation d'en partir, ils décident de regagner le Tigré en contournant le domaine des Ouello-Galla. Ceux-ci ils les connaissent trop, et ne sont pas tentés de les revoir.

Ils choisissent la route de Gojam et franchissent deux fois le Nil bleu. Les Galla Borena les reçoivent à bras ouverts. Ils leur procurent un gîte, des provisions ... et même des femmes. C'est l'usage chez ces peuples ; la mère offre sa fille, le frère sa sœur, le mari son épouse. Les habitants du Gojam crient sur leur passage : « Le roi est arrivé ! » parce qu'une tradition abyssine prétend qu'un blanc doit venir un jour régner dans le pays. Ceci ne les empêche pas d'ailleurs, à proximité du

lac Tsana, de se faire encore détrousser par les brigands. Dans le Béghemder tout le pays connaît leurs aventures, que la légende a beaucoup amplifiées. On raconte que deux blancs, que le ras Ali a cherché à retenir prisonniers, ont mis en émoi la ville de Devra Tabour, qu'ils ont bravé la puissance du prince et de ses troupes, et qu'ils se sont éloignés triomphants de la capitale. Après leur départ, le ras les aurait fait longtemps poursuivre, mais il aurait renoncé à ses iniques projets parce qu'on lui a prédit que, s'il exerçait la moindre violence contre ces étrangers, il attirerait la vengeance du ciel sur son pays et sur lui-même. Et, comme pour justifier cette légende, nos deux Saint-Simoniens ont l'audace de retourner à Devra Tabour ! Le ras, suffoqué de surprise, n'ose pas se venger d'eux.

Ils arrivent ensuite à Gondar, où ils rencontrent une vieille femme qui a vécu au Caire, dans un harem, au temps de Bonaparte, et qui a vu Kléber. Ils étudient les monuments et le milieu commercial. Un négociant leur prête de l'argent, et ils retournent à Adoua par une route nouvelle. De là une caravane les mène à Massaoua.

Ils ne sont pas au bout de leurs peines. Dans cette île malsaine ils tombent gravement malades. Un bateau les transporte à demi-morts à Djeddah. Dans cette ville ils sont soignés par les médecins de l'armée égyptienne, en particulier par leur vieil ami le saint-simonien Cognat. Ils s'embarquent à nouveau, mais il semble que des divinités hostiles ont juré de les faire périr, eux et leurs secrets. La mer Rouge tente de les engloutir, et leur bateau revient à son point de départ. Ensuite c'est la Méditerranée qui les assaille furieusement et qui oblige leur navire, désemparé, à se réfugier à Rhodes. Ils restent trois mois dans la ville des Chevaliers, sans pouvoir repartir ; mais ce séjour leur fait du bien. Enfin ils débarquent à Marseille, au début de 1837.

Avant de parler des enseignements que nous pouvons tirer de leur œuvre, il convient d'insister sur l'exemple de courage et d'énergie fourni par ces deux jeunes gens, qui ont voyagé pendant deux ans, la plupart du temps sans argent et sans armes, dans un pays considéré avant eux comme inaccessible.

Il y a de grandes analogies entre le voyage de Combes et Tamisier en Abyssinie et celui de Charles de Foucauld au Maroc. Poussés par le goût de l'aventure plutôt que par la passion religieuse (car de Foucauld était alors mécréant), ces voyageurs ont affronté tranquillement de terribles dangers au milieu de populations sauvages. Ils se sont fait détrousser par des voleurs, et, presque nus, ont accompli leur programme sans défaillance. Même curiosité, même sens psychologique, même don des langues. L'exploration de Ch. de Foucauld a sans doute une valeur scientifique plus grande parce que l'ancien officier était mieux préparé à son métier d'explorateur et eut le bonheur de sauver du pillage ses instruments d'observation, tandis que Combes et Tamisier n'ont pu emporter qu'une montre et une boussole. En revanche les Saint-Simoniens étaient doués d'un talent de conteurs que n'avait pas l'explorateur du Maroc et qui, en d'autres temps, leur eût permis d'enthousiasmer plus facilement le grand public. Mais surtout ce qui diffère c'est la méthode : Charles de Foucauld, déguisé en juif sordide, a pratiqué une humilité qui l'a fait passer inaperçu au milieu des plus terribles tribus bédouines. Les Saint-Simoniens au contraire ont employé un système d'intimidation. Avec une audace presque insolente, ils se sont présentés aux roitelets noirs, qui, impressionnés par leur bravoure, leur ont ouvert leurs portes comme à des envoyés du Ciel. Les milieux étaient différents, et, à coup sûr, ce qui a réussi en Ethiopie aurait échoué au Maroc. Tout en déplorant l'injuste oubli qui pèse encore sur les exploits de Combes et Tamisier, je ne veux tirer d'autre conclusion de cette comparaison sommaire que la constatation de l'incomparable faculté d'assimilation des explorateurs français.

Nous ne ferons pas ici la critique du matériel documentaire amassé par Combes et Tamisier. Nous nous bornerons à justifier l'appellation d'*exploration saint-simonienne* que nous avons donnée à leur voyage.

Les deux jeunes apôtres n'étaient pas assez sots pour essayer de convertir à leurs idées des populations musulmanes ou chrétiennes au milieu desquelles ils se bornaient à effectuer une rapide tournée d'information. Cependant, lorsqu'ils pénétrèrent dans le pays des Borena, ils sortirent de leur réserve.

En effet ce peuple était totalement dépourvu de religion. L'occasion était trop tentante. Les Saint-Simoniens, s'exprimant déjà avec assez de facilité en langue amharique, entreprirent d'endoctriner le roitelet d'Anco, Abbayé, qui les avait cordialement reçus : « *Nous tâchâmes de mettre à sa portée la théorie des deux principes* [9] *qui se disputent le monde, et, en nous écoutant, cet homme simple et naïf éprouvait une joie indéfinissable, il souriait, son regard s'animait, et il paraissait accueillir avec la plus vive reconnaissance une croyance qui le relevait à ses propres yeux en lui prometiant un avenir éternel. Nous parlâmes longtemps, et tous les grands de la suite d'Abbayé se pressaient autour de nous, ils prêtaient une oreille attentive et semblaient disposés à accepter avec empressement des idées qui leur donnaient de grandes espérances. Il serait difficile de peindre l'étonnement de ces hommes dont la plupart entendaient prononcer pour la première fois le nom de Dieu et les mots de vie future.*

D'après ce qui précède, on voit que ces peuplades, isolées et abandonnées à elles-mêmes, sont avides d'une religion ; nous sommes persuadés que des missionnaires habiles, qui oseraient s'aventurer chez ces tribus sauvages mais hospitalières et bonnes, parviendraient facilement à les réunir sous une même loi ; tous ces Galla, qui vivent aujourd'hui sans croyance et sans lien formeraient alors une grande nation, la nation la plus belle et la plus intéressante de l'Afrique » [10].

Les deux Saint-Simoniens ne placent pas dans les effets de cette prédication des espérances immodérées. Il leur suffit en général de constater que l'obstacle religieux ne sera pas à redouter en Abyssinie lorsque l'Occident y introduira ses méthodes. Les Galla musulmans, qui ne sont même pas circoncis, connaissent mal la Loi du Prophète. Les chrétiens du Tigré et du Choa sont régis par un clergé ignorant et sans prestige. Notons au passage une observation qui revient fréquemment sous leur plume. On sait que les Saint-Simoniens n'admettaient comme apôtres que de beaux hommes. Ceux de Ménilmontant n'étaient pas seulement d'intelligence supérieure ; le Père avait choisi les mieux bâtis de ses disciples. Et Combes et Tamisier attribuaient une grande partie de leur prestige auprès des Abyssins au fait qu'ils étaient de beaux jeunes gens bien musclés. Or les prêtres d'Abyssinie sont laids et contrefaits : « *Tous les hommes disgraciés par la nature et que le monde repousse se réfugient dans le sein de l'Eglise. Avec leur costume grotesque, leur turban ridicule et quelquefois pyramidal, avec leurs défauts physiques, ces ministres du Seigneur ont l'air de véritables caricatures* » [11]. Dans la bouche de deux apôtres qui s'étaient exposés aux quolibets des Languedociens en arborant le costume tricolore de leur secte cette critique vestimentaire ne manque pas de saveur !

Le pays leur semble mûr pour une révolution féconde. Dans le royaume de Choa n'y a-t-il pas déjà, au point de vue politique et social, des germes de saint-simonisme ? A quelques kilomètres de la capitale, nos voyageurs ont rencontré une bande de guerriers superbement montés, encadrant quelques hommes, dont l'un est chargé d'un bouclier resplendissant de plaques d'argent, l'autre d'une grande lance, le troisième d'un sabre à belle poignée et le quatrième conduit une mule fringante au riche collier. Cette troupe se rend auprès de Sahlé-Selassi pour lui rendre les armes et la monture d'un chef puissant qui vient de mourir. Car, si le roi distribue de magnifiques présents aux gouverneurs qu'il a choisis, ces biens rentrent en sa possession après leur mort. Les Saint-Simoniens, partisans de la suppression de l'héritage, en furent ravis. « *Dans une contrée où le prince régnant était l'homme le plus capable de l'Etat, une pareille constitution de la propriété, loin d'être nuisible aux intérêts généraux, ne pouvait manquer de produire les plus heureux résultats* » [12].

Le peuple abyssin leur paraît destiné à accomplir son unité autour du royaume de Choa. « *Chaque peuple est jeté sur la terre avec une mission spéciale, providentielle : tous ont une œuvre à accomplir, un but à atteindre, l'association* » [13].

(9) Le principe spirituel et le principe matériel, unis par le panthéisme saint-simonien.

(10) T. III, p. 243-244.

(11) T. III, p. 198.

(12) T. II, p. 345.

(13) T. III, p. 163.

Mais il est évident que la régénération de cette partie de l'Afrique ne peut s'opérer sans le secours de l'Occident. On peut déplorer que les habitants de ces pays n'aient pas encore « *dépouillé leur caractère actuel de méfiance et d'hostilité, pour acquérir ce sentiment de paix et d'association qui doit un jour les relier aux autres peuples* » [14]. Mais « *si les hommes qui seront attirés vers cette contrée sont assez habiles pour saisir la tendance de ses habitants, s'ils savent leur imprimer une direction conforme aux plans providentiels, ils accompliront une œuvre glorieuse en commençant à tresser le lien qui doit réunir un jour l'Abyssinie au reste du globe* » [15]. Et dans cette œuvre de régénération la France peut prendre le beau rôle.

Telles sont les conclusions qu'un lecteur suffisamment initié aux doctrines saint-simoniennes arrive à dégager de ces quatre passionnants volumes.

Le voyage de Combes et Tamisier eut d'importantes conséquences. Les Anglais se montrèrent très irrités, non seulement parce que nos deux voyageurs avaient fait une âpre critique des récits de leurs devanciers Bruce et Salt, mais surtout parce qu'ils virent dans leur réussite le prélude d'une influence française sur l'Abyssinie où, grâce à un ancien compagnon de Salt, M. Coffin, désormais bloqué dans le couvent de Devrâ-Damo, ils avaient essayé de répandre la leur. Un de leurs explorateurs, Beke, alla faire un séjour de quatre années dans les pays éthiopiens. Un envoyé officiel, Harrys, réussit à conclure un traité de commerce avec le roi de Choa, sans effet pratique d'ailleurs. En attendant, pour jeter le discrédit sur les deux Français, l'Athenaeum de Londres, dans un compte rendu qu'on peut lire dans son bulletin [16], les accusa d'avoir en partie plagié leurs devanciers, de s'être livrés par ailleurs à leur vive imagination, et releva une certaine quantité d'affirmations qu'il considérait comme erronées. Peine perdue. En France la Société de géographie décerna sa plus haute

(14) T. I, p. 4.

(15) T. I, p. 23.

(16) Je n'ai pu me procurer l'article, et je me fonde sur Harris' Gesandtschaftsreise nach Schoa, trad. allemande, Stuttgard et Tübingen, 1845.

récompense aux deux jeunes gens, et l'*Annuaire des Voyages*, publié par Frédéric Lacroix, chanta leurs louanges [17]. L'attention de notre gouvernement fut attirée sur l'importance que pourraient avoir, dans un avenir prochain, les royaumes éthiopien et somalien. Edmond Combes fut chargé d'une mission officielle dans le Tigré et tenta de conclure un traité de commerce avec Oubi [18].

Son ami Tamisier préféra rester en France pour exploiter une amulette d'un nouveau genre, une protection infaillible contre le risque de service militaire : il fonda une compagnie d'assurance qui prenait à sa charge les frais de remplacement pour les participants auxquels le Sort assignait de mauvais numéros.

Combes profita de son nouveau voyage pour commencer d'appliquer le plan des Saint-Simoniens. Il essaya d'assurer à la Compagnie *Nanto-bordelaise*, qu'il avait gagnée à ses idées, le monopole de fait du commerce éthiopien ; il acheta pour le compte de cette société, Edde, sur la mer Rouge, et un établissement à Tadjoura, en face de l'actuel Djibouti, qui aurait pu être l'embryon de notre colonie de la Côte des Somalis [19]. Il entra au service du Ministère des Affaires Etrangères et devint vice-consul à Scalavona, en Asie Mineure, puis à Rabat, au Maroc.

D'autres missions furent organisées pour explorer scientifiquement l'Ethiopie par le nord, par l'ouest et par l'est et y répandre notre influence.

Les frères Antoine et Arnauld d'Abbadie passèrent en Ethiopie les années 1838 à 1848, dressèrent une nouvelle carte du pays et se livrèrent à des enquêtes, surtout d'ordre philologique, d'une magnifique ampleur. Ils avaient été en relation aves les Saint-Simoniens, mais ils n'eurent guère de considération pour Combes, qu'ils rencontrèrent à la cour d'Oubi en février 1840 et qui semble leur avoir sauvé la vie [20].

(17) Année 1844, p. 29. Compte rendu aussi dans le *Journal des Débats*, 7 et 17 août 1838.

(18) Les résultats de ce voyage n'ont pas été publiés. Les rapports de Combes doivent se trouver aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, cf. Lefebvre, ouv. cité plus bas, t. I, p. 141, 242.

(19) Lefebvre, t. I, p. 158 et *ibid.* « Notice... (t. II) », p. 54.

(20) Arnauld d'Abbadie, *Douze ans dans la Haute Ethiopie*, t. I,

Enfin le Ministre de la Marine chargea le capitaine de vaisseau Théophile Lefebvre d'explorer le pays à la tête d'une mission scientifique qui comprenait un botaniste, un zoologiste et un dessinateur. Pendant cinq ans, de 1839 à 1843, cet excellent topographe parcourut l'Abyssinie dans tous les sens (21). A Ankober il aida un autre Français, Rochet, pourvu lui aussi d'une mission officielle, à conclure avec le roi de Choa un traité de commerce analogue à celui dont venaient de bénéficier les Anglais (22). Est-ce par pur hasard ? Th. Lefebvre était lui aussi un saint-simonien fervent. Les deux volumes, qui contiennent ses relations de voyages, sont empreints d'une philosophie de l'histoire puisée dans la *Science de l'homme* et dans le *Producteur* (23). Il conseille à l'Etat français d'organiser une Compagnie qui captera le commerce de cet empire dont il analyse minutieusement les richesses : « *Ne serait-ce pas une belle occasion d'apprécier la valeur de divers systèmes d'économie sociale, si difficiles, dans notre civilisation d'Europe, à soumettre à l'expérience ? Quoiqu'on en ait dit pour ou contre, l'association est un des plus puissants leviers sociaux...* » (24). « *Mais que ce soit un gouvernement qui la prenne en mains ou le commerce privé, il est certain qu'elle réclame l'unité qui résulte de l'association régulière et d'une organisation bien entendue des membres actifs* » (25). Il est persuadé que « *la question d'Orient, dont*

p. 526. Leurs lettres aux saint-simoniens Lambert et Bruneau sont conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, ms, N° 7679.

(21) *Voyage en Abyssinie, exécuté pendant les années 1839, 1840, 1841, 1842, 1843* par une commission composée de MM. Th. Lefebvre, A. Petit et Quartin-Dillon, docteurs-médecins, naturalistes du Museum, Vignaud, dessinateur, 6 vol., Paris, Bertrand, s.d. Les tomes I et II (Relation historique) sont de Lefebvre.

(22) Lefebvre, *o. c.*, t. II, p. 263-265. Rochet (d'Héricourt) a publié *Voyage sur la côte occidentale de la Mer Rouge, dans le pays d'Adel et le royaume de Choa*, p. 1841 (Il a connu le récit de Combes et Tamisier) et *Second voyage sur les deux rives de la Mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa*, p. 1846.

(23) Cf. t. I, p. IX, X, XI, LXXIV, LXXXII, LXXXV, idées tirées des articles de Bazard dans le *Producteur*, IV, 406, 413, d'A. Comte, *ibid.*, I, p. 354, 368, de Laurent, *ibid.*, II, 540, de l'*Exposition de la Doctrine* (éd. Bouglé-Halévy), p. 99, 171, 484, etc.

(24) *Notice sur le Commerce de la Mer Rouge et de l'Abyssinie* (insérée dans le t. II), p. 146-147.

(25) *Ibid.*, p. 53.

le nœud est le percement de l'isthme de Suez, est devenue le point convergent de la politique européenne, et, si jamais le commerce de la mer Rouge se régénère, ce ne pourra être que l'œuvre collective de toutes les nations civilisées » (26). Mais il craint que l'Angleterre, si on la laisse prendre les devants, ne poursuive des vues étroitement égoïstes. Il faudrait se hâter de conclure un traité d'alliance avec Oubi et d'organiser un point de station sur la mer Rouge pour le transit par bateaux à vapeur de l'île Bourbon à Suez.

III. — LA MISSION D'AFRIQUE ORIENTALE

Ce qui intéressait le plus les Saint-Simoniens, c'était surtout la question des relations commerciales qu'il serait possible de nouer avec l'Afrique orientale, les îles de l'Océan Indien et l'Inde elle-même, dont les établissements français furent gouvernés, de 1834 à 1840, par un neveu du maître, le lieutenant-général duc Victor de Saint-Simon.

Un des anciens membres du couvent de Ménilmontant, Toché, qui avait suivi Enfantin en Egypte, alla s'établir comme négociant à l'Ile Maurice. Il en profita pour étudier Madagascar et rédigea un mémoire qui fut soumis au conseiller d'Etat Barbaroux (27).

Cette île avait été étudiée aussi par l'ancien *compagnon de la Femme* Vincent Noël, revenu d'Egypte, devenu orientaliste et ethnographe, nommé agent consulaire de France à Zanzibar, puis établi à Mascate, dans l'Oman (28).

Il y avait à l'Ile Bourbon un autre saint-simonien de marque, c'était le capitaine de vaisseau Guillain. Quand le

(26) *Ibid.*, p. 22.

(27) J. Toché, *Mémoire sur Madagascar* (1941), ms, in-f°, 54, p. Conservé par M.G. Grandidier.

(28) « *Ile de Madagascar, Recherches sur les Sakkalava* ». Extrait du Bulletin de la Soc. de Géographie, 1843. Noël y décrit « *ce peuple enfant et volage, mais bon et généreux, qui attend de nous les bienfaits de la civilisation et que, grâce à Mayotte, cette Malte des mers de l'Inde... il nous est si facile de protéger* », (p. 99). En 1846 Noël ne figure plus sur la liste des membres de la Société Asiatique. Peut-être est-il mort. Ses papiers (inédits) sont conservés en partie au château de la Pigeonnière, près Blois. Je n'ai pas encore pu les consulter.

Père Enfantin avait quitté la prison de Sainte-Pélagie et cherchait un pays où il pût expérimenter sa doctrine, tandis que Charles Duveyrier lui conseillait de se rendre en Chine pour rallier à lui les fidèles de Confucius, Guillain lui avait proposé d'aller fonder une colonie dans une île de l'Océan Indien ou du Pacifique, et plusieurs Saint-Simoniens avaient étudié avec lui des cartes pour choisir l'emplacement de cette Terre Promise [29]. Le Père avait préféré s'installer en Egypte, parce qu'il voulait avant tout construire le canal de Suez ; mais Guillain restera fidèle à son idée première, et, quand il sera nommé plus tard gouverneur de la Nouvelle Calédonie, il y expérimentera la Doctrine et dotera ce pays d'institutions qui ont laissé des traces jusqu'à nos jours [30]. Pour l'instant Guillain se préoccupait des moyens de capter le commerce de l'Océan Indien quand les Sociétés saint-simoniennes auraient percé l'isthme de Suez et étendu leurs entreprises commerciales et industrielles jusqu'aux pays de moussons. Il commença ses études et envoya à ses chefs d'intéressants mémoires accompagnés d'un vaste plan d'exploration. Il eut le bonheur d'attirer l'attention des Ministères de la Marine et du Commerce.

En août 1846 le ministre de la marine décida qu'un bâtiment de la division navale de Bourbon serait détaché du service spécial de la station pour accomplir une exploration minutieuse de la partie de la côte d'Afrique comprise entre la baie *da Laoga* et le cap Guardafui, ainsi que le littoral occidental de Madagascar. A cet effet il confia à Guillain le commandement du brick *le Ducouëdic*. Le botaniste Boivin et l'interprète d'arabe Vigniard étaient adjoints à l'expédition. On lui envoyait en outre un agent commercial, nommé Loarer, chargé d'échantillons de divers produits manufacturés français. Guillain eut toute liberté d'action, et son plan de campagne fut adopté :

(29) Suzanne Voilquin, *Souvenirs d'une fille du peuple*, p. 116, et Weill, *L'Ecole saint-simonienne*, p. 170.

(30) A l'insu souvent du Ministre de la Marine. L'amiral Guillain communiquait en effet directement avec l'Empereur par les soins de Mme Cornu. Les documents ont disparu, mais les minutes très curieuses des lettres de Mme Cornu à Napoléon III sont en ma possession.

1° *Départ de Bourbon fin août 1846. Relâche à Mayotte et à Zanzibar. Exploration du littoral du Nord jusque vers le 15 octobre. Puis voyage dans l'Inde, à Diu, Surate, Bombay et Goa. Départ de Goa en décembre et exploration de la côte d'Afrique à partir du cap Guardafui en descendant vers Zanzibar Retour à Bourbon en avril 1847.*

2° *Départ de Bourbon le 1er juin 1847. Exploration depuis Mozambique jusqu'au point où se sera arrêtée la campagne précédente. Ravitaillement à Zanzibar ou à Mayotte en octobre. Reprise des travaux et retour à Bourbon en avril 1848.*

3° *Départ de Bourbon en mai. Exploration de la côte orientale depuis la baie da Lagoa jusqu'à Mozambique. Ravitaillement à Mayotte, suivi de la reconnaissance de quelques points de la côte occidentale de Madagascar. Retour à Bourbon en décembre 1848.*

Le programme fut exécuté. Retardée par la Révolution de 1848, l'œuvre de Guillain fut publiée à Paris en 1856-1857. Elle comprend trois volumes et un atlas illustré [31]. Le capitaine de vaisseau ne se borne pas à étudier les mouillages, à présenter ses travaux de topographie et de météorologie, il donne de grands développements à l'étude des populations, langues, mœurs, religions, vie sociale, productions et possibilités économiques, monnaies. Son œuvre comprend aussi des notices historiques très copieuses. C'est le plus vaste travail d'ensemble qui ait été exécuté sur cette partie du globe avant la colonisation européenne.

Plein d'humour et friand d'anecdotes, Guillain est assez prolixe, mais toujours intéressant. Ses digressions nombreuses ne lui font pas perdre de vue son idée directrice : « *La question du percement de l'isthme de Suez, qui, depuis l'époque où le vainqueur des Pyramides s'en préoccupa, n'avait été sérieusement agitée que par une école philosophique célèbre, dont quelques membres remplissent, en ce moment, de hautes fonctions dans les régions gouvernementale et industrielle, cette question si importante a été complètement élaborée par*

(31) *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, 3 vol. et un album, Paris, 1856-57. Il avait déjà publié : *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, Paris, 1845.

des études récentes... Dans peu d'années, à travers l'isthme de Suez ouvert, nos navigateurs entreront d'emblée dans les mers de l'Afrique orientale : il faut leur préparer le terrain et agir de telle sorte qu'ils y trouvent l'influence française solidement assise » ([32]).

Il faut réveiller l'Afrique orientale. Comment ? par la chair plutôt que par la propagande de l'esprit. « *Qui ne sait combien les peuples mahométans restent inébranlables dans leur croyance religieuse ? S'il est une puissance ayant à cet égard quelque chance de succès, c'est le commerce, parce qu'il s'adresse à des passions identiques sous toutes les latitudes et dans toutes les formes de société : l'intérêt et le luxe* » ([33]). C'est la leçon du Père Enfantin. Perron l'a déjà récitée en Egypte.

Et toute l'étude souligne la nécessité pour la France de coloniser l'Afrique orientale et Madagascar appelée à devenir « *notre Australie* » ([34]). L'auteur déplore que « *...se perdent entre les mains d'hommes nonchalants et ineptes toutes les richesses que la nature a prodiguées à certaines contrées. Pourquoi n'y aurait-il pas, pour les nations, des conditions de déchéance comme pour les individus, et pourquoi n'appliquerait-on pas la loi d'expropriation à qui possède un pays sans lui faire rien produire ? Les Arabes ne sont maintenant dans l'Afrique orientale que des parasites, comme l'est tout peuple exclusivement commerçant* » ([35]).

On pourrait se contenter d'un protectorat. Quand il nous parle des Benadir, il observe « *...que ces populations ont déjà contracté une certaine tendance à l'unité qui maintiendra désormais leur association politique. La moindre assistance du côté de l'extérieur donnerait, au reste, à la suprématie du chef des Guébroun toute la force nécessaire pour assurer la tranquillité du pays* » ([36]). Pour l'heure on peut se contenter de diriger les courants commerciaux et de faire de Mayotte

(32) T. I, p. xxv, xxix.
(33) T. II, p. vii.
(34) T. I, p. xxvii. « Nous aurons, quand nous le voudrons, Madagascar, ... notre Australie à nous ».
(35) T. II, p. 151.
(36) T. III, p. 186.

le nœud principal. « *Nous possédons une colonie parfaitement située pour devenir l'entrepôt de tous les produits offerts et demandés non seulement par l'Afrique orientale, mais par Madagascar, l'Arabie, la Perse et l'Inde...* » ([37]). Cette île peut elle-même être mise en valeur, et l'on sent bien que Guillain est favorable aux grandes compagnies. Il rappelle que M. Ciret, représentant de la Société des Comores, a fait planter en quatre ans 1.200 hectares de cannes à sucre, de caféiers et de girofliers, et qu'il a construit une usine pour faire lui-même le sucre. Les sociétés devraient être à la fois des entreprises agricoles, industrielles et de navigation ([38]).

La France a une vocation colonisatrice à laquelle elle ne doit pas se dérober : « *La mission providentielle des grandes nations n'est-elle pas de prévoir et de préparer, d'un commun accord, une solution à tous les grands problèmes qui se posent dans le monde, et notamment à celui qui a pour but la civilisation des territoires livrés encore à l'état sauvage et à la barbarie ? Qu'il nous soit donc permis d'espérer que les puissances maritimes ...ne souffriront pas longtemps que cette vaste côte africaine reste perdue en des mains impuissantes et égoïstes, et que bientôt, par la persuasion ou par la force intelligente, elles renverseront le double obstacle interposé entre leur bienfaisante influence et cette partie de l'Afrique, c'est-à-dire l'immobilisme musulman et le marasme portugais. Coloniser, comme gouverner, est une fonction d'utilité générale, et non une sinécure ni un monopole. Que les colonisations ne soient donc plus dévolues, en tant qu'action dirigeante, à qui ne peut plus ou ne veut plus faire acte de virilité* » ([39]).



On voit que les Saint-Simoniens ont accompli une œuvre scientifique, superficielle peut-être parce que trop rapidement exécutée, mais d'une ampleur étonnante. Préoccupés d'histoire, mais d'une histoire vivante, « qui conduit au présent

(37) T. III, p. 412.
(38) T. III, p. 428.
(39) T. III, p. 447.

et prépare l'avenir », comme disait Enfantin, ils ont beaucoup contribué à nous faire connaître le passé des peuples musulmans : travaux de Fournel sur les Berbères, de Perron sur l'Arabie préislamique, études sur les peuples de la péninsule arabique et sur les campagnes de Mehemet-Ali par Tamisier, sur le Soudan égyptien par les ingénieurs Lambert et Lefèvre, sur l'histoire et les mœurs de l'Abyssinie par Combes et Tamisier, sur les peuples de l'Afrique orientale par Guillain, études de Carette sur le Sahara ou la Kabylie, plus tard sur les Touareg du Nord par H. Duveyrier. Aux exposés d'histoire, d'ethnographie, de linguistique, de sociologie, s'ajoute une analyse très poussée de la vie économique de toutes ces contrées et sur les possibilités de leur mise en valeur. Ces trente volumes constituent la plus vaste enquête qu'on ait faite jusqu'au milieu du siècle dernier sur les pays inexplorés ou peu connus d'Afrique et d'Arabie.

Ils sont orientés autour d'une idée centrale : un lien doit s'établir entre l'Orient et l'Occident par la Méditerranée, l'isthme de Suez qu'il faut percer, la mer Rouge, l'Océan Indien. Plus tard le monde blanc pourrait s'associer au monde noir. Cette conception mystique dirigeait et harmonisait des conceptions très pratiques. Il est fâcheux de constater que l'étroitesse de vues du milieu parlementaire au temps de Louis-Philippe et les convulsions politiques de la France au milieu du XIXe siècle ont empêché notre pays de prendre plus tôt dans ces parties du monde des positions commerciales et militaires qui nous auraient assuré de beaux atouts dans la lutte pour la prépondérance économique.

MARCEL EMERIT.

LES PROPOS DE MA GRAND'MÈRE

de Mlle Sahîr al-Kalamâwî [1]

Mlle Sahîr al-Kalamâwî est un jeune écrivain égyptien sur la vie de qui nous avons assez peu de renseignements. Nous la connaissons par les articles qu'elle a fait paraître, notamment dans la revue *al-Ṯakâfa*, et qui dénotent une sûre pratique de la langue anglaise. Elle a aussi une forte et solide culture arabe et française ; nous savons qu'elle a suivi les cours de la Sorbonne et qu'elle a été l'élève de l'éminent écrivain égyptien Ṭâhâ Ḥusayn. Elle semble portée, par goût, vers l'étude des questions de la psychologie de l'enfance, et tout spécialement de psychologie appliquée à l'éducation et de pédagogie. Dans *al-Ṯakâfa*, sous la rubrique *Pour une génération nouvelle*, Mlle Sahîr publie, « de temps à autre, ce qu'elle estime propre à aider l'éducateur dans la formation d'une génération qui ait une personnalité plus forte, une utilité plus grande, et une condition plus heureuse » [2]. Par des analyses de livres, — surtout de livres anglais, — par des exemples pris sur le vif, l'auteur essaie de familiariser ses contemporains avec l'idée que l'âme de l'enfant, celle de l'adolescent, ne sont pas des âmes d'hommes d'un modèle réduit, mais bien des âmes à part, avec une complexité qu'il sied de connaître et de comprendre, si l'on veut pouvoir les diriger. Pour nous, Européens, à qui ces problèmes sont familiers, ces articles paraissent moins originaux qu'ils ne le semblent aux lecteurs d'Egypte, — on sait que depuis quelques années, toute une élite d'écrivains a entrepris de réformer les formes désuètes d'éducation, — mais nous ne pouvons

(1) Sahîr al-Kalamâwî, *Aḥâdîṯ Jaddati*, 199 pp. + 15 pp. de préface. Librairie du Comité de composition, de traduction et de publication. Le Caire, 1935.

(2) *Al-Ṯakâfa* n° 43 (24-10-1939) p. 12-13. Cf. aussi n° 44 (31-10-1939), p. 19-22 ; n° 46 (14-11-39), p. 31-32 ; n° 53 (2-1-1940), p. 26-28.

que mieux apprécier la foi de cette jeune Egyptienne qui s'intéresse au cas des enfants anormaux, des enfants difficiles, qui revient constamment sur cette idée que tous les enfants ne sont pas bâtis sur le même modèle et qu'une éducation mal comprise peut être nocive.

Nous connaissons aussi, de Mlle Sahîr, des contes (3) de valeur inégale, où l'on retrouve son penchant particulier pour l'étude psychologique. Pas d'intrigues compliquées, pas d'actions aux multiples péripéties, excitant la curiosité du lecteur par des artifices romanesques : ce sont des récits simples, où la conteuse découvre avec précaution des sentiments délicats, où elle note, par touches légères, les angoisses de l'âme et les combats qui peuvent s'y livrer. Ces contes, dépouillés, d'un symbolisme parfois poignant, laissent au lecteur une impression de douce mélancolie, de vague tristesse. Mais ce n'est point là le sujet que nous avions l'intention de traiter.

***

Nous avons eu à expliquer, en classe, à des jeunes gens, un attachant roman de Mlle Sahîr al-Kalamâwi : *Aḥâdît jaddatî : Propos de ma grand'mère* (4). Partis pour accomplir une tâche scolaire — ce qui, d'ordinaire, paraît dénué d'attrait, — professeur et élèves se sont laissé gagner par le charme de cet ouvrage, et, oubliant en chemin les difficultés de la découverte, ils ont bientôt goûté une récréation de choix. Les quelques pages qui vont suivre prétendent seulement à faire connaître, par la traduction de nombreux passages, un livre attachant, simple, évocateur d'un pays et d'une époque moins proches de nous que ne le sont les sentiments de ses personnages, et qui plaît par l'air de confidence sans apprêt autant que par la vérité humaine des émotions qu'il exprime.

(3) Cf. *al-Taḳâfa*, n° 61 (27-2-1940), p. 27-28 : *Mânûlâ* ; n° 63 (12-3-40), p. 21-24 : *Eternité* ; n° 69 (23-4-40), p. 13-15 : *Epreuve* ; n° 71 (7-5-40), p. 20-22 : *Un Ḳa'adi (un Embusqué) qui a du cœur*. Cf. aussi *al-Risâla*, n° 93 (15-4-1935), p. 630-631 : qui l'exorcisera ?

(4) Le professeur Maḥmûd Ḥafîf exprime l'émotion qu'il a éprouvée en lisant ce livre et signale les passages qui lui paraissent remarquables dans *al-Risâla*, n° 93, du 15 avril 1935. Cf. aussi dans *al-Hilâl* du 1er mai 1935, p. 874, un bref et élogieux compte rendu de l'ouvrage.

Une grand'mère égrène des souvenirs que sa petite-fille rapporte avec une piété attendrie. Le sujet est tout simple, mais, écrit Ṭâhâ Ḥusayn dans la préface : « à peine entreprend-on la lecture de l'ouvrage qu'on s'imagine ne pas lire, mais voir et entendre. Dès l'abord, on croit entendre cette jeune fille, on la voit, prévènante pour sa grand'mère, tourner autour d'elle pour lui demander un conte ou une histoire. On voit la grand'mère accéder à son désir avec amour et tendresse...Et l'on oublie soudain la grand'mère et la jeune fille...on s'identifie à l'un des personnages (5).

DES SOUVENIRS...

« Il y a entre l'enfance et la vieillesse, une attraction étrange et une ressemblance extraordinaire. L'une et l'autre sont près de ce monde ignoré duquel nous venons et vers lequel nous retournerons. Elles accordent peu de prix à la vie, l'une n'en faisant presque pas de cas, parce qu'elle l'ignore, l'autre parce qu'elle la connaît et l'a éprouvée. L'enfant lui sourit avec gaîté, espoir et allégresse, le vieillard lui sourit avec ironie, désespoir et douleur. Souvent, nous voyons chez le vieillard des traits qui rappellent ceux de l'enfance. Il semble que le cycle s'est fermé et qu'il est revenu de nouveau à son point de départ. Souvent le vieillard et l'enfant se témoignent une amitié douce, pure, profonde, rendue délicieuse par les sentiments et les sensations qu'ils éprouvent. Cette amitié est-elle renforcée par un lien plus ferme, comme celui du lignage ou de la parenté, elle devient plus profonde et plus durable (6). »

C'est ainsi que Mlle Sahîr définit l'amitié qui la lie à sa bisaïeule paternelle. La jeune fille écoute plus qu'elle ne parle (7), accueille parfois les critiques de la vieille dame par un léger sourire, ne se fatigue pas des redites, entend patiemment les doléances qu'elle a déjà souvent entendues, mais il lui arrive, parfois, de protester, de prendre la défense de sa génération :

« Je n'aime pas, dit-elle, que l'on soupire de regret sur le passé et que l'on désire son retour. Sans la force du temps, sans ce

(5) Préface, p. 9.

(6) *Aḥâdît jaddatî*, p. 18-19.

(7) *Ibid.*, p. 67 : « Je ne suis pas venue à toi pour parler, je ne suis venue que pour t'écouter. »

charme qui nous fait voir le passé sous son plus beau jour, le quart de ceux qui pleurent ce passé ne soupireraient pas de regret, et moins encore espéreraient son retour. Ma grand'mère était la proie de cette magie du Temps Jadis, qu'elle avait aimé quand il était le Présent. » (p. 2).

Le ton général du livre est doux et triste, ce qui s'explique: lorsqu'au terme de la vie on décante ses souvenirs, les rares périodes de bonheur apparaissent moins claires que les épreuves supportées, les malheurs subis et le souvenir des êtres aimés déjà disparus. Mais à tous ces sentiments communs à la plupart des vieillards, s'en ajoute ici un autre dont l'expression domine tout l'ouvrage : c'est un grand, un profond, un ardent amour de l'Egypte, d'une Egypte en pleine évolution.

Si je trouve cet ouvrage si attachant, écrit Ṭāhā Ḥusayn, « c'est que ses personnages nous dépeignent une de nos époques nationales que nous aimons du plus violent amour, époque dont nous ignorons beaucoup, ou dont nous ignorons presque tout... » (8).

A travers ces souvenirs, nous suivons les réactions d'une bourgeoise égyptienne, d'une mère qui tremble pour la vie de ses fils soldats, d'une femme qui se réjouit parfois et qui, le plus souvent, s'effraie de tous les bouleversements apportés par les habitudes étrangères dans la vie des Egyptiens de la génération qui est presque éteinte aujourd'hui.

Au moment où 'Arâbî Pacha fut obligé de reculer jusqu'à al-Tall al-Kabîr pour livrer « un combat décisif auquel étaient suspendus tous les espoirs et tout l'avenir des Egyptiens » (p. 39), la grand'mère, qui était alors une femme encore jeune, formait les vœux les plus ardents pour la victoire de 'Arâbî. Elle eût sacrifié sa vie pour qu'il fût vainqueur. Sa vie ? Oui, assurément ; mais eût-elle sacrifié la vie de ses enfants ?

« Et pour te confesser, ma fille, le crime que je commis contre ma patrie à ce moment, je sentis alors que si j'avais eu à choisir entre la mort de mes trois fils et la victoire de 'Arâbî Pacha à al-Tall al-Kabîr, je ne me fusse pas prononcée. Je me serais donné le temps de la réflexion. Pourquoi te le cacher, je me posai

(8) Préface, p. 1-2.

cette question ; je me pris à hésiter et j'inclinai enfin à préférer la vie de mes enfants. Combien j'expiai ce moment et cette pensée ! » (p. 39-40).

Une très jolie scène nous fait vivre l'émoi de la maisonnée après l'entrée des Anglais au Caire. Un officier se dirige vers le logis déserté par les serviteurs et dont les esclaves, réunis « dans la chambre la plus haute, sur la terrasse de la maison » (p. 45) pleurent, gémissent et se lamentent parce que l'on n'a pas de nouvelles des fils aînés.

« Revenons à celui qui avait frappé à la porte, de qui je n'avais pas tenu compte. Qui descendrait lui ouvrir ? Mes serviteurs n'étaient pas au logis et, y eussent-ils été, que je ne les eusse point exposés à ce danger. » (p. 45).

Nous constatons là une manifestation de la crainte de ce qui est inconnu. De cet étranger, de cet occidental, la grand'-mère s'était formée une idée absurde et terrifiante, composée de tous les éléments que lui avaient fournis les récits fantaisistes de son entourage ignorant (9).

« Le plus grand des enfants qui étaient restés avec moi, vint à moi et me dit : — Mère, je vais descendre voir ce que veut cet Anglais.

« — Pas du tout, c'est moi qui descendrai, répondis-je.

« — Comment ? Mère... c'est un homme, et un étranger... Comment l'accueilleras-tu ? Et que suis-je, dans la maison ? Un enfant à la mamelle ?

« — Mon enfant, il suffit, c'est moi qui descendrai.

« — Ma mère, c'est un Anglais, il ne connait pas l'arabe, comment vous comprendrez-vous ? »

Je baissai la tête devant la justesse de sa remarque, mais je ne le laissai pas descendre tout seul. » (p. 46).

« Je trouvai en cet Anglais un homme d'une éducation parfaite, qui parlait à mon fils un langage que je ne compris pas, mais je remarquai chez lui un goût, une correction, un respect qui m'en imposèrent. Je n'attendis pas longtemps : mon fils, épanoui et joyeux, me cria : « Maman, mes deux frères qui sont dans la garde sont sains et saufs, et ils ont demandé à cet Anglais de passer chez toi pour te rassurer à leur sujet », oubliant, dans son bonheur, que j'étais cachée derrière la porte. » (p. 47).

(9) Nous avons personnellement constaté des réactions semblables chez une jeune bergère marocaine qui, au début de l'occupation française, s'enfuyait éperdument dès qu'on signalait l'arrivée d'un Français dans son douar. « Je m'attendais, disait-elle en riant de ses terreurs passées, à voir apparaître un monstre ».

Rassurée sur le sort de deux de ses fils, elle reporte son inquiétude entière sur le troisième, Raft.

« Mon fils me calma, sécha mes larmes en disant : « Mère, Raft n'est pas mort, je le sens, il viendra vers nous, bientôt. Mère, ne pleure pas, mes frères sont en sûreté. » (p. 48).

Cette fois, Raft revient, en effet, mais trois ans plus tard, comme il prend part à la répression de la révolte du Soudan, l'angoisse de la mère recommence.

« Le jour où je fis mes adieux à mon fils Raft, je sentais bien que je ne le verrais jamais plus, mais je m'efforçai de me leurrer, je me dis : J'avais le même sentiment, le jour où je lui dis adieu, quand il partit avec 'Arâbî Pacha, et pourtant, il est revenu indemne ! Je refoulai mes larmes et dis : — Va, mon enfant, Dieu veillera sur toi et te rendra sauf à ta mère. » (p. 53).

« L'armée marcha, affamée, altérée, menacée à tout moment par les derviches qui débouchaient des bois ; les chevaux mourant de faim et de soif tombèrent épuisés. Et la situation de l'armée devint pénible, extrêmement critique : ce fut un corps dans lequel la Mort commença à se glisser à cause de la faim, de la soif et de la fatigue. » (p. 54).

« A peine les troupes eurent-elles dominé un point d'eau qu'elles s'y précipitèrent en hâte, avidement. Les soldats, épuisés de soif, le cou tendu, buvaient à même le bord de l'eau, utilisant le moyen le plus proche et le plus rapide. C'est là qu'ils furent attaqués par les sectateurs du Mahdî qui les égorgèrent et les anéantirent. De l'armée tout entière, seule survécut une faible partie ne dépassant pas quelques centaines d'hommes, qui avaient pu se dissimuler derrière les arbres ou parmi les cadavres. » (p. 54-55).

« A peine eus-je appris la nouvelle de cette boucherie que je fus plongée dans la plus grande affliction pour Raft. Je ne sais comment mon cœur qui ne me trompa jamais, refusa de croire à sa mort. Mon cœur me disait toujours qu'il était vivant et qu'il n'avait pas été égorgé avec les autres. On raconta qu'un très petit nombre de soldats étaient saufs, sans que nous sachions comment ils avaient pu échapper au massacre. Je me dis : Raft est parmi les survivants, Raft n'est pas mort ! Et Dieu sait qu'après avoir appris les circonstances de leur salut, je n'eusse pas désiré qu'il eût survécu, je préférais qu'il fût mort !

« Je ne connaissais, ma fille, ni les šayḫs, ni la sorcellerie, mais mes amies connaissaient ces pratiques et y croyaient fermement. Quand elles virent mon inquiétude, mon tourment, les douleurs que me faisait endurer le doute d'un très faible espoir, elles me dirent : — Consulte le šayḫ Un Tel, il dit la vérité et n'a jamais menti.

« Je partis, accompagnée de l'une d'entre elles, et lui exposai ma requête, et, après de sottes simagrées — dont je ne reconnus la sottise que longtemps après, après que je fus revenue du cauchemar qui me tourmentait et me faisait souffrir —, il me dit : Raft, ton enfant, n'est pas mort. Il erre tout seul au milieu de ces forêts. Il arrivera vers toi, bien qu'il soit retardé.

« Après cette visite, ma croyance que Raft était vivant s'affermit. Que de fois mon fils aîné me détrompa en me disant : — Maman, Raft est mort, pleure-le comme pleurent les mères qui ont perdu leur enfant, mais délivre-toi des douleurs de ce doute et de ces espoirs que tu sais vains au tréfonds de toi-même. Pourquoi aller chez les devins alors que tu sais qu'ils sont menteurs et trompeurs. Libère-toi, ma mère, et demande à Dieu patience et résignation : ce sera mieux pour toi.

« Je me disais toujours : — Non, Raft n'est pas mort, mon cœur me le dit... Et je me précipitais tantôt chez ce devin tantôt chez cet autre. Tous m'assuraient qu'ils voyaient Raft vivant, entre les arbres, et se dirigeant vers moi. » (p. 56-57).

L'apaisement de cette profonde douleur ne se fait que plusieurs années plus tard, après qu'un témoin survivant du combat, affirme à la mère qu'il a vu, de ses propres yeux, le corps du jeune homme, et lui offre de nobles compliments de condoléances.

« Après que l'homme eut prononcé ces mots, mon cœur fut empli d'une fierté et d'une sécurité que je n'avais pas ressenties depuis que j'étais dans l'incertitude au sujet de la mort de Raft. Oui, j'avais offert pour toi, Egypte, un jeune homme de vingt ans, qui, ne possédant que sa vie, l'offrit sur ton autel sans avoir l'ambition d'être remercié, glorifié ou immortalisé. Dans mon cœur, là, est tout ce qui reste de ta mémoire, ô Raft, et avec ma mort prochaine, ô ma fille, s'éteindra son souvenir, et il en sera comme s'il n'avait jamais existé. Qu'elle est dure, la vie du soldat ! Combien sont nombreux et pénibles les sacrifices qu'elle exige, mais aussi, qu'elle est noble et belle ! » (p. 59-60).

Comme tous les événements d'Europe, la Grande Guerre a exercé sur les esprits égyptiens une influence considérable. La grand'mère sait que les hommes se sont ingéniés à multiplier et à perfectionner les armes, et que les combats modernes font de véritables hécatombes. Elle appartient à une famille de soldats, elle a perdu à la guerre son mari et l'un de ses fils ; mais, en bonne musulmane, qui sait que la mort, inéluctable, n'est pas un mal en soi, mais le simple passage

de la vie d'ici-bas à la vie éternelle, elle envisage la guerre sous un angle particulier : ce qui compte, pour elle, ce sont les souffrances qui précèdent la mort.

« La guerre est effrayante, ma fille, en tout temps et en tout lieu, mais elle était plus terrible et plus pénible, à ce moment-là. Les nouvelles inventions, bien qu'elles aient accru les forces, bien qu'elles aient facilité les moyens d'extermination et de destruction, ont, sans nul doute, rendu la mort plus facile. La mort est devenue légère à supporter, elle n'oblige à souffrir qu'une minute ou quelques secondes. En augmentant la puissance d'extermination, on a augmenté le nombre des victimes, mais on n'a pas augmenté la souffrance de celui qui doit mourir. Jadis, le guerrier goûtait la mort petit à petit ; il allait au milieu des étendues désertes, sur le dos de son cheval ou à pied ; il endurait les fatigues de la route et la chaleur. La soif accablait les soldats au point de les contraindre à sucer de l'argile pour en extraire de l'eau. Enfin le soldat rencontrait l'ennemi ; rarement il recevait un coup qui lui donnait une mort immédiate : ce coup lui ouvrait seulement les portes de toutes les souffrances, les portes de souffrances dont le terme était le plus souvent la mort, mais la mort après un long martyre. Il éprouvait les tortures de la blessure pendant des jours, que dis-je ? pendant des semaines ; puis l'appréhension de la mort, puis les affres du désespoir, la résignation accablée et poignante. Enfin la mort venait à lui, comme en minaudant, après l'avoir leurré d'une euphorie trompeuse, après s'être fait longtemps attendre, pour le distraire de son désespoir, de sa tristesse et de sa souffrance. » (p. 83-84).

HISTOIRE D''A'IŠA

La nuit tombe, un orage s'abat sur la ville, les éclairs brillent et le tonnerre gronde. C'est par une nuit semblable à celle-ci qu''A'iša apprit son malheur.

« 'A'iša était candide, avait bon cœur, une nature douce et était d'un commerce agréable. Son cœur était ce qu'il y avait de meilleur en elle, s'il n'était pas tout ce qu'il y avait en elle. Quant à son intelligence, elle était assez faible : elle l'empêchait de comprendre, parfois, et de juger sainement le plus souvent. Nous — et surtout sa sœur — exploitions cette faiblesse pour nous gausser d'elle, non pour la ridiculiser, comme on le fait aujourd'hui ; nous ne riions que pour la faire rire avec nous, en fin de compte, n'ayant par là d'autre désir que de passer le temps du mieux que nous pouvions. » (p. 3-4).

Voici l'un des tours puérils que l'on jouait à 'A'iša : sa sœur, un jour, lui prend le voile noir qu'elle portait habituellement, et lui laisse, à la place, un voile blanc, pour l'embarrasser. Toutes les amies sont réunies chez la grand'mère ; elles attendent l'arrivée d''A'iša et sa plaisante confusion. Mais la maîtresse du logis est triste, obsédée par un rêve qu'elle va raconter :

« Nous semblions être dans mon logis, que voici, mais dans une chambre qui m'était tout à fait inconnue. Soudain 'A'iša apparut, vêtue de blanc de la tête aux pieds. Elle avait posé la main sur sa joue. Son visage était jaune comme de la cire et ses yeux, enfoncés dans les orbites, témoignaient de sa souffrance. Et ma mère, se tournant vers moi, me disait : — Pauvre 'A'iša, sa molaire est tombée. Puis je ne vis et n'entendis plus rien. » (p. 6).

Les jeunes femmes sont impressionnées par ce rêve attristant, car elles croient, tout en s'en défendant, aux présages des songes [10] et l'on sait qu'un tel rêve annonce le malheur. Mais 'A'iša arrive et aussitôt les rires fusent, on plaisante, on bavarde, et comme le temps s'est assombri et qu'un orage vient d'éclater, toutes décident de passer la nuit chez la grand'mère et l'on fait une joyeuse veillée, taquinant 'A'iša jusqu'à une heure avancée. Enfin on se couche.

« 'A'iša se leva pour faire sa prière de l''Išâ', car elle avait coutume de prier immédiatement avant de dormir. Mais elle vint à moi, — sa couche était près de la mienne —, et me dit d'un accent troublé et effrayé, et son visage était devenu livide : Quelle chose très étrange, ma sœur : chaque fois que je commence ma prière aujourd'hui, je vois Satan devant moi ! Il porte un bonnet rouge, et, ouvrant la bouche, il ricane comme pour me narguer et narguer ma prière. Sa présence exerce sur moi un empire extraordinaire. Je répète à plusieurs reprises : « Dieu ! Confonds Satan ! Dieu ! Confonds Satan ! » Son image s'évanouit mais ne tarde pas à réapparaître. » (p. 10-11).

Malgré les paroles rassurantes de son amie, 'A'iša demeure inquiète et troublée : son fils, Muḥammad, est malade, et, bien qu'on lui ait appris qu'il allait mieux, elle ne peut se défendre d'une sourde angoisse.

---

(10) La chute des molaires supérieures laisse présager la mort d'un parent, la chute des molaires inférieures, celle d'une parente. Cf. Muḥammad ibn Sîrîn : *Ta'abîr al-ru'ya*, 2e éd., Le Caire, 1313 h. = 1895-6.

Soudain, quelqu'un frappe à la porte : c'est le messager du malheur.

« Muḥammad était mort. La crainte, pas plus que l'appréhension, n'avaient pu retarder le Destin. La malheureuse se mit à s'empoigner les cheveux, à se frapper le visage et à crier. Puis, revenant à un peu de calme et à un peu de soumission triste et désespérée, elle répétait d'une voix distincte, comme si elle s'efforçait de se convaincre sans y parvenir : — C'est Ton Arrêt, ô mon Dieu ! et il ne peut être repoussé ! Nous sommes à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons. Depuis cette nuit, elle changea complètement. Elle devint toute désorientée et très triste, non plus à cause des farces que nous lui faisions mais à cause des malheurs dont le Destin l'avait accablée, le Destin qui avait un cœur plus dur et un naturel plus impitoyable que nous. » (p. 15).

Le Démon a pris possession de cette âme simple. Elle passe ses nuits en prières, se débattant au milieu des visions. Les femmes qui l'entendent raconter ses nuits affreuses disent à voix basse : — Pauvre 'A'iša, elle a perdu la raison ! Mais, pour son malheur, 'A'iša n'avait pas perdu la raison (p. 17).

« ...Le tonnerre gronda, la pluie tomba, le vent souffla, ma grand'mère répéta : — C'était, ma fille, une nuit comme celle-ci, celle où mourut Muḥammad. Récite la Fâtiḥa avec moi, pour le repos de son âme et de celle de sa mère 'A'iša. A peine eûmes-nous fini la Fâtiḥa que mes yeux rencontrèrent ceux de ma grand'mère : ils étaient noyés de pleurs, des larmes en coulaient lentement et majestueusement. Ma grand'mère appuya ma tête sur sa poitrine et elle répéta encore : — Dieu te défendra, ma fille, contre le plus grand malheur que subit 'A'iša. » (p. 17).

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

La vie matérielle. — Çà et là dans l'ouvrage, Mlle Sahîr rapporte les récriminations de son aïeule contre les mœurs modernes introduites en Egypte. La grand'mère est le prototype des Egyptiens — et ils sont nombreux — qui rendent le progrès et la civilisation responsables de toute dépravation. Mlle Sahîr n'est pas toujours de l'avis de sa grand'mère. Elle se laisse emporter, parfois, jusqu'à défendre sa génération, mais le plus souvent elle sourit sans répondre : ce qui l'intéresse, ce n'est pas de convaincre, mais de recueillir des souvenirs sur une époque qui disparaît.

Le Confort. — Malgré son hostilité à la civilisation occidentale, la grand'mère est bien forcée d'admettre que la vie égyptienne est devenue plus confortable. Elle ne regrette pas les lampes à pétrole.

« Quel tourment avec ces lampes ! Elles se détraquaient vite, nécessitaient soin et propreté pour rendre les services qu'on en attendait : Mais ce n'était là qu'un petit inconvénient ; la crainte, la grande crainte c'était leur explosion, avec l'incendie et le dommage qui s'ensuivaient. Je ne t'en dirai pas plus long à ce sujet. Dieu t'a — et nous a — préservée de ce fléau. » (p. 25-26) (11).

Mlle Sahîr démontre à son aïeule que la vie moderne a simplifié et considérablement réduit les travaux ménagers et augmenté les loisirs. La grand'mère en convient, mais ne peut s'empêcher de regretter le temps où tous les travaux domestiques incombaient à la femme. On ne connaissait ni maisons de modes, ni pâtisseries ; la confection des toilettes pour une noce, la fabrication des ka'ks pour l''îd étaient prétextes à des réunions joyeuses où la solidarité, l'entr'aide, se développaient au lieu des rivalités mesquines entre jeunes filles à propos de tissus nouveaux ou de modes nouvelles. Et ces cheveux courts ?

« Jamais nous ne touchâmes à nos cheveux avec des ciseaux pour les couper et les faire mourir. Ils faisaient partie de notre corps, et nous en prenions le plus grand soin. » (p. 72).

Même le bain familial était une réunion joyeuse. « De combien de nos jeux et de nos ébats fut-il témoin ! Combien ses murs renvoyèrent-ils d'échos de nos voix et de nos rires ! Ce bain, ma fille, est rempli de souvenirs agréables et de belles pages, les pages de notre temps qui ne reviendra plus, que je ne me rappelle pas sans me souvenir des jours les plus heureux et les plus doux de ma vie. Toute tristesse s'y fondait, nous abandonnions tout souci à sa porte et, à l'intérieur, nous ne connaissions que le rire et la gaîté. » (p. 71-72).

Ces loisirs, que le progrès ménager a apportés à la femme, qu'en fait-elle ? Elle lit. « Voilà un mal nouveau que nous ignorions : la maladie de la lecture. Dieu nous en préserve ! Qu'il fasse miséricorde à notre temps, ce temps où je ne laissais jamais à mes filles un moment pour lire. L'oisiveté, disais-je, attire les

(11) A ce propos cf. in H. Pérès, *La littérature et l'Islam par les textes*, Alger, 1938, n° 118, p. 126-127, sous le titre *Les transformations matérielles dues à la vie moderne*, un extrait amusant de *Faiḍ al-ḫâṭir* d'Aḥmad 'Amîn.

mauvaises pensées, et la lecture était pour moi oisiveté. Dieu fasse miséricorde, ma fille, à notre temps ! Je ne permettais pas à mes filles de lire un livre, que leur père ou leur frère aîné ne l'eussent lu d'abord. Comme vous êtes loin, aujourd'hui, de ces usages ! Et ces bibliothèques ouvertes devant vous, qui vous permettent de lire n'importe quel livre ! Comme vous êtes différentes de nous ! Toi, par exemple, tu sais ce que je n'ai jamais su, bien mieux, ce que je n'ai pas d'espoir de connaître. » (p. 67-68).

Châtiments corporels dans l'éducation des enfants. — La grand'mère est bien obligée de reconnaître que, de son temps, l'éducation des enfants était faite au hasard de l'inspiration.

« Ma fille, nous ne connaissions ni théories ni règles sur l'éducation. Nous ne nous laissions conduire que par notre naturel pour élever nos fils. Nous tenions le bâton pour le plus grand remède à toutes les maladies de l'enfance relatives au caractère et à l'âme. Si notre naturel nous inspirait un moyen autre que le bâton, pour obtenir ce que nous désirions de l'enfant entêté, turbulent, exaspérant, c'était tant mieux pour lui et pour nous. Sinon, le bâton constituait le recours le plus proche, le plus facile, le plus rapidement efficace. » (p. 21-22).

Voici un exemple des sanctions cruelles et inhumaines infligées parfois aux enfants. Ismâ'îl s'obstine à dévaster le verger d'un ami du voisinage. Le jardinier, qui l'a plus d'une fois averti, le ramène à la maison un jour qu'il a commis de nouveaux dégâts. L'enfant ameute les passants et les amis, criant qu'il va subir une correction exemplaire. Le propriétaire du jardin, attendri, intervient pour qu'on lui pardonne, cette fois encore. Il arrache à la mère la promesse que l'enfant ne sera pas battu. Elle ne le battra pas, mais elle lui infligera un châtiment que lui ont enseigné ses servantes, et dont la cruauté ne manque pas d'émouvoir.

« A peine la servante eut-elle suspendu la lampe à la colonne, qu'une pensée s'alluma dans mon esprit comme une fulgurante étincelle. Je regardai Ismâ'îl et lui dit : — Tu verras, Maudit, quelle sera ta punition, après le souper ! Toute la maisonnée mangea et se disposa à dormir. Je me dirigeai vers Ismâ'îl, le déshabillai, et je l'attachai à cette colonne, sous la lampe dont la lumière attirait les moustiques. » (p. 26).

La mère s'enferme dans la maison pour ne pas entendre les cris du malheureux enfant. Ces cris s'élèvent d'abord sans interruption puis s'espacent. La mère, dont le cœur ému ne supporte les souffrances de l'enfant que parce que sa raison lui commande d'être sévère, n'y tient plus et sort pour le détacher.

« Quelle fut ma stupéfaction, quel mépris et quelle horreur j'éprouvai pour moi-même ! Ismâ'îl était attaché au pilier, son esclave Ṣabâḥ était assise par terre. Sa robe, son visage, sa poitrine étaient inondés de pleurs qu'elle ne pouvait essuyer parce que, de ses mains, elle chassait les moustiques loin du corps d'Ismâ'îl. Elle tenait dans chaque main un chasse-mouches qu'elle agitait sans arrêt. Ses larmes coulaient, et sa voix basse et triste répétait à tout instant : « Ce n'est rien, ô mon maître, la nuit est sur le point de finir », et Ismâ'îl ne lui répondait que par ces mots : « Chasse les moustiques, ô Ṣabâḥ, par le Prophète ! Chasse ici... et là. » Je ne pus articuler un seul mot. Me dirigeant vers Ismâ'îl, je le descendis et l'emportai vers la salle de bains pour le laver. Le malheureux pleurait encore : tout son corps, brûlant de fièvre, était enflé. » (p. 28-29).

Par sa barbarie ce châtiment nous épouvante. En Egypte, les moyens de coercition employés jusqu'à une époque récente (12) se sont de beaucoup humanisés, et les esprits les plus réfractaires à tout ce qui vient d'Europe ont dû admettre que, sur ce point, l'introduction dans le pays des nouvelles méthodes d'éducation avait été salutaire.

La vie de société. — Le reproche que nous retrouvons le plus souvent dans la bouche de la grand'mère est que les contemporains sont faux, hypocrites et trompeurs.

« Mon enfant, nous, gens du temps jadis, nous ne connaissions ni afféterie, ni hypocrisie. Quand nous aimions, c'était d'un amour pur, et nos relations étaient loyales. Pas d'affectation entre ceux que nous aimions et fréquentions et nous-mêmes. Nous n'étions pas comme les gens d'aujourd'hui qui sont maniérés en toutes choses. Nous ne connaissions pas cette civilisation nouvelle qui oblige l'homme à flatter, cajoler, caresser, à s'efforcer de plaire, se contraindre et feindre. » (p. 2).

« *Les hommes.* — La journée de l'homme se passait entre son travail et sa maison. Il n'y avait pas là de cafés dans lesquels les jeunes gens et vieillards perdent le plus beau de leur temps et la plus grande partie de celui qui convient au travail. » (p. 61).

« Demande (aux hommes) ce qu'ils préfèrent : leur état social, alors qu'ils sont à s'occuper des grandeurs, des dignités, des ven-

(12) Cf. *al-Hilâl*, avril 1937 : *Les punitions scolaires et leur évolution durant le siècle dernier*, p. 709-712.

geances, des querelles, du nouveau haut-commissaire et de l'ancien, du ministre démissionnaire et du prochain, de l'ordre nouveau et de l'ordre ancien ; demande-leur s'ils préfèrent leur situation actuelle, leur instabilité, leur inquiétude, la menace sur leurs intérêts et leurs moyens d'existence, à tout moment, ou bien leur condition au jour où ils étaient tous frères, faisant tous bloc, tous unis par le même sentiment, s'efforçant d'atteindre un même but, le plus noble des buts que connait l'histoire. » (p. 62-63).

« *La jeunesse.* — Considère cette jeunesse en qui tu fondes ton espoir. Vois comme elle est nombreuse et brave lorsqu'elle est réunie autour d'une danseuse ou d'une chanteuse. Puis, examine ce qu'elle fait dans une assemblée politique ou dans une œuvre sociale. Non, ma fille, le temps ne présage pas de bien, à moins qu'un miracle ne se produise, et l'Egypte est la terre de la magie et des miracles. Attendons le miracle, l'attente ne sera peut-être pas longue.

« — Grand'mère, répond Mlle Sahîr, que tu es pessimiste ! et combien je déteste les paroles pessimistes. Je suis sûre que les jeunes gens d'aujourd'hui réaliseront ce que les vieillards ont été impuissants à réaliser hier, avec ou sans miracle. Nous obtiendrons ce que nous nous efforçons d'atteindre, parce que c'est notre droit et parce que nous avons en notre droit une foi qui nous fait minimiser pour lui tout sacrifice et toute offrande. Patience, grand'mère, nous faisons des efforts, et tout effort, alimenté par la foi, doit réussir. » (p. 63-64).

Et la grand'mère, entraînée par cet optimisme juvénile, termine sur ces mots qui décèlent l'espoir secret de chacune :

« — Allez votre chemin ! Dans ma tombe, mon cœur palpitera de joie à votre victoire et mon âme sera pleinement satisfaite, le jour où elle verra l'Egypte libre, en sécurité, grande, féconde. » (p. 64).

Les jeunes filles. — La vieille femme blâme vivement les mœurs de la jeune fille moderne qui « se pare, découvre la plus grande partie possible de son corps, et marche dans la rue pour attirer les regards » (p. 65).

Mariée, elle demeure capricieuse et changeante, ne méritant pas, comme les femmes d'autrefois, les témoignages de considération et de respect dont les entourait un mari sérieux, honorable, choisi par les parents.

Mlle Sahîr proteste ; elle aussi blâme la jeune fille « préoccupée de sa beauté, qui marche en se balançant et s'efforce d'attirer les regards ». Mais ce n'est pas là la vraie « jeune

fille d'aujourd'hui », c'est une victime de la vie moderne, c'est un exemple qui met les autres en garde, c'est « la matière qui se multiplie et qui est si facile à obtenir qu'elle s'avilit : on s'abstient d'en faire usage » (p. 66).

La vraie jeune fille moderne a conscience de son honneur et de sa dignité ; elle les fait respecter, mais elle est mieux renseignée sur la vie que son aînée, aussi « leurs avis, leurs opinions, leurs actes sont-ils différents. Le bonheur dont se contentait la jeune fille d'hier, la jeune fille véritable d'aujourd'hui le considère comme un bonheur factice et peu estimable » (p. 67).

La fidélité conjugale. — La grand'mère avait perdu son mari à la guerre. Elle raconte le départ de l'époux, les dernières recommandations qu'il fit à ses enfants, l'inquiétude de la maisonnée pendant une absence qui se prolongeait, son propre chagrin lorsqu'elle apprit sa mort, et les difficultés matérielles auxquelles elle dut alors faire face. Un ami de son mari se dépense sans compter pour venir en aide à la veuve et à ses enfants.

« Mais, ma fille, un jour, mon fils Ibrâhîm, accompagné d'Ismâ'îl, vint me voir. — Mère, me dirent-ils, l'ami de notre père nous a priés de t'adresser une requête. — Laquelle ? » L'aîné fut embarrassé, mais Ismâ'îl se mit à rire, gesticulant à la façon de quelqu'un qui veut cacher son hilarité. Mon fils aîné reprit : « Mère, il te demande de devenir sa femme : ce mariage te procurera de la quiétude, ainsi qu'à tes enfants. »

« Le sang brûlant me monta au visage et à la tête et les enflamma. Je me mis à injurier violemment l'homme, puis je me précipitai vers la chambre de mon mari, demeurée close depuis son décès ; d'un grand coffre, dans lequel j'avais placé tous les vêtements de mon époux disparu, je tirai une cravache soudanaise dont le défunt se servait et, munie de cette cravache, je me précipitai, désirant me rendre auprès de l'ami de mon mari et lui donner un coup qui lui rappellerait ce qu'est la fidélité conjugale. » (p. 87).

Le prétendant, effrayé, s'enfuit, et Ismâ'îl ébruite cette histoire, la conte en la mimant aux amies de la grand'mère qui en font des gorges chaudes, sauf celles qui sont veuves, et qui estiment qu'un tel précédent ne poussera pas les hommes à les rechercher.

HISTOIRE D'INJISÂS

Le dernier chapitre de l'ouvrage pourrait être intitulé « Histoire d'Injisâs ». Injisâs est la grand'mère paternelle de l'auteur.

Une tribu, attaquée, est obligée de fuir dans la nuit pour ne pas être exterminée.

« Le šayḫ de la tribu fait son devoir jusqu'au dernier moment de sa vie. — Pressez votre marche, dit-il aux siens, vous n'aurez pas de salut si vous n'arrivez pas à la ville avant l'aube. » (p. 93).

« Son épouse, pressant une enfant sur son sein, erre seule, désespérée et sans ressources dans la ville de Constantinople. La ville sort « d'un sommeil heureux, tranquille et reposant, pour voir cette tribu affamée, épuisée, dispersée dans les rues, demandant à manger, même au prix de ce que l'homme a de plus cher, demandant à manger au prix du fruit de ses entrailles. » (p. 94).

« Vendre, pour pouvoir manger, cette enfant qui n'a pas encore quatre ans. La pauvre mère ne peut s'y résoudre. Mendier ? Elle n'en a pas l'habitude. Elle arrive à la porte d'un magnifique palais. Elle le regarde « semblant demander à Dieu de lui expliquer ce mystère : sa fille et elle implorant un morceau de pain sans le trouver, tandis que la maîtresse de ce palais jouit de tout le bonheur contenu en ce monde. » (p. 95).

« L'aspect des émigrés dans la capitale turque était un spectacle banal en ce siècle. » (p. 95-96). La maîtresse savait déjà qu'une tribu chassée par l'ennemi mettait en vente « ses garçons et ses filles au marché d'esclaves » (p. 95). Elle supposa que la mère s'était égarée en se rendant au marché.

« Quand la dame vit ce doux fardeau sur l'épaule de la réfugiée, elle lui dit avec envie, comme si elle avait trouvé ce qu'elle cherchait : — Est-ce ta fille ? — Oui. — La vends-tu ? — Non. » Mais la petite aux larges yeux de miel, cernés par l'épuisement, aux cheveux châtains, soyeux et longs, au nez fin, à la bouche menue, excita beaucoup de vive sympathie et de violente inclination dans le cœur de cette femme stérile.

« Tu es affamée, pauvre et exilée, et la mort va peut-être t'atteindre. Ta petite fille sera exposée aux pires tourments. Quel mal aurais-tu éprouvé à la vendre ? Tu aurais sauvé sa vie et la tienne. Es-tu la première que la faim tyrannique oblige à vendre son enfant ? Tu n'es pas la première, et sois sûre que tu ne seras pas la dernière... (p. 97). Elle est petite, innocente, et si tu possèdes un droit sur toi-même, tu n'en as pas sur elle. C'est là une occasion qui ne se présentera jamais à elle : être élevée, instruite, éduquée, et considérée comme ma propre fille. Réfléchis un peu à cela... » Mais la petite fille pleura et ses cris : « Maman, j'ai faim, j'ai faim ! arrêtèrent toute réflexion, et il ne resta plus à la pauvre mère qu'à accepter. » (p. 97-98).

Elle obtint de rester au palais, mais son calvaire l'avait épuisée et elle mourut bientôt. La fillette fut élevée avec le plus grand soin par sa mère adoptive. Elle fut instruite et devint une excellente musicienne. Le maître du palais ayant encouru la disgrâce du Sultan, fut banni. Ses biens, ses servantes, ses esclaves furent vendus. Sur la recommandation de la mère, la jeune fille fut achetée pour le Khédive d'Egypte, Ismâ'îl Pacha, et devint membre de l'orchestre féminin destiné au palais. Elle y mena, avec ses compagnes, une vie heureuse et quiète. Le Khédive l'appela Injisâs, et son ancien nom fut oublié. Lorsque le Khédive se défit de son orchestre, il maria les musiciennes à ses officiers. Injisâs échut au fils aîné de l'aïeule, et c'est ainsi qu'elle fit son entrée dans la maison. Elle fut aussitôt aimée de tout son entourage. Elle, qui était habituée au luxe, à la vie aisée, elle, qui avait eu à son service plusieurs esclaves, dut s'accoutumer à la vie modeste. On la vit, « toujours heureuse et toujours satisfaite » (p. 105), témoigner à sa belle-mère une affection filiale, l'entourant de soins et se dépensant pour lui être agréable, si bien qu'elle devint la bru préférée. Son mari, qui jouait à la Bourse, était en relations avec de riches étrangers, des Juifs, notamment. L'un d'eux avait une fille jeune, jolie et peu vertueuse. Bientôt une liaison se noua entre cette jeune juive et le mari d'Injisâs. Le mari et la mère unirent leurs efforts pour cacher à Injisâs son infortune. L'épouse accueillait toujours avec courtoisie, avec amabilité, la maîtresse de son mari, semblait ignorer les dépenses anormales, considérait comme naturels les cadeaux, les marques redoublées d'amour, de considération et de respect que lui prodiguait un mari dont la conscience était tourmentée. Mais le jour où elle fut sûre que la Juive, fiancée, avait définitivement rompu ses relations coupables, Injisâs confia à sa belle-mère, stupéfaite, qu'elle était au courant de tout.

« — Mère, ne t'efforce pas de me cacher ce que je sais, au lieu de m'aider à supporter ma douleur secrète. Je n'ignore pas la liaison de mon mari avec cette juive, je sais tout... (p. 113).

Pour garder ma dignité, je me suis tue et j'ai souffert seule... (p. 114). J'ai feint d'ignorer mon malheur devant toute personne, sauf devant moi-même... J'ai supporté les souffrances de la jalousie qu'éprouve toute femme, que ressent tout homme, qui s'aperçoit qu'un autre partage avec lui les sentiments de l'être qu'il aime... (p. 115). Mon mari semblait me crier : « Aide-moi, car je me rendrai maître de moi-même à cause de toi ». « Lorsqu'il me disait qu'il m'aimait d'un amour qu'il n'avait jamais eu et n'aurait jamais pour personne dans sa vie, lorsqu'il me répétait ces mots — et il les a souvent répétés, l'année dernière — je sentais qu'il les répétait pour se convaincre lui-même, avant de me convaincre... » (p. 116).

« Lorsque tu te souviendras d'Injisâs, ta grand'mère, ma fille, ne te la rappelle que par la puissance du sentiment qu'elle avait de la dignité et de la force d'âme. »

« — Grand'mère, je me la rappelais toujours, jusqu'à aujourd'hui, par un beau souvenir, différent de celui-là. Je me la rappelais par une histoire que j'avais mainte fois entendue de ma mère depuis mon enfance.

« Ma mère m'avait dit que, le jour de ma naissance, lorsque les douleurs de l'enfantement redoublèrent, Injisâs, ma grand'mère, alla vers le balcon, au lever de l'aube, et invoqua Dieu en disant : — Mon Dieu, prends-moi pour rançon de ma fille et délivre-la de ses tortures ! Lorsque je fus née on me donna un nom qui fut choisi par ma grand'mère Injisâs et, quarante jours après ma naissance, ma grand'mère mourut, parce que sa prière à l'aube avait été exaucée : elle avait vite pris le chemin du ciel. » (p. 118-119).

***

LE STYLE

Dans la préface, Ṭāhā Ḥusayn consacre tout un paragraphe à l'étude du style de Mlle Sahîr ; il loue vivement cette langue aisée, facile, exempte de toute préciosité, dont les tournures et les expressions ne sont ni empruntées aux Anciens, ni imitées des Européens. Mlle Sahîr a écrit le pur langage égyptien, mieux, la langue pure du Caire. Elle s'est affranchie de la rhétorique scolastique et n'a pas hésité à briser le moule classique de la phrase. Sa langue est si familière que le lecteur a tout aussitôt l'impression qu'il ne lit plus mais qu'il participe à la vie des personnages, parce que, dit Ṭāhā Ḥusayn, « le livre a été coulé dans le moule du doux

parler égyptien que nous employons dans nos conversations (13).

Peut-être serait-il sage de s'en tenir aux éloges décernés par l'éminent docteur : il est toujours hardi, sinon impossible, pour un Occidental, d'apprécier le style d'un écrivain arabe. Pourtant nous voulons tenter l'exposé de quelques remarques que nous a suggérées la lecture de l'ouvrage. Réjouissons-nous tout d'abord en Français, de constater combien la langue de Mlle Sahîr, si proche du langage familier égyptien, a été influencée par notre langue. Nombre de nos tournures, de nos expressions ont été adoptées et, parmi les apports étrangers qui se sont intégrés dans la langue arabe moderne, ceux qui ont été empruntés à la langue française sont, à coup sûr, les plus importants et les plus nombreux. Cela, mieux que de longs discours, nous confirmerait dans la pensée que le rayonnement intellectuel de la France est toujours aussi vif à l'étranger, et tout particulièrement en Egypte. Les gallicismes foisonnent dans l'ouvrage, et la liste que nous en avons établie est loin d'être exhaustive.

« Tu sais par expérience » (p. 4).
Je ne pus chasser mes idées noires (p. 5).
mais, coupant court à mes pensées (p. 5).
vêtue de blanc de la tête aux pieds (p. 6).
le moindre prétexte (p. 9).
la malheureuse avait les nerfs tendus (p. 13).
il avait un avenir souriant (p. 16).
assise à mon bureau (p. 19).
ma mère me tuera de coups (p. 23) et *« je le tuerai de coups »* (p. 24).
je bouillais de colère (p. 25), et aussi p. 43.
une pensée fulgura dans mon esprit (p. 26).
le sommeil m'avait enfin gagnée (p. 31).
Il me rappelait d'abord et avant tout (p. 33).
la capitale du pays était menacée du spectre de la misère (p. 42).
ma famille se résumait en ces petits enfants (p. 46-47).
on eût dit que j'ajoutais du bois au feu (p. 51).
et le temps commença son œuvre = wa bada' al-zamân fî'lahu (où l'on remarque l'emploi de *bada'* comme verbe transitif, alors qu'il doit se construire normalement avec *bi*) (p. 58).
quoique tu t'efforces de me persuader du contraire (p. 61).
le plus beau de leur temps (p. 61).

(13) Préface, p. 8-9.

la maladie de la lecture (p. 67).
à la moindre occasion (p. 71).
toute la tristesse s'y fondait (p. 72).
sa fille et elle pleuraient (imploraient) un morceau de pain (p. 95) alors qu'en arabe le verbe *bakâ* ne se construit pas avec un complément direct de chose).
elle traînait le pas (p. 95).
tu n'es pas la première, et, sois-en sûre, tu ne seras pas la dernière (p. 97).
une seconde nature (p. 99).
ce fut un nuage qui passa dans notre vie (p. 118).

La manière d'écrire de Mlle Sahîr a été profondément influencée par celle de son maître, et Ṭāhā Ḥusayn ne pouvait pas noter cette parenté de style qui nous semble très marquée. On sait que, pour exprimer sa pensée délicate et nuancée, Ṭāhā Ḥusayn procède par petites touches successives : il affirme, puis revient sur son affirmation, la corrige, la complète, l'atténue en certains points, la renforce sur d'autres, jusqu'au moment où il est parvenu à faire sentir au lecteur ce qu'il veut dire, tout ce qu'il veut dire, et rien que ce qu'il veut dire. Voici, par exemple, des phrases tirées de la préface même :

Ils avaient des mœurs et des coutumes dont notre époque est éloignée bien qu'elle soit proche... (p. 5).
La civilisation nouvelle a coupé, ou presque coupé... (p. 5).
elles se moquaient d'elle, et, malgré cela, elles l'aimaient, mieux, c'est pour cela qu'elles l'aimaient... (p. 11).

Nous rapprochons de ces phrases les suivantes, de Mlle Sahîr :

'A'iša dormit, ou plutôt feignit de dormir... je dormis à son côté, ou plutôt je m'étendis... (p. 12).
Elle avait suspendu son passé, son présent et son avenir, en admettant qu'elle en eût encore un... (p. 50).

La répétition est un procédé de style souvent employé par Ṭāhā Ḥusayn, et que l'on s'explique très bien, si l'on songe que l'écrivain, étant aveugle, dicte ses livres, et choisit oralement entre les tournures qui lui semblent les plus propres à exprimer sa pensée, ce qui donne à ses écrits l'allure d'une conversation, d'une confidence.

« Nous éprouvons du plaisir quand nous lisons les propos de ces gens, quand nous voyons leurs mœurs et leurs coutumes, quand nous sentons l'amour qui régnait entre eux, amour sincère et simple, non corrompu par les intérêts, non altéré par les passions, quand nous entrevoyons cet esprit serein qui s'élevait vers l'idéal, mais sans hypocrisie, sans affectation, sans outrecuidance, sans se leurrer sur le bien qu'il faisait, sans rappeler le service rendu, sans manifester d'ingratitude pour le bienfait reçu ; nous éprouvons du plaisir quand nous entendons des propos qui nous dépeignent comme nous les avons vus, nos pères et nos mères — ou à peu près tels que nous les avons vus, nos pères et nos mères, — quand nous étions enfants, quand la civilisation moderne se glissait dans nos maisons, se glissait dans nos âmes, tendant autour de nous ses filets et ses rets cachés et ténus, avec lesquels elle nous prenait à l'école, avec lesquels elle nous prenait à la maison, avec lesquels elle nous prenait dans la rue, quand nous marchions, avec lesquels elle nous prenait dans nos réunions quand nous jouions. » (14)

Le même procédé est familier à Mlle Sahîr, voici quelques passages significatifs de sa manière d'écrire :

« Si les deux armées en venaient aux mains, si les frères se livraient combat, si le frère tuait le frère, s'ils étaient tous tués, si tous trois périssaient... (p. 37).
« Par-dessus l'inquiétude... par-dessus la peur... par-dessus tout cela...
« Combien Ismâ'il était diable à cette époque... Combien mon fils aîné avait d'influence... combien il était doux... combien son infuence était vive... » (p. 82).
On eût dit que le pauvre... on eût dit qu'il pressentait... on eût dit qu'il avait senti... (p. 83).

Mlle Sahîr emploie fréquemment *laysa* devant l'inaccompli pour traduire une négation énergique, et il semble bien qu'elle veuille exprimer ainsi notre adverbe « point », plus exclusif que « pas ».

Parfois, elle renforce la négation *mâ* par *'in*, ce qui est d'un usage peu courant en prose, pour traduire « à peine ». Ainsi, p. 23 :

wa mâ 'in hamma bi'l-nuzûli ḥattâ..., à peine eut-il songé à descendre que...

et un peu plus bas :

(14) Préface, p. 5-6.

wa mâ 'in lamaḥa 'asdikâ'a jaddiki ḥattâ..., à peine eut-il aperçu les amis de ton grand-père qu'il...

Elle n'hésite pas à introduire toute une proposition entre l'auxiliaire *kâna* et l'inaccompli :

kâna Ismâ'îlu mundu 'an lamasat rijlâhu kitfa'l-bustânî yaṣîḥu... depuis que ses pieds avaient touché l'épaule du jardinier, Ismâ'îl criait...

Nous terminerons ces quelques remarques sur le style en répétant que cette manière d'écrire, d'une simplicité et d'une aisance remarquables, ne laisse jamais transpirer l'effort et rend la lecture de l'ouvrage extrêmement agréable. L'influence de Ṭâhâ Ḥusayn, qui se sent sur le style, est encore plus sensible sur l'atmosphère générale du roman. A le lire, on pense irrésistiblement à *Al-Ayyâm*, recueil de souvenirs d'enfance et de jeunesse de l'éminent écrivain, dont les personnages évoluent aussi dans un passé récent [15], période de transition entre l'Egypte ancienne et l'Egypte moderne. Les deux auteurs montrent pour leurs aïeux le même respect attendri, ils rapportent avec la même ironie légère leurs traits de candeur, leurs superstitions puériles ; leurs sentiments primitifs de haine et d'amour trouvent en eux un écho fidèle. Enfin on voit transparaître chez tous deux le regret de l'époque bénie de leur enfance, non qu'ils déplorent la vie moderne, malgré son agitation, ses luttes et ses compromis, mais parce qu'ils ont gardé le souvenir vivace des êtres aimés qui ont entouré leur jeunesse, et le pouvoir magique de les faire revivre pour nous.

P. COUNILLON.

(15) Un autre ouvrage, *Harem*, écrit en français par Mlle Out el Kouloub (Paris 1937), évoque aussi cette époque. Sa dédicace : « *A ma mère*, qui aurait aimé cette évocation de la vie qu'elle a connue », rappelle celle d'*"Aḥâdît jaddati* : « *A ma mère*, sans qui je n'eusse rien été » ; pourtant la manière des deux écrivains est très différente. Mlle Out el Kouloub a fait une étude ethnographique qui a sa valeur, mais qui rappelle toutes les études faites sur le même sujet. Son livre, écrit d'une plume alerte, a pour nous moins de charme que celui où Mlle Sahîr, laissant aller sa plume, raconte simplement ses souvenirs, tels que les lui présente sa mémoire, et le rapprochement entre les deux livres fait mieux encore ressortir l'art très personnel de notre auteur.

NOTES ET DOCUMENTS

RELATIONS ALGÉRO-ROUMAINES

La Roumanie et l'Algérie ne sont pas souvent entrées en contact moral, bien que les anciennes institutions sociales de ces deux pays ne soient pas sans quelques analogies. Ils ont été tous les deux soumis à la domination ottomane, mais dans des conditions bien différentes. A l'époque moderne les rapports ont été intermittents. N'oublions pas les belles études sur la Kabylie d'un guerrier roumain qui fit sa carrière dans l'armée française, George Bibesco, fils d'un prince régnant de Valachie.

Pour resserrer les liens entre la Roumanie et nous, en 1938, l'Université d'Alger (où j'enseigne actuellement après avoir été en France le spécialiste de l'histoire roumaine) avait invité un philosophe de Bucarest à faire une série de conférences et lui avait décerné le titre de docteur honoris causa. Simultanément la même dignité avait été conférée à l'historien de Byzance et de l'Empire Ottoman (pour ne citer de son œuvre immense que les travaux qui nous touchent de près), N. Iorga, et c'est le dernier honneur universitaire que reçut ce grand savant, dont la mort horrible nous a consternés l'an passé.

Le Congrès byzantin devait nous amener une importante délégation de byzantinologues roumains. La guerre nous a contraints d'ajourner cette importante manifestation scientifique. Mais les ruines peuvent s'accumuler sur le monde sans que la science désintéressée renonce à ses droits. Déjà nous apprenons que l'œuvre de Iorga va être reprise et sa « Revue historique du Sud-Est européen » vient de paraître, datée de l'an passé, et continuera régulièrement ses publications sous la direction d'un des plus éminents historiens de la Roumanie actuelle, M. George I. Bratiano. Le numéro de 1941 publie la communication que M. Bratiano avait l'intention de faire au Congrès byzantin. Elle mérite d'être signalée (1).

(1) « *La fin du régime des partis à Byzance et la crise antisémite du VII[e] siècle* ».

M. Bratiano s'inspire de la thèse soutenue par Pirenne dans « Mahomet et Charlemagne », et y ajoute une idée fort originale. Il démontre qu'il s'est produit au début du VII[e] siècle un mouvement anti-juif, dirigé par les empereurs byzantins, qui a gagné rapidement l'Espagne wisigothique et le domaine carolingien. Ce mouvement était essentiellement laïque, car les papes ont plutôt été les protecteurs des marchands orientaux et des juifs en particulier. Mais les gouvernements de dictature militaire à Byzance avaient intérêt, pour renforcer l'unité morale du pays, très affectée par les pertes territoriales d'un Etat constamment attaqué par les Arabes, à faire d'Israël le bouc émissaire des malheurs de l'Empire et à détourner l'énergie des factions vers la poursuite des juifs, qui avaient longtemps profité de leur rivalité. Les juifs, contraints dans l'Empire byzantin, en Gaule et en Espagne au baptême ou à l'exil, ont émigré en grand nombre vers les pays conquis par les Arabes, plus tolérants. Ils ont sans doute riposté à la persécution dont ils étaient victimes dans les royaumes chrétiens en boycottant ces derniers et en détournant l'activité économique vers l'Orient musulman et ses nouvelles voies commerciales. Il faudrait mal connaître le scrupuleux historien qu'est M. G. Bratiano pour croire qu'il a voulu ériger en système une constatation qui peut être l'indice d'une simple tendance, et cependant sa fine analyse nous amène à penser que la rupture des relations économiques entre l'Orient et l'Occident n'est pas seulement, comme le croyait Pirenne, une simple conséquence de la piraterie musulmane, mais que l'expulsion des juifs et la rancune qui en est résultée ont contribué à rendre cette rupture plus complète et plus brusque.

MARCEL EMERIT.

COMPTES RENDUS

J. DRESCH. — *Documents sur les genres de vie de montagne dans le Massif central du Grand Atlas*, 1 vol., gr. in-8° de 30 + 10 pages, et 1 Atlas (tome XXXV des Public. de l'Inst. des Hautes Etudes marocaines, Tours, Arrault, 1941).

M. J. Dresch, longtemps professeur au Maroc, vient d'apporter, par la publication de ses deux thèses, une très importante contribution à la connaissance de la géographie du Maroc et de l'Afrique du Nord et, d'une façon plus large, à la géographie des montagnes. Sa thèse principale (1) est une magistrale étude de morphologie qui étudie le relief du Haut Atlas occidental et des plaines qui le bordent, le Sous au Sud et le Haouz au Nord ; c'est un travail extrêmement important par son ampleur et le grand nombre de questions envisagées. Mais il porte sur une spécialité qui n'intéresse guère les lecteurs de la *Revue Africaine*.

Ceux-ci liront avec grand profit sa thèse complémentaire qui, beaucoup plus réduite de volume, est consacrée aux « genres de vie de montagne » du Haut Atlas occidental. Au cours de courses multiples à travers monts et vallées, destinées surtout à l'étude du relief, l'auteur a fait une ample moisson de documents de géographie humaine. Il a cartographié avec ingéniosité et précision un certain nombre d'entre eux, et les cartes ainsi dressées sont accompagnées d'un commentaire dense et sobre qui en facilite la lecture.

J. Dresch s'était imposé, pour son travail de géographie physique, de faire un lever au 100.000[e] de toute la région qu'il étudiait et d'en publier une carte au 200.000[e]. C'est sur ce fond de carte, qui a le double avantage d'être homogène et d'être très supérieur aux levés faits jusqu'ici, que sont portées les observations que l'auteur a voulu nous présenter. Je crois qu'une carte d'orientation aurait été nécessaire pour guider le lecteur avant de le plonger dans des cartes détaillées de lecture parfois un peu difficile.

Nous disposons donc, pour la connaissance de la géographie humaine d'une partie du Haut Atlas marocain, de quatre cartes détaillées accompagnées d'un commentaire : une carte de la densité de la population qui porte également le fractionnement des tribus et la distribution des divers *leffs* ou *çoffs*, — une carte agricole qui donne à la fois les surfaces cultivées, irriguées ou non, les principales cultures et leur assolement, — une carte des déplacements des troupeaux avec la localisation des principaux pâturages, — enfin une carte dite « des échanges » où sont portés à la fois

(1) J. Dresch : *Recherches sur l'évolution du relief dans le Massif central du Grand Atlas, le Haouz et le Sous*, 1 vol., gr. in-8° de XIX + 711 pages, avec 206 fig. dans le texte et XL planches hors texte, et 1 Atlas de X cartes dépliantes, Tours, Arrault, 1941. — J'ai envoyé à la revue *Hespéris* un long compte rendu de ce livre remarquable.

certaines productions « industrielles », les pistes et les souks et les magasins collectifs. C'est toute une abondante documentation, présentée avec précision et souvent avec une grande habileté, que nous avons sous les yeux. L'examen des cartes soulève une foule de questions auxquelles le commentaire s'efforce, malgré sa brièveté, d'apporter une réponse.

La méthode employée par J. Dresch pour sa thèse complémentaire, et qui est utilisée depuis quelques années par de jeunes géographes, présente l'avantage de fournir beaucoup de documents sous un faible volume. Elle est une économie de temps et d'argent, surtout quand on publie en même temps une thèse principale volumineuse. Mais il faut avouer qu'elle n'est pas sans inconvénients.

D'abord bien des faits de géographie humaine, et non des moindres, ne sont pas cartographiables, ou le sont difficilement. « La question de l'habitat n'est pas abordée ici, car elle se prête mal à la cartographie », dit l'auteur dans une simple note. Il est difficile de faire à la méthode employée une critique plus sévère : voilà une des plus importantes questions de géographie humaine écartée en un tournemain !

D'autre part, on ne peut s'empêcher d'en vouloir à l'auteur de l'excessive brièveté de ses commentaires. On sent qu'il a bien des documents, bien des réflexions qu'il ne nous livre pas. Or les cartes posent des questions auxquelles on cherche en vain la réponse. Voici quelques exemples.

Les quelques lignes consacrées au « facteur historique » dans le commentaire de la carte de la densité de la population sont notoirement insuffisantes. D'autre part la carte des leffs, plus précise que celle qu'avait pu faire il y a quatorze ans R. Montagne (2), n'est pas assez expliquée : Montagne a vu et étudié avec beaucoup de finesse le problème des leffs sous l'angle de la sociologie ; on aimerait bien avoir le point de vue du géographe ; or la carte révèle une répartition qu'on voudrait bien voir expliquée un peu largement.

Plus loin une carte nous donne la répartition des souks, des souks actuels et des souks abandonnés, et celle des greniers collectifs. Mais ici encore le lecteur curieux demeure insatisfait. On ne voit pas suffisamment à quoi répondent la localisation, l'abandon ou la création des marchés, leurs rapports avec la circulation et ses variations, avec le degré de puissance des fractions et des chefs ... La répartition si inégale des magasins collectifs n'est pas non plus assez commentée et l'attitude prise par l'auteur l'empêche d'élargir le problème. Des greniers collectifs existent ou ont existé dans l'Atlas saharien d'Algérie, notamment dans l'Aurès, dans le Sud tunisien et en Tripolitaine ; il y a donc des conditions d'ensemble qui président à leur construction ou à leur abandon et pas seulement des circonstances locales.

---

(2) R. Montagne : *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, 1 vol. XVI + 426 p., 1930.

Qu'on ne s'y trompe pas : mes reproches ne sont guère que des regrets. Je regrette qu'avec ses qualités exceptionnelles et sa riche documentation J. Dresch ne nous ait pas donné plus que ses cartes et ses brefs commentaires. Il aurait été inhumain, je l'avoue, de lui demander, pour sa thèse secondaire, un effort comparable à celui qu'il a fourni pour sa thèse principale. Mais maintenant que l'auteur a été reçu Docteur ès Lettres — et brillamment — ne pourrait-on lui demander de reprendre, sous forme d'articles, quelques-unes des questions qu'il n'a fait qu'effleurer ici, de les développer, et surtout de les élargir par des comparaisons avec d'autres massifs montagneux. Bien des dizaines d'années s'écouleront avant qu'on ne reprenne ces problèmes de géographie humaine dans le Haut Atlas occidental. Qui donc mieux que J. Dresch lui-même peut nous montrer l'intérêt que présente, pour la géographie des montagnes, le massif qu'il a parcouru crête par crête et vallée par vallée ?

J. DESPOIS.

LUIZ DE SOUZA. — *Les Portugais et l'Afrique du Nord de 1521 à 1557*, Extraits des « Annales de Jean III », traduction française avec introduction et commentaire par Robert RICARD, Lisboa et Paris, 1940, 208 p., in-8°.

Dans la Collection portugaise publiée sous le patronage de l'Institut français du Portugal, R. Ricard, actuellement directeur de l'Instruction publique au Maroc, nous donne une traduction des passages du chroniqueur Luiz de Souza intéressant l'histoire de l'Afrique du Nord. Il nous décrit la vie de ce noble portugais, dont l'âme fut candide et fière, et nous montre la valeur documentaire de ses *Anais de D. Joao III*, où se trouvent décrites les guerres d'Afrique de 1521 à 1557. Les historiens du Maroc ont donc désormais à leur disposition un texte traduit avec précision et élégance, pourvu d'abondantes annotations, dont la publication atteste l'activité féconde de notre Institut du Portugal, aidé par l'« Instituto para a alta cultura ».

Un index alphabétique a été publié en annexe en 1941.

M. EMERIT.

IBN ROCHD. — *Traité décisif sur l'accord de la religion et de la philosophie*, suivi de l'*Appendice*, texte arabe, traduction française remaniée avec Introduction et notes, par Léon GAUTHIER (Bibliothèque arabe-française, Editions Jules Carbonel, Alger, 1942, in-16 jésus, 116 pages).

La nouvelle *Bibliothèque arabe-française*, dirigée par Henri Pérès, inaugure sa collection bilingue par un texte d'une rare importance. Nos contemporains n'ignorent plus le nom d'Averroès depuis la célèbre thèse de Renan et les récents travaux des historiens de la scolastique chrétienne, les RR. PP. Mandonnet, Théry, Roland Gosselin, les professeurs Aimé Forest et Louis Gardet. Mais peu

de gens avaient la bonne fortune de pouvoir le lire dans le texte, la première édition du *Traité décisif* faite par M. Léon Gauthier étant devenue presque introuvable. Aussi faut-il remercier cet auteur de nous avoir offert la présente édition critique enrichie de notes précieuses et d'une introduction qui résume avec netteté les discussions soulevées par ce texte. Les arabisants seront heureux de posséder un document littéraire aussi rare accompagné d'une traduction pertinente ; les philosophes y puiseront de nouveaux renseignements précieux sur le développement de la pensée arabe au XIIe siècle.

Le *Traité décisif* et l'*Appendice* marquent en effet un point crucial dans les rapports de l'Islam et de la philosophie aristotélicienne. Averroès y établit à la fois la transcendance absolue de la Loi (p. 32) et la nécessité de la communiquer aux divers esprits suivant la manière qui leur est le mieux adaptée. Or la plupart des hommes, sensibles uniquement aux arguments oratoires, doivent s'en tenir expressément à la lettre du texte. A l'autre extrémité, les philosophes ont non seulement le droit, mais le devoir d'interpréter les livres saints sur les matières de leur compétence et dans les limites permises. Entre les deux, les hommes sensibles aux arguments dialectiques créent un genre hybride, la catégorie des théologiens qui se prennent pour des savants et communiquent imprudemment à la masse leurs interprétations douteuses : de là provient, selon Averroès, le progrès de l'incrédulité et de l'hérésie, ainsi que ses fâcheuses conséquences pour l'unité de l'Islam. Outre cette solution originale du conflit entre la raison et la foi — solution dont la théologie fait tous les frais — Averroès apporte ici ses propres conclusions sur les questions que la philosophie aristotélicienne posait à la révélation islamique. Il professe sur l'éternité du monde une théorie élastique, à laquelle se ralliera plus ou moins Saint Thomas, et qui insiste à la fois sur le fait que le temps ne préexistait pas au monde et sur l'idée de sa dépendance absolue à l'égard de Dieu. Originale également est sa théorie sur la question de la science éternelle de Dieu, qui ne change pas au fur et à mesure que les événements se produisent parce qu'elle a sa source dans une connaissance créatrice. Sur tous ces points Averroès arrive sans trop de difficulté à concilier l'enseignement du Livre Saint et les exigences de la philosophie aristotélicienne. Il est certainement moins heureux sur la question de la vie future dont il réserve le bénéfice aux seules intelligences supérieures (qui rejoignent alors le Νοῦς initial). Cette théorie devait d'ailleurs susciter contre lui la même réaction qui a dressé les croyants modernes contre le mathématisme religieux de Spinoza et de Léon Brunschvicg.

L'énoncé de tous ces problèmes suffit à montrer quel service l'initiative de MM. Henri Pérès et Léon Gauthier rend au monde philosophique en lui livrant dans une condition aussi excellente un document de cette importance.

PIERRE MESNARD.

CHRONIQUE

A L'INSTITUT.

On a eu, à Alger, le très grand plaisir d'apprendre par la radio que, dans sa séance du 12 décembre 1942, l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* avait nommé membre correspondant M. Louis Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie et Professeur à la Faculté des Lettres.

M. L. Leschi est trop connu ici pour qu'il soit besoin de rappeler ses mérites d'historien et d'archéologue et l'active campagne de fouilles et de restauration de monuments antiques qui est entreprise sous sa direction depuis onze ans.

Le Bureau de la *Société historique algérienne*, qui s'honore d'avoir M. L. Leschi pour membre, est heureux de lui adresser ses plus vives félicitations. Il ne doute pas que les lecteurs de la *Revue Africaine* aient appris avec joie l'honneur qui est fait à l'un de ses collaborateurs les plus appréciés et les plus zélés.

L'ARCHÉOLOGIE ALGÉRIENNE EN 1942.

Malgré bien des difficultés au sujet de la main-d'œuvre, de l'outillage et des matériaux, les travaux archéologiques ont connu au cours de l'année écoulée un rythme assez satisfaisant. La plupart des chantiers en effet ont pu rester en activité.

A Saint-Leu, Mme Vincent continue à explorer avec bonheur le site de *Portus Magnus*. Les galeries en sous-sol découvertes l'an dernier ont été fouillées complètement : il en existe trois qui se coupent en angle droit, selon les trois côtés d'un carré, et qui communiquent entre elles par d'étroits passages ; une seule entrée était commune aux trois galeries. C'est surtout du côté du Forum que les fouilles ont obtenu des résultats importants. On y a exhumé un vaste établissement industriel renfermant des cuves bétonnées. A en juger par les vestiges recueillis on se trouve peut-être en présence d'une fabrique de poissons salés. Enfin, à la zaouïa des Bettioua, une belle mosaïque ornementale a été découverte

fortuitement et Mme Vincent en a aussitôt assuré la conservation.

Les fouilles de Cherchel avec M. Jean Glénat et celles de Tipasa avec M. Petelaud ont été orientées vers l'étude des remparts de ces deux cités, étude confiée à M. P. M. Duval, Membre de l'Ecole française d'archéologie, boursier du Gouvernement Général de l'Algérie.

A Cherchel, où la grande porte Sud qui avait été reconnue, il y a déjà quelque temps, a été publiée par M. Jean Meunier dans la *Revue Africaine* (3e et 4e trim. 1942), M. Duval a découvert deux poternes bien conservées : l'une au Sud, sur les hauteurs qui dominent la cité, l'autre à l'Ouest. De nombreux secteurs de la muraille ont été examinés et la chronologie des remparts pourra être précisée désormais.

A Tipasa, la porte de Césarée a été dégagée en partie, malgré le voisinage de la Route Nationale, mais surtout une grande porte, encadrée de tours bien conservées, avec un vestibule et une double clôture, a été mise au jour au Sud de la ville, sur une route qui se dirigeait vers *Aquae Calidae* (Hammam Righa). Des tours rondes et des bastions carrés ont été fouillés. Là aussi, comme à Cherchel, il faudra peu de chose encore pour que l'étude des remparts soit complète.

Concurremment avec ces travaux, M. Jean Glénat a poursuivi la fouille de l'amphithéâtre, dont les galeries en sous-sol sont bien conservées ainsi qu'une partie du soubassement du podium. De même à Tipasa une fouille entreprise dans le théâtre par M. Petelaud a révélé l'existence des gradins inférieurs, du dallage de l'orchestra et de la scène. Les travaux s'y poursuivent.

Aux chantiers habituels du Département de Constantine, il faut ajouter un chantier ouvert à Hammam Guergour (*ad Sava Municipium*) sur l'initiative du Colonel Baradès, Sous-Préfet de Bougie, et confié à une équipe des Chantiers de la Jeunesse. La fouille des grands Thermes entreprise en Octobre s'annonçait comme fructueuse, mais les événements l'ont interrompue.

A Bône, le dégagement des rues et des maisons avoisinant le Forum se poursuit mais les terrains qui recouvrent le Forum lui-même ne nous sont toujours pas accessibles.

A Khamissa, M. Sassy a fait surtout de l'entretien et de la mise en ordre du chantier dans les parages du Forum Neuf.

A Tebessa, M. Sérée de Roch a entrepris, dans la Basilique, des sondages profonds qui ont révélé l'existence sous la chapelle trêflée, à 1 m. 60 de profondeur, d'un édifice chrétien antérieur. On a mis au jour d'importants fragments d'un beau dallage en mosaïque avec des inscriptions. Il s'agit, entre autres, d'une série d'épitaphes de dignitaires ecclésiastiques et d'une memoria de martyrs dont les noms sont bien conservés, qui fut édifiée par le diacre Novellus. La découverte, très importante, permettra sans doute de préciser la date de la Basilique elle-même. Les travaux ont été interrompus par la nécessité de prendre des mesures de protection en faveur des collections du Musée.

A Djemila, où la succession de Mme de Cresolles a été dévolue à Mlle Yvonne Allais, agrégée de l'Université, on a procédé à une exploration des vestiges aux environs de la ville : des établissements agricoles avec huileries ont été découverts qui précisent nos connaissances sur la vie économique de la cité. La rue qui conduit du Forum des Sévères au Théâtre est en cours de dégagement. On a de même fouillé une partie du réseau souterrain des égouts. Un gros travail de nettoiement, de mise en ordre et de consolidation des parties fouillées est en cours, qui améliorera beaucoup la présentation des ruines.

Le chantier de Lambèse a dû être fermé et les travaux entrepris dans l'amphithéâtre interrompus, malgré les bons résultats qui y étaient obtenus. Mais la surveillance exacte et assidue du chantier était devenue impossible en raison de la difficulté des communications. Cette mesure a été prise à regret et ne sera, espérons-le, que temporaire.

A Timgad, où le travail a été un peu ralenti par la pénurie de main-d'œuvre, le dégagement du fort byzantin a cependant été poursuivi par M. Godet et de nombreuses inscriptions ont encore été découvertes. L'ensemble païen qui se trouve au-dessous du fort byzantin a livré de nombreux documents : statues en marbre, inscriptions, et de nouveaux monuments. Il y avait là trois sanctuaires contigus dont deux ont pu être entièrement dégagés. Sur le troisième, à l'époque byzantine, a été édifiée une église qui nous est parvenue dans un excellent état de conservation : l'autel, le ciborium, les colonnes de la nef, le dallage, la sacristie, le baptistère, tout a été retrouvé presque en place. Une fouille sous le dallage a livré un magnifique sarcophage en marbre blanc, décoré de strigiles et, entre deux colonnettes à chapiteaux, d'une porte entr'ouverte surmontée d'un fronton. Il s'agit vraisemblablement d'un sarcophage païen, réemployé à l'époque byzantine. A côté de ce sarcophage, sous l'autel, plusieurs récipients ont été recueillis, sans doute des vases à reliques. Un sondage sur le Forum de Timgad a permis de restaurer en partie le beau dallage qui s'était enfoncé dans le sol. Divers édifices ont été consolidés et restaurés, non sans procurer de nouvelles inscriptions, dont une enseigne de locaux à louer.

Les fouilles du *Castellum Tidditanorum*, près de Constantine, ont été poursuivies sous l'énergique impulsion du

Lieutenant Esposito et la direction de M. Berthier. La tâche de cette année a surtout consisté à dégager les voies de la cité qui montent en lacets avec des paliers où se dressent les maisons et les monuments. Le plan du centre de la ville est désormais plus clair et sa visite s'en trouve facilitée. Une fouille dans le cimetière qui s'étend à l'Est de la ville a fourni plusieurs épitaphes et des monuments funéraires intéressants, enfin, non loin du Rhumel, le dégagement d'une belle villa est en cours.

Le chantier de Guessès que dirige Mme Alquier, dans la région de Chemora, au Nord de Timgad, a révélé qu'il y avait là, moins une bourgade qu'une enceinte fortifiée, avec une garnison, où les habitants des fermes et des villages voisins ont cherché un refuge en période de guerre ou d'invasion. Seuls, quelques bâtiments religieux et militaires ont été retrouvés au cœur de l'enceinte qui, elle, a été reconnue sur toute sa longueur, avec ses onze tours rondes, ses portes fortifiées, ses bastions sur les faces et un réduit défensif. Des textes inédits ont été découverts au cours de l'exploration des ruines antiques de la région.

Dans l'Aurès, M. Pierre Morizot a exhumé à Baali, non loin d'Arris, une église chrétienne du type classique. Un deuxième édifice religieux se trouve à proximité. Des vestiges et des inscriptions ont été trouvés dans des recoins reculés du massif qui apportent des précisions intéressantes sur l'expansion du christianisme et les ressources économiques de la région dans l'antiquité.

Les chantiers de fouilles et les Musées archéologiques ont reçu la visite au mois de Juin de M. Jérôme Carcopino, Membre de l'Institut, Inspecteur général des Antiquités et des Musées de l'Algérie, qui, en septembre dernier, a mis l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au courant des travaux accomplis. L'assemblée a émis un vœu en faveur du développement des fouilles d'Hippone.

Louis LESCHI,

Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Le Gérant : Jules Carbonel.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger

LXXXVII — N°s 396-397 3e et 4e Trimestres 1943

COLLIER D'ESCLAVE

trouvé à Thelepte (1)

Au sud de *Thelepte* (2), à 200 mètres environ à l'est de l'extrémité septentrionale des carrières qui sont à l'est des Thermes, l'établissement d'un grand fossé sur le côté ouest de la route allant de Sbeïtla à Feriana a amené la découverte en février 1937, dans des terres d'alluvion et parmi des débris de poteries, du collier d'esclave auquel est consacré le présent article (3). A l'instigation de Mme Monasterev, bienfaitrice du Musée du Bardo, M. G. Taton qui avait recueilli cet intéressant objet a bien voulu me le communiquer.

(1) L'auteur du présent mémoire — qu'étant données les circonstances, il a dû rédiger entièrement à Tunis — ne s'en dissimule pas les graves lacunes. Il est particulièrement regrettable qu'il n'ait pu utiliser O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* ; E. Stein, *Geschichte des spätröm. Reiches* ; R. Grosse, *Militärgeschichte von Gallienus bis zum Beginn der byz. Themenverfassung*.

(2) Pour *Thelepte*, cf. R. Cagnat et A. Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, f. LIII (*Fériana*), n° 14, bibliogr. Ajouter à celle-ci : A. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCXIX-CCXX, et 1916, p. CXXX ; L. Poinssot et Ch. Saumagne, *ibid.*, 1932-33, p. 198 ; L. Poinssot, *ibid.*, 1934-35, p. 180, note 2, *Rev. Afr.*, 1928, p. 182 et dans *Tunisie*, *Atlas hist., géogr.*, p. 28, 36; J. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 110 à 113 ; G. G. Lapeyre, *Saint Fulgence*, p. 34, 37 à 43, 96-97 ; H. Treidler dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, 2e série, V (A), col. 1616-1617 ; *Cat. du Mus. Alaôui*, p. 14, 122, 160, 167, 171, 206, 249, 254-255 (Du Coudray La Blanchère et P. Gauckler) ; *ibid.*, *Suppl.*, p. 71, 283 (A. Merlin et R. Lantier). L'important mémoire de St. Gsell, *Edifices chrét. de Thelepte*, a été réédité (avec quelques compléments) dans *Rev. Tun.*, 1932, p. 6 à 55. Le vase chrétien à figures, soi-disant trouvé à *Thelepte* (L. Carton, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 597 à 605), paraît faux : cf. A. Schulten, *Archäol. Anzeiger*, 1910, col. 269.

(3) Cf. plan de *Thelepte* (d'après E. Lavoignat et G. de Pouydraguin) reproduit dans *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 179, et dans *Rev. Tun.*, 1932, p. 6. Sans doute le collier près duquel il n'y avait ni ossements, ni vestiges de construction a-t-il été amené par les eaux à l'endroit — voisin de la borne 225 kil. 200 de la route G. P. 23 — où l'a trouvé un jeune manœuvre indigène.

Je dois à M. G. Taton toutes les indications données ici au sujet de la découverte du collier.

Le collier est malheureusement incomplet : de l'étroite bande de cuivre jaune le constituant (haut. variant de 0 m. 0215 à 0 m. 0125, épaiss. 0 m. 002), seules subsistent les extrémités (long. commune 0 m. 277, poids 75 grammes), attachées l'une sur l'autre au moyen d'un rivet dont la tête quadrangulaire (0 m. 006 × 0 m. 0045) fait saillie à l'intérieur et la pointe qui, refoulée, a pris une forme à peu près circulaire (diam. environ 0 m. 007) est rabattue à l'extérieur. Il n'a plus la même incurvation qu'à l'origine : soit antérieurement à l'enfouissement, soit plutôt lors de la découverte, une légère compression a transformé ce qui en reste en une sorte de bracelet.

Sur la face extérieure a été gravée au burin assez profondément une inscription — d'une ligne — dont il n'existe plus que le début et la fin : si l'on suppose au collier une circonférence de 0 m. 40 (4), il y manquerait une section d'environ 0 m. 123 de large qui a pu porter une vingtaine de lettres. Complété par la restitution qui nous a paru la plus vraisemblable, le texte se lit :

EMERITI CENTVRIONIS SVM· EX OFFIC· PRESIDI
.... NE ME SED BENE

Emeriti centurionis (servus) sum, ex offic(io) pr(a)esidi[s prov. Val. Byzacenae : te]ne me sed bene.

Du second I de *pr(a)esidi[s]* il ne reste qu'un fragment infime du sommet. La cassure par laquelle se termine à gauche le second fragment du collier suit la haste initiale de l'N de *[te]ne.*

(4) Les ouvrages où ont été publiés des colliers d'esclaves ne donnent au sujet de leurs dimensions que peu d'indications. La longueur du collier de *Bulla Regia*, mesuré intérieurement, atteint 0 m. 41 — 0 m. 40, alors que son diamètre varie de 0 m. 14 à 0 m. 11 (P. Allard dans F. Cabrol et H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, III, col. 2150). De trois autres colliers étudiés *ibid.*, col. 2143, fig. 3693, n° 3, col. 2145-2146, n° 11 (où l'objet est à tort classé parmi les lamelles suspendues aux colliers) et col. 2149-2150, fig. 3098, n° 23, on sait que le premier a 0 m. 40 de long (cf. *Corpus Inscr. lat.*, XV, 7179), le second 0 m. 12 de diamètre et 0 m. 016 de haut (cf. *ibid.*, 7177), le troisième à peu près les mêmes dimensions que celui de *Bulla Regia*. Le collier de Lambèse publié par L. Leschi, *Bull. archéol. du Comité*, Comm. de l'Afrique du Nord, 20 avril 1942, a une hauteur de 0 m. 027 et une longueur — et non, comme il a été imprimé par erreur, un diamètre — de 0 m. 40.

Les lettres gardent encore presque toutes la couleur rouge destinée à les rendre plus visibles. A l'exception de l'O d'*offic(io)* qui a seulement 0 m. 01, elles sont hautes de 0 m.015 à 0 m. 013. Elancées et assez irrégulières, elles s'apparentent à celles — qui sont cependant mieux réglées — des inscriptions monumentales de l'Afrique constantinienne (5). Dans E, F, T les barres horizontales sont particulièrement courtes ;





L. Gaillard

Collier d'esclave trouvé à Thelepte.

dans B, D, P, R les panses manquent d'ampleur ; les O sont de forme très allongée et l'un d'eux a ses extrémités ogives, les boucles des S sont en général peu accusées.

Des textes concernant les esclaves susceptibles de fuir, précédemment connus (6), les uns sont gravés sur des colliers — en bronze sauf un, en cuivre, du musée de Lambèse (7) et

(5) Cf. entre autres la dédicace à Constantin, trouvée à Constantine *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 7005 (elle est reproduite dans *Annuaire de la Soc. archéol. de Constantine*, 1853, pl. V) qui paraît dater de 315 (cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces afr.*, II, p. 318-319).

(6) Groupés et étudiés d'abord par de Rossi, *Bull. archeol. crist.*, 1874, p. 41 à 67 et *Bull. archeol. comunale di Roma*, 1887, p. 286, puis par H. Dressel, *Corpus Inscr. lat.*, XV, p. 897 à 902, n°s 7171 à 7198, les colliers d'esclaves et leurs plaques l'ont été plus récemment par P. Allard, *loc. cit.*, col. 2140 à 2157, fig. 3093 à 3100, n°s 1 à 28 ; dix textes de cette série sont donnés dans H. Dessau, *Insc. lat. sel.*, 8726 à 8733, 9454-9455. C'est sans doute par inadvertance que P. Allard a omis *Corpus Inscr. lat.*, XV, 7195, 7196, 7198 et H. Dessau, *op. cit.*, 8732 (d'abord édité par Marucchi dans *Nuovo bull. archeol. crist.*, 1902, p. 126). Pour les objets sur lesquels sont gravées les inscriptions relatives aux esclaves susceptibles de fuir, cf. E. Saglio dans Daremberg, Saglio, Pottier, *Dict. antiq.*, I, p. 1289-1290, fig. 1712-1713 ; V. Chapot, *ibid.*, IV, p. 1278.

(7) L. Leschi, *Bull. archéol. du Comité*, Comm. de l'Afrique du Nord, 20 avril 1942.

un. en plomb, trouvé à *Bulla Regia* [8] —, les autres sur des lamelles ou des médailles généralement en bronze [9], destinées à être appliquées ou suspendues à des colliers [10] ; à l'exception de ceux inscrits sur les colliers de Lambèse et de *Bulla Regia*, tous proviennent de Rome ou de ses environs [11]. La plupart comportent, eux aussi, la formule *tene me* [12], accompagnée il est vrai non point de *sed bene* mais de propositions comme *fugi*, *quia fugi* (ou *fugivi*), *ne fugiam*, *et revoca me*, *reduc me*, et il y a plusieurs exemples de *sum* — ou de *servus* (ou *fugitivus*) *sum* [13] — suivi du nom du maître au génitif et de sa qualité ou de son adresse. Toutes celles de ces inscriptions qu'il est possible de dater approximativement se placent entre le règne de Constantin et celui d'Arcadius et d'Honorius [14]. Par une loi du 21 mars 316, Constantin interdit de marquer les criminels à la face, « le visage humain ayant été formé à l'image de la beauté

(8) P. Allard, *loc. cit.*, col. 2143 à 2145, fig. 3094, n° 10 : sur ce collier africain A. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 366 à 368 et *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 10-11, fig. 3-4 ; L. Drappier dans *Cat. du Mus. Alaoui, Suppl.*, p. 138, n° 59 et pl. LXXI, n°s 1 et 1 *bis*.

(9) Exceptionnellement une lamelle — qui a la forme d'une urne — est taillée dans une plaque d'os (P. Allard, *loc. cit.*, col. 2149, n° 22).

(10) Le plus souvent ces colliers devaient être en cuir, cependant le seul auquel sa plaque soit restée attachée (P. Allard, *loc. cit.*, col. 2149, fig 3098, n° 23) est en fer (cf. *Corpus Inscr. lat.*, XV, 7194).

(11) Au sujet de la non-authenticité du collier donné comme provenant de Nîmes dont le texte est reproduit dans H. Dessau, *op. cit.*, 9454; cf. P. Allard, *loc. cit.*, col. 2155-2156, notes 4-5.

(12) P. Allard, *loc. cit.*, col. 2142 à 2151, n°s 1 à 4, 6, 7, 9, 10 (où manque *me*), 11, 13, 15 à 24, 26, 28 ; *Corpus Inscr. lat.*, XV, 7195, 7196 ; H. Dessau, *op. cit.*, 8732 ; L. Leschi, *loc. cit.* (où il y a seulement *tene*).

(13) *Sum* (sans *servus*), P. Allard, *loc. cit.*, n°s 7, 15 ; *servus sum*, *ibid.*, n°s 2 à 4, 12 ; *fugitivus sum*, *ibid.*, n° 14. Cf. sans verbe : *servus*, *ibid.*, n° 26 ; *fugitivus*, *ibid.*, n°s 5, 8 et L. Leschi, *loc. cit.*

(14) P. Allard, *loc. cit.*, col. 2154-2155. A noter parmi les particularités utilisables au point de vue de la datation, *ibid.*, col. 2143 à 2151 : n°s 6, 20, 24, 25, chrismes constantiniens ; n° 21, croix monogrammatique ; n° 15, A ω ; n° 13, texte inscrit sur le revers effacé d'une monnaie de Constantin ; n° 1, titre *vir spectabilis* porté par le propriétaire de l'esclave ; n° 27, fig. 3100, allusion probable à une loi de 372 ; n° 24, la mention du *dominicum Clementis* qui n'est pas antérieure à Constantin et ne peut pas être postérieure aux dernières années du IVe siècle, époque à laquelle le mot *dominicum* cesse d'être employé pour désigner une église (cf. à propos du *dominicum Clementis*, *ibid.*, col. 2153 et H. Leclercq dans F. Cabrol et H. Leclercq, *op. cit.*, III, col. 1873.

céleste » [15] ; à la même époque sans doute, l'on cessa d'imprimer au fer rouge des lettres sur le front des esclaves fugitifs et pour eux s'établit — ou tout au moins se généralisa — l'usage moins inhumain du collier [16].

A défaut d'une date précise, un *terminus post quem* et un *terminus ante quem* peuvent être proposés pour l'inscription du collier de *Thelepte*. La région où il a été découvert n'a pas été du ressort d'un *praeses* avant la création — postérieure à juillet 294 — de la *provincia Byzacena* et d'autre part le gouverneur de celle-ci, qualifié de *praeses* sous Dioclétien puis, sous Constantin, au moins jusqu'aux environs de 325, est, vers 333 et postérieurement, un *consularis* [17].

A partir de Dioclétien, les magistrats n'ont plus auprès d'eux des officiers ou des soldats détachés mais seulement « des fonctionnaires civils qui n'ont de militaire que le nom » [18]. Parmi les *officiales* groupés autour du gouverneur figurent les *centuriones* [19]. Dans la grande ordonnance du 1er novembre 331, Constantin les mentionne après les *prin-*

(15) *Cod. Theod.*, IX, 40, 2. Pour la date 316 (au lieu de 315), cf. O. Seeck, *Zeitschr. für Rechtsgesch.*, 1889, p. 216 : elle est adoptée dans A. Piganiol, *L'Empereur Constantin*, p. 124.

(16) P. Allard, *loc. cit.*, col. 2141-2142, 2153 à 2155.

(17) Pour toutes ces dates cf. p. 156-157, 165, note 51.
J'ai cru pouvoir admettre que l'esclave d'Emeritus était enseveli à peu de distance du lieu où le collier a été trouvé et que, porteur de celui-ci, il n'avait pu s'éloigner de son maître.

(18) E. Cuq, *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, 1re série, IX, 2e partie, p. 472. — Sur les *officiales* du Bas-Empire, cf. entre autres Ch. Lécrivain dans Daremberg, Saglio, Pottier, *op. cit.*, IV, p. 156-157 ; V. Chapot, *ibid.*, p. 722 ; H. Leclercq dans F. Cabrol et H. Leclercq, *op. cit.*, XII, col. 2018 à 2022 ; A. R. Boak dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, XVII, col. 2047 à 2058 ; L. Homo, *Les institutions politiques rom.*, p. 433 à 436 ; F. Lot, *La fin du monde antique*, p. 22, 116, 202. — Dans les *officia* des gouverneurs provinciaux, le principe de la séparation des pouvoirs civil et militaire n'était pas toujours, en pratique, très strictement observé. Deux ordonnances de Valentinien Ier en date des 30 mai et 29 juin 372 qui se complètent (*Cod. Theod.*, VIII, 7, 12 et 13 : cf. commentaire de Godefroy) ont été promulguées pour couper court aux abus qui, dans les provinces africaines, se produisaient à ce sujet.

(19) Antérieurement à Dioclétien il y avait déjà auprès des gouverneurs des centurions mais pris dans une légion de la province ou, si celle-ci était « désarmée », dans les corps de troupes d'un gouvernement voisin : cf. E. Ch. Babut, *Rev. historique*, CXVI, p. 232-233.

cipes et les *adiutores* [20]. Les actes de martyre des saints Taraque, Probe et Andronique font figurer parmi les appariteurs du gouverneur de Cilicie, à côté du corniculaire et du *commentariensis*, un certain Demetrius, qualifié tout à tour centurion et centenier, qui introduit les inculpés et parfois, au cours des interrogatoires, leur conseille la modération [21].

Le collier publié ici est, semble-t-il, le seul texte épigraphique relatif à un de ces centurions « *ex officio* » du Bas-Empire. Par une singulière coïncidence c'est aussi à *Thelepte* qu'a été trouvée l'unique inscription de cette époque où soit mentionné un centurion légionnaire [22].

---

(20) « *Cessent iamnunc rapaces Officialium manus..... : aeque aures iudicantis pauperrimis ac divitibus referentur : absit ab inducendo, eius qui Officii Princeps dicitur, depraedatio. Nullas ligatoribus Adiutores eorundem Officii Principum concussiones adhibeant : Centurionum, aliorumque Officialium, parva magnaque poscentium, intolerandi impetus oblidantur : Eorumque qui iurgantibus Acta restituunt, inexpleta aviditas temperetur* » (Cod. Theod., I, 7, 1).

(21) Ruinart, *Actes des Martyrs*, trad. Drouet de Maupertuis, II, p. 93, 95 à 98, 100, 102, 104, 106, 107, 110, 114. Si certains éléments de cette relation sont particulièrement suspects, les interrogatoires qu'elle comporte paraissent reproduire assez exactement des procès-verbaux officiels. Saints Taraque, Probe et Andronic auraient été martyrisés en 304.

(22) Tombe de Fortunula, femme de Valentinus, centurion de la *legio II Flavia Virtutis* : *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 12004 ; H. Dessau, *op. cit.*, 9206 ; à son sujet cf. R. Cagnat, *Armée rom. d'Afr.*, 1913, p. 731, note 3, 738, note 10 et E. Ch. Babut, *loc. cit.*, p. 252, note 3 (d'après O. Seeck).

Il convient, semble-t-il, d'attribuer à Constantin plutôt qu'à un de ses successeurs immédiats ou à Constance Chlore la création des légions *I Flavia Pacis*, *II Flavia Virtutis* et *III Flavia Salùtis* qui figurent dans la *Notitia Dignitatum* (*Oc.*, V, 249 à 251 ; éd. E. Böcking, II, p. 21, 27, 248. Les emblèmes de ces légions sont reproduits dans V. Duruy, *Hist. des Romains*, VI, 1885, pl. en couleurs entre p. 168 et 169. Sur la date de la *Notitia* A. Piganiol, *Hist. de Rome*, p. 475 ; E. Stein apud H. Grégoire, *Byzantion*, V, p. 765). Etablie en Afrique, la *legio II Flavia Virtutis* était *comitatensis* (R. Cagnat, *op. cit.*, p. 729, 731, 738 et dans Daremberg, Saglio, Pottier, *op. cit.*, III, p. 1091) ; un de ses détachements a donc fort bien pu, au IVe siècle, tenir garnison à *Thelepte*, place située alors en dehors du *limes* (cf. à ce sujet L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, comm. Afr. du Nord, 27 mai 1940) et où, selon toute vraisemblance, il y avait déjà eu, au début de l'Empire, un poste fortifié (R. Cagnat, *Armée rom. d'Afr.*, 1913, p. 585).

Sur les *centuriones* du Bas-Empire et leurs successeurs, *centenarii, ducenarii, protectores, domestici*, E. Ch. Babut, *Rev. historique*, CXIV, p. 224, 252-253, CXVI, p. 225 à 293 : cf. également R. Cagnat, *op. cit.*, p. 738 ; M. Besnier dans Daremberg, Saglio, Pottier, *op. cit.*, IV, p. 711 ; H. Dessau, *op. cit.*, 2796 à 2803, note 1 ; E. Albertini, *L'empire rom.*, p. 333 ; F. Lot, *op. cit.*, p. 66 ; A. Piganiol, *op. cit.*, p. 465.

A en juger d'après son nom l'*officialis* Emeritus devait être sorti d'une famille de soldats [23].

L'*officium* du gouverneur le suivait dans ses tournées. Peut-être est-ce au cours de l'une d'elles qu'Emeritus vint avec son esclave, le porteur du collier, à *Thelepte* [24], l'une des principales villes de la Byzacène et qui devait même devenir, au VIe siècle, l'une de ses capitales militaires [25].

Deux plaques suspendues à des colliers d'esclaves mentionnent des *officiales*, l'un ayant servi auprès du préfet de la ville, l'autre auprès de celui de l'annonce [26].

---

(23) Des neuf Emeritus qui figurent dans H. Dessau, *op. cit.*, sept (*ibid.*, 2410, 2452, 2485, 3156, 4920, 9177) appartiennent à l'armée et, selon toute vraisemblance, sont des fils de militaires. Le nom Emeritus paraît avoir été plus usité dans les provinces africaines que partout ailleurs.

(24) Pour expliquer la présence d'Emeritus à *Thelepte*, d'autres hypothèses pourraient être proposées : dans cette note on se contentera d'indiquer l'une d'elles.

A partir de Constantin l'annone est entièrement administrée par les subordonnés du préfet du prétoire, vicaires et gouverneurs de provinces (cf. sur cette question D. van Berchem, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, LXXX, p. 193-194). La répartition entre les troupes des fournitures de vivres n'est plus dès lors, comme auparavant, assurée par des *centuriones primipili* détachés des légions mais par des *officiales* (Ch. Lécrivain, *loc. cit.*, p. 157) et sans doute, de préférence, par les plus élevés en grade de ceux-ci. Le *praeses* de Byzacène n'aurait-il pas envoyé à *Thelepte*, importante *mansio*, alors pourvue, selon toute apparence, d'une garnison (cf. p. 154, note 22 *ad finem*), le *centurio* de son *officium* Emeritus pour y gérer ce qu'on continuait d'appeler le *primipilari pastus* ?

(25) Ch. Diehl, *L'Afr. byz.*, p. 12, 472, cf. p. 169, 234.

(26) P. Allard, *loc. cit.*, col. 2149, nos 25-26.

APPENDICE

Les premiers gouverneurs de la Byzacène

La province de Byzacène a été au plus tôt constituée dans le second semestre de 294 ou en 295 [1]. Mididi qui devait lui appartenir [2] était encore sous l'autorité du proconsul d'Afrique au début de 294. Une inscription de cette ville est dédiée à Dioclétien, Maximien, Constance et Galère par le proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus [3] : antérieure au 1er juillet 294, date à laquelle celui-ci a transmis ses pouvoirs à Cassius Dio [4], elle est postérieure au premier janvier de

(1) Cf. R. Cagnat, *Armée rom. d'Afr.*, 1913, p. 711. Dans un article, paru dans *Mélanges Havet*, p. 65 et suiv., que je n'ai pu consulter, R. Cagnat a exposé les raisons qui l'avaient incité à admettre que la province de Byzacène avait été créée en 294/295 et la Numidie scindée en deux parties à la même époque tandis que la division de la Maurétanie remonterait à 293. — Il n'y a plus lieu de tirer argument de la présence de la Byzacène sur la liste de Vérone pour attribuer à sa constitution en province une date très voisine de 296. J. B. Bury, *Journ. of Rom. Studies*, XIII, 1923, p. 127 (cf. A. Piganiol, *Hist. de Rome*, p. 454) a en effet donné des raisons solides pour placer ce précieux document non plus aux environs de 297 (Mommsen, *Gesammelte Schriften*, V, p. 561 à 588 ; cf. Kornemann dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, V, col. 727-728) mais vers 305. — A sa constitution en province par Dioclétien, la Byzacène doit son surnom de *Valeria*.

(2) Pour *Mididi* cf. R. Cagnat et A. Merlin, *Atlas archéol. de la Tun.*, f. XXXVI (*El-Ala*), n° 4, bibliogr. Ajouter à celle-ci J. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 109 ; L. Poinssot dans *Tunisie, Atlas hist., géogr....*, p. 28, 33.

(3) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 608 et 11772 ; H. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 637. — Les prénom et nom T. Claudius sont donnés par une inscription de *Madauros* (St. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 2048). Dans *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 11774, à la *ligne 4*, on peut aussi bien restituer [*curialibus civitatis Mididitanoru*]*m Aur. Aristobulo v.c. procos. Africae* que [*curialibus civitat. Mididit. dedicante*] *M. Aur. Aristobulo v.c. procos. Africae* : il est donc fort douteux qu'il faille intercaler entre les gentilices Claudius et Aurelius un second prénom M(arcus). — Sur Aristobulus et son successeur Cassius Dio, cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 1 à 15 ; O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, II, col. 910-911, III, col. 1722, n° 41.

(4) Pour la transmission des pouvoirs le 1er juillet cf. p. 159, note 19. — Le proconsulat d'Aristobulus a débuté au plus tard en juillet 290 puisqu'une inscription de *Calama* (*Corpus Inscr. lat.*, VIII, 5290 ; St. Gsell, *op. cit.*, 179) mentionne sa quatrième année.

la même année, les noms des deux Césars étant suivis du titre *consulum* [5].

MUCIUS FLAVIANUS

Un des premiers gouverneurs de la Byzacène, peut-être même le premier, fut *Mucius Flavianus, vir perfectissimus* : il est qualifié *praeses provinciae Valeriae Byzacenae*. La dédicace « au Génie » des empereurs de la Tétrarchie [6] qui lui est due est antérieure à l'abdication de Dioclétien et de Maximien (1er mai 305) [7].

ACO CATULLINUS [8]

Le Code Théodosien nous a conservé trois fragments d'une constitution adressée de Trèves le 3 novembre 313 à Catullinus qui la reçut à Hadrumète le 17 avril 314 ; aucun titre n'accompagne le nom du destinataire — le gouverneur de la Byzacène sans aucun doute — qu'il n'y a aucune raison de qualifier consulaire [9]. Catullinus paraît être demeuré en fonctions au moins pendant toute l'année 1er juillet 313 - 1er juillet 314. Par la suite devait lui être confié le proconsulat d'Afrique [10].

(5) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 11774 dernier paragraphe, Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 2-3.

(6) Pour les dédicaces au génie — ou aux génies — d'empereurs associés cf. L. Poinssot, *Rev. Tun.*, 1941, p. 278-279.

(7) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 23179 ; St. Gsell, *op. cit.*, 3832, à qui est due la restitution [*Mu*]*cius*, les deux premières lettres du nom manquant sur la pierre. L'inscription a été trouvée au 28e mille de la route de *Theveste* à *Thelepte*.

(8) Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 25 à 28 ; O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, III, col. 1795. Aux textes groupés par eux ajouter une dédicace très mutilée de Carthage, *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 24560 + 24582, où Aco Catullinus paraît bien figurer comme proconsul d'Afrique et qui, postérieure au 1er mars 317, date à laquelle Crispus, Licinius le Jeune et Constantin II deviennent Césars, est antérieure à la rupture de Constantin et de Licinius (milieu de l'année 324).

(9) *Cod. Theod.*, IX, 40, 1 ; XI, 30, 2 et 36, 1. Un des fragments est reproduit dans *Cod. Just.*, IX, 47, 16 : le titre de proconsul d'Afrique y est attribué à Catullinus qui ne le porta que plus tard. — C'est sans doute par inadvertance que Catullinus est dit consulaire de Byzacène par Cl. Pallu de Lessert et par O. Seeck, *loc. cit.*

(10) Les dates qui terminent certaines des constitutions adressées au proconsul d'Afrique Petronius Probianus et à son successeur Aco Catullinus ne s'harmonisent pas. Selon que l'on adopte telle ou telle

Q. ARADIUS RUFINUS VALERIUS PROCULUS POPULONIUS (11)

Quatre tables de bronze, datées des 13 mars, 9 et 22 avril, 28 août 321, rappellent les liens qui unissaient à diverses cités africaines Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus Populonius, *vir clarissimus, praeses provinciae Valeriae Byzacenae* (12). Sur une cinquième, relative à *Mididi*, le titre de *praeses*, sans indication de province, est donné au même personnage (13). Il quitta sans doute son poste le 1er juillet 321 puisque, sur une sixième *tessera*, celle qui concerne la *colonia Zama Regia* dont le texte a été établi le 3 mars 322, il est simplement dit *clarissimus vir*. Peut-être est-il identifiable avec le Proculus proconsul d'Afrique auquel, le 28 novembre 340, est adressée une constitution (cf. à ce sujet la notice suivante *ad finem*) (14).

---

correction, le gouvernement du second peut être supposé commencer en juillet 315 ou en juillet 317 : cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 23-24.

(11) Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 29, 45, 291-292, 297 ; O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, II, col. 371, n° 5. Est peut-être identifiable avec lui Q. Aradius Rufinus auquel L. Septimius dédie l'*Ephemeris belli Troiani* (Groug, *ibid.*, *Suppl.*, VI, col. 10).

(12) *Corpus Inscr. lat.*, VI, 1687, 1685, 1688 (= H. Dessau, *op. cit.*, 6111, 6111 *a*, 6111 *b*), 1684 : cf. L. Poinssot, *Rev. Afr.*, 1928, p. 173 à 176. — *C.I.L.*, VI, 1684 est la seule table où le *cognomen* Rufinus soit inscrit ; l'*agnomen* Populonius qui figure au début de *C.I.L.*, VI, 1684 et 1687 a été omis sur les autres *tesserae hospitales*. — Une des cités contractantes, la *civitas Faustianensis*, est inconnue, les trois autres *Hadrumetum*, *Thaenae*, *Chluli* (= *Cululi*) — qui doit être identifiée avec Jeloula (= Gueloula, cf. L. Poinssot, *Rev. Tun.*, 1940, p. 48-49) — sont en Byzacène.

(13) *Corpus Inscr. lat.*, VI, 1680. Pour l'identification des *Mdiditani* avec les habitants de *Mididi*, la ville de Byzacène dont il a été plus haut question cf. *ibid.*, VIII, p. 1218 ; L. Poinssot, *Rev. Afr.*, 1928, p. 174, note 5. Des deux dates — 3 avril et 3 septembre 321 — auxquelles les anciennes lectures de la partie disparue de la *tessera* permettent d'aboutir, c'est la première qui doit être préférée si, comme il est indiqué plus bas, Q. Aradius Proculus a cessé d'être *praeses* le 1er juillet 321.

(14) *Corpus Inscr. lat.*, VI, 1686 ; H. Dessau, *op. cit.*, 6111. D'après Ch. Saumagne, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1941, p. 445 à 453 et *Rev. Tun.*, 1941, p. 235 à 252, il conviendrait d'identifier *Zama Regia* avec les ruines de Ksar Toual Zouameul (à 18 kil. au nord de Maktar) : on ne peut affirmer que celles-ci soient en Byzacène. Au sujet de la limite septentrionale de cette province cf. L. Poinssot, *Rev. Afr.*, 1928, p. 177 à 181, 183, carte entre p. 172 et 173 et *Rev. Tun.*, 1940, p. 49-50 ; A. Merlin et L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, LXXVIII, p. 11.

L. ARADIUS VALERIUS PROCULUS POPULONIUS (15)

Des inscriptions trouvées à Rome (16) et à Carthage (17) relatent les diverses fonctions que L. Aradius Proculus a remplies avant de devenir, le 30 mars 337, *praefectus urbi* (18).

Le minimum de temps qui a été nécessaire à L. Aradius Proculus pour accomplir cette partie de son *cursus* peut être approximativement évalué.

A l'époque de Constantin, l'entrée en charge des gouverneurs doit avoir lieu, à moins de circonstances exceptionnelles, à une date fixe qui, selon toute probabilité, est partout, même dans le diocèse d'Italie, le 1er juillet (19). Dès lors, il y a nécessairement un intervalle d'au moins une année entre le terme d'un gouvernement provincial et le début d'un autre : un gouverneur ne doit quitter le siège de son gouvernement que cinquante jours après la transmission de ses

---

(15) Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 42 à 45, 47, 182-183, 189, note 2, 196 à 198, 292 ; O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, II, col. 371, n° 6.

(16) *Corpus Inscr. lat.*, VI, 1690, 1691, 1693, 1694 ; H. Dessau, *op. cit.*, 1240, 1241.

(17) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 24521 : la partie de la pierre qui portait les noms du dédicant a disparu mais celui-ci — dont le *cursus* est reproduit — ne peut être que L. Aradius Proculus.

(18) Postérieurement au 10 décembre 336, antérieurement au 23 mai 337, Constantin assisté des quatre Césars, ses fils Constantin II, Constance, Constant et son neveu Delmatius, adresse aux magistrats de Rome et au sénat une lettre glorifiant un Proculus (R. Paribeni, *Notizie degli scavi*, 1933, p. 489 à 491, pl. XIV ; R. Cagnat et A. Merlin, *L'année épigr.*, 1934, n° 158. Pour la date cf. W. Seston. *Rev. des Etudes anciennes*, XXXIX, 1937, p. 199, 211, 218 dernière ligne où il faut lire décembre 336 et non décembre 337). Selon toute vraisemblance, la lettre concerne L. Aradius Proculus et aura été écrite à l'occasion de son accession à la préfecture urbaine. Par la façon dont elle est rédigée, elle rappelle un distique — également en l'honneur d'un Proculus — qui nous a été transmis par *Corpus Inscr. lat.*, VI, 1692 (= H. Dessau, *op. cit.*, 1242) : or, dans la maison sur le Caelius des Aradii Valerii Proculi, la base sur laquelle ce texte avait été gravé voisinait avec celles qui portent le *cursus* de L. Aradius Proculus.

(19) Au sujet de cette date Mommsen, *Dr. publ. rom.*, III, p. 293 ; J. Marquardt, *Organisation de l'empire rom.*, II, p. 555, note 9 ; V. Chapot dans Daremberg, Saglio, Pottier, *Dict. antiq.*, IV, p. 719 ; L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, LXXVI, p. 290-291, 308-309 L'extension à toutes les provinces d'une règle que la nature des choses imposait à beaucoup d'entre elles paraît conforme à l'esprit d'unification qui a présidé aux réformes de Dioclétien et de Constantin.

pouvoirs à son successeur [20] et, d'autre part, un certain laps de temps lui est nécessaire pour regagner la province qui lui est assignée.

Le premier janvier 320 paraît être la date la plus récente qui puisse être proposée pour l'entrée en fonctions de L. Aradius Proculus comme *praetor tutelaris* [21]. Il aurait été légat de la Numidie proconsulaire [22] au plus tard l'année 1er juillet 321 - 1er juillet 322. Puis, après avoir occupé de juillet 323 à juillet 324 le poste de *peraequator Calleciae* [23], il aurait administré successivement la province de Byzacène du 1er juillet 325 au 1er juillet 326, celle d'Europe du 1er juillet 327 au 1er juillet 328, celle de Thrace du 1er juillet 329 au 1er juillet 330 [24], celle de Sicile du 1er juillet 331 au 1er juillet 332 [25]. Il aurait pu être proconsul d'Afrique du 1er juillet 333 au 1er juillet 335, la première année, *vice sacra iudicans* dans la province qui lui avait été assignée [26], la seconde, faisant fonction de préfet du prétoire dans les six provinces du diocèse d'Afrique [27]. Nous supposerions volontiers que comme *comes intra palatium* [28] il passa l'année 336 à Constantinople où résidait alors l'empereur et que, dès le début de 337, il se mit en route pour rejoindre Rome.

On sait combien fréquemment les proconsuls se font adjoindre comme légats des membres de leurs familles [29]. Au cours des années juillet 318 - juillet 319 et juillet 319 -

(20) Pour répondre aux poursuites qui seraient dirigées contre eux ; la règle s'étend aux assesseurs du gouverneur. Cf. P. Willems, *Dr. publ. rom.*, 4e éd., p. 593.

(21) Le préteur des tutelles ayant — à l'époque du Bas-Empire — conservé sa juridiction propre, Proculus aura passé à Rome toute l'année de sa préture.

(22) Aussi bien dans les inscriptions de Rome que dans celle de Carthage Proculus est dit *legatus pro praetore provinciae Numidiae*, terme inexact puisqu'il s'agissait non d'une province mais d'un diocèse de la *provincia Africa* : cf. à ce sujet St. Gsell, *op. cit.*, p. IX, qui cite d'autres exemples

(23) Etant donné la distance qui sépare les provinces africaines — d'où Proculus venait et où il devait retourner — de la Galicie où sa révision des rôles a dû le retenir au moins une année, il ne paraît guère possible de supposer entre la légation de Numidie et le gouvernement de Byzacène un intervalle moindre que celui indiqué ici. Pour la commodité de l'exposé les mêmes début et terme qu'à un gouvernement de province ont été attribués ici — arbitrairement — à la mission du *peraequator census*.

(24) Indiqués seulement par *consulari provinciae Europae et Thraciae* dans *Corpus Inscr. lat.*, VI, 1690 et 1691, les deux gouvernements d'Europe et de Thrace le sont, d'une manière plus correcte, *ibid.*, VIII, 24521 par *consular. [prov. Europae consula]r. prov. Thrac.* : cf. à ce sujet R. Paribeni dans E. de Ruggiero, *Diz. epigr.*, II, p. 867-868. On rappellera qu'*Europa* et *Thracia* sont séparées l'une de l'autre par les provinces *Haemimontus* et *Rhodope*.

Il y a lieu d'être surpris qu'à une époque très voisine de 330 la *Thracia* soit gouvernée par un *consularis* alors que sur une inscription de *Traiana* (*Corpus Inscr. lat.*, III, 12330 ; H. Dessau, *op. cit.*, 8944), postérieure au 14 août 340 et antérieure au 24 juin 341 (J. R. Palanque, *La préfecture du prétoire du Bas-Empire*, p. 17, note 3), figure encore un *vir perfectissimus praeses provinciae Thraciae*. Mais la présence vers 330 d'un *consularis* d'abord en *Europa* puis en *Thracia* s'explique sans doute par les conditions particulières dans lesquelles devaient se trouver alors les deux provinces. A Byzance qui est en *Europa*, Constantin commence en novembre 324 les travaux de sa nouvelle capitale qui sera inaugurée solennellement par lui le 11 mai 330 : d'autre part, estimant que la frontière la plus vulnérable est le Bas Danube, il croit devoir faire de longs séjours en Thrace en 325, 326, 327 et 329 : cf. Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs*, IV, 1723, p. 186 à 240 ; A. Piganiol, *op. cit.*, p. 460-461.

(25) Interprétant inexactement ce que Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 42, 44, dit du proconsulat d'Afrique géré par L. Aradius Proculus, L. Cantarelli, *La diocezi italiciana da Diocletiano alla fine dell'impero occidentale*, p. 185-186, admet qu'il a duré de 333 à 337 ce qui l'amène à placer son gouvernement de Sicile entre 332 et 333.

(26) Le droit de juger *vice sacra* était l'objet d'une délégation qui ne paraît avoir été confiée aux proconsuls d'Afrique qu'assez exceptionnellement ; cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 180-181 ; Ch. Lécrivain dans Daremberg, Saglio, Pottier, *op. cit.*, V, p. 822, note 11.

(27) Plutôt que d'une simple extension de pouvoirs il s'agit pour L. Aradius Proculus de l'accession à une nouvelle magistrature. Les vers que lui dédient les marchands de cochons de Rome (*Corpus Inscr. lat.*, VI, 1693 ; H. Dessau, *op. cit.*, 1240) opposent *praefectus idem Libyae* à *idem Libyae proconsul ante*. Comme l'indique E. Cuq, *Nouv. Rev. hist. de droit*, 1899, p. 398, « l'empereur lui donne la juridiction suprême de toute l'Afrique romaine, il en fait une sorte de préfet d'Afrique, devançant de deux siècles l'institution de cette préfecture par Justinien ». Depuis la publication (1901) dans Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 42 à 45, de la notice concernant L. Aradius Proculus, les textes qui se rapportent à sa vice-préfecture à pouvoirs extraordinaires ont été souvent utilisés : cf. entre autres E. Cuq, *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1912, p. 383 ; E. Michon, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, LXXIV, p. 259, note 8, 264, note 4, 275 à 278 ; Cl. Pallu de Lessert, *Bull. des Antiquaires de Fr.*, 1917, p. 209 ; J. R. Palanque, *op. cit.*, p. 8-9, 14-15, 126, 130 ; E. Stein, *Byzantion*, IX, p. 328, 352.

(28) Sur les *comitivae* successivement attribuées à L. Aradius Proculus cf. F. Grossi-Gondi dans E. de Ruggiero, *op. cit.*, II, p. 472, 477 à 479, 481-482. — Le titre de *comes intra palatium* qui ne paraît avoir été en usage que dans les dernières années du règne de Constantin le Grand était vraisemblablement appliqué aux mêmes dignitaires qu'à une date postérieure celui de *comes consistorianus* : cf. O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, IV, col. 633-634, 656.

(29) De très nombreux exemples de cet usage pourraient être ajoutés à ceux indiqués dans J. Marquardt, *op. cit.*, II, p. 544, note 1.

juillet 320, un proconsul du nom de Proculus est le destinataire de plusieurs constitutions ([30]). N'y aurait-il pas lieu de reconnaître en lui le père de L. Aradius Proculus puisque celui-ci a été légat de la Numidie proconsulaire soit l'année juillet 321 - juillet 322, soit plutôt l'une de celles qui la précèdent immédiatement ? Si cette hypothèse dont nous ne nous dissimulons pas la fragilité était justifiée, les données chronologiques groupées plus haut pourraient être quelque peu précisées et complétées.

Légat de son père de juillet 318 à juillet 320, L. Aradius Proculus aurait commencé sa préture au plus tard le 1er janvier 317 ; comme, très probablement, il avait alors trente ans révolus ([31]), sa naissance remonterait à 286 ou serait même un peu antérieure à cette date. Lorsque, vers 325, il administra la Byzacène, il aurait eu environ 39 ans et 47 quand, vers 333, il revint en Afrique, investi des plus hautes fonctions qui pussent y être exercées. C'est âgé d'au moins 51 ans qu'il aurait géré sa première *praefectura urbi* (10 mars 337 - 13 janvier 333), d'au moins 65 ans la seconde (18 décembre 351 - 9 septembre 352).

Prouvée par un certain nombre de textes dont l'exactitude paraît — sur ce point — incontestable, la différence des prénoms semble opposer un obstacle insurmontable ([32]) à l'identification — qui eût été tentante — de L. Aradius Valerius Proculus Populonius — dont le passage en Byzacène peut être antérieur même de plusieurs années à juillet 324 - juillet 325 — avec Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus Populonius, *praeses* de Byzacène en juillet 320 - juillet 321 ([33]). Sans doute

(30) Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 28-29.

(31) Pour une magistrature effective comme la préture tutélaire, les règles concernant le minimum d'âge qui étaient tombées en désuétude pour les fonctions simplement honorifiques ont dû continuer à être respectées.

(32) Cf. à cet égard Cl. Pallu de Lessert, *Société Nat. des Antiquaires de Fr., Centenaire*, p. 371 à 373. Dans le cas où le personnage aux noms multiples fait dans ceux-ci un choix, chacun des *praenomina* demeure inséparable de son gentilice.

(33) Dans le cas où cette identification eût été considérée comme possible, l'hypothèse datant de la période juillet 318 à juillet 320 la légation en Proconsulaire du personnage aurait dû être abandonnée.

faut-il reconnaître dans ces personnages deux frères à peu près du même âge ([34]).

L. Aradius Proculus qui, en Byzacène, avait été l'un des successeurs immédiats de Q. Aradius Proculus, s'est peut-être vu confier, une vingtaine d'années plus tard, le gouvernement de l'*Africa proconsularis* aux destinées de laquelle, peu auparavant, celui-ci avait présidé. Le 28 novembre 340, en effet, une constitution est adressée à un Proculus, proconsul d'Afrique, qui n'est certainement pas L. Aradius Proculus ([35]) mais qui peut être Q. Aradius Proculus.

A la même famille que Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus et L. Aradius Valerius Proculus appartenaient sans doute aussi bien Q. Aradius Rufinus — consul — dont les ex-voto au Soleil et à la Lune ont été retrouvés à *Thuburnica* ([36]) que la *clarissima puella* Purgilla, patronne de la *colonia Bulla Regia* et fille de P. Aradius Roscius Rufinus Saturninus Tiberianicus ([37]), lui-même, à en juger par ses noms, proche parent du *clarissimus vir* L. Aradius Roscius Rufinus Saturninus Tiberianus d'une inscription de *Privernum* (Latium) ([38]). Sans doute le consul Q. Aradius Rufinus et le père de Purgilla possédaient-ils des *praedia* dans le nord-ouest tunisien.

Des quatre gouverneurs de Byzacène, actuellement connus, qui ne sont pas appelés *consulares* ([39]), L. Aradius Proculus

(34) Rappelons à ce propos que presque tous les textes de Rome relatifs à L. Aradius Proculus et à Q. Aradius Proculus dont la provenance exacte est connue ont été trouvés sur le Caelius dans la maison des Aradii Valerii Proculi : cf. *Corpus Inscr. lat.*, VI, préface aux n°s 1684 à 1695.

(35) Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 47.

(36) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 14688, 14689 cf. p. 2543 ; H. Dessau, *op. cit.*, 3937, 3938. Il est douteux qu'il faille voir en lui comme le propose O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, II, col. 371, n° 4, le consul de 316 Rufinus que l'on identifie généralement, à tort ou à raison, avec Aradius Rufinus *praefectus urbi* en 312 et 313.

(37) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 14470. D'après O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, II, col. 370-371, n° 2, ce personnage pourrait bien être Aradius Rufinus, *praefectus urbi* du 4 janvier 304 au 12 février 305.

(38) *Corpus Inscr. lat.*, X, 6349. Sur ce personnage auquel se rapporte aussi un fragment du Vatican, *ibid.*, VI, 1695 et p. 845, cf. O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, II, col. 370, n° 1.

(39) Au sujet des titres *praeses* et *consularis* donnés aux gouverneurs cf. entre autres R. Paribeni dans E. de Ruggiero, *op. cit.*, II, p. 865 à

est le plus récent. Parmi eux, un seul, le plus ancien, Mucius Flavianus appartenait à l'ordre équestre, les trois autres sont des *viri clarissimi* (40).

GEZEIUS LARGUS MATERNIANUS (41)

D'après une inscription d'Henchir el-Faouar (42) gravée postérieurement à la mort de Crispus (fin juillet ou août 326) (43), Gezeius (ou Cezeus) Largus Maternianus, *clarissimus vir*, a été légat du proconsul d'Afrique Caeionius Iulianus Kamenius, or le gouvernement de celui-ci qui fut *praefectus urbi* du 10 mai 333 au 26 avril 334 (44) est nécessairement antérieur au 1er juillet 332 et ne peut l'être au 1er juillet 337 puisque le proconsul de l'année 1er juillet 326 - 1er juillet 327 est Tertullus (45). Par la suite Maternianus devait devenir *consularis Byzacenae provinciae* puis, au moins pendant trois ans, proconsul d'Afrique (46).

Maternianus ne peut avoir géré son long proconsulat durant la période 1er juillet 337 à 1er juillet 341. Deux constitutions impériales, la première du 12 juin 338, la seconde du 8 janvier 339, ont été adressées à Celsinus très probablement pendant son gouvernement de Proconsulaire qui, dès lors, s'est au moins étendu sur les années juillet 337 à juillet 339 ; d'autre part le 28 novembre 340 — donc de juillet 340 à juillet 341 — le poste avait pour titulaire Proculus dont nous ne savons pas autre chose (47). Si, comme il est possible, l'administration de la Proconsulaire lui a été confiée antérieurement au 1er juillet 337 (48), Maternianus qui n'a pu devenir *consularis* de Byzacène avant le 1er juillet 328 (49) aurait cessé de l'être au plus tard le 1er juillet 333 (50). Mais j'admettrais plus volontiers que, sa carrière ayant été moins exceptionnellement rapide, il ait été en Proconsulaire un des successeurs de L. Aradius comme il l'avait été en Byzacène à une époque à laquelle il n'y aurait plus lieu, dans ce cas, d'assigner comme *terminus ante quem* le 1er juillet 333 (51).

Louis POINSSOT.

---

867 ; V. Chapot dans Daremberg, Saglio, Pottier, *op. cit.*, IV, p. 271 ; Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 137-138 ; E. Albertini, *L'empire rom.*, p. 330-331, 335-336, 364.

(40) Le fragment IIANI VCP trouvé à *Chusira*, *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 701 et p. 1250, concerne peut-être un quatrième *praeses, vir clarissimus*, dont le nom se terminerait par *tianus* : cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 297.

(41) Sur lui cf. surtout St. Gsell, *op. cit.*, 2116.

(42) *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 14436 ; H. Dessau, *op. cit.*, 5518. Constantin II et Constance étaient seuls Césars lors de la rédaction de ce texte qui est donc antérieur au 25 décembre 333, date à laquelle le Césarat fut attribué à Constant.

(43) Pour cette date cf. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, I, p. CXXXIX-CXL, CXLII, 236, note 2, 243.

(44) Sur Iulianus Kamenius cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 39 à 41 ; O. Seeck dans Pauly-Wissowa, *op. cit.*, III, col. 1859-1860, A. Merlin, *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1906, p. 364-365 ; *Corpus Inscr. lat.*, VIII, 25525 ; St. Gsell, *op. cit.*, 4011 et p. 411 où il donne pour son proconsulat la date *circa annum 330*.

(45) Une constitution est adressée le 6 juillet 326 à Tertullus (ou Tertullianus) proconsul d'Afrique (Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 37-38) : il fut donc en fonction au moins durant l'année 1er juillet 326 - 1er juillet 327.

(46) St. Gsell, *op. cit.*, 4012 (= 2116 + 2159 *bis* + 2163 + 2164 + 2169) : inscription de *Madauros* comportant les mentions « *...praetorio viro, ex consulari Byzacenae provinciae, tertio proconsuli Africae* ».

---

(47) Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 45 à 47 ; A. Merlin et L. Poinssot, *op. cit.*, p. 6-7. Un peu plus haut, p. 163, est proposée — sous réserves — l'identification du Proculus ici mentionné avec Q. Aradius Proculus *praeses* de Byzacène en juillet 320 - juillet 321.

(48) St. Gsell, *op. cit.*, p. 441, accompagne la mention du proconsulat de Maternianus de l'indication « *circa annum 335* ».

(49) Comme on l'a vu plus haut, Maternianus, avant d'administrer la Byzacène, fut légat de Kamenius dont le proconsulat ne peut être antérieur à l'année juillet 327 - juillet 328.

(50) Aux trois années du proconsulat de Maternianus doit être ajoutée celle par laquelle deux gouvernements provinciaux sont nécessairement séparés (cf. p. 159-160).

(51) Les seules données que l'on possède sur la date à laquelle le gouverneur de Byzacène fut dénommé non plus *praeses* mais *consularis* sont donc les suivantes. D'une part L. Aradius Proculus fut *praeses* soit en juillet 325 - juillet 326, soit fort peu de temps auparavant. D'autre part Maternianus a été *consularis* postérieurement à juillet 328 sans qu'on puisse déterminer s'il l'a été avant juillet 333 ou peu après.

Pour les gouverneurs de Byzacène — tous appelés *consulares* —, postérieurs à Maternianus ou de date indéterminée, cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 293 à 297 : y ajouter Fl. Synesius Filo[mat]ius, un contemporain d'Arcadius (R. Cagnat et A. Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, 314) et ...onius Severus, non datable (*Corpus Inscr. lat.*, VIII, 23217), l'un et l'autre qualifiés *consulares provinciae Valeriae Byzacenae*.

Contribution à l'Etude du Recrutement de l'Odjaq d'Alger

dans les dernières années de l'histoire de la Régence

I

Au cours d'un bref séjour à Alger, au mois de Juillet 1941, il m'a été possible de jeter un coup d'œil sur le fonds arabe et turc conservé aux Archives du Gouvernement Général de l'Algérie.

Le peu de temps dont je disposais ne m'a pas permis de prendre contact avec tous les documents [1]. Ceux que j'ai pu consulter ne semblent pas devoir mériter l'oubli dans lequel ils ont été ensevelis depuis Devoulx. Ils ne contiennent, certes, ni Annales ni Mémoires, et nous n'en serons pas autrement surpris car nous savons déjà combien fut pauvre la vie intellectuelle sous la Régence. Tels qu'ils sont, ils peuvent, sinon jeter une lumière nouvelle sur le passé de l'Algérie turque, du moins y apporter quelques précisions. Leur intérêt apparaît plus grand encore si l'on songe que l'histoire de la Régence n'a été étudiée qu'à travers les récits de voyageurs ou de consuls occidentaux, souvent mal disposés à l'égard d'un pays dont la réputation de barbarie était solidement établie en Europe, et qui risquaient d'être mal renseignés, malgré les réelles qualités d'observation dont font preuve la plupart d'entre eux.

Les registres étudiés portent les numéros 47, 71, 81 et 83.

(1) Je suis depuis retourné à Alger et j'ai obtenu la communication, à Constantine, de certaines pièces de ces archives. Je souhaite pouvoir en donner par la suite un compte rendu d'ensemble.

Dans son catalogue resté inédit et conservé à la Bibliothèque du Gouvernement Général à Alger, Devoulx en a donné le compte rendu suivant :

Registre 47 : « Registre turc relatif à la nomination des divers fonctionnaires tels que Khodjas dans les villes ; désignation des Agas des Noubas commandant les garnisons, des Sakas des corps expéditionnaires ».

Registre 71 : « Registre relatif aux changements des Agas des troupes et leur nomination ; celui qui est révoqué est Manzoul Aga et ne pouvait plus servir. Nomination des Beys, des Khalifas, des Khodjas, des Caïds ainsi que tous les employés du gouvernement. Epoque du départ des troupes et des garnisons ; arrivée des troupes de Turquie, courses des bâtiments de guerre, étrennes données chaque année par les consuls aux Deys ; commencé en 1235 et fini en 1245 ».

Registre 78 : « Registre turc relatif aux dépenses des bâtiments apportant les cadeaux envoyés au Sultan du temps d'Omar Pacha ainsi qu'aux envois des nouvelles troupes ».

Registre 81 : « Registre turc relatif aux ventes des blés ».

Registre 83 : « Registre turc, dépenses des bâtiments de guerre ».

Mon but n'est pas ici de faire la critique de ce catalogue. Il reste, malgré ses imperfections, dues sans doute à un travail trop hâtif, un précieux instrument de recherche pour tous ceux qu'intéresse l'étude des Archives turques. Qu'il me soit seulement permis d'ajouter quelques détails contenus dans nos registres et qui ont échappé à l'investigation de Devoulx.

Le premier, qui est dans un assez mauvais état de conservation, fut tenu entre 1201 et 1240 (1786-1824). Il contient un état quantitatif des nouvelles recrues arrivées à Alger de 1216 à 1233 (1801-1817) et des listes nominatives de Janissaires dont voici le détail :

Hodjas affectés, dans les Mehalles d'Occident, d'Orient et de Titteri, au service de l'Aga et à celui de son Intendant, au cours des années 1201-1215 (1786-1800), 1224-1240 (1808-1824).

Hodjas affectés aux Garnisons de Bône, de Tlemcen, de Biskra et de Mascara de 1201 à 1240 (1786-1824) [seules manquent les années 1216 (1801) et 1222 (1806)].

Janissaires affectés, en qualité de cuisiniers et de coiffeurs, aux trois Mehalles de 1201 à 1216 (1786-1801) et de 1218 à 1224 (1803-1808).

Cuisiniers affectés aux garnisons de Bône, de Tlemcen, de la Casbah, d'Oran (2) et de Mascara (3) de 1201 à 1240 (1786-1824) (4).

Janissaires affectés, dans les trois Mehalles, en qualité de porteurs d'eau, de Hodjas, de Tchaouchs, d'Economes, etc..., de 1201 à 1238 (1786-1822).

Janissaires de tous grades désignés pour porter à Constantinople les présents faits au Sultan en 1215 (1800), 1221 (1805), 1231 (1815), 1234 (1818).

Janissaires affectés, en qualité de Hodjas, aux différents services de l'administration algérienne de 1218 à 1239 (1803-1823).

Janissaires de tous grades se rendant en pèlerinage à la Mecque au cours des années 1201-1212 (1786-1797), 1220 (1804), 1231-1236 (1815-1820), 1238 (1822).

Bach-Agas d'Alger, d'Orient et d'Occident nommés entre 1227 (1811) et 1239 (1823).

Koul-Oglous partis en voyage d'affaires le 20 Redjeb 1219 (1804).

Ces listes mentionnent toujours pour chaque homme le numéro de l'odjaq auquel il appartenait et, très souvent, la fonction qu'il occupait et le nom de la ville ou de la région dont il était originaire (5).

Commencé en 1206 (1791), le second registre (n° 71) ne fut tenu d'une façon régulière qu'à partir de 1225 (1809) et jusqu'en 1245 (1829). La table des matières placée au premier

(2) A partir de l'année 1206 (1791).

(3) A partir de l'année 1229 (1813).

(4) Les cases destinées à recevoir les noms des cuisiniers sont tracées jusqu'en l'année 1258 (1841). Les noms cessent d'y figurer à partir de 1241 (1825).

(5) Les noms des Janissaires sont écrits en caractères conventionnels très difficiles à lire.

folio (F° 83 et dernier de la pagination de Devoulx) comporte les chapitres suivants :

Du changement de l'Aga des troupes ;
Du paiement de la solde dite « Komania » ;
Du départ des Mehalles et des Noubas ;
Du paiement de la solde ;
De l'arrivée à Alger des Mehalles ;
De la « Komania » des navires de l'Etat ;
Des Vekils (Chargés d'Affaires) d'Alger ;
De l'arrivée à Alger des Beys et de leurs Halifas ;
Mutations dans le personnel des Caïds ;
Des lettres expédiées hors la Régence ;
De la sortie des navires de course ;
De la nomination des Hodjas de la Porte ;
De l'arrivée de Turquie des nouvelles recrues ;
Liste des Consuls européens à Alger ;
De la nomination des Defterdars ;
Des Koul-Oglous enrôlés par les Beys ;
De l'arrivée des navires en provenance de Tunis, de Turquie et de la Mecque ;
De la nomination des Ministres de la Marine.

Les trois autres registres sont des livres de compte : on en trouvera plus loin la description.

II

Tous ces registres renferment, on le voit, un certain nombre de données utiles ; je me suis borné, dans cette courte étude, à tirer profit de toutes celles qui peuvent apporter quelques éclaircissements à un chapitre essentiel de l'histoire de l'Algérie turque : celui du recrutement des troupes de l'Odjaq.

Les renseignements que nous livrent sur ce sujet les sources occidentales sont peu nombreux et ont un caractère à la fois fragmentaire et imprécis. La plupart des voyageurs sont d'accord pour affirmer que la Milice se composait de « Turcs naturels », de Koul-Oglous, et de Renégats, mais ils n'abordent qu'avec une extrême discrétion le chapitre du recrutement des Turcs.

Haedo se borne à noter, incidemment d'ailleurs, qu'il « passe chaque année de Turquie en Algérie » des « Chacals ou Vilains » attirés par l'espoir de s'enrichir, « de la même façon que les Espagnols vont aux Indes » (6).

Le Père Dan assure que « s'il arrive qu'il y ait peu de Turcs naturels en cette Milice, ou pour être morts, ou pour s'en être retournés en leur païs, alors les nouveaux Baschas qui viennent de Constantinople en amènent d'autres avec eux, ou bien l'on en va quérir en Levant » (7).

Dans la première partie du XVIIIe siècle, Laugier de Tassy reprend le témoignage du Père Dan sans rien y apporter de nouveau (8), et Shaw, qui quitte Alger en 1732, nous dit, avec à peine plus de détails, que « les Algériens envoyent tous les cinq ou six ans quelques vaisseaux armateurs au Levant pour chercher les recrues nécessaires à leur armée » (9).

Un demi-siècle plus tard, l'Abbé Poiret assure dans une de ses lettres que « l'on écume ordinairement la Turquie pour faire des émigrations en Afrique à la demande du Dey d'Alger et du Bey de Tunis, auxquels le Grand-Seigneur permet de temps en temps des levées dans ses Etats » (10).

Venture de Paradis est, par contre, mieux renseigné : « C'est ordinairement, nous dit-il, à Smyrne ou en Caramanie vis-à-vis d'Usuntach que se font les recrues » (11), et il ajoute plus loin : « Lorsque l'on fait des recrues en Turquie on ne leur donne point d'engagement ; seulement, une fois que la tente est dressée, ils peuvent venir manger matin et soir jusqu'au moment de l'embarquement. Cependant quelquefois l'officier enrôleur leur distribue de temps en temps quelques piastres pour entretenir leur bonne volonté, et il leur fait un tableau magnifique du sort qui les attend à Alger, des profits

(6) Haedo : *Histoire des Rois d'Alger* (*Rev. Afr.*, 1880, pp. 237-238, 269, 361).

(7) P. Dan : *Histoire de la Barbarie et de ses Corsaires*, p. 107.

(8) Laugier de Tassy : *Histoire du Royaume d'Alger avec l'état présent de son gouvernement*, p. 231.

(9) Th. Shaw : *Voyages de Monsieur Shaw*, t. II, p. 406.

(10) Abbé Poiret : *Voyage en Barbarie, ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie, pendant les années 1785 et 1786*, t. I, p. 178.

(11) Venture de Paradis : *Alger au XVIIIe siècle* (*Rev. Afr.*, 1896, p. 39).

immenses que leur donnera la course contre les [illegible]tiens des prérogatives et des richesses attachées aux charges éminentes où son service le conduira à son tour. Le Ioldach enrôlé est défrayé et nourri jusqu'à Alger » (12).

Quand à la classe sociale de ces recrues, tous les témoignages concordent ; ce sont des « chacals » pour Haedo, de « pauvres bergers ou autres semblables gens » pour le Père Dan (13), des « misérables ou des proscrits » pour Laugier de Tassy (14), des « bandits » et des « bergers » pour Shaw (15), des « vagabonds ramassés dans les rues de Smyrne ou de Constantinople » pour Raynal (16).

Ainsi les sources occidentales s'accordent à reconnaître que les Janissaires venaient du Levant, où ils étaient recrutés parmi les classes les plus pauvres et les plus suspectes de la population. Mais ces mêmes sources restent imprécises, et souvent muettes, lorsque l'on recherche de quelles régions du Levant ils venaient, quel rôle le gouvernement de Constantinople jouait dans les opérations de leur recrutement, dans quels ports ils étaient groupés avant leur embarquement, et surtout s'ils étaient nombreux à quitter ainsi leur pays natal.

Nos registres répondent en partie à toutes ces questions. Le relevé de tous les noms cités dans le premier (n° 47) m'a permis d'établir d'une façon certaine que les Janissaires ne venaient pas seulement de Smyrne ou de Caramanie, comme le dit Venture de Paradis, mais bien de toutes les provinces de l'Empire ottoman, de celles d'Europe comme de celles d'Asie.

En Europe, la province de Roumélie et la Morée étaient représentées dans les rangs de la Milice ainsi que les villes de Tékirdag, Silivri, Malkara, Andrinople, Démotika, Gumurdjina, Salonique, Varna, Roustchouk, Tatar-Pazardjik, Vidin, Kostendil et Sofia.

Les îles de la mer Egée : Ténédos, Mytilène, Eubée, Cos

(12) *Ibidem*, p. 40.

(13) P. Dan : *Histoire de la Barbarie et de ses Corsaires*, p. 107.

(14) Laugier de Tassy : *Histoire du Royaume d'Alger...*, pp. 88-89, 230

(15) Shaw : *Voyages de Monsieur Shaw*, t. II, p. 406.

(16) Raynal : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale*, t. 2, p. 11[illegible].

Crète, Chypre et Rhodes fournissaient, elles aussi, leur contingent de volontaires.

Mais de toutes les régions de l'Empire, c'est l'Anatolie qui fournissait la majeure partie du recrutement algérien. Des rivages de la mer Egée aux montagnes d'Arménie, des monts de Cilicie au littoral de la mer Noire, il n'est pas de ville de quelque importance qui n'ait été représentée dans les rangs de la Milice (17). Toutes, d'ailleurs, ne reviennent pas aussi souvent sous la plume du scribe ; si ce registre ne cite que trois Janissaires originaires de Van, il en cite, par contre, 14 pour Soma (Vilayet actuel de Manisa), 23 pour Manisa, 27 pour Megri (Vilayet de Moughla), 30 pour Menemen (Vilayet de Smyrne), 15 pour Konya, 14 pour Isparta, 24 pour Brousse, 17 pour Pergame, 16 pour Alachéhir et 55 pour Smyrne.

Il ne peut malheureusement être question d'établir avec précision la proportion des volontaires fournis respectivement par chacune des villes de l'Asie Mineure : le registre 47 englobe en effet une quarantaine d'années (1201-1240 = 1786-1824) et ne cite que quelques centaines de Janissaires sur un effectif total évalué, en 1789, par Venture de Paradis, à 7 à 8.000 hommes au maximum (18). Les chiffres qui précèdent n'ont donc, en aucune façon, une valeur statistique : ils ne peuvent donner qu'une indication des villes qui fournissaient à la Milice le plus grand nombre de ses hommes (19).

Comment et par qui ces hommes étaient-ils recrutés ? Nous ne saurions douter que l'« officier enrôleur » dont parle

(17) La liste de ces villes est longue, qu'il me suffise de citer ici les plus importantes. Ce sont d'est en ouest : Kars, Van, Erzeroum, Trébizonde, Diarbékir, Kirésoum, Kara-Hissar, Karpout, Malatia, Ourfa, Samsoun, Tokat, Sivas, Marach, Amasia, Tchoroum, Nigdeh, Inéboli, Tach Koepru, Tossia, Kirchéhir, Tchankiri, Ankara, Konya, Karaman, Bolu, Eski-chéhir, Koutahya, Afyon Kara-hissar, Isparta, Alaiya, Bourdour, Antalya, Istanboul, Izmit, Brousse, Yénichéhir, Banderma, Tchanak-kale, Edremit, et la plupart des villes des vilayets actuels de Manisa, de Smyrne, d'Aydin et de Moughla : Soma, Kerkagatch, Akhissar, Pergame, Phocée, Karabouroun, Menemen, Bayindir, Alachéhir, Tiré, Oedemich, Kouchadasi, Bodroum, Megri.

(18) Venture de Paradis : *Alger au XVIIIe siècle* (*Rev. Afr.*, 1896, p. 40).

(19) Voir plus loin, p. 180, les précisions qu'apportera à ce sujet l'étude des « *Registres de Solde des Janissaires* ».

Venture de Paradis dressât aux futurs Janissaires un « tableau magnifique » du sort qui les attendait à Alger (20) ; mais quel était cet officier et quel rôle le Gouvernement ottoman jouait-il dans les opérations de recrutement ?

Là encore le registre 47 nous est d'un grand secours. Il nous a conservé le souvenir de missions envoyées en Turquie « pour y recruter des troupes ». C'est ainsi que le 20 Djoumada-Evvel 1215 douze hommes, sous la conduite d'un officier (Boulouk-Bachi) quittent Alger, sur l'ordre de Mustapha Pacha (21), en direction de l'île de Rhodes : un peu moins d'un an plus tard, le 1er Rabi-Evvel 1216, ils sont de retour « avec 117 nouvelles recrues » (22). Dans le courant de l'année 1215, une autre mission, comprenant cette fois 22 hommes, se rend à Smyrne (23) et en revient le 17 Rabi-Evvel 1216 avec 279 hommes (24). Enfin, le 2 Ramadan 1220, une troisième mission de 24 hommes se rend « en Turquie » sous la conduite d'un « Achdji », dans le même but (25).

Composées de Janissaires d'origine turque (26), ces missions devaient présenter le précieux avantage de rendre la propagande algérienne plus digne de foi aux yeux de tous ceux qui hésitaient à quitter leur pays. Il faut noter cependant que notre registre, bien qu'il embrasse une quarantaine d'années, ne fait aucune autre allusion à ces missions. On est donc en droit de se demander s'il s'agit là de faits isolés, ou s'il convient de supposer une omission du scribe. Il est possible que d'autres registres viennent par la suite éclaircir ce point.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement algérien disposait, en dehors de ces missions, d'un autre moyen pour assurer le recrutement de ses troupes : il confiait cette tâche à des « Chargés d'Affaires » (Vekils), qu'il entretenait dans quel-

(20) Cf. *infra*, p. 170.

(21) Dey de 1798 à 1805.

(22) Cf. Registre n° 47, f° 34 v° de la pagination turque.

(23) Cf. Registre n° 47, f° 34 v° de la pagination turque.

(24) Cf. Registre n° 47, f° 34 r° de la pagination turque.

(25) Cf. Registre n° 47, f° 35 r° de la pagination turque.

(26) Sur 59 hommes ayant fait partie de ces missions, 40 sont turcs, 3 algériens. Le scribe a omis d'indiquer l'origine des 16 autres.

ques-uns des ports du littoral de l'Asie Mineure ou des îles de la mer Egée ([27]). Les « états quantitatifs des nouvelles recrues arrivées à Alger », que nous ont conservés les registres 47 ([28]) et 71 ([29]), portent, en effet, très souvent et à des dates différentes, des mentions de ce genre : « Nouvelles recrues envoyées de Smyrne,..... de Crète,..... de Tchanak-Kale par le Chargé d'affaires d'Alger à Smyrne,..... en Crète,..... à Tchanak-Kale..... » ([30]).

Si nous sommes peu renseignés sur l'activité de ce fonctionnaire à Tchanak-Kale ou en Crète, il n'en est pas de même en ce qui concerne celui de Smyrne.

Les registres n[os] 78 et 81 mettent en effet en pleine lumière le rôle de Directeurs d'Agences de Recrutement qu'étaient appelés à jouer les représentants du Dey dans cette ville.

Ce sont des livres de comptabilité. Le premier, de dimensions moyennes (16,8 × 47,5), contient 18 feuillets que couvre une écriture bien formée et facile à lire. Il ne porte qu'une seule date, celle du 1[er] Djoumada-Evvel 1233 ([31]), et fut rédigé semble-t-il, non par le Chargé d'Affaires lui-même, un certain Katip Zade ([32]), mais par un de ses secrétaires, vraisemblablement son Intendant.

Le second, de plus petites dimensions (12 × 33), contient 16 feuillets dont cinq seulement ont été utilisés. Il fut rédigé entre 1241 et 1244 (la dernière mention est datée du 15 Rabi-Evvel ([33]) et porte le sceau du Vekil, El Hadj Halil Efendi ([34]).

---

(27) Le registre n° 71 (f° 13 v°) nous a laissé la liste de ces Vékils qu'Alger chargeait de ses intérêts dans certains ports du bassin de la Méditerranée ; il y en avait notamment à Constantinople, à Smyrne, dans l'île de Crète, à Rhodes, en Morée, au Caire, à Tunis, à Beyrouth, à Alexandrie, à Chios, à Tchanak-Kale, à Tripoli, etc.

(28) et (29) On trouvera ces « états », dans le registre 47 aux f[os] 34 r°, 35 v°, 37 r°, 39 r°, 40 v°, et dans le registre 71 aux f[os] 18 et 34 r°, 36 v°.

(30) Cf. par exemple pour les Chargés d'Affaires à Smyrne et en Crète, Registre n° 47, f° 34 r° ; et pour celui de Tchanak-Kale, reg. 71, f° 34 r°.

(31) Cette date se trouve au f° 5 v° de la pagination de Devoulx.

(32) Nommé en 1224 (reg. 71, f° 13 v°).

(33) Cf. reg. 81, f° 11 v°.

(34) La première mention de son nom remonte à l'année 1234 (reg. 71, f° 18 r°). C'est donc dans le courant de cette année qu'il succéda à Katip

L'un et l'autre nous ont conservé un « état des nouvelles recrues envoyées sur différents navires, à Alger la Victorieuse, Capitale de la Guerre Sainte » ([35]) portant, en regard, les dépenses faites à cet effet. Ces dépenses étaient couvertes à l'époque de Katip Zade, comme à celle d'El Hadj Halil, grâce à des sommes d'argent envoyées par le Dey et au montant de la vente du blé que déchargeaient à Smyrne des navires Algériens ([36]). Ce blé était vendu à Tire, à Aydin, à Manisa, à Bayindir, toutes villes où se recrutaient les futurs Janissaires ([37]).

Ces opérations de recrutement coûtaient fort cher à l'Etat Algérien ([38]). Non seulement il fallait nourrir et vêtir ([39]) les nouvelles recrues jusqu'au jour de leur embarquement, mais encore et surtout il fallait acheter la bonne grâce des autorités turques, supérieures ou locales. C'est ainsi qu'en 1233 le Grand Amiral de la Flotte Ottomane ([40]), « Son Excellence

---

Zade. C'était assurément un haut personnage que cet El Hadj Halil. De passage à Alger à la fin de l'année 1829, il joua, si l'on en croit le Consul d'Angleterre, le rôle de personne interposée entre le Gouvernement français et le Gouvernement algérien dans les ultimes négociations qui précédèrent l'expédition de 1830. Voir à ce sujet, Lieutenant R. L. Playfair, *Episodes de l'histoire de la Grande Bretagne avec les Etats Barbaresques avant la conquête française*, dans *Rev. Afr.*, 1880, p. 201.

(35) Cf. Registre 81, f° 12 r°.

(36) Le titre de chapitre porté au f° 2 v° du registre 78 est rédigé en ces termes :

دفتر اولدركه مرحوم ومغفور له جزاير غرب اوجاغى ميرميرانى دولتلو
ولى النعم عمر پاشا افنديمزك يولدا شان ماكولات و مشروبات
و ملبوساتلرينه صرف اولنمق ايچون نقدا يد بندكانمه اعطا بيوردقلرى
مبالغ و كرك ابعاث بيوردقلرى بر سفينه حنطه قيمتى بيان شد

On peut en donner la traduction suivante : « Des sommes que le Commandant suprême de l'Odjaq d'Alger, Son Altesse Généreuse et Magnanime, feu Notre Seigneur Amar Pacha, a daigné remettre entre mes mains de dévoué serviteur, en vue de subvenir aux frais de nourriture et d'habillement des recrues, et de la valeur d'un navire de blé qu'il a bien voulu expédier (dans le même but) ». Suit le détail des sommes.

(37) Cf. Registre 81, f° 13 r° et 14 v° ; le registre 78 se borne à mentionner la somme globale fournie par la vente.

(38) Les 933 recrues envoyées à Alger sur 7 navires coûtèrent, tous frais compris, au Gouvernement algérien, 240.249 kourouchs (cf. reg. 78, f° 4 v°).

(39) Le détail de ces dépenses figure dans le reg. 78 aux f[os] 4 r° et ss.

(40) Les Etats Barbaresques étaient de son ressort.

Husrev Pacha », reçoit deux manteaux de pourpre, une paire de pistolets, trois chapelets de corail, trois chapelets d'ambre, une ceinture, une montre, une peau de lion, une peau de tigre et un esclave noir [41].

Les membres de sa suite ne sont pas oubliés dans cette distribution ; ils reçoivent, les uns une montre, les autres un chapelet, d'autres enfin, d'un plus haut rang, plusieurs de ces objets à la fois : l'Intendant, par exemple, reçoit un esclave noir, un manteau rouge, un chapelet de corail et une peau de tigre [42].

En échange de ces dons, les autorités turques ne se bornaient pas à laisser faire ou même à faciliter la propagande algérienne, elles y prenaient une part active, comme le montre d'une façon indubitable le registre 78. En effet ce ne sont pas des Janissaires algériens qui se rendent en 1233 à Güzel Hisar, à Tire, à Manisa, à Mugla « pour y enrôler des troupes » mais bien des Turcs Ottomans, Tchavouchs du Grand Amiral, qui touchent chacun, pour prix de leurs services, un châle et 200 kourouchs [43]. Il arrive aussi que les Gouverneurs de provinces soient directement chargés du recrutement. Tel est tout au moins le cas, en 1233, du « Gouverneur de Aydin » qui reçoit, « pour avoir recruté les troupes embarquées sur le septième navire », « une montre, un manteau, une peau de lion, une peau de tigre et une ceinture » [44].

Ce témoignage de la participation directe des autorités turques trouve sa confirmation dans le registre 83 qui, sous le titre de « Cahier des dépenses des navires de guerre d'Alger,

(41) Cf. Registre 78, f° 2 r°.
(42) Registre 78, f° 2 r°.
(43) Registre 78, f° 2 r° : كوزلحصاره عسكر تحريرينه عزيمت ايدن پاشا چاوشنه " غروش شال
٢٠٠ ١
تيره يه كذلك " مغنسايه كذلك " مغلية كذلك "
غروش شال غروش شال غروش شال
٢٠٠ ١ ٢٠٠ ١ ٢٠٠ ١
(44) Registre 78, f° 2 r° : يدنجى سفينه ايچون عسكر جلبنه آيدين واليسنه ارسال اولنان ساعت احرام جلد ارسلان جلد قپلان قوشاق
١ ١ ١ ١ ١

Capitale de la Guerre Sainte, 1er Moharrem 1237 » [45], contient le relevé détaillé de toutes les dépenses faites par la Flotte algérienne au cours d'une croisière de six mois effectuée, dans le bassin oriental de la Méditerranée, avec la flotte impériale [46]. La mention d'une de ces dépenses a particulièrement retenu notre attention : il s'agit d'un pourboire de 50 kourouchs donné « au Kavas qui conduisit les nouvelles recrues envoyées par le Gouverneur militaire de Tchanak-Kale » [47]. Là encore les autorités ottomanes agissent et agissent seules.

Dès lors le rôle des Chargés d'Affaires d'Alger et des membres des « missions » dont il a été question plus haut peut s'expliquer ainsi : les premiers suscitaient les opérations de recrutement dont ils payaient les frais en achetant la bonne volonté turque et en prenant à leur charge l'entretien des recrues, les autres se bornaient à faire leur propagande sous le haut patronage des fonctionnaires ottomans, sans lequel toute tentative d'opération de recrutement eût été impossible.

Ainsi le recrutement des Janissaires de la Milice n'était pas libre. Que le Grand Seigneur y mît brusquement terme, ou même qu'il en diminuât la portée, et c'en était fait de l'Etat algérien qui, privé de ses forces vives, eût été voué à la plus rapide des décadences. Tout le chapitre encore obscur des relations diplomatiques entre Constantinople et Alger fut, à n'en pas douter, dominé par ce fait capital : il explique à lui seul la raison pour laquelle, à aucun moment de son histoire, Alger ne put définitivement couper les ponts qui l'unissaient à sa Métropole.

A quelles classes sociales les recrues appartenaient-elles ? Les témoignages des voyageurs occidentaux ont bien des chances d'être exacts, si l'on songe que seuls les éléments les plus pauvres de la population anatolienne pouvaient être

(45) Les troupes recrutées en 1233 furent embarquées sur sept navires. Registre 83 : دفتر مصارفات سفاين جهاديه دار الجهاد جزاير غرة م سنه ١٢٣٧ (mention portée sur la couverture du registre).
(46) Cf. Registre 83, f° 12 v° et f° 6 r° (pagination de Devoulx).
(47) Cf. Registre 83, f° 8 r° : چناق قلعه محافظنك كوندرديكى يكى يولداشلرى كتوران قواصه غروش ٥٠

attirés, par le mirage d'un rapide enrichissement, vers ce pays lointain, et que les gouverneurs des provinces chargés de l'enrôlement avaient intérêt à chasser, en les déportant en Algérie, tous les mauvais sujets, tous les « bandits » que pouvait contenir le territoire soumis à leur autorité.

Le transport de ses troupes, Alger l'assurait par ses propres moyens. C'est à Istanboul, à Tchanak-Kale, à Smyrne, à Alexandrie, à Rhodes et dans les ports de l'île de Crète que les Raïs algériens venaient prendre à leur bord les nouvelles recrues ([48]). Ils y venaient non pas régulièrement « tous les cinq ou six ans », comme le dit Shaw ([49]), mais au hasard de leurs croisières de course ou de commerce ([50]), à travers le bassin oriental de la Méditerranée. De plus, chaque fois que la flotte de l'Odjaq allait se joindre, pour quelque expédition, à la flotte Ottomane, elle ne manquait pas, à son retour, d'embarquer dans les ports où elle faisait escale, les nouvelles recrues qui pouvaient y être rassemblées ([51]). Il n'est pas jusqu'aux bateaux assurant le pèlerinage de La Mecque qui n'aient pris à leur bord de futurs Janissaires ([52]). Les puissances européennes se prêtèrent aussi quelquefois au transport de ces hommes dont certains devaient, par la suite, former l'équipage des corsaires qui donnaient en Méditerranée la chasse à leurs navires marchands.

En Moharrem 1234, c'est le « Mécréant Dimitri » qui amène à Alger 27 nouvelles recrues ; il en amène encore 127 en Rabi-Ahir 1235 et 85 en Kida 1236 ([53]).

En Rabi-Ahir 1240, cinq ans à peine avant la prise d'Alger, c'est un bateau français qui débarque 85 recrues en provenance de Smyrne et l'année suivante 109 ([54]).

(48) Tous ces ports sont cités dans les états quantitatifs des nouvelles recrues arrivées à Alger, que nous ont conservés les registres 47 et 71.

(49) *Voyages de Monsieur Shaw*, t. II, p. 406-407.

(50) Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les listes dont il sera question plus loin

(51) Le registre 83 en est un exemple, voir aussi reg. 71, f° 1 r°, cette mention : عسكر دونلماليله كلوب يازيلان يكى يولداشلر بيان رمضان ٣٤ سنه ٣٣

(52) Voir par exemple reg. 71, f° 18 r°.

(53) Cf. Registre 71, f°s 13 r°, 31 r°, 35 v°.

(54) Cf. Registre 71, f° 35 r°.

Les Hollandais, eux aussi, prenaient part à ce trafic et, par leurs soins, 40 Yoldachs débarquent à Alger en 1241 ([55]).

Quant aux Anglais, ils figurent dans cette liste avec 36 Janissaires en 1239, 93 en 1241, 155 et 97 en 1242 ([56]).

Nous sommes en mesure d'établir, grâce aux longues l[illegible] que nous ont conservées les registres 47 et 71, le nombre des recrues débarquées chaque année à Alger, entre 1216 et 1245, par les Raïs et les navires marchands étrangers. Ces listes, dont on trouvera à la fin de cet article quelques extraits, comportent, avec le nombre des recrues, la date de leur arrivée, le nom de leur convoyeur, et, plus rarement, celui de leur port d'embarquement ([57]).

Il faut noter que les Yoldachs ne venaient pas tous de Turquie ; quelques-uns, en très petit nombre il est vrai, venaient de Tunis : déserteurs de l'armée du Bey, ils réussissaient à gagner Alger par mer ou par terre ([58]) ; d'autres encore venaient de Tripoli de Barbarie ([59]) ; citons enfin pour mémoire « 9 nouvelles recrues arrivées de Gibraltar en Djoumada-Ahir 1234 » ([60]) et « deux arrivées de Livourne en 1235 » ([61]) : sans doute s'agit-il là de renégats en quête d'aventures ou plus simplement de prisonniers rachetés.

Les chiffres fournis par nos registres prouvent que le recrutement algérien était soumis à des fluctuations parfois très importantes : s'il arrive 1.249 nouvelles recrues en 1232 (1816) ([62]), il n'en arrive, par contre, que 23 en 1237 (1821) ([63]). Certaines années même ont été passées sous silence par le scribe : c'est le cas, dans le registre 47, pour les années 1221-1223 (1805-1807), dans le registre 71, pour l'année 1243 (1827). Il est possible que ces lacunes soient dues à une omission du

(55) Cf. Registre 71, f° 35 r°.

(56) Cf. Registre 71, f° 35 v° et registre 81, f° 12 r°.

(57) Cf. supra, notes 28 et 29.

(58) On en compte au total 43 de 1236 à 1245.

(59) On en compte 3 en 1230 et 10 en 1233.

(60) Cf. Registre 71, f° 13 r°.

(61) Cf. Registre 71, f° 34 r°.

(62) Registre 71, f° 18.

(63) Registre 71, f° 35 v°.

scribe (64), mais il se peut aussi que le recrutement ait été nul au cours de ces années.

Quoi qu'il en soit, le nombre des recrues arrivées à Alger de 1216 à 1225 (1801-1809) est de 2.264 ; ce nombre passe au cours de la décade suivante à 4.115 et retombe, de 1236 à 1245 (1820-1829), à 2.154, soit au total 8.533 (65).

Ces nouvelles recrues étaient-elles en nombre suffisant pour combler les vides créés dans les rangs de l'Odjaq par les mises à la retraite et par les décès ? L'étude détaillée des « Registres de solde des Janissaires » déposés à la Bibliothèque nationale d'Alger permettra de répondre à cette question. Ces registres ont été considérés à tort comme ne présentant aucun intérêt, jusqu'au jour ou M. Deny, au cours d'une mission à Alger, entreprit le dépouillement de trois d'entre eux, et montra, dans deux articles parus dans la *Revue Africaine* de 1920, tout le parti que l'on pouvait en tirer (66). Ces registres, en ce qui nous concerne, ont l'incomparable avantage de nous donner le nombre exact des Janissaires dont se composait la Milice pendant près d'un siècle et demi (1100-1246). De plus, commes les Janissaires y sont inscrits par ordre d'ancienneté et que leurs noms sont généralement surmontés de la mention de leur pays d'origine, ils nous permettront d'établir, année par année, le nombre des recrues enrôlées ainsi que leur origine turque ou koul-ouglie. Une telle étude sera longue, mais les résultats qu'elle donnera viendront utilement compléter notre travail.

Un problème encore se pose : à quelle date ce système de

(64) C'est ainsi par exemple qu'il m'a été impossible de retrouver la trace, dans le registre 71, des 933 nouvelles recrues embarquées à Smyrne dans le courant de l'année 1233.

(65) Tous ces hommes ne quittaient pas leur village ou leur ville sans espoir de retour : le registre 47 renferme des listes de Janissaires de tous grades se rendant dans leur « pays natal » après en avoir obtenu l'autorisation. Les uns quittent Alger en direction d'Istanboul, les autres de Smyrne, d'autres enfin en direction d'Alexandrie, de Rhodes, d'Istankoy, de Salonique. Il nous a été impossible d'établir avec certitude s'il s'agissait de permission temporaire ou de départ à titre définitif. La mention « est revenu » portée par le scribe sous certains noms semblerait indiquer que la première hypothèse doit être retenue, mais cette mention ne figure que par exception sur notre registre.

(66) J. Deny, *Les registres de solde des Janissaires conservés à la Bibliothèque nationale d'Alger*, dans *Rev. Afr.*, 1920, pp. 19-46 et 212-260.

recrutement entra-t-il en vigueur ? Nul texte ne nous renseigne. Il est possible que les Sultans de Constantinople, suivant le précédent créé par Sélim, aient envoyé quelquefois à Alger, au moins dans les premières années de l'histoire de la Régence, des Janissaires aguerris pris parmi leurs propres troupes : ce fut notamment le cas en 1556, lorsque le Grand Seigneur « donna l'ordre d'armer 40 galères montées de 6.000 Turcs » et de les envoyer à Salah-Raïs qui « promettait de s'emparer d'Oran et de Mers-el-Kébir et de chasser les Chrétiens de cette partie de la Barbarie » (67). Mais dès cette époque l'émigration volontaire fournissait des troupes à l'Odjaq. Le Sultan Sélim l'avait rendue possible, à l'époque même ou Kheïr-ed-Din lui prêtait hommage, en donnant « la permission de passer en Barbarie à tous ceux qui voudraient le faire » (68). Elle dut aller croissant au XVIe et au XVIIe siècle, surtout après 1567, date à laquelle le Pacha d'Alger, Mehmet, « voulant détruire la vieille discorde qui existait entre les Janissaires et les marins, autorisa les premiers à s'embarquer sur les galères en qualité de combattants, leur permettant ainsi de profiter des bénéfices de la course » (69).

Tant que la course fut prospère, Alger dut se contenter d'embarquer dans les ports turcs des recrues qui, d'elles-mêmes, venaient solliciter comme une faveur une place dans les rangs de la Milice. Mais dès qu'avec les premières années du XVIIIe siècle les profits de la course se firent moins grands, le nombre des recrues diminua, et Alger, menacée de voir disparaître sa Milice, source de tout son pouvoir, dut alors s'appuyer pour recruter ses troupes à la fois sur une habile propagande et sur les autorités turques : de là les missions, de là les attributions des chargés d'affaires dans les ports de Turquie, de là aussi le rôle prépondérant joué dans les opérations de recrutement par les autorités ottomanes.

M. COLOMBE.

(67) Haedo, *Histoire des Rois d'Alger*, *Rev. Afr.*, 1880, p. 281.

(68) *Ibid.*, 118.

(69) Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, p. 102, voir aussi Haedo, *Histoire des Rois d'Alger*, *Rev. Afr.*, 1880, p. 370.

ANNEXE

(Extrait du Registre 71 f° 35 v°)

	Nombre des recrues
Nouvelles recrues envoyées de Smyrne, sur un navire français, par Hafiz Ismaïl, Bach-Dai ; Rabi II 1240	80
Nouvelles recrues amenées par El Hadj Halil Efendi ; 6 Djoumada II 1240	91
Nouvelles recrues arrivées avec Arnaout Ahmet Aga ; 15 Ramadan 1240	35
Recrues arrivées par terre de Tunis, 15 Choual 1240	1
Nouvelles recrues amenées par El Hadj Mehmet Efendi, 20 Hidja 1240	151
Nouvelles recrues expédiées de Smyrne, sur un navire français par El Hadj Halil Efendi, 25 Safar 1241	109
Nouvelles recrues arrivées de Smyrne avec El Hadj Halil Efendi sur un bateau français, 7 Djoumada I 1241	136
Nouvelles recrues arrivées avec El Hadj Ali Raïs, 21 Redjeb 1241	76
	609 (sic)
Nouvelles recrues arrivées avec Kadour Bazoun, 4 Redjeb 1241	55
Nouvelles recrues arrivées avec Ould Mustafa, sur un corsaire hollandais, 12 Kida 1241	40
Arrivées de Tunis, 17 Hidja 1241	2
Nouvelles recrues avec El Hadj Ahmet Efendi, 22 Moharrem 1242	87
Nouvelles recrues (arrivées) avec Achdji Ahmet, 1 Rabi II 1242	157
	951 (sic)

	Nombre des recrues
Nouvelles recrues arrivées de Smyrne avec Moutafa, neveu d'Amar Raïs, 11 Chaban 1242	93
Nouvelles recrues arrivées avec le Tchaouch Ouzoun Ahmet, 19 Chaban 1242	64
De Tunis, 21 Moharrem 1245	5
Nouvelles recrues arrivées d'Egypte avec Hadji Mahmout, 21 Rabi I 1245	12
Nouvelles recrues amenées par le gendre du Hasnadji, 1 Redjeb 1245	7
Nouvelles recrues amenées par Ibrahim Hodja	25
Nouvelles recrues amenées par Mehmet Ali, 15 Chaban 1245	8
Nouvelles recrues envoyées d'Egypte par Pachali Mustafa Raïs, 12 Ramadan 1245	19

Les Méthodes Coloniales de la France sous le Second Empire

La politique coloniale du Second Empire ne forme pas un bloc rigide. On lit encore dans certains manuels qu'elle est caractérisée par la doctrine du « Royaume arabe ». Or celle-ci ne commence à se dessiner qu'en 1860 et la lettre de Napoléon III à Pélissier, qui en constitue le manifeste, est datée du 6 février 1863. D'autre part on a l'habitude, lorsqu'on étudie les tendances du Gouvernement impérial en matière de colonisation, de ne considérer que l'Algérie. Or toutes les colonies françaises aux mêmes époques (ou peu s'en faut) ont appliqué les mêmes principes.

Une étude de l'évolution de notre Empire colonial sous Napoléon III nous permet de distinguer trois phases :

1° Le régime mixte (1851-1858),
2° Le système d'assimilation (1858-1860),
3° La politique du protectorat (1860-1870),

auxquelles il faut ajouter l'amorce d'une quatrième phase, le retour à la politique d'assimilation. Celle-ci triomphe en 1870, avec l'avènement de la Troisième République, mais elle est préparée par quelques concessions faites aux colons par l'Empire parlementaire.

L'étude détaillée de cette évolution serait du plus haut intérêt, parce qu'elle nous permettrait de comprendre la formation de notre doctrine coloniale, originale et souple, fruit d'expériences souvent douloureuses. Nous la ferons peut-être un jour. Pour le moment nous nous bornerons à en indiquer très brièvement le tracé général.

I. — Le régime mixte (1851-1858)

Ce que j'appelle « régime mixte » est caractérisé par trois traits principaux :

1° La colonie est confiée à un Gouverneur général militaire, doté en fait de pouvoirs très étendus, mais les Européens jouissent d'un statut spécial et ne dépendent pas entièrement du gouverneur.

2° La Colonie est équipée par l'Etat.

3° La colonisation est dirigée.

1° *Le gouvernement général.* — La Seconde République avait eu tendance à appliquer aux colonies les lois de la Métropole. Napoléon III avait semblé vouloir instituer un régime de large décentralisation. La Constitution de 1852 comportait un article ainsi conçu : « Le Sénat règle par sénatus-consulte la constitution de l'Algérie et des colonies ». Les colons de l'Algérie interprétèrent l'article à leur manière. Ils prétendirent que l'Empire leur avait promis une constitution et que, n'ayant pas par la suite tenu cette promesse, tous ses actes étaient illégaux. Par « Constitution » ils entendaient évidemment une charte qui eût défini tous les pouvoirs et institué l'autonomie politique de la colonie. Mais cette conception purement juridique du Pouvoir public n'était sûrement pas dans l'esprit des vainqueurs du Deux décembre, qui substituaient précisément une notion de la « loi vivante » au système des juristes du XVIII° siècle, des doctrinaires de la Monarchie selon la Charte et des républicains de 1848.

Jusqu'en 1860 le gouvernement de l'Algérie, confié au maréchal Randon, reste régi, en droit, par l'arrêté du Pouvoir exécutif daté du 9 décembre 1848, qui organise des départements algériens analogues à ceux de la Métropole et ne laisse subsister intégralement l'autorité du Gouverneur général que sur le territoire militaire, où les généraux de division sont placés directement sous ses ordres. Les services de l'Instruction publique, de la Justice et des Douanes sont rattachés respectivement aux ministères correspondants de la Métropole. Les préfets dépendent du Ministre de la Guerre, avec qui ils communiquent directement.

Mais le gouverneur, responsable de la sécurité et du bien-

être de la colonie, conserve le droit de surveillance et d'arbitrage et il peut prendre une décision lorsque la question considérée intéresse l'ensemble de l'Algérie. En fait un homme comme Randon utilise ce dernier pouvoir pour diriger à sa guise, suivant les méthodes de son maître Bugeaud, les affaires algériennes, même dans le domaine, très restreint d'ailleurs, du Territoire civil. Les historiens ont attribué jusqu'ici une importance excessive aux conflits entre l'autorité civile et l'autorité militaire. Ils furent plus violents en paroles qu'en action, car toute question administrative ou économique importante était considérée comme intéressant la sécurité et la prospérité du pays tout entier et entrait pour une large part dans les attributions du gouverneur.

Le Second Empire n'a à peu près rien changé au gouvernement des vieilles colonies. La Martinique, la Guadeloupe et la Réunion continuèrent d'être régies par les ordonnances de Charles X, qui conféraient au gouverneur des pouvoirs très étendus. Au-dessous, trois chefs d'administration : l'ordonnateur, le directeur de l'intérieur et le procureur général. La seule modification notable fut la suppression du commandant militaire, en 1855, ce qui renforça les pouvoirs du gouverneur. D'autre part le conseil privé, qui était une sorte de conseil d'Etat, en vertu des ordonnances, fut désormais purement « consultatif » (1). Il s'adjoignit deux magistrats pour former le Conseil du contentieux administratif. Sous l'Empire ces deux magistrats sont désignés par le gouverneur (2). Ce dernier devient donc un véritable proconsul. Cependant le statut de la Guyane, qui était auparavant le même que celui des Iles, resta sans changement.

Les *Petites colonies* (Sénégal, Etablissements de l'Inde, Saint-Pierre-et-Miquelon) avaient une organisation plus rudimentaire, qui fut aussi conservée.

Toutes ces colonies dépendaient du Ministre de la Marine, qui aimait les confier à des amiraux.

2° *L'outillage économique.* — Pendant la plus grande partie du Second Empire le gouvernement a estimé que l'outillage des colonies ne devait pas être une affaire privée, et il a fait de grands efforts pour le perfectionner.

(1) *Sénatus-consulte* du 3 mai 1854, art. 22.
(2) *Sénatus-consulte* de 1854, art. 10.

En Algérie le but du gouvernement a manifestement changé. Il ne s'agit plus de peupler la colonie par nos nationaux, pour assurer la sécurité de notre conquête ; c'est le sol qu'il faut mettre en valeur, et peu importe que ce soit l'œuvre de petits ou de grands propriétaires, de Français ou d'étrangers.

L'Algérie doit être une « affaire ». Pour cela l'Etat doit améliorer la terre et les eaux, choisir les plantes de culture et les animaux d'élevage, et faciliter la circulation des produits. L'œuvre de Randon, encore mal étudiée, est considérable. Aménagement des ports, construction de routes, assèchement de marais, irrigations, chemin de fer de Blida, service forestier — tout cela accompli en majeure partie par la main-d'œuvre militaire.

L'amélioration des races d'animaux domestiques est opérée grâce au service de la remonte et à l'achat de moutons mérinos et de bons bovins — un peu imprudemment, à vrai dire, car l'incurie des Arabes rend stériles les efforts de l'Administration. Des encouragements sont accordés par l'Etat aux colons qui s'adonnent aux cultures industrielles, surtout à celle du cotonnier. On institue des comices agricoles et des expositions. Mais l'effort de l'Etat n'a pas seulement l'Algérie pour théâtre. Un seul exemple le démontrera : la création des *jardins d'essai.*

Sur ce point l'Algérie a bénéficié d'une expérience faite au Sénégal. Le gouverneur Roger avait chargé l'agronome Richard de fonder aux environs de Nghio, en 1822, un jardin qui porte son nom (Richard Tol). On y essayait les plantes tropicales. Des missions se rendaient dans d'autres pays pour y chercher des plantes nouvelles qu'on pourrait acclimater sur les rives du Sénégal. Avec le concours du Museum de Paris on y étudiait les sols et la végétation naturelle de l'Afrique occidentale ; on essayait de perfectionner les pratiques culturales et l'outillage (3). L'œuvre resta inachevée. On finit

(3) G. Hardy, *La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*, t. II. Le... Paris, 1920, p. 152 sq.

par renoncer à faire du Sénégal une colonie d'exploitation et on le réduisit au rang de comptoir. Plus tard Faidherbe la reprit, en profitant à son tour de l'expérience algérienne (4).

En effet, le Jardin d'essai d'Alger a rendu de très grands services bien avant d'avoir été confié à la Société Générale Algérienne qui, à la fin du Second Empire, dessécha les marais du Hamma, aux portes d'Alger, et en fit le jardin tel que nous le connaissons. Sous Randon il servit à faire de multiples expériences de culture. On fit venir des plantes exotiques d'Extrême-Orient ou d'Afrique Occidentale ; on chercha à perfectionner la production du coton et l'outillage (5).

Après l'occupation de la *Cochinchine*, l'une des premières préoccupations des amiraux fut de créer un Jardin botanique. Ses fondateurs ne voulurent pas en faire une simple collection, mais une sorte d'Institut de progrès agricole, comme celui d'Alger (6).

Notons aussi (en regrettant de ne pouvoir ici donner à la question le développement qu'elle mériterait) la modification du *régime douanier*. En vertu de la loi du 4 février 1851, les produits algériens ne sont plus considérés comme étrangers et la plupart entrent en franchise dans la Métropole. Sous le Second Empire le vieux « Pacte colonial », déjà sérieusement battu en brèche, s'écroule.

3° *La colonisation européenne* reste dirigée, mais elle est conçue de manière à diminuer les charges de l'Etat. Au lieu de délivrer aux immigrants des concessions provisoires grevées de multiples servitudes, le gouvernement confère au colon la propriété immédiate de l'immeuble, moyennant l'accomplissement de certaines conditions très légères : le concessionnaire peut donc hypothéquer ou vendre tout ou partie de ses terres, et, puisqu'il peut ainsi faire appel au crédit, il aura moins recours à l'assistance de l'Etat.

Dans la même intention on essaye de renforcer l'assistance mutuelle des colons. On crée des villages départementaux et

(4) Cultru, *Histoire du Sénégal*, p. 366.

(5) A. Hardy, *L'Algérie agronomique devant l'exposition universelle*, Alger, 1878, p. 6 ; et du même, *Importance de l'Algérie comme station d'acclimatation*, « L'Algérie agricole, commerciale, industrielle ». 1860.

(6) Cultru, *Histoire de la Cochinchine française*, Paris, 1910, p. 275.

des centres d'étrangers groupés par nationalités. On s'adresse à de riches entrepreneurs, à qui on donne des concessions d'une étendue considérable, à charge pour eux de fonder des villages. On espère enfin, en parquant les condamnés politiques de 1852 et de 1858 dans ces centres spéciaux, étroitement surveillés, les transformer peu à peu en colons.

L'appel à l'industrie privée ne peut donner des résultats immédiats. Aussi la colonisation officielle a-t-elle continué : on a prévu la construction de 150 nouveaux centres, et 60 villages ont été aménagés. Le gouvernement promettait aux colons la gratuité du voyage, une installation convenable dans des villages aménagés d'avance, des concessions de terres, du cheptel et des avances de semences.

II. — Le système d'assimilation

En Algérie le régime militaire a été fortement critiqué par les colons européens. Ceux-ci, en dépit de l'étroite surveillance à laquelle est soumise la presse, arrivent à exprimer leurs idées et à former une véritable opinion publique. Pour tourner la loi, ils écrivent des brochures, dont la publication (bien que des poursuites soient toujours possibles) n'entraîne pas les fâcheuses conséquences que peut avoir pour un journal un conflit avec l'Autorité publique. Ils usent du droit de pétition, reconnu par la Constitution de 1852. Enfin la Presse, il faut le reconnaître, jouit en Algérie d'un régime moins sévère qu'en France. Tout journal doit être autorisé et subir un visa préalable pour chaque numéro, mais le cautionnement et le droit de timbre sont moins élevés que dans la Métropole. D'ailleurs, en fait, la loi n'était pas appliquée strictement. Si le maréchal Randon fut sévère à l'égard de la presse, ses successeurs se montrèrent très bienveillants. Le prince Napoléon enleva aux préfets le droit d'avertir ou de suspendre un journal ; il se réserva ce pouvoir et se garda bien d'en faire usage. Les journalistes abusèrent de la liberté qui leur était laissée, si bien que Chasseloup-Laubat, successeur du prince, dut revenir au régime antérieur ; mais la hardiesse de langage des polémistes algériens resta très grande. Après lui, Pélissier et Mac-Mahon, secrètement hostiles à la politique arabophile

de l'Empereur, furent très indulgents à l'égard des journaux qui défendaient les idées des colons.

Ces colons ne forment pas un parti. Il est assez difficile de savoir quels sont exactement leurs sentiments. La source principale pour étudier l'opinion publique c'est la collection des journaux. Il est certain que le journal exprime les idées de ceux qui l'achètent, car, ou bien ces idées sont suggérées par lui, ou bien il les a adoptées pour plaire à sa clientèle. Il est donc à la fois le créateur et l'organe de l'opinion de ses lecteurs, ou, pour mieux dire, de leurs instincts. Mais ce qui importe pour l'historien c'est moins de constater ce qu'exprime le journal que de savoir par qui ce journal fut lu. A combien d'exemplaires a-t-il été tiré ? Généralement il ne nous le dit pas et nous n'avons pas les moyens de l'apprendre. Dans quelles villes, dans quelles régions de la campagne a-t-il été vendu ? Etudier l'opinion publique en Algérie d'après les articles des journaux d'opposition, comme le *Courrier de l'Algérie*, qui tirait sans doute à quelques centaines d'exemplaires seulement et qui ne se vendait que dans la ville d'Alger, c'est se condamner à la voir dans un miroir déformant. Ceux qui ont appliqué cette méthode ont cru découvrir l'existence d'un *parti colon* toujours en lutte contre le gouvernement impérial (7). Or ce groupe républicain semble représenter surtout la population des villes. Le vrai colon, celui qui cultive la terre de ses mains, a trop souffert pendant la Seconde République pour être très attaché à ce régime et il espère que l'Empire saura effectuer les grands travaux dont il a besoin. Il ne lit pas les petits journaux de polémique, et se contente de l'*Akhbar*, qui rapporte beaucoup de nouvelles et lui donne les renseignements pratiques dont il a besoin ; or ce journal a été d'ordinaire un organe officieux. Les résultats des plébiscites sont assez suggestifs, et il semble que la pression officielle ait été moindre en Algérie qu'en France. A Alger le Coup d'Etat du Deux décembre fut sanctionné par 1.874 oui et 462 non. Dans l'ensemble de la province on

(7) Nous faisons allusion à un estimable memoire pour le Diplôme d'Etudes supérieures de Mme Tupin, née Gal : *L'opinion publique à Alger sous le Second Empire* (1930), resté manuscrit, qui utilise la collection des journaux d'Alger.

a recueilli 5.167 oui et 721 non. Les petits colons de la Mitidja ont donc voté pour Louis-Napoléon. A la fin de l'Empire la propagande républicaine gagnera la campagne et le nombre des « non » égalera celui des « oui » dans la province d'Alger ; mais, dans l'ensemble, on ne distingue pas une forte opposition à l'Empire dans les centres de colonisation. Le colon déteste le régime militaire. Après 1860 il craint les résultats de la politique du Royaume arabe. Mais il ne refuse pas systématiquement sa confiance au gouvernement de l'Empereur.

Il ne nous est pas permis de nous faire une opinion définitive, parce que, si nous connaissons bien l'esprit public dans les villes, les petits colons, qui n'ont pas de journaux, pas d'organisation corporative (à part les sociétés d'agriculture, qui ne représentent en fait que les plus riches), pas d'élus, ne peuvent nous confier leurs sentiments. Mais il nous semble bien que l'esprit de la société civile en Algérie se partage entre deux tendances : celle des petits colons, qui ne demandent pas autre chose que la prospérité économique, et celle des grands colons, unis aux bourgeois, qui réclament des terres et des libertés politiques.

Ceci dit, il faut admettre que les citadins ont exercé une grande influence sur les destinées de l'Algérie, parce que leurs brochures et leurs journaux semaient l'inquiétude dans les Ministères et les Assemblées législatives. L'influence d'un journal ne se mesure pas seulement au nombre de ses lecteurs ; il suffit qu'il paraisse représenter l'opinion publique pour que le gouvernement, sans se préoccuper de l'importance de son tirage, lui réserve une certaine considération. La presse de l'Algérie, très ardente, a donné par moment à Napoléon III l'impression qu'il existait dans la colonie une opinion publique attachée à un programme bien net et qu'il convenait, pour la bonne marche des affaires, de lui accorder quelque satisfaction.

Que réclament, jusqu'en 1858, les colons des villes ?

Ils ont en premier lieu des *revendications politiques*.

L'exercice du suffrage universel a été suspendu en Algérie. Le pays n'a pas de représentants au Sénat et au Corps législatif. Les colons estiment que leurs intérêts sont sacrifiés, que des lois leur sont imposées sans que des hommes compétents

les aient sérieusement examinées. En Algérie, disent-ils, le Français est soumis à la machine militaire, qui néglige les affaires économiques et brime les vrais travailleurs : « C'est le manque de droits politiques, de liberté, de participation des citoyens à leurs propres affaires qui a été la grande plaie de la colonie », écrit l'avocat Andrieux dans le *Courrier de l'Algérie* du 10 juin 1863. Les colons sont unanimes pour déclarer que le régime d'exception détourne les capitaux, nuit au peuplement.

Au moins pourrait-on rendre au pays ses conseils municipaux élus, qui ont disparu au lendemain du coup d'Etat. Pélissier et Mac-Mahon eux-mêmes admettront que cette satisfaction peut être accordée.

De même les Conseils généraux ont été supprimés, et les colons réclament à grands cris leur rétablissement. Enfin le droit de réunion leur paraît le complément indispensable à l'exercice des libertés politiques.

Les avis sont partagés en ce qui concerne le régime administratif. Certains polémistes réclament l'*autonomie*, d'autres l'*assimilation* pure et simple à la Métropole. Les premiers (G. Andrieux, Leblanc de Prébois, Berthoud, Alexandre Lambert) croient que les intérêts du pays seraient bien défendus si l'on instituait un conseil colonial, qui voterait le budget local et le soumettrait ensuite au Corps législatif. Les autres (Vinet, Etourneau, Jules Duval, Warnier) font observer que l'Algérie est la continuation de la France, qu'elle n'est pas plus éloignée de Paris que ne l'était Marseille avant la construction des chemins de fer, que la Corse est dans une position non moins excentrique. L'Algérie devrait être un simple département français. Les aspirations, les intérêts de la France sont les siens. En réalité, ce qu'ils veulent, c'est surtout se débarrasser à jamais de l'administration militaire. Quand ils sentiront que l'Empereur est enclin à leur faire des concessions, les colons, craignent de compromettre leur cause en se faisant accuser de séparatisme, se rallieront à peu près tous au principe de l'assimilation.

Ils présentent aussi des *revendications économiques*.

Les colons d'Algérie demandent d'abord la fin du régime des concessions. Au lieu de donner de la terre aux immigrants, on la leur vendra. Ce sera, disent-ils, le meilleur moyen de faire venir des cultivateurs sérieux, pourvus d'un petit capital, qui s'intéresseront à la mise en valeur de leur sol. On se demande comment des hommes d'Etat ont pu croire que nos paysans, sacrifiant la proie pour l'ombre, accepteraient de se transporter dans un pays au sol pauvre, au climat souvent malsain, au milieu de tribus farouches, quand le seul appât c'était une terre à bon marché, dégrevée de toute obligation. En réalité la solution n'était préconisée que par des colons déjà installés depuis longtemps et enrichis, désireux d'augmenter à peu de frais l'étendue de leurs propriétés, ou par des habitants des villes d'Algérie, en quête de bonnes spéculations. Mais les ministres tenaient pour excellente cette solution paradoxale puisqu'elle remplaçait des sacrifices financiers par des recettes immédiates.

Le Domaine de l'Etat n'est pas suffisant pour satisfaire les appétits des « démocrates » algériens. Il leur faut une partie des terres des tribus. Sur ces terres *melk*, selon eux, l'Etat français, héritier de l'Autorité musulmane, a un droit éminent. Cette théorie, soutenue autrefois par le juge Marion, puis par le Dr Worms, est pour eux d'une vérité indiscutable. On en parla beaucoup au temps de Randon, qui, en bon disciple de Bugeaud, était plutôt partisan de mêler les Arabes à notre colonisation, au lieu de les refouler, de manière à les assimiler progressivement. L'idée du *cantonnement* des tribus, en possession de terres qui ne leur seraient pas d'une grande utilité, fit de rapides progrès, en dépit des inquiétudes des militaires craignant des révoltes.

Napoléon III se décida à donner satisfaction aux colons.

1° *Changement du régime politique.* — Le décret du 24 juin 1858 institua, dans toute la force du terme, un régime civil On créait à Paris *un Ministère de l'Algérie et des Colonies*. A Alger le Gouvernement général était remplacé par un Commandement supérieur des Forces militaires de terre et de mer, réduit à des attributions purement militaires. Les pouvoirs des préfets furent augmentés. Un conseil général était établi dans chaque province. Ses membres, il est vrai, n'étaient pas élus.

La doctrine de l'assimilation de l'Algérie à la Métropole ne pouvait être plus parfaitement réalisée. Le nouveau ministre, le prince Napoléon, ne mit pas les pieds dans la colonie et laissa la presse se déchaîner contre les partisans du régime militaire. En mars 1859, le cousin de l'Empereur, tourmenté par des ambitions plus hautes, céda la place à un conseiller d'Etat, le comte de Chasseloup-Laubat. Le nouveau ministre, plus pondéré, s'intéressa de plus près aux affaires, mais n'arriva pas à mettre fin aux querelles.

Certains théoriciens du régime civil auraient voulu faire gouverner les tribus par des caïds européens. Le Ministre de l'Algérie n'osa pas le faire. C'est en *Cochinchine*, un peu plus tard, que cette méthode fut appliquée. Le premier gouverneur de cette colonie, l'amiral Charner, fut bien obligé de pratiquer la domination directe. En effet, quand les Français s'installèrent dans le pays, les mandarins se réfugièrent en Annam. L'amiral les remplaça par des officiers de marine, qui prirent le titre de « Directeurs des Affaires indigènes ». Des directions civiles, à Saïgon et à Mytho, centralisaient l'administration et établissaient une législation provisoire.

2° *Le cantonnement et la vente des terres.* — En Algérie le Ministre prescrivit d'opérer le cantonnement des indigènes, amorcé déjà par le régime antérieur. Opération délicate. Elle fut confiée à des commissions, qui devaient opérer graduellement en tenant compte des besoins des tribus et de la colonisation européenne. Le travail s'effectua avec lenteur. Les officiers des Bureaux arabes l'entravèrent. Cinq tribus seulement furent cantonnées, et on n'osa pas les obliger à constituer la propriété individuelle.

D'ailleurs l'Administration ne trouvait pas d'Européens à caser sur les terres qu'elle rendait disponibles.

Le prince Napoléon, dans un discours prononcé à Limoges au début de son gouvernement, avait condamné le système des colons soldés et entretenus : « Je voudrais, disait-il, voir les citoyens, cessant de compter sur l'intervention et les faveurs de l'Etat, mettre un légitime orgueil à se suffire à eux-mêmes et fonder sur leur propre énergie et sur la force de l'opinion publique le succès de leurs entreprises ». La colonisation officielle ne cessa pas pour cela. Mais, progressivement, le système de la vente tendit à se substituer à celui des concessions gratuites. Le décret du 25 juillet 1860 organisa le nouveau régime : vente à prix fixe, vente aux enchères, vente de gré à gré, suivant les cas. Les acquéreurs, qui n'étaient astreints à aucune obligation, ne résidèrent pas sur leurs propriétés. Ils espéraient pouvoir s'enrichir rapidement en faisant d'importantes acquisitions à bon compte avec des capitaux d'emprunt ; mais le crédit était presque inexistant et les bénéficiaires du nouveau régime furent surtout de grands propriétaires arabes. Ainsi donc on gaspillait les terres aux dépens des tribus, sans contribuer au peuplement européen ou même au progrès économique.

Même tendance dans les autres colonies.

A *Tahiti*, la France n'a jamais eu l'intention de constituer une colonie de peuplement, mais les quelques colons attirés par la renommée d'une île que les voyageurs présentaient comme la plus belle du monde, étaient tentés d'y faire des plantations, qu'ils auraient exploitées en utilisant la main-d'œuvre indigène. Pour constituer ces propriétés modernes il était nécessaire d'acheter des terres assez étendues et d'un seul tenant. Mais on se heurtait, comme au début de la colonisation de l'Algérie, aux incertitudes du droit de propriété.

A Tahiti la propriété était familiale, mais la famille était un groupement mal défini. Il était difficile de savoir exactement quelles personnes en faisaient partie. D'abord parce que l'indigène porte un prénom unique qui change au cours de son existence : il en reçoit un à sa naissance, un autre à la puberté, un autre à chaque fait marquant de sa vie. Au prénom du moment il ajoute celui de son père ; mais ce père change, car l'adoption, dans ce pays, est très fréquente et les bébés passent d'une famille à une autre avec une facilité incroyable. Enfin les propriétés sont mal délimitées. L'indivision est la règle, et souvent la part de chacun est exprimée par un certain nombre d'arbres fruitiers. Il arrive que les branches d'un même arbre appartiennent à différents propriétaires. Un pareil régime engendre, il va sans dire, d'innombrables procès.

Les acquéreurs français ont donc éprouvé autant de diffi-

cultés à Tahiti que les premiers spéculateurs qui essayèrent d'acquérir des biens dans la banlieue d'Alger : des Arabes pourvus de droits illusoires s'en démettaient au profit de ces derniers moyennant un prix très modique ; et, lorsqu'on vérifia les titres, on s'aperçut que les propriétés en question étaient souvent des biens inaliénables, ou qu'elles n'avaient jamais appartenu aux vendeurs, ou qu'elles avaient été vendues à plusieurs personnes différentes. Ainsi des Français achetèrent dans la Mitidja une étendue de terrain sept fois plus grande que cette plaine ! A Tahiti on se heurtait d'ailleurs à une difficulté primordiale : la propriété n'était pas vénale. Un code, rédigé par les missionnaires anglais au début du XIX[e] siècle et mis au point en 1842, interdisait formellement toute aliénation de terres. Celui qui tenterait de vendre devrait être condamné à « creuser 50 brasses de route », et l'étendue de terrain en question serait donnée à ses parents ou, à défaut de parents, à la reine. On interdisait même d'affermer des propriétés aux étrangers ou à qui que ce fût.

La France abolit ce régime d'inaliénabilité des terres et elle chercha à éviter les contestations pour les biens acquis par des Européens. Un arrêté du 26 janvier 1844 prescrivit qu'aucune vente, aucune location, aucune donation d'immeuble ne pouvait avoir lieu à l'insu du Directeur des Domaines. Le gouverneur se réservait le droit de s'opposer à la vente, et les actes devaient être enregistrés. L'année suivante, nouvel arrêté : le Directeur des Domaines et de l'Enregistrement devait être prévenu dix jours avant la conclusion de l'acte, et la vente serait rendue publique par apposition d'affiches pendant ces dix jours. Ces précautions n'empêchèrent pas de nombreuses contestations.

On ne pouvait fonder solidement la propriété privée qu'en établissant un *cadastre*. Le gouvernement s'en préoccupa. En attendant, la loi du 24 mars 1852 décida que les propriétés immobilières seraient inscrites sur un registre public, avec indication des noms, limites et superficie approximative des terres. Il fallut encore dix ans pour voir s'organiser le service cadastral. On ne fit qu'ébaucher l'œuvre, et, lorsqu'on eut beaucoup travaillé, les 6 et 7 février 1906, un cyclone, suivi d'un raz de marée, vint détruire les papiers.

Jusqu'en 1864 le gouvernement français, comprenant l'intérêt que présentent les grandes plantations, a cherché à faciliter aux Européens l'achat de terres dans nos îles d'Océanie. Nous n'avons pu chiffrer l'importance des acquisitions de biens fonciers, mais elle fut certainement grande, puisque la législation postérieure, comme nous le verrons plus bas, essaya d'y mettre un frein (8).

La même tendance à constituer un domaine européen au profit de colons pourvus d'un certain capital, nous la trouvons en *Indo-Chine*. Là aussi il était difficile d'acheter des terres aux particuliers, parce que le régime familial se trouvait très solidement établi : les enfants, du vivant de leurs parents, ne possèdent rien en propre et, même après la mort du père, l'indivision devait subsister pendant trois ans ; on pouvait ensuite partager le bien familial, mais, le plus souvent, on s'abstenait de le faire. Il existait aussi des propriétés communales très étendues : terres de rizières publiques provenant de dons ou d'achats et formant un domaine inaliénable.

Mais l'Etat pouvait disposer de son Domaine propre, composé des terres sans propriétaire connu et des biens des rebelles. Par décision de l'amiral Bonard, le 20 février 1862, toutes les terres vacantes du territoire de Saïgon furent inventoriées et vendues aux enchères ou à l'amiable. Suivant la politique générale de l'époque, le gouvernement a donc procédé à la constitution de la propriété française. Il a vendu les terres et il a soumis au code français celles qui tombèrent aux mains d'Européens. Donc la doctrine des colons algériens a triomphé aussi en Cochinchine, bien qu'il fût impossible de faire de ce pays une colonie de peuplement français (9).

Dans les *Antilles* le problème de la propriété se présentait sous un tout autre aspect. L'abolition de l'esclavage, en 1848,

(8) Sur toutes ces questions, voir René Bonhoure, *La propriété foncière dans les établissements français d'Océanie*, thèse de droit, Paris, 1915.

(9) Cf. Henri Bruel, *Du régime des aliénations domaniales en Indo-Chine*, thèse de droit, Poitiers, 1920 (Alger 1920) ; G. Boyer, *Le régime de succession en droit annamite*, thèse de droit, Paris, 1920 ; René Gueyffin, *Essai sur le régime de la terre en Indo-Chine* (pays annamites), thèse de droit, Lyon, 1928, p. 140.

avait eu pour conséquence une crise de main-d'œuvre. Les esclaves libérés pouvaient généralement disposer d'un petit pécule. Ils achetèrent à bas prix des plantations que les colons créoles n'arrivaient plus à cultiver. D'autres, embauchés dans des conditions avantageuses comme ouvriers agricoles, réussirent très vite à réaliser les économies nécessaires pour l'achat de quelques hectares. En deux ou trois ans on vit se constituer une petite propriété noire. Les blancs crièrent misère, et, pendant la première moitié du Second Empire, le gouvernement leur fut favorable. Sous prétexte que les anciens esclaves s'étaient en grande partie amassés dans les villes, où ils formaient un prolétariat paresseux et turbulent, il leur imposa un livret et les empêcha de circuler sans passeport. Chacun d'eux était obligé de prouver qu'il jouissait d'un revenu suffisant pour faire vivre sa famille : dans ces conditions, le petit propriétaire noir lui-même, qui était présumé ne pouvoir gagner sa vie sur un lopin de terre trop restreint, était refoulé vers les « habitations » (comme on disait) c'est-à-dire, en fait, obligé de travailler sur les propriétés des planteurs créoles. Ce fut la revanche des colons blancs, qui d'ailleurs, ont été indemnisés à partir de 1851 et ont pu racheter une partie des terres aliénées les années précédentes [10].

Ainsi (si l'on excepte celles qui ne furent que des comptoirs), dans la plupart de nos possessions d'Outre-mer, les colons européens ont essayé à cette époque d'arracher les terres aux indigènes, provoquant ainsi des inquiétudes, un sourd mécontentement dont les gouverneurs, les éléments militaires et certains philanthropes se sont émus à juste titre. En 1860 Napoléon III, ayant eu connaissance de ces abus, supprima le Ministère de l'Algérie et des Colonies et se lança dans une politique diamétralement opposée.

III. — La politique de protectorat (1860-1870)

A. — *La Théorie*

La politique du protectorat, qui s'ébauche avec le rétablissement du Gouverneur général de l'Algérie, devenu un

(10) P. Bernissant, *Etude sur le régime agricole dans les Antilles françaises*, thèse de droit. Paris. 1916. p. 126 sq.

véritable ministre résidant à Alger, et dont la Lettre de Napoléon III à Pélissier constitue en quelque sorte le manifeste, plonge ses racines assez loin dans le passé colonial de la France. Sans vouloir remonter jusqu'à Dupleix, nous rappellerons que la France avait déjà constitué, sous Louis-Philippe, le protectorat de Tahiti, où une Pomaré continuait de régner sous le contrôle d'un gouverneur français. Au Sénégal nous avions conservé les chefs indigènes. Mais c'est sous le Second Empire que la théorie du gouvernement indirect s'est formée. Elle résulte de la conjonction de trois courants d'idées.

1° *La conception militaire.* — Les colons d'Algérie ont accusé les officiers de vouloir conserver le régime des Bureaux arabes parce qu'il leur permettait d'exercer leur despotisme, de trafiquer librement de leurs fonctions, voire même de provoquer des révoltes utiles pour faire germer, par la manifestation des qualités guerrières, « la graine d'épinards ». L'historien doit rejeter avec indignation ces accusations qui ne sont fondées sur aucune preuve et qui ne servent qu'à mesurer le degré d'âpreté de la polémique sous le Second Empire. Les officiers croyaient très sincèrement que les indigènes ne pourraient jamais être assimilés ; les spoliations ne feraient qu'accroître leurs rancunes, stimuler leurs résistances ; une collaboration ne pouvait s'établir que par la tutelle militaire (car les hommes peu civilisés ne respectent que le sabre) et en donnant aux gouvernés les moyens de vivre sur leurs terres et de s'initier peu à peu à nos méthodes. Lapasset, un de leurs porte-paroles, avait été le premier à tenter un essai de colonisation agricole par les indigènes eux-mêmes et croyait à la possibilité d'étendre cette expérience à toute l'Algérie [11].

2° *La conception libérale.* — Les admirateurs de la doctrine de J. B. Say étaient hostiles aux entreprises coloniales. Cependant quelques libéraux en admettaient l'utilité, mais à condition de les rendre rémunératrices. Il fallait pour cela une administration à bon marché. De tout temps les bourgeois

(11) Emerit, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris, 1941, p. 245 sq., ainsi que pour tout ce qui concerne la politique du Royaume arabe.

français ont cru qu'un Etat s'administre comme une maison de commerce. Pour eux l'économie politique n'est qu'un agrandissement de l'économie domestique. En conséquence, ils ont reproché à nos gouvernants des prodigalités dont ils ne pouvaient prévoir les heureuses répercussions sur la prospérité future et la grandeur de notre patrie. A côté des critiques enragés, il existait des libéraux résignés qui admettaient une domination sous forme de simple contrôle, en conservant les cadres indigènes. Au Corps législatif le député *Plichon* s'était fait l'apôtre du système. Au moment de l'occupation de la Cochinchine, il ne ménagea pas ses critiques : « La conquête partielle conduit à la conquête générale, et je vous demande, messieurs, si vous n'êtes pas effrayés des dépenses d'une Algérie à constituer à 6.000 lieues de la France ». Mais, à la rigueur, il accepterait pour la France la mission de diriger le pays indirectement.

Ces libéraux admiraient béatement les méthodes anglaises et hollandaises (dont ils connaissaient d'ailleurs fort mal les modalités), sans se demander si l'Afrique pouvait être dirigée comme l'Inde. Le livre de l'Anglais Money sur Java [12], traduit en français, eut une vogue considérable auprès des colonisateurs. Frédéric Lacroix, champion de la doctrine du Royaume arabe, se le procura et le fit lire à l'interprète mulâtre Ismaïl Urbain, qui s'en inspira pour rédiger ses brochures sur la réforme du gouvernement en Algérie [13]. L'amiral Bonard, le capitaine de vaisseau Ariès, organisateurs de la Cochinchine, l'avaient lu eux aussi de très près. Or ce livre montrait les avantages multiples d'un gouvernement s'exerçant par l'intermédiaire de grands chefs indigènes.

Notons que Clauzel avait déjà tenté d'appliquer cette méthode en Algérie une trentaine d'années auparavant ; mais on l'avait oublié.

3° *La conception saint-simonienne.* — De toutes les écoles économiques seule l'Ecole saint-simonienne a eu une théorie

(12) Money (James William B.), *Java, or how to manage a colony, showing a practical solution of the questions now affecting British India*, London, 1841, 2 vol.

(13) Emerit, *op. cit.*, p. 250.

de la colonisation fondée sur une mystique et sur une nouvelle technique en matière économique et sociale. Cette religion leur ordonnait de marier les nations, en particulier d'unir l'Orient à l'Occident, de provoquer des phénomènes *de choc* qui réveilleraient les vieux pays engourdis [14]. L'association des peuples occidentaux, actifs et disciplinés, et des peuples rêveurs et passionnés féconderait le génie des uns et des autres et conduirait à l'association de tous les hommes en vue de l'exploitation rationnelle du globe. Ils ne confondaient pas cette association avec la fusion des races ou l'assimilation des peuples inférieurs. Partisans de classer tous les hommes suivant leurs capacités, certains d'entre eux croyaient raisonnable de confier l'agriculture aux indigènes, pendant que les Européens se réserveraient le commerce et l'industrie. En cela ils déformaient un peu l'enseignement du Père Enfantin qui, dans son livre sur la « Colonisation de l'Algérie », avait dressé un plan de colonisation agricole par des Européens suivant ses principes sociétaires. Mais, sous l'Empire, Enfantin ne pensait plus qu'à appliquer son système sur le plan financier et industriel, et sa grande idée était de confier toute l'œuvre de colonisation en Algérie à une société qui aurait été à la fois la dispensatrice du crédit, l'organisatrice des travaux d'équipement général et une grande entreprise d'agriculture moderne. Les financiers saint-simoniens avaient en France une influence considérable. A Alger les membres de l'Ecole étaient divisés : le Dr Warnier soutenait les colons, mais Ismaïl Urbain croyait être fidèle à la Doctrine en faisant réserver la terre aux Arabes, plus qualifiés, selon lui, pour s'occuper d'agriculture et d'élevage. Les livres d'Urbain (*L'Algérie pour les Algériens*, sous le pseudonyme de « Voisin » ; *Indigènes et immigrants*, anonyme) furent mis sous les yeux de l'Empereur indisposé contre les colons algériens, dont les tendances républicaines ne faisaiennt plus de doute. Circonvenu par les généraux arabophiles, Napoléon III hésita longtemps, mais finit par se convertir à une politique de protectorat.

(14) Voir notre article : *Les explorations saint-simoniennes en Afrique orientale et sur la route des Indes*, Revue Africaine, 1943.

B. — *L'éducation civile et militaire des indigènes*

1° *L'enseignement franco-musulman.* — Avant de confier aux indigènes l'administration de leur pays sous le contrôle de la France, il convenait de les éduquer et de former les cadres de la nouvelle classe dirigeante. Ce n'est pas le Second Empire qui a conçu l'idée de donner aux peuples soumis des rudiments d'instruction européenne. Des écoles primaires à l'usage des indigènes et des cours d'arabe à l'usage des Européens avaient été organisés de bonne heure en Algérie, et rien n'empêchait les fils de notables musulmans d'entrer au collège d'Alger, devenu en 1848 Lycée national. Mais cette francisation des élites n'est pas le but des partisans de la politique du protectorat. Ils estiment que les Européens ont aussi quelque chose à apprendre au contact des indigènes. Ce qu'il faut ce n'est pas soumettre nos sujets à l'enseignement uniforme que donne notre Université. c'est créer une éducation nouvelle, adaptée au pays, multipliant les phénomènes qui se produisent au contact des races, enfin un enseignement pratique conduisant à des carrières administratives ouvertes aux indigènes, ou à une formation technique qu'on organiserait en temps utile.

Cet enseignement *spécial*, voilà l'idée essentielle du Second Empire. Il est antérieur à la politique du Royaume arabe, puisque le premier collège de ce type fut institué sous le gouvernement de Randon en 1857, mais il se développa par la suite. L'Autorité militaire s'en était servi en Algérie pour retenir à elle l'élite musulmane, qu'elle ne voulait pas laisser aux mains des fonctionnaires de l'Instruction publique. J'ai montré ailleurs (15) que l'institution avait été conçue par ses exécutants comme l'expérience des méthodes d'enseignement des Saint-Simoniens. Appliquées d'abord en Egypte par les disciples d'Enfantin, en particulier Charles Lambert, auteur des « Règlements pour l'organisation des Ecoles de Méhémet Ali », elles furent transportées en Algérie par l'ancien directeur de l'Ecole de Médecine du Caire, le Dr Perron. Le *collège arabe-français* qui lui fut confié ne dépendait que de l'Autorité

(15) *Les Saint-Simoniens en Algérie*, 2e partie, ch. 5

militaire. Il fut conçu comme une machine de guerre contre l'Université et l'enseignement des Humanités qu'elle persistait à donner aveuglément. Les élèves européens qui y étaient admis avaient pour rôle essentiel, dans l'esprit des fondateurs, d'initier les jeunes Arabes à notre langue et à nos habitudes. Sans perdre leur originalité, ces derniers devaient se préparer à devenir les intermédiaires entre l'Administration française et la masse musulmane. Ils pouvaient être appelés à exercer les fonctions de caïds, d'interprètes, de médecins coloniaux, de sous-officiers ou de chefs d'agriculture.

Cet enseignement spécial prit une nouvelle extension quand Victor Duruy fut à la tête de l'Université et quand Napoléon III se fut engagé dans la politique du Royaume arabe. Le décret du 16 juin 1865 ordonna la création de nouveaux collèges arabes-français, l'un à Constantine, l'autre à Oran.

Au *Sénégal* l'enseignement date de 1816, et M. Hardy a consacré une thèse fort intéressante à nous décrire ses vicissitudes avant l'arrivée de Faidherbe (16). L'unique école de Saint-Louis, qui appliquait les méthodes d'enseignement mutuel, manquait tellement d'un personnel qualifié que le Ministre, en 1841, s'était décidé à y installer les frères de Ploërmel. Mais on reprochait à leur enseignement de se perdre dans le psittacisme. Les frères eux-mêmes le reconnaissaient et réclamaient une réforme. L'enseignement secondaire fut fondé par un prêtre noir, qui avait été instruit en France dans un établissement religieux de Limoux, puis au séminaire du Saint-Esprit, à Paris. Cet actif abbé, nommé Boilat, peupla son collège des meilleurs élèves de l'école primaire, ce qui lui valut le vif ressentiment des frères de Ploërmel, privés désormais de la possibilité de se procurer des moniteurs. Ils reprochèrent au collège de se borner à enseigner le latin à de pauvres diables qu'on aurait mieux fait d'initier à nos divers modes d'activité économique. Les frères finirent par triompher des curés. Le collège fut supprimé en 1849. Mais bientôt les frères eux-mêmes furent vivement critiqués. On les accu-

(16) *L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854*, thèse compl., Paris, 1920.

sait de mal appliquer les idées d'éducation pratique qu'ils avaient opposées autrefois à celles des fondateurs du collège. Or, le Second Empire avait l'ambition de réaliser ce que le ministre Hippolyte Carnot avait prescrit en 1848 : l'enseignement technique dans les colonies. Il protégea les cours d'art ménager à l'usage des jeunes filles indigènes (établissement de Mme Luce à Alger, de sœur Marie de la Croix à Saint-Louis). Surtout il essaya de lier l'œuvre scolaire avec la vie pratique : témoin l'établissement d'Arts et Métiers du général Hanoteau en Kabylie.

Faidherbe avait étudié pendant six ans le monde musulman en Algérie et se tenait au courant des dernières créations. « En 1856 le gouvernement du Sénégal (c'est lui-même qui parle), convaincu de la nécessité de former quelques indigènes d'élite pour nous aider dans notre œuvre de civilisation et d'assurer en même temps le recrutement des interprètes pour les diverses langues du pays, fonda une école qui fut d'abord appelée « Ecole des otages », parce que les quelques fils de chefs qui s'y trouvaient nous avaient été donnés en cette qualité par leurs pères, et qui prit ensuite le nom d'*Ecole des fils de chefs et des interprètes* » [17]. Officiellement créé par arrêté du 31 mars 1857, l'établissement fut ouvert solennellement par le gouverneur le 7 avril suivant. Dans son discours d'ouverture, Faidherbe montrait qu'il était nécessaire d'instruire les musulmans noirs. « Les musulmans d'Algérie vont volontiers à l'école, disait-il .. Mohammed a ordonné à son serviteur Zeid d'apprendre plusieurs langues. Il est donc clair que le Coran conseille l'étude des langues étrangères ». Il s'agissait là d'une sorte d'école secondaire analogue au collège arabe-français d'Alger ; mais Faidherbe n'avait pas oublié l'enseignement primaire. Il reprochait aux religieux de borner un peu trop l'éducation à la connaissance du catéchisme. Il voulait un programme plus « industriel ». Dès 1856 il avait fondé une école laïque où on n'enseignait que le français et l'arithmétique. Les frères furent bien obligés de modifier leurs programmes, et ils créèrent à leur tour des cours du soir, où ils donnaient des leçons de français et d'arithmétique élémentaire.

En 1860, Faidherbe, présidant simultanément la distribution des prix de l'école des fils de chefs et de l'école primaire laïque, prononça un discours où il retraça l'œuvre accomplie : « Nous nous intéressons d'une manière toute particulière à la question de l'enseignement pour les indigènes, et en cela comme bien d'autres choses, nous n'avons qu'à imiter ce qui se fait en Algérie » [18].

En *Cochinchine* aussi, l'influence de l'expérience algérienne est incontestable. Avant la conquête, les religieux catholiques installés dans le pays ne pensaient qu'à la conversion des Annamites. Ils enseignaient le latin, pour que leurs jeunes catéchumènes puissent réciter les prières, mais pas un mot de français. Lorsque les officiers de marine ont été chargés d'administrer le pays conquis, ils n'ont pas trouvé d'interprètes, et ils ont été obligés de se rappeler les rudiments de latin qu'on leur avait appris au collège pour pouvoir communiquer avec leurs administrés. On se demande ce que pouvait devenir la langue de Virgile lorsqu'elle servait d'intermédiaire entre des enseignes de vaisseau et des fils de mandarins cochinchinois. On comprend que notre premier gouverneur, l'amiral Charner, ait eu hâte de fonder une *école franco-annamite*. Cet établissement. créé le 29 septembre 1861, fut confié à l'évêque d'Adran. On recommanda au directeur de s'attacher avant tout à former des interprètes. Des indemnités étaient accordées aux parents qui enverraient leurs fils faire leurs études dans cet établissement. Les premiers professeurs furent des frères de la Mission et des officiers ou des sous-officiers de marine. Lorsque l'établissement put être perfectionné, on précisa la mission des maîtres : apprendre aux élèves à parler, à lire et à écrire en français, à utiliser les quatre règles d'arithmétique, le télégraphe Morse et l'art de mesurer un champ. Je n'ai pas sous les yeux ces instructions, mais il me semble qu'il s'inspire de l'expérience algérienne, et on aurait beaucoup étonné le digne évêque, à qui fut confié le soin de diriger l'école, si on lui avait dit qu'il appliquait un règlement conçu par un adversaire de sa foi, le philosophe Charles Lambert, sur les bords du Nil, en 1835.

(18) Cultru, *Hist. du Sénégal*, p. 365.

On trouve à la même époque en *Océanie* des préoccupations analogues. Pour répondre aux désirs du gouvernement, les écoles des missionnaires protestants prirent un caractère moins confessionnel. Deux ans plus tard une école professionnelle fut fondée à la direction de l'artillerie de Tahiti et un projet de réorganisation de l'Instruction publique entra en application.

C. — *Les troupes indigènes*

En ce qui concerne le service militaire indigène, l'influence de l'expérience algérienne est encore plus nette. On n'a pas attendu la politique du Royaume arabe pour organiser les premiers corps de tirailleurs et de spahis, mais c'est à partir de 1860 qu'ils formèrent une véritable armée.

Au *Sénégal*, depuis 1819, on incorporait dans l'armée des esclaves rachetés, c'était une bonne affaire pour les chefs locaux, qui se livraient à des actes de violence pour se procurer des captifs qu'ils vendaient au gouverneur français. Lorsque l'esclavage fut supprimé, en 1848, on essaya d'assimiler au soldat français le noir qui s'enrôlait pour sept ans, mais il était difficile d'obtenir de l'indigène un engagement d'une si longue durée. En réalité, les soldats noirs n'étaient que les domestiques des Européens [19].

En *Algérie*, dès le début de la conquête, on incorpora des kabyles, à l'exemple des Turcs, qui utilisaient des contingents indigènes, en particulier des zaouas, célèbres par leur vaillance, dont nous avons fait nos zouaves. Plus tard ce corps fut composé de Français, mais on avait créé en 1841 les *tirailleurs algériens*, composés presque exclusivement d'engagés volontaires indigènes. Des cavaliers algériens (*spahis*) formaient une sorte de police mobile. Sous Napoléon III les effectifs des corps de troupes indigènes furent considérablement accrus [20].

(19) Claude Faure, *La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires (1779-1858)*, Revue d'histoire des colonies françaises, 1920, 3e trim., p. 5 à 108.

(20) Nous ne pouvons ici retracer l'histoire de nos troupes indigènes d'Algérie. On se reportera au beau livre du Général Azan, *L'armée d'Afrique*, Coll. du Centenaire de l'Algérie, p. 1930.

De cette expérience algérienne Faidherbe sut tirer profit au *Sénégal*. Rompant avec le système ancien d'assimilation, il voulut former un bataillon indigène, recruté par engagements volontaires, corps à part, bien rémunéré, pourvu d'un uniforme spécial et d'un armement adapté à sa fonction. En 1856 il en parla au Ministre. Il savait bien que l'idée plairait à l'Empereur, et il n'en attendit pas longtemps la réalisation : le 21 juillet 1857, Napoléon III signait à Plombières un décret qui fondait le corps des *tirailleurs sénégalais*. Faidherbe lui donna un uniforme qui ressemblait beaucoup à celui des zouaves d'Algérie : manteau à capuchon, veste et gilet à la turque, en drap bleu de roi bordé de jaune, chemise sans col, ceinture d'étoffe rouge, large culotte ottomane en toile blanche ou en cotonnade bleue, souliers à guêtres blanches. Cet uniforme brillant et le fusil double dont fut dotée la troupe (un vrai « fusil de chef ») attiraient les noirs beaucoup plus que l'appât de la solde (0,50 par jour pour le tirailleur de 2e classe) à laquelle s'ajoutait la ration alimentaire semblable à celle des Européens, des primes d'engagement et de rengagement. En dehors du service les tirailleurs jouissaient de beaucoup de liberté. L'expérience ne coûtait pas beaucoup au noir puisque l'engagement n'était que de deux ans. Dans de pareilles conditions, Faidherbe n'eut pas de peine à recruter des volontaires. Son bataillon, à la fin de 1857, avait déjà 250 hommes. En 1861 il comprenait six compagnies. Il se distingua au cours des campagnes du Cayor et du Sine.

Se fondant sur ces résultats, Napoléon III fut de plus en plus convaincu de la possibilité d'économiser les forces européennes en faisant garder nos colonies par des soldats indigènes, utilisables au besoin en Europe. En 1863 des détachements de tirailleurs et de cavaliers arabes furent installés en garnison à Paris, où ils eurent un grand succès de curiosité. L'Empereur avait une telle confiance en eux qu'il avait conçu l'idée de les caser aux frontières de l'Algérie en colonies militaires. Ces *smalas* propageraient en même temps nos méthodes de culture. Il imposa cette idée, assez dangereuse, à son entourage et au maréchal Pélissier, alors gouverneur général de l'Algérie.

L'engouement de l'empereur pour les troupes indigènes

était bien connu. Ceux qui voulaient lui plaire déclaraient très fort qu'ils désiraient faire une colonisation qui ne coûterait même pas de sang français.

En *Cochinchine* les amiraux se hâtèrent, en 1864, d'organiser une armée indigène, formée d'engagés volontaires auxquels on adjoignait des miliciens désignés par les villages. Nous eûmes nos tirailleurs et nos cavaliers annamites, ces derniers organisés comme les spahis algériens.

On sait que les « turcos » d'Algérie se conduisirent vaillamment pendant les guerres de l'Empire. Napoléon III en tira une conclusion générale : la possibilité d'une parfaite collaboration dans tous les domaines avec l'élément indigène dans nos colonies.

C'est ainsi que peu à peu la doctrine du protectorat prit corps.

D — *Le gouvernement par les chefs indigènes*

Le gouvernement par des indigènes soumis au contrôle français existait déjà dans deux de nos anciennes colonies.

A *Tahiti* le système était extrêmement simple, puisque notre protectorat résultait d'un traité signé entre notre représentant et la reine Pomaré. Cette convention nous faisait un devoir de maintenir les institutions du pays, mais les lois d'ordre général étaient faites par le gouverneur français. Au début, la justice fut rendue par des conseils de guerre ; mais, à partir de 1845, on ne leur laissa que le soin de juger les crimes. Les affaires intéressant les Européens ou les rapports entre Européens et Indigènes furent confiées à une juridiction française comprenant une justice de paix, un tribunal de première instance et une cour d'appel. Mais on conserva les tribunaux indigènes, qui continuèrent à juger suivant les usages locaux. Le gouverneur n'intervenait que s'il le jugeait convenable, et en général pour modérer les peines prononcées. Le Second Empire voulut développer les droits de ses sujets tahitiens. L'ancienne Assemblée législative, qui avait continué à siéger, sans exercer de pouvoir réel, fixa ses lois électorales. En 1855 elle précisa l'organisation judiciaire des indigènes : A l'échelon inférieur se trouve le juge du district, qui rend son jugement d'office en cas de flagrant délit, et, dans les autres cas, sur autorisation préalable du conseil du district. Au-dessus se trouve le tribunal d'appel, composé d'un président nommé par la reine et de juges temporaires. Enfin une Cour suprême. Le système dut fonctionner assez mal, puisque ces tribunaux furent supprimés en 1865 [21].

Le *Sénégal* a été dénommé « pays de protectorat » jusqu'en 1920. Il n'existait au début que des traités passés avec les chefs et garantissant le respect de l'organisation politique, de la religion, des institutions et des mœurs du pays. Les officiers commandants de postes assuraient le contrôle. Mais, quand notre domination se fut étendue assez loin dans l'intérieur, on créa des arrondissements dirigés par des officiers assistés de chefs indigènes. En 1859 il y en avait trois.

L'influence de l'organisation algérienne se fit nettement sentir en 1863. C'est à cette date qu'on créa une direction des Affaires politiques à Saint-Louis et un bureau des Affaires politiques dans chaque arrondissement. Enfin on divisa ces derniers en cercles, chacun étant dirigé par un commandant nommé par le gouverneur. Il y a dans cette organisation une analogie assez frappante avec celle des bureaux arabes [22].

La politique du protectorat fut appliquée à la même époque en *Indochine*. Au *Cambodge*, royaume dont le souverain s'était librement donné à la France, on ne pouvait concevoir un autre régime. Mais en *Cochinchine* le problème était plus complexe.

Le Ministre de la Marine, Chasseloup-Laubat, écrivit de sa main à l'amiral Bonard de longues instructions qui dévoilaient déjà l'orientation des idées à Paris. Nous sommes loin du système de l'assimilation ou de celui de l'administration directe inauguré par l'amiral Charner. On a objecté que le gouvernement par les chefs indigènes n'était pas possible en Cochinchine parce que ce pays vivait sous un régime municipal. Mais n'a-t-on pas trouvé en Kabylie une situation analogue ? « Pourquoi ne chercherait-on pas en Cochinchine les

(21) Cf. Ch. Sigwalt, *La justice aux Etablissements français de l'Océanie*, thèse de droit, Paris, 1926.

(22) Sabatié, *Le Sénégal*, p. 329 et 349 sq.

bases d'une organisation analogue à celle des *bureaux arabes* en Algérie ? Nous avons eu tout avantage à respecter, en pays kabyle, les institutions indigènes, notamment les *djemaas*. C'est le principe qui doit être pour nous fondamental » [23].

L'année suivante la tendance du ministre s'accentue : « Nous n'avons nulle intention de faire de la Cochinchine une colonie, comme les Antilles ou la Réunion. C'est une sorte de suzeraineté, de souveraineté que nous voulons, avec un commerce libre, accessible à tous » [24]. Et. quelques jours après la fameuse Lettre à Pélissier, Chasseloup-Laubat, dans ses instructions à l'amiral de La Grandière, est plus explicite encore : « Il ne s'agit pas de fonder une colonie telle que nos pères l'entendaient, avec des colons d'Europe, des institutions, des réglementations et des privilèges ; non, c'est un véritable empire qu'il faut créer ; il nous amènera dans l'Extrême Orient à l'une des plus belles et des plus puissantes positions politiques et commerciales » [25].

Quand il écrivit pour la première fois au gouverneur Bonard, le ministre prêchait un converti. Cet amiral avait été gouverneur de Tahiti et il y avait apprécié les avantages du régime de protectorat. Il connaissait l'expérience algérienne. Il s'empressa donc de remplacer les officiers français par des Annamites, qu'il se borna à faire contrôler par deux inspecteurs des Affaires indigènes.

C'était aller un peu vite en besogne. L'insurrection de 1862 vint lui démontrer le peu d'emprise que nous avions sur le pays, et l'amiral fut obligé de revenir au système de l'administration directe ; mais il prépara activement des cadres indigènes en vue de l'application définitive du système prescrit par le ministre. Son successeur, l'amiral de La Grandière, continua la même politique. Pendant cinq ans il fut obligé de gouverner directement, mais il forma les futurs administrateurs annamites. On conserva le code local, en se bornant à adoucir les peines : par exemple, on défendit de donner aux justiciables plus de dix coups de rotin, encore fallait-il

(23) Duchêne, *Chasseloup-Laubat*, p. 169.
(24) *Ibid.*, p. 203.
(25) *Ibid.*, p. 223-224.

qu'ils fussent déjà reconnus coupables ou que leurs aveux fussent d'un certain intérêt pour la sécurité publique. On en vint même à interdire l'usage du rotin [26]. Les taxes furent révisées, les corvées et réquisitions réglementées ; mais les autorités municipales conservèrent en fait leurs attributions administratives. Seule la population européenne, régie comme en Algérie par le Directeur des Affaires civiles, était soumise à la loi française.

En réalité c'est précisément en *Algérie* que le système du protectorat ne fut pas appliqué, et il ne pouvait l'être. La France avait toujours respecté l'autonomie des tribus et la justice indigène ; mais le système du Royaume arabe tendait à reconstituer des pouvoirs locaux brisés par une occupation longue et difficile et il heurtait les sentiments d'une population française très entichée de sa supériorité et des droits acquis par un travail persévérant, peu certaine enfin de la solidité de son œuvre. Je n'ai pas à rappeler ici l'évolution de la politique algérienne de Napoléon III qui, après la suppression du Ministère de l'Algérie et des colonies, laissa deviner ses préférences jusqu'au moment où, le 6 février 1863, dans une lettre au maréchal Pélissier, alors gouverneur général, il lança la formule du *Royaume arabe*. Les colons y virent un défi. L'agitation dans le pays fut grande ; mais l'empereur resta fidèle à son principe, et sa lettre à Mac-Mahon, le 20 juin 1865, soutient les idées de la première en entrant longuement dans les détails d'application : respect des tribus, de leurs terres de leurs coutumes, accession des musulmans aux emplois civils et possibilité pour eux d'obtenir la nationalité française, etc.

L'histoire de cette phase de notre politique algérienne commence à être connue, mais on n'a pas assez remarqué que les autres colonies ont été dirigées à la même époque suivant la même tendance. Même en *Nouvelle-Calédonie* la politique de collaboration avec les indigènes a été esquissée, bien que cette colonie fût encore dans l'enfance. Le premier gouverneur de l'île fut un Saint-Simonien, l'amiral Guillain.

(26) B. Camilli, *La représentation des indigènes en Indochine*, thèse de droit, Toulouse, 1914, p. 50 sq., et Cultru, *op. cit.*, p. 218 sq.

Il entra bientôt en lutte avec les frères Maristes qu'il accusait d'exploiter les indigènes au point de les amener à la révolte. Mais le Ministre de la Marine fit la sourde oreille et n'accepta pas de contrôler le puissant ordre religieux, qui monopolisait le maigre commerce de l'île. Tenace, le gouverneur réussit à toucher directement l'Empereur. Ses rapports étaient envoyés à Mme Guillain (elle-même Saint-Simonienne fervente), qui les portait à Mme Cornu, Egérie de Napoléon III. Mais, dans l'état actuel de notre information, nous ne pouvons préciser les résultats de ces démarches (27).

On a donc tort de parler d'une « politique du Royaume arabe ». On assiste en réalité, de 1860 à 1870, à une modification profonde de la doctrine coloniale française, tendant à transformer en protectorats nos possessions d'Outre-mer.

E. — *La fin du cantonnement*

C'est sur la propriété indigène que la politique nouvelle de l'Empereur a eu l'action la plus profonde. Pour ne pas laisser inoccupées les terres récupérées par les opérations de cantonnement, on les concède volontiers aux Arabes : sur 34.000 hectares distribués en 1863, 19.000 sont accordés à 315 bénéficiaires indigènes. Le Gouvernement empêche désormais les colons de s'approprier de nouvelles terres. En Algérie le sénatus-consulte de 1863 prescrit la délimitation du territoire des tribus, leur répartition entre les différents douars et le partage entre les membres du douar si l'Administration juge la mesure opportune. En conséquence, les indigènes ont vu leurs droits précaires se transformer en véritable propriété. Et, comme l'Administration se garda bien de faire cesser le régime d'indivision, les colons furent mis dans l'impossibilité d'acheter des terres.

La tendance à protéger la propriété indigène, nous la discernons à la même époque dans toutes les colonies, même en Cochinchine (28). A *Tahiti* l'ordonnance du 14 août 1864

(27) Document inédit tiré des archives de Mme Cornu, et actuellement en ma possession.

(28) Bruel, *op. cit.*, p. 40 sq.

défend les indigènes contre la tentation qu'ils ont d'aliéner trop facilement leurs biens : Aucun Français ou étranger n'est désormais admis à acquérir des terres ou à louer à long terme dans les limites désignées de 22 villages. Ici, comme en Algérie, on essaya de transformer le régime d'indivision en propriété privée. C'est dans cette intention qu'une ordonnance de 1865, convertie en loi le 28 mai 1866, soumit la propriété au régime des codes français. Mais les juridictions indigènes conservaient leur pouvoir en matière foncière, et les anciens conseils de district, qui dataient de l'indépendance du pays et qui n'avaient plus leur raison d'être, reprirent de l'importance, car ils constituaient le premier degré de la juridiction pour toute contestation ayant trait à la propriété. Sous un pareil régime il devint en réalité impossible aux Européens de constituer de nouvelles plantations (29).

Au *Sénégal* on ne peut parler d'opération de cantonnement puisque les indigènes ne connaissent pas la propriété, et puisque la colonie n'était qu'un comptoir. Mais Faidherbe a fait de grands efforts pour pratiquer la colonisation par les indigènes. Il leur donna des concessions et des villages nouveaux s'élevèrent sur la pointe de Barbarie, dans l'île de Sor, auprès de Leybar et à Gandiole (30).

F. — *Les grandes concessions*

L'agriculture aux indigènes, le commerce, l'industrie, le crédit, les grands travaux aux Européens, telle est la doctrine officielle à la fin du Second Empire. Vers 1865 les méthodes économiques des Saint-Simoniens commencent à passer dans nos possessions d'Outre-mer.

En *Nouvelle-Calédonie* l'amiral Guillain, qui en est resté à un Saint-Simonisme de 1830, ne peut résister à l'idée d'appliquer ses doctrines. En 1864 la frégate « La Sybille » y débarque un convoi de transportés. L'amiral choisit dans ce groupe vingt colons, chacun exerçant une profession différente et leur concède 300 hectares dans la région de Yaté,

(29) Bonhoure, *op. cit.*, p. 68.

(30) Cultru, *Hist. du Sénégal*, p. 358.

avec l'outillage, les semences et le bétail nécessaires. Les bénéfices de l'association seront divisés en deux parts, l'une répartie également entre les colons, l'autre au prorata des journées de travail. Le gouverneur essaye de donner aux sociétaires l'enthousiasme nécessaire à une bonne production. Hélas, huit jours après, un incendie détruit le campement. On répare les pertes, mais l'emplacement est mal choisi. Le résultat est médiocre et, au bout d'un an l'association est dissoute (31).

L'amiral ne s'en tint pas à cet essai. Il créa la ferme modèle de Yahoué. non loin de Nouméa, et essaya encore d'y initier les transportés à la vie agricole, en les soumettant à une discipline sévère (32). La ferme ne prit pas un grand développement. Ses idées furent appliquées aussi dans les camps et dans les centres de concessionnaires, à tel point que, selon M. Augustin Bernard, toute la création pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie continuerait d'être marquée de son empreinte (33). Toutefois la question n'a pas été encore suffisamment étudiée.

Ce n'est pas ce système vieillot d'association qui donnera des fruits, c'est le saint-simonisme des grands banquiers soutiens de l'industrie. Paulin Talabot fonde sa *Compagnie Générale Algérienne*, qui doit être à la fois une banque, une entreprise chargée de l'outillage industriel et commercial de l'Algérie, une société de colonisation agricole dont les travailleurs pourront plus tard devenir les actionnaires et un organisme destiné à moderniser et à stimuler l'agriculture indigène. L'Empereur lui concède 100.000 hectares de bonne terre et annonce que les 200 millions que cette société va mobiliser donneront à la vie économique du pays un vigoureux essor. Ce n'est pas la première grande entreprise de colonisation. Déjà, sous Randon, la Compagnie genevoise a été richement dotée, dans la région de Sétif. La Compagnie de l'Habra et de la Macta va drainer de grands marais en Oranie et les mettre en culture ; mais aucune de ces entre-

(31) Aug. Bernard, *L'archipel de la Nouvelle-Calédonie*, thèse de Lettres, Paris, 1894, p. 418.

(32) *Ibid.*, p. 408.

(33) *Ibid.*, p. 418.

prises n'a les dimensions et les ambitions de la Compagnie générale algérienne, dont l'Empereur paraît vouloir faire une nouvelle Compagnie des Indes.

Il semble que, jaloux de ces succès, les Péreire, grands rivaux des Talabot, aient cherché à mettre la main sur les richesses de la Tunisie, à la faveur de la politique d'emprunts du bey, comme ils avaient cherché à exploiter la Turquie, par l'intermédiaire de la Banque Ottomane. Mais ce mouvement tournant a eu à peine le temps de s'esquisser, car le Crédit Mobilier a sombré en 1867. Le principal bailleur de fonds du gouvernement beylical fut un élève des Péreire, Oppenheim. Le pays fut livré à d'étranges spéculateurs. L'un d'eux, le fameux révolutionnaire italien Cernuschi, ancien employé du Crédit Mobilier, y gagna en quelques jours une commission de 600.000 francs, fonda peu après la discrète succursale du Crédit Foncier qui devait s'appeler la Banque de Paris et des Pays-Bas, et devint à Paris un Nabab aussi fastueux et moins naïf que le héros d'Alphonse Daudet. En quelques années la Tunisie devint la proie de grandes banques qui ne se sont guère souciées de la mettre en valeur.

En *Cochinchine* les instructions de Chasseloup-Laubat mettent au premier plan la question de l'équipement économique, qu'il promet de favoriser de tout son pouvoir : « C'est ainsi que j'étais soutenu en Algérie quand je posais la première pierre d'une immense ceinture pour la ville d'Alger, lorsque je creusais des bassins nouveaux, que je traçais l'emplacement d'un pont situé au-dessus de celui des Romains à Constantine. Je n'y passerai jamais sans doute, je ne retournerai plus voir ces oasis du désert, où je faisais creuser des puits artésiens qui excitaient tant l'admiration des Arabes, mais qu'importe ? Le nouveau boulevard d'Alger se fait, les bassins s'achèvent, les ports se construisent, l'eau jaillit pour l'Arabe et étanche sa soif ; tout cela restera... » (34). Le ministre s'attribue un mérite excessif, car il n'a fait en Afrique que deux séjours très courts, mais ses intentions sont bonnes. A notre colonie d'Asie les capitaux ne manquent pas. Des sociétés construisent des quais, curent les canaux, édifient

(34) Duchêne, *Chasseloup-Laubat*, p. 172, lettre du 1er fév. 1862.

le marché neuf de Saïgon et le Palais du Gouvernement. Le Creusot fournit des ponts de fer, des canots à vapeur et des chalands. Saïgon, qui n'est encore qu'une agglomération diffuse, est déjà dotée en 1869 de services publics assez perfectionnés.

Au *Sénégal*, le pont Faidherbe franchit le fleuve, large de 525 mètres.

L'industrialisation de la production gagne nos *Antilles*. A partir de 1862 une concentration de la propriété se produit grâce à la fondation de grandes usines pour la fabrication du sucre. Le Crédit Foncier Colonial est fondé en 1865. Avec son système d'obligations au porteur qui lui permet de fournir des capitaux aux principaux planteurs, cette banque est l'actif soutien de l'industrie. Elle favorise les grands centres de production, et, en s'appuyant sur elle, les propriétaires-manufacturiers absorbent la moyenne propriété, modernisent la production et reprennent l'exportation en grand du sucre de canne. La main-d'œuvre leur est fournie par l'importation de noirs, de jaunes et surtout d'Hindous.

Cependant cette œuvre économique ne se réalise pas sans heurts, et la pauvre *Algérie* traverse de 1866 à 1868 la plus grave crise économique de son histoire. Les colons accusent le régime militaire de tout le mal. Pour les faire taire, l'Empereur leur rend le droit d'élire leurs conseillers municipaux, et les Républicains répondent à cette gracieuseté en faisant élire les plus farouches adversaires du régime. Les villes d'Afrique sont de plus en plus sous l'influence des anciens transportés, grâciés par le prince Napoléon et devenus les maîtres de la presse. Ces anciens martyrs mettent de la politique partout, trouvent dans l'« arabophobie » un excellent tremplin et empoisonnent l'atmosphère morale de notre principale colonie. Jusqu'en 1868 ils ont déclaré que le remède à tous les maux ce serait l'octroi d'une « Constitution » à l'Algérie ; mais quand l'Empereur laisse entendre qu'il est disposé à en accorder une, personne n'en veut plus. On critique la commission chargée de l'établir, parce qu'on y voit trop de partisans du régime militaire. Ce qu'on veut maintenant ce n'est plus l'autonomie, c'est l'assimilation pure et simple des provinces algériennes à des départements de la

Métropole. Le conseil municipal d'Alger fait un vœu en ce sens. La Société Impériale d'Agriculture déclare qu'elle désire « la Constitution française, des représentants au Corps législatif, l'élection des Conseils généraux, le gouvernement civil » [35].

EPILOGUE

Lorsque l'Empire s'écroule, en 1870, le programme des colons algériens, qui avaient toujours eu partie liée avec l'opposition, fut adopté par le nouveau gouvernement. La politique *d'assimilation* triompha. L'Algérie fut soumise au régime civil. Le *Sénégal* reçut une pluie de libertés : droit d'élire un député au parlement métropolitain, institution de municipalités, puis d'un conseil général ; on ne parla plus de protectorat jusqu'en 1890. La *Martinique*, la *Guadeloupe*, la *Guyane*, la *Réunion*, les Etablissements de l'*Inde* eurent aussi leurs députés et leurs sénateurs. Même en Indochine, on osa pratiquer le système d'assimilation. On y introduisit le système de la division des Pouvoirs. Au lieu d'un inspecteur, on en eut trois, dotés d'attributions différentes. Parmi les administrateurs les uns furent chargés de la justice, les autres du contentieux, les autres de la perception des taxes. Partout le domaine livré aux colons européens fut considérablement augmenté. La colonisation officielle reprit, et les Algérois, qui s'étaient payé le luxe d'une révolution et avaient connu les angoisses causées par une révolte kabyle, ne virent plus d'un mauvais œil les concessions de terres gratuites à de nouveaux immigrants soumis à un contrôle officiel.



Le tableau que je viens de faire est à peine esquissé. Il n'a d'intérêt qu'au point de vue de la méthode. Je crois qu'il est possible de présenter clairement l'histoire de la colonisation française en se fondant, non sur l'histoire diplomatique ou militaire, mais sur celle des méthodes de colonisation. Ces

méthodes sont conçues par des administrateurs, expérimentées d'abord dans une colonie, puis adoptées par le Gouvernement et insérées dans une politique générale. On les applique alors, plus ou moins adroitement, aux diverses parties de l'empire. Même lorsqu'elles ne sont pas à proprement parler imposées par le Gouvernement de Paris, chaque gouverneur, connaissant les idées du jour et désireux de plaire au Ministre, s'empresse d'adapter à sa colonie, avec les modalités imposées par le milieu physique et humain, les parties essentielles des méthodes qu'il sait bien cotées dans les « hautes sphères ». En déterminant les lignes directrices de cette politique et en renonçant à l'étude fragmentée de l'histoire des colonies françaises telle qu'on l'a faite jusqu'ici, nous pourrons voir clair au milieu d'une foule de règlements et de décisions dont nous ignorions l'harmonie, reconstituer la chaîne de notre politique coloniale, et faire ainsi un travail éducateur.

MARCEL EMERIT.

TEXTES ARABES D'ALGER

AVANT-PROPOS [1]

Certains lecteurs pourront s'étonner que ces Textes arabes d'Alger *n'aient pas été, comme les recueils analogues, présentés en caractères arabes. Sans qu'à proprement parler on s'en excuse, on croit bon de s'en expliquer en quelques lignes. La plupart des philologues qui, depuis soixante années, ont réuni en Afrique du Nord des morceaux de littérature populaire pour les soumettre à un examen grammatical, se sont constamment préoccupés de trouver une forme* écrite *susceptible d'être placée en regard de la traduction. Toujours pressés, ayant la volonté de faire vite et bien, ils ont en général eu recours au dictionnaire afin de vérifier l'orthographe exacte du mot qu'ils entendaient. Conformément à cette habitude de traiter chaque terme selon sa nature primitive, littéraire, lexicographique, morte pour ainsi dire, non d'après son aspect actuel, réel, vivant, ils avaient fini — méthode très douteuse — par ne voir sous chaque vocable* entendu *que le vocable* écrit*. C'est donc pour rompre avec cette tradition fausse qu'ici on a supprimé délibérément l'écriture arabe.*

Mais il fallait ensuite essayer de découvrir une solution satisfaisante. Des recherches de phonétique aussi étendues que minutieuses ont bientôt montré que le peuple a tendance à abréger les voyelles longues, tandis que les « honnêtes gens » s'appliquent à peser sur elles et à parler un arabe pur et

(1) J'adresse mes sincères remerciements à M. Jean Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, qui a bien voulu lire cette étude en épreuves et la faire bénéficier de sa connaissance de la dialectologie nord-africaine.

correct. Ce principe, très important pour l'étude du parler d'Alger musulman, donne les premiers résultats suivants :

1) *L'opposition phonologique ancienne des longues et des brèves est en voie de disparition. Dans quelques cas, elle a été ramenée à une opposition de timbres.*

2) *Dans la réalisation phonétique, certaines voyelles peuvent être plus longues que les autres, soit qu'on veuille insister sur la syllabe où elles se trouvent pour mieux convaincre, soit que le mot se rencontre à une coupe de sens.*

3) *Le dialecte n'a plus de brèves en syllabe ouverte. Les anciennes brèves en syllabe ouverte sont tantôt supprimées, tantôt allongées, tantôt protégées par une gémination ou un groupe de consonnes récent.*

Quoi qu'il en soit de ces explications, il conviendra, une fois admises les règles précédentes, de considérer ces pages comme d'authentiques échantillons de cette riche littérature arabe populaire dans l'Algérie de 1942, où se succèdent de rapides romans d'aventures, des tableaux de mœurs, des récits légendaires, des chansons satiriques, des contes plaisants ou de simples historiettes destinées à la fois à instruire et à amuser.

I

Images de la Casbah[2]

Monologue du guide

Si vous voulez, Monsieur, parcourir la Haute-Ville, je ne vous conseille pas de le faire seul. Car vous risqueriez de laisser dans cette promenade non seulement votre porte-monnaie, mais aussi votre costume, comme cette riche étran-

I

T^{s}aswirāt^s m-al qaṣḅa[3]

Al-gäwwād[4] yaqğäm[5] waḥdo

Ida t^{s}ḥab ya sidi t^{s}ḥawwas fi-ġ-ğbäl[6] ma nḍaḅḅarš aεlīk t^{s}roḥ waḥdāk. Ela k̲āṭar t^{s}anğäm t^{s}k̲alli fi had t^s-t^{s}aḥwisa ma ši ğir t^{s}azḍāmäk[7] lbast^{s}ak gūna kima had-əl-bäṛṛanīya mṛaffha älli l-εam älli fat^s ṣabōha qrib okoll εoryana fi roknat^s zniqa

---

(2) Ces lignes ont été presque entièrement écrites sous la dictée d'un vieux guide algérois, Ḥağğ Moḥammed Masεōdī qui a conduit des milliers de touristes à travers Alger et sa banlieue.

(3) Ce mot qui, à Alger musulman, désignait anciennement la citadelle turque, s'applique de nos jours à l'ensemble des quartiers indigènes formant la Haute-Ville. Comparer classique *qaṣabat* — « partie principale d'un pays ». Cf. aussi G. Marçais, *Le Djebel d'Alger : Coup d'œil sur les bas-fonds de la Ville Haute, in les Dernières Nouvelles*, N° du samedi 18 juillet 1942, p. 2 (Alger). Comp. avec les notations directes et précises, sobres d'ailleurs, mais fraîches d'un artiste contemporain, A.-L. Breugnot, *Images d'Alger.* Alger, 1943, *passim.*

(4) Guide, conducteur. Terme d'origine manifestement rurale, en *gāf*, dont la présence ici s'explique assez, le mot correspondant en *qāf* : *qäwwād* signifiant : entremetteur.

(5) A côté de *hḍar*, *t^{s}kallām*, pour exprimer l'action de parler, on trouve aussi fréquemment : *qğam* qui indique des propos familiers.

(6) Littéralement : mont, montagne. Cf. *al-ğabal-*. Ici le mot désigne la *Haute-Ville. Cf.* références de la note 3.

(7) Porte-monnaie, d'origine vraisemblablement berbère : Cf. Huyghe, *Dictionnaire Kabyle-Français*, p. 314. Les lexiques, comme : Belkassem Ben Sédira, *Dictionnaire Français-Arabe de la langue parlée en Algérie*, 5e éd., Alger, 1910, p. 491 ; M. Beaussier, *Dictionnaire Pratique Arabe-Français*, 3e éd., M. Bencheneb, Alger, 1931, p. 428, notent la graphie *tazdām*, pl. *tzādam*. tandis que la prononciation courante fait apparaître un *ḍ* emphatique.

gère qui, l'an dernier, fut trouvée presque nue, au coin d'une petite rue sale et obscure : pour satisfaire sa curiosité de femme et de touriste, elle s'était juré d'aller sans guide de la Place de la Lyre à la Prison de Barberousse, en toilette somptueuse, avec des perles au cou, des bagues aux doigts, et, dans son sac, vingt mille francs — sans guide ! Mal lui en prit. Attirée dans une impasse, elle fut assommée, dépouillée, abandonnée sur le pavé. Lorsqu'elle revint à elle, elle se mit à pleurer et à gémir, et ses cris attirèrent deux passants charitables qui l'aidèrent à retrouver son chemin. Mais le voleur était loin !...

madḷama (8) o-mwaṣṣk̲a : baš t^{s}farraḥ qalbha had-m-mṛa bäṛṛanīya ḥalfat^{s} ḥat^{s}t^{s}a t^{s}amši bla gäwwād män plāṣat^{s} lā līr (9) ḥat^{s}t^{s}a-l-Sürkağī (10) o-hiyya fi läbsa šabba bäzzāf o-l-ğōhor fi raqbat^{s}ha o-ɛošrin aläf frank (11) fi täzḍamha ! Had-ar-ray ma ṣaḥš männo. Fi waḥd əz-zniqa maqṭōɛa surɛōha o-ɛṛṛaāwha o-rmāwhā ɛla-l-blaṭ. Ki (12) faṭnat^{s} bdat^{s} t^{s}abki o-t^{s}nāzaɛ o-män ɛyaṭha ğaw zoğ nt^{s}aɛ ən-nas ṭaybīn ğayzin älli raḍḍōha fi ṭrīqha. W-lakin əs-särrāq kān bɛīd !...

(8) La prononciation générale est en *ḍ*, tandis que l'écriture fait apparaître un *ḏ*.

(9) Français : La Lyre. Rue qui sépare distinctement, à Alger, la ville européenne et la cité indigène. Sur *plāṣa*, voir W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 242.

(10) C'est ainsi qu'à Alger musulman on désigne la prison civile de Barberousse. Dans le peuple, on fournit — je donne cette explication pour ce qu'elle vaut — l'étymologie suivante : ce serait la déformation voulue, argotique de *Sidi Nāği*, marabout dont le tombeau se trouverait encore actuellement dans les fondations de l'édifice moderne. (Sur ce procédé, voir mon étude : *l'Argot des Arabes d'Alger*, in *Rev. Afric.*, Nos 390-391 (1er et 2e trim. 1942), t. LXXXVI, p. 77 ; tir. à part, pp. 5-6). D'autre part, M. Bresnier, dans sa *Chrestomatie arabe*, 2e édition, Alger-Paris, 1857, p. 39, traduit *dâr sarkadgi : la maison du Vinaigrier*, *sarka* signifiant en turc *vinaigre* (plus exactement : *sirke*). Cependant, il paraît plus vraisemblable d'admettre que *särkāği* représente une transformation de *sokārği* « ivrogne », après métathèse du *rā*, procédé fréquent. Cf. M. Bencheneb, *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, Alger, 1922, p. 49.

(11) Du français : franc, avec prononciation du *c* final, conformément au traitement général des gutturales finales d'origine étrangère dans le parler d'Alger musulman.

(12) Cette forme syncopée, *ki* pour *kif*, cl. *kayfa*, « comme », joue à la fois le rôle d'adverbe de comparaison « comme » et de conjonction de subordination marquant le temps : « quand, lorsque ».

Donc, si vous désirez consacrer l'une de vos après-midi à la visite des quartiers les plus authentiquement arabes de notre cité, prenez la peine de convier un ami sûr qui saura, le cas échéant, vous défendre contre les malfaiteurs. Mais avant tout il vous conduira vers de simples et sains spectacles dont tous vos films n'ont réussi à reproduire qu'une image imparfaite et fausse.

Quittons, je vous prie, ce carrefour bruyant et, après avoir salué au passage ce charbonnier debout sur le seuil de son obscure échoppe, pénétrons dans cette ruelle qui semble nous inviter par l'offrande de ces tas d'oranges et de mandarines,

Ela had-əš-ši ida t^{s}ḥab t^{s}ḥawwäs kāš (13) ɛṣiyya fi ḥōma (14) män ḥwam bladna älli homa män aṣalhom ɛrab mā dabik t^{s}aɛraḍ aḥbib ṣdīḳ älli yaqdär yḥamī ɛlik m-əs-sarrāqīn ida kāš ma yawqaɛ. Lakin qbal koll ši ywarrilak forğāt^{s} älli yanğäm yaḥḍarälhom kbir o-sḡir (15) w-älli l-fīlm (16) nt^{s}aɛkom ma ɛṭaw ḡir t^{s}aṣwira ma ši mast^{s}wiyya o-b-əl ḡlaṭ.

Ida t^{s}ḥab äyya nak̲k̲orğo män had-maqṭōɛ aṭ-ṭrōq win əz-zga o-baɛd mā nqolo əs-salām l-had əl-faḥḥām älli ṛāho wāqaf ɛand bab ḥanōt^{s}o l-maḍlama ayya naddok̲lo fi had əz-zniqa älli ṛāhi t^{s}aɛraḍ fina b-had əl-ɛormāt^{s} (17) nt^{s}aɛ al^{s}-t^{s}šina (18)

(13) Il est curieux de constater que cet avatar de l'ancien adverbe interrogatif *kifāš* « comment ? » se trouve employé comme adjectif indéfini avec le sens de « n'importe lequel ».

(14) *Ḥōma*, pl. *ḥwam* : quartier résidentiel. Cf. W. Marçais : *Textes arabes de Tanger*, p. 273.

(15) Mot à mot : auxquels peuvent assister grands et petits.

(16) Du français : film, avec allongement de la voyelle, comme il arrive le plus souvent pour les mots d'origine française.

(17) On trouve, pour désigner le tas, un féminin régulier *ɛorma*, pl. *ɛormāt^{s}*, et une forme masculine : *ɛorram*, dont le pluriel est : *ɛrāram*. Comparer cl. *ɛormat-*, *ɛaramat-*, pl. *ɛaram* « amas, tas ».

(18) Littéralement : (le fruit) de Chine. Alors que le nom classique *nāranğ-* ne désigne plus que l'orange amère sous la forme *laranğ* et que *burtuqān* est inconnu, *t^{s}šina* est uniquement employé à Alger musulman. Cf. S. Bencheneb, *Chansons satiriques d'Alger, première moitié du XIVe siècle de l'Hégire*, in *Revue Africaine*, No 354-355 (1er-2e trim. 1933), pp. 75-117 ; No 356 (3e trim. 1933), pp. 296-352 ; tirage à part, p. 68.

ces couffins de figues, de dattes, de raisins secs, ces régimes de bananes.

Regardez à droite. Entendez-vous les cris qui s'échappent de cette maison ? Voulez-vous y jeter un coup d'œil ? C'est une école arabe. Voyez ces petits enfants studieusement penchés sur leurs planchettes blanchies. Ils lisent des extraits du Livre Sacré que le maître leur a dictés. Tout à l'heure, il les rendra à la liberté. Aussitôt, ils courront à toutes jambes, et, comme la plupart appartiennent à d'humbles familles, ils se hâteront d'aider l'un son père, crieur public, l'autre son frère, marchand de poissons ; d'autres s'empresseront auprès des dames chargées de lourds paquets afin de gagner quelques sous.

o-l-mandarīn (19) *o-had-əl-qfōf* (20) *nt^{s}aε əl-karmōṣ wa t^{s}-t^{s}mar wa z-zbīb o-had-əl-εrāğān nt^{s}aε əl-mōz.*

Šōf εla limna (21). *Rāk t^{s}asmaε əz-zga älli k̲āraǧ män had əḍ-ḍar ? T^{s}ḥab t^{s}armi εaynak fi qalb mänha* (22) *? Hada msīd* (23) *əεrab. Šōf had-əd-dṛiṛiyāt^{s}* (24) *älli ṛāhom maylin εla lwiḥāt^{s}hom byoṭ yaqqrāw b-əl-qalb fi qaṭεāt^{s} maṣḥaf əl-qor'ān älli ft^{s}ahomalhom* (25) *šik̲hom. Šwiyya hakda ysarraḥhom o bifi* (26) *yroḥo yağriw o-ki-kot^{s}rat^{s}hom män*

(19) Du français : mandarine.

(20) *Qoffa*, cl. *qoffat-* « couffin, panier, cabas », présente au pluriel trois formes différentes : *qoffāt^{s}*, *qfōf* et *qfaf*. A rapprocher du grec Κόφινος « corbeille » et du latin « *cophinus* » « id. ».

(21) Sous-entendu : *al-yadd* « la main ». Comparer en grec et en latin une tournure analogue : ἐν δεξιᾷ ; *dextrā* « id. »

(22) *Fi qalb män...* « à l'intérieur de... » : véritable locution prépositionnelle, que l'on emploie très couramment. Exemple : *kla t^{s}affāḥa o-fi qalb mänha ṣāb dōda* « il a mangé une pomme dans laquelle il a trouvé un ver ».

(23) *Msid*, pl. *msāyäd* « 1. école coranique (Cf. W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, p. 315) ; 2. école communale française ». Comp. avec le tableau de Fromentin, *Une année dans le Sahel*. Paris, éd. Plon, 1925, p. 43.

(24) Diminutif du collectif *drāri*, ar. commun *ḍrāri*. Cf. cl. *ḏurriyat*, pl. *ḏarāriyy* et *ḏurriyāt-* « 1. enfants ; 2. postérité ». Sur les petits enfants arabes, cf. E. Fromentin, *Une année...*, pp. 209-210.

(25) *Ft^{s}ā*, *yaft^{s}i*, IVe forme de *fat^{s}ā* « 1. dicter ; 2. prononcer une *fetwa*, interprétation de la loi dans un cas difficile ».

(26) Pour *bih fih*. La prononciation courante ne fait ressortir aucun *hā*, tant il est vrai que dans les parlers algériens, notamment dans le dialecte parlé à Alger musulman, cette lettre, déjà très débile, a souvent disparu presque complètement.

Avançons un peu et arrêtons-nous un instant devant le café de Ḥāğğ Naεnaε. De la porte vous apercevrez les clients, dockers et cultivateurs, qui dégustent des verres de thé à la menthe en devisant familièrement. Le garçon est présent, qui les sert avec promptitude. Mais il s'échappe assez souvent... Où peut-il bien aller ? Ne le lui demandez pas surtout. Il ne vous en dirait rien, dussiez-vous le couper en morceaux. Je vais vous révéler pourquoi il s'absente : de temps en temps il quitte la salle commune pour voir ce qui se passe dans la pièce du premier étage, où une fumerie de kif est aménagée : là, étendus sur des nattes de jonc, des jeunes gens bien habillés, le front orné de fleurs, allument de longues

εailāt^{s} ḍεāf b-əl-mğāwla yamšiw yεāwno hada bābāh (27) *əd-dallāl* (28) *o-l-ak̲or k̲ōh əl-ḥawwāt^{s}* (29) *o-l-ok̲rin yaḍḍawro b-ən-nsā älli mt^{s}aqlin* (30) *b-ər-ṛzam* (31) *baš yarrabḥo ṣwirḍowāt^{s}* (32). *Ayya nat^{s}qadmo šwiyya o-nawwaqfō swiεa εand bāb qahwat^{s} Ḥāğğ Naεnaε. M-al-bāb t^{s}šōf əl-mašt^{s}ariyya ḥammalīn bab əd-dzīra* (33) *o-fallaḥīn yaššarbō kisān at^{s}-t^{s}ay bə-naεnaε o-hōma mat^{s}hadt^{s}īn. Aṣ-ṣānaε ṛah hna ymaddalhom b-əl-k̲āffa. Walakin marra εla marra yğīb. Wāyän ṛāh yğōz ? Bal k̲oṣōṣ ma t^{s}saqṣihš... Ma yqarlakši w-aḷḷah wa t^{s}qaṭεo ṭriyfāt^{s} ṭriyfāt^{s}. Ḍorwaq āna nbayyanlak sbāb ğibt^{s}o : sāεa εla*

(27) A Alger musulman, comme dans tous les parlers de la région, la tendance à généraliser l'emploi de ce vocatif redoublé, affecté des désinences normales, a complètement triomphé. L'on a ici : *bābā*, « mon père », *bābāk*, « ton père », *bābāh*, *bābāhā*, *bābānā*, etc...

(28) Ce mot désigne exactement le préposé aux ventes à l'encan (*dlala*). Cf. cl. *dallāl-* « id. ».

(29) De *ḥōt^{s}*, coll. « poisson », cl. *ḥūt-* « gros poisson », on a tiré un nom d'agent sur le type classique *faεεāl* : *ḥawwāt^{s}* « marchand de poissons », tandis que le pêcheur est désigné par *ṣayyād*, cl. *ṣā'id-*, « id. ».

(30) Le masculin a généralement supplanté le féminin au participe pluriel et dans les adjectifs qualificatifs.

(31) *Räzma*, pl. *räzmät^{s}*, coll. *rzäm*, cl. *rizmat-*, pl. *rizam-*, désigne un paquet de linge.

(32) Tel est le pluriel du diminutif *ṣwirḍi*, de *ṣōrḍi*, à prononciation en *ḍ*, non en *d*, comme le notent les lexiques.

(33) Littéralement : *portefaix de la porte de l'Ile*. C'est ainsi que l'on désigne à Alger musulman les débardeurs du port, les dockers.

pipes qu'ils se mettent à fumer avec délices. Parfois, l'un d'eux roule sur le sol, vomit. Alors le serviteur s'élance, le remet à sa place, sans mot dire, le laisse à sa folle illusion, se retire aussi discrètement qu'il est venu...

Peut-être vous demandez-vous pourquoi tant de personnes entourent ce nègre dont la tête est surmontée d'un énorme bonnet blanc ? C'est Gobi, l'illustre marchand de beignets. Secondé par son associé Ali, il fait frire, du matin au soir, les délicieux gâteaux dont sont friands non seulement les gens de chez nous, mais aussi tous les Européens d'Alger et d'ailleurs.

sāɛa yokraǧ m-əl-bit^{s} əl-kbira wa-yrōḥ yšōf wāš ṛāho wāqaɛ fil-b-bit^{s} nt^{s}aɛ ṭabqa-l-awla win kāyän maḥšaša (34).

T^{s}ämmat^{s}ik (35) *ṛākom mgayšin ɛla ḥṣāyar mṣāǧär* (36) *labsīn mlīḥ o-ǧbīnhom b-ən-nwār o-yaššaɛlo sbāsa* (37) *ṭwāl o-yat^{s}kayfo fəl-kif. Marrāt^{s} wāḥəd mänhom yat^{s}gargab* (38) *fəl-arḍ o-yat^{s}qayya. Dik əs-sāɛa əṣ-ṣānaɛ yaǧrī lih wa yḥoṭṭo fi maḍḍarbo bə-s-skāt^{s} o-ykallīh fi mnāmo o-yamšī be-s-syāsa kīma ǧa...*

Balak t^{s}ḥab t^{s}aɛraf ɛlāš had ən-nās kamlīn ṛāhom ḍayrīn b-had ə-wṣif älli ɛando fōq ṛāṣo qanbōɛa bīṭa. Hada howwa gōbi l-kfafǧi (39) *əl-mašhōr. Howwa wa š-šrīko Eali yaqli ma ṣ-ṣbaḥ-l-əl-līl ḥlāwa bnīna älli yḥabbōha ma ši ḡīr bni ɛamna nṣāra* (40) *gāna nt^{s}aɛ Dzāyär o-l-okrīn.*

---

(34) Issu de *ḥšiš*, cl. *ḥašīš-* « herbe sèche », ce mot désigne une fumerie de *haschich*, chanvre indien. Cf. Beaussier, *Dict. prat.*, p. 205

(35) Certains adverbes de lieu, comme *t^{s}ämma* « là », sont pourvus d'une désinence *-ik* ou *-ika* marquant l'éloignement.

(36) Pluriel de **maṣǧīr*, diminutif inusité de : *ṣǧīr* « petit », pl. *ṣǧār*.

(37) *sabsi*, pl. *sbāsa* « longue pipe pour fumer notamment le kif ».

(38) *t^{s}gargab* « dégringoler » (quand il s'agit d'une personne) : IIe forme de *gargab* « culbuter ». Beaussier, *Dict. prat.*, p. 860, note seulement *tkarkab* « id. ».

(39) « Marchand de beignets ». Issu de *kfāf* « beignets », pl. de *kfif* « léger » + *ǧi*, désinence caractéristique de la plupart des noms de métier à Alger musulman.

(40) *naṣrānī*, pl. *nṣārā*. D'une manière générale, ce mot désigne, religieusement parlant, tous ceux qui ne sont pas musulmans, et sur la carte linguistique, les peuples qui n'habitent point les pays de langue arabe, et plus particulièrement les Européens, les Occidentaux.

Si vous avez l'intention de connaître votre destinée, je vous inviterai, Monsieur, à frapper à cette porte verte. Elle s'ouvrira sur-le-champ, et un vénérable vieillard vous priera d'entrer dans son officine, de vous asseoir devant une table ronde. Quand vous aurez consenti à lui verser dix francs, il vous demandera votre nom, celui de votre père ; puis, muni de ces minces détails, il vous donnera sur votre vie des éclaircissements qu'il tirera d'un gros livre jaune.

C'est l'heure de la prière : les fidèles sortent en foule de la mosquée Sīdī Mḥammad aš-Šrīf. Cet homme à la gandoura vert clair, l'imam, regagne paisiblement sa boutique bien propre et achalandée où il vend des essences, des plantes odorantes, du bois d'aloès et d'autres produits exotiques...

Non, Monsieur, laissons ce chemin, s'il vous plaît. Voilà

Idā qoṣḍak t^{s}aɛraf mā ṛāho maǧik naɛɛarḍak yā sīdī t^{s}daqdaq fi had əl-bāb-l-akḍar yanḥal bi fi o-waḥd ə-š-šik moḥt^{s}aräm yaṭlob männak t^{s}ädkol fi bwīt^{s}o (41) *o-t^{s}oqɛod qoddām waḥd əl-mīda mḍawwra. Lamma t^{s}aqbal t^{s}aɛṭīlo ɛašra frank yṣaqṣik ɛlā asmāk o-asäm bābāk o-mäm baɛd b-had t^{s}afṣīl bark ykabbrak ɛla ḥyāt^{s}ak män waḥd əl-kt^{s}āb ṣfar.*

Hada waqt^{s} aṣ-ṣalat^{s} : al-momnīn (42) *yokkorǧō fi ǧāši män ǧāmaɛ Sīdī Mḥammad aš-šrīf* (43). *Had ar-rāǧäl älli lābaṣ ganḍōra kḍar bāräd* (44) *howwa -l-imām ṛāho yamši b-əl-ɛāfya əl-ḥanōt^{s}o mqayya o-mɛammra b-əs-sälɛa ybīɛ fīhā əl-ɛaṭriyya w-əl ɛšob o-ɛōd qmarī* (45) *o-zrāraɛ* (46) *nis^{s}aɛ baldān okra.*

La, yā sīdī, nkallīw had a-ṭ-ṭrīq o-ṛāsaḳ. Had al-moḍrob

---

(41) *Bwit^{s}a*, pl. *bwitāt^{s}* : diminutif de *bit^{s}*, pl. *byūt^{s}* « chambre, pièce ».

(42) Cette forme qui laisse apparaître le classique *mu'minīn* est un exemple typique de la réduction des cas à un seul dans le parler.

(43) Mosquée qui se trouve au commencement de la Casbah, dans la rue qui porte le même nom. Sur *Sīdī Mḥammad aš-Šrīf*, le carrefour de *Si-Mohammed el-Shériff*, comme il le désigne, cf. E. Fromentin, *Une année...*, pp. 40-44.

(44) Les adjectifs composés marquant la couleur présentent généralement une seule forme non seulement pour le masculin et le féminin, mais aussi au singulier comme au pluriel

(45) « 1. Bois d'aloès ; 2. Bois de Comorin ». Cf. Beaussier, *Dict. prat.*, p. 689.

(46) La graine se dit : *zriɛa*, pl. *zrāraɛ*.

un endroit où ne se rendent que ceux qui ont oublié Dieu. D'abominables créatures, vouées au feu de l'enfer, y vivent.

En revanche, je suis sûr que vous vous laisserez attirer par ce derviche. Approchons et grossissons le cercle qui s'est formé autour du vieux Marocain. Examinez-le avec attention : d'un sac en cuir il tire une vipère que, vivement, il jette devant lui, sur le tapis usé. Puis, il se baisse, sans crainte il approche sa main de la terrible bête. Ah ! voici qu'elle le saisit au poignet. Sans un cri, sans une parole, il se relève, le reptile suspendu au bout du bras. Ensuite, il se débarrasse de son dangereux fardeau. Il essuie le sang qui s'échappe de la blessure. Il répand sur la plaie de la poudre blanche. C'est la fin de la représentation (47).

Voilà, entre mille autres, quelques spectacles simples et pittoresques que la rue vous offre chez nous. Chaque jour

mā yrōḥō lih ḡīr ălli nsāw rabbī : ɛayšīn hna ma<u>k</u>lōqātˢ mamänhomš mwağdīn l-ṇāṛ ğahannam.

Bạl maqlōb ṛānī mḥaqqaq b-ălli tˢ<u>k</u>alli had a-d-darwaš yağğalbāk (48). Ayya natˢqadmo o-nkabbro had-əl-ḥolqa ălli waqɛatˢ ḍāyar ṣāyar bi-š-ši<u>k</u>-l-mḡarbī. Šōf lih kīf yağbäd män mazwad läfɛa o-yarmiha bäl <u>k</u>aff qoddamo fōq zarbiyya mağrōda. O-m-baɛd yṭạṭī (49) o-bla <u>k</u>of yqaddam yäddo-l-al-hayša ălli t<u>k</u>äwwaf. Ah hāhī tˢaqqabṭo m-az-zänd. Bla mā yazgī wälla yatˢkalläm ynōḍ o-l-əḥnaš mɛallaq fī ṛāṣ dräɛo. Män baɛd yarmī ḥamlo ălli y<u>k</u>awwaf yamṣaḥ ə-d-damm ălli ysīl m-əl-ğorḥa o-ydarrī ɛlihā robra biṭa. Tˢạmmatˢ əl-laɛba.

Hado o-homa b-əl-olōf baɛḍ m-əl-forğātˢ sahlätˢ o-mobhiğātˢ ălli tˢaḥḍarälhom fī z-zanqa ɛandna. Kolyōm howwa b-ətˢ-

(47) Ces scènes de sorcellerie, encore en vogue en Algérie, ont vivement intéressé les voyageurs français et étrangers qui se sont plu à les décrire. Lire à ce sujet un récit assez pathétique de P. Mérimée, intitulé *Djoûmane*, recueilli dans les *Dernières Nouvelles*, Paris, 1873, éd. Hachette (classiques illustrés Vaubourdolle), 1939, pp. 84-85.

(48) *ğlab, yağläb* « attirer à soi, séduire ». Pour les différentes nuances de sens de ce verbe, cf. Beaussier, *Dict. prat.*, p. 149.

(49) *ṭāṭā, yṭāṭi* « se baisser ». Cf. cl. *ṭaṭa'ṭa'* « id. ».

vous apporte sa riche collection d'images neuves et variées, crée une scène à laquelle vous n'avez jamais encore assisté. Et je ne vous dis rien des monuments historiques qui évoquent l'Alger de jadis. Mais je ne veux pas vous parler du passé : il est trop beau, et une soirée n'y suffirait point. Et puis, vous n'êtes pas un savant, je crois ; à vos yeux, seule la vie d'aujourd'hui a du prix. C'est pourquoi je me tais.

tˢaṣwirätˢ ktˢīra ğdīda o-matˢnawɛa yağɛal riwaya ălli ma zaltˢ ma ḥḍartˢ ălhāš. O-ma nahḍarš ɛlā-l-banyān əl-qdīm ălli yfakkaṛna f-ə-dzāyär ntˢaɛ zmān (50). Lakin mā nḥabš natˢkalläm lak fī-l-waqtˢ ălli fātˢ ɛla <u>k</u>āṭar šbob bäzzāf o-ɛšiya ma tąkfīš. Män baɛd waqīla mā rakš ɛālām fī rāyäk ḡīr ḥayatˢ əl-yōm fiha əl-fayda. Ɛlā had-əš-šī noskotˢ.

(50) Sur l'Alger d'autrefois, consulter, outre l'admirable récit de voyages de Fromentin, *Une Année dans le Sahel* (publié pour la première fois en 1858 dans la *Revue de Paris*), H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, Alger, éd. Chaix, 1937 ; — et aussi : *Feuillets d'El-Djezaïr* (publiés par le comité du Vieil Alger), Nouvelle série : N° 1, Alger, juillet 1941 ; N° 2, septembre 1942.

II

Fantômes d'El-Djezaïr [1]

Historiette

C'était l'heure du thé. Instant délicieux où l'homme, rassasié des biens de la terre, est toujours disposé à rendre hommage au Créateur. Piquée sur la colline, noyée dans une mer de verdure, la villa dominait de sa masse blanche les maisons environnantes.

Au loin, à droite, les montagnes du Djurdjura dessinaient un profil noir sur la soie bleu pâle du ciel.

Sur la terrasse, confortablement étendus sur d'épais tapis de laine, les quatre amis se mirent — nul n'aurait pu dire

II

Rōḥāniyyāt^s əd-dzāyär

Ḥkāya

Kān waqt^s lat^{s}ay (2) *waqt^s mabṣōṭ wīn əl-insān šābaε män razq dänya yaqbäl dīma* (3) *yast^{s}akt^{s}ar ḵär ḵalqo.*

Maršōq fi kodya o- fi waṣṭ əl-ḵḍōra l-ğnān ğā b-ə-byōṭ^{s}o fōq ḍyar əḍ-ḍayrīn.

Εla limna f-əl böεd ğbāl Ġorğra yarmiw kḥolät^{s}hom εla smiyya zraq bāräd ki-l-ḥrir.

Kanō ər-räbεa ṣḥāb fōq sṭaḥ mt^{s}akkiyīn εla zṛābı ṣōf ḵšān o-bdāw yahhaḍro εla ər-roḥäniyyāt^s o-ḥat^{s}t^{s}a wāḥäd ma kān

(1) L'auteur de ce récit, vieil artisan de la Haute-Ville, appartient à une des familles les plus anciennes d'Alger. — Pour le décor et le cadre, voir la description d'une villa semblable chez Fromentin, *Une année*..., pp. 8-12 et 16-18.

(2) A côté du classique *šāy*- et du marocain *tay*, tous deux inusités à Alger musulman, on rencontre la forme *at^{s}ay*, qui est, d'ailleurs, commune à tous les dialectes ruraux de la Mitidjā. Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, pp. 215-216.

(3) Pour traduire l'adverbe de temps « toujours », on dispose dans le dialecte arabo-algérois de : *dāyäm*, *dāyman* et *dima*, qui est le plus employé.

pourquoi — à parler des fantômes ; ils discutèrent cet antique sujet, cher à l'imagination arabe. Chacun interrogeait. Les questions s'accumulaient les unes sur les autres, sans attendre de réponses :

— Est-on sûr de l'existence des djinns ?

— Non, déclaraient les uns.

— Oui, soutenaient les autres.

C'est alors que Abderraḥmān Snōsī, leur aîné à tous, qui n'avait pas encore exprimé son avis sur ce point, dit :

« Tenez, j'ai connu dans cette ville, il y a près d'un demi-siècle, un remarquable exemple de ces fantômes extraordinaires dont la vie — réelle ou imaginaire — vous obsède en ce moment.

Le voici.

***

Quand j'arrivais à Alger pour la première fois, moi, l'obscur, le petit Snōsī, je jurais de faire fortune le plus vite

yanğäm yqol εlāš. Ġādlo had əl-mas'ala qdīma älli t^{s}at^{s}ṣawwar fi bal koll εarbi o-koll wāḥäd yṣaqṣi w-əl-mṣaqṣaniyyāt^s t^{s}anğmaε εla baεḍha baεḍ bla wğāb. Ši yqōlo ḥna mḥaqqīn b-ḥayāt^s əl-ğnōn o-ši yqōlo lālā (4). *Fi hadak əl-waqt^s Εabd-ar-raḥmān əs-Snōsi kbīrhom älli kān ma zāl ma bayyänš ṛəyo fi had əl-bāb qāl :*

« Šōfo εraft^s fi had əl-blād hadi qrīb modda nt^{s}aε ḵamsīn sna mat^{s}l šahīr män had əl-ğnōn əl-ḡrab älli ḥayāt^{s}hom haqiqiya wälla mohoma ṛāhi ḍork (5) *tšaḡḡal fikom b-əz-zyāda.*

Hāho.

***

Ki lḥaqt^s -l-əd-dzāyär marra -l-awla āna -Snōsi əs-ṣḡir o-mā ši maεrōf ḥlaft^s fi əs-sāεa w-əl-ḥīn nat^{s}raffah o-m-baεd naεmal

(4) L'adverbe de négation se présente le plus souvent sous la forme redoublée : *la la*, ou mieux : *lālā*.

(5) *Ḍā-l-waqt* « ce moment-ci », de l'arabe commun, donne dans la langue parlée à Alger : *ḍārwaq*, *ḍork*, et chez les campagnards : *darwat^{s}ik*, avec suppression de la gutturale intérieure, sous l'influence de la dentale, et renforcement final par l'addition de la particule *-t^{s}ik*, bien connue par ailleurs.

possible, de me régaler ensuite de poisson frais à tous mes repas, de me baigner dans la mer matin et soir, de loger dans une pièce luxueusement meublée, en attendant d'acquérir une vaste maison de style mauresque.

Or, une fois dépensés les quelque cinquante francs qui constituaient ma fortune, je dus me contenter — à mon corps défendant — d'un morceau de pain trempé dans l'eau ; je n'eus avec la plage — car l'automne était déjà fort avancé — que de très rares contacts ; et je passais mes nuits d'hiver à grelotter dans un abominable taudis, sombre, sale, qu'on décorait du beau nom de chambre d'hôtel.

Cette situation fâcheuse ne manqua point assurément de bouleverser et même d'anéantir bien vite toutes mes conceptions antérieures. Par exemple, je n'aurais jamais pensé

wlīma nt^{s}aε ḥōt^{s} frīšk (6) *fṭor wa-εšā wa-nεōm f-ül-bḥar* (7) *ṣbaḥ wa-εšiya o-noskon fī bīt^{s} maksīya b-zīna ḥat^{s}t^{s}a našri ḏār kbīra nt^{s}aε Erab.*

Lakin m-baεd ma ṣraft^{s} waḥd-əl-k̲amsīn frank (8) *älli kāno fi rāṣ mālī ast^{s}aqnaεt^{s} b-əs-sif εliya b-ṭarf k̲obz yābäs mšammak̲ f-əl-ma, ma roḥlš -l-ər-rmīla ğīr marra f-əz-zmän εla k̲āṭar l-ə-k̲rīf kān qrīb yak̲laṣ o-ğawwazt^{s} lyāli š-št^{s}a nqafqaf* (9) *fī waḥd əl-kōk̲ msäwwad maḏlam o-mwaṣṣak̲ älli ysammīwäh zaεma bīt^{s} lōt^{s}il* (10).

Had əl-ḥala ṣεība w-aḷḷah ḥat^{s}t^{s}a qalbat^{s} o-maḍḍāt^{s} bi fi fkārī l-qdīma. F-əl-mat^{s}al εomri wälla ndan ällī εaṣīma t^{s}kōn fīha mizirya (11) *sawda'. Ki-nšōf əmsākän älli kif-yği lil yarqdō*

(6) De l'espagnol : *frisco.*

(7) Comparer avec le class. *baḥr-* et noter le sursaut de la voyelle.

(8) Pour marquer l'approximation, on emploie simplement l'adjectif *waḥd* « un » devant le nom de nombre.

(9) *qafqaf* « trembler, grelotter de froid ». C'est une onomatopée. Comparer avec la forme classique *taqarqafa* « id. ».

(10) Ni *mänzal*, cl. *manzil-*, pl. *manāzil-*, ni *lōkända* (d'origine italienne) très répandu par exemple en Egypte, n'ont réussi à s'implanter dans les parlers arabes d'Algérie, où l'on s'est contenté d'adopter la forme française corrompue : *l'hôtel* > *lōt^{s}il.*

(11) Emprunt populaire à l'italien.

qu'une capitale pût présenter une misère aussi affreuse. Ayant vu les sans-logis qui, la nuit venue, dormaient sur les dalles, sous les arcades de la Grande Mosquée, les mendiants pouilleux qui errent, innombrables, à travers les rues, à la poursuite d'une hypothétique pièce de monnaie, je songeais au sort des indigents dans ma ville natale, pendant cette saison-là, et je pensais en moi-même que partout le dénuement harcèle les hommes et les ronge comme la vermine.

⁂

Ensuite, il fallut vivre. Vivre, quand on a vingt ans et qu'on ne veut pas mourir de faim. Par bonheur, je trouvais une place de commis chez un gros négociant en cuir. Je passais mes journées dans le grand magasin où venaient s'approvisionner la plupart des cordonniers de la cité. Je vivais presque heureux, sans souci, sans besoin, jusqu'au jour où mon patron, qui était un joueur invétéré, fit faillite.

εla-l-blaṭ t^{s}aḥt^{s}-aqwāṣ-l-ğāmaε l-akbīr w-aṭ-ṭallabīn mqammlīn älli yhōmo bla ḥsāb fi znāq o-hōma yaṭṭalbō fi ṣordi ällī yqdar yṣīr ma yaεṭīwälhomš, kont^{s} nk̲ammam-l-ḥālat^{s} əl-foqāra nt^{s}aε bladi fi dak əl-faṣl wa nqōl fi nafsi älli fi koll mkān əl-foqr yt^{s}abbaε əl-banyädäm (12) *o-yākolhom ki-d-dōd.*



Män baεd lāzäm nεīš ki-εandi εošrīn sna o-mā nḥabš nmōt^{s} b-ə-šärr. Al-ḥamdo li-llah ṣabt^{s} plāṣa (13) *ṣānaε εand t^{s}āğär kbīr fi-l-ğäld. Könt^{s} nğawwaz nharāt^{s}i fi-l-ḥanōt^{s} əl-kbīra win kāno yğīw yašrīw kot^{s}rat^{s} aṣ-ṣbābṭiyya* (14) *nt^{s}aε əl-blād. Kont^{s} nεīš qrīb masεōd bla hämm wälla aḥt^{s}iyāğ ḥat^{s}t^{s}a l-nhār älli flas mεalmī waḥd bāšqmārği* (15). *Kont^{s} nğamt^{s} nläyäm nṣīb*

(12) Comparer avec le classique : *banī 'ādama.*

(13) De l'espagnol : *plaza* : « 1. place ; 2. emploi, fonction ».

(14) Pour traduire « cordonnier », à Alger musulman, on emploie concurremment *maqfūlği*, pl. *maqfūlğiyya*, et *ṣbābṭi*, pl. *ṣbābṭiyya*, tiré de *ṣabbāṭ*, pl. *ṣbābäṭ* « soulier ».

(15) *qmārği*, pl. *qmarğiyya* « joueur à l'argent ». Il arrive souvent dans le dialecte arabe parlé à Alger que, pour marquer le superlatif d'un nom ou d'un adjectif, on se serve du nom turc *bāš* « 1. chef ; 2. principal ; 3. premier ». Cf. M. Bencheneb, *Mots turks...*, p. 16.

J'avais pu amasser assez d'argent pour ouvrir un petit commerce d'épicerie, dans une ruelle de la Casbah que traversaient à peine cent personnes par jour. Cependant, j'y connus beaucoup de clients, mes voisins. Je me fis aussi des amis, qui m'invitèrent. En leur compagnie je me promenais fréquemment à travers Alger et sa banlieue. Peu à peu, je dus, devant la réalité, renoncer à mes idées premières et, j'estimais que rien de ce qui s'y passait, ne pourrait à l'avenir m'étonner...

Or, à la longue, voici ce qui — je me l'avouais à moi-même — réussit à me stupéfier : c'est le nombre d'histoires de fantômes qui circulaient à cette époque-là, et le sérieux — laissons de côté la superstition — avec lequel elles étaient le plus souvent accueillies chez nos compatriotes. Dans les conversations, on signalait chaque jour une demeure hantée ou

ṣwārḍa o-bīhom ḥallīt^{s} ḥwīnt^{s}a nt^{s}aε pīsi [16] *fi znīqa m-əl qaṣba wīn kāno yǧəzo yā rabbī myat^{s} εabd* [17]. *Wa lakin εraft^{s} bäzzūf mašt^{s}ariyya o-ohmā ǧirāni. Raǧεō t^{s}āni εandi ṣḥāb älli εarḍōni. Mεāhom ḥawwast^{s} qaddūš män marra fī qalb əd-dzāyäro-nawāḥiha. Šwiyya bə-šwiyya lāzäm t^{s}rakt^{s} fkāri-l-awla qoddām əl-ḥaqīqa wa ḍannit^{s} b-älli ḥat^{s}t^{s}ā ḥāǧa ma t^{s}nuǧǧām fi-l most^{s}aqbal ed-dahhāšni.*

Lakin baṭṭolān hāho wāš dahhūšni o-ma ǧḥadt^{s}oš εla rōḥi hiyya əl-ḥkayāt^{s} əl-kt^{s}īra εla l-ǧnōn älli kanāt^{s} tšiε fi dak əl-waqt^{s} o-ki-b-əz-zkīm o-bla aεt^{s}iqād kāno bni εammi yaqqablōhom f-əl-ǧāläb f-əl-haḍrāt^{s} kāno koll yōm yaqqaǧmo εla ḍār sk̲ōna [18] *wälla εla εamlāt^{s}* [19] *roḥāniyya ǧdīda.*

(16) Du français : *épicier.*

(17) Cette exclamation est quelquefois employée comme expression adverbiale avec le sens de : *à peine.* Cf. aussi : *Ya rabbi idā...* « C'est à peine si... ». — Sur l'aimable philosophie du commerçant citadin, lire la très fine analyse de Fromentin, *Une année...*, pp. 55-57 : « *la moralité de la vie marchande en Orient* ».

(18) Littéralement : maison chaude. C'est ainsi que le plus fréquemment on désigne une maison hantée. Cf. W. Marçais, *L'euphémisme et l'antiphrase dans les dialectes arabes d'Algérie, in Orientalische Studien, Th. Nöldeke*, p. 425 sqq. On entend aussi, toujours avec le même sens, l'expression : *ḍār maskōna*, mot à mot : « maison habitée ».

(19) En dehors d'un pluriel normal *εamlāt^{s}*, qui s'est spécialisé dans le sens de : « exploits, hauts faits », le mot *εamla* « une action, bonne ou mauvaise », possède une autre forme de pluriel *εmāyāt*, qui signifie : « actions inavouables, malhonnêtes ».

les exploits d'un nouveau revenant. Celui-ci avait manifesté sa présence en poussant de lugubres gémissements, celui-là en tambourinant sur la porte ou en faisant dégringoler toute la vaisselle de la cuisine. Un autre djinn, celui-là encore de la race des malfaisants, avait, disait-on, pénétré dans la salle à manger par la fenêtre en arrachant un volet ; puis il avait grimpé sur le toit, fait sauter les tuiles, était redescendu dans la cour dont il avait dévasté les pots de jasmin, sans cesser de pleurer, de hurler. Finalement, il s'était enfui au galop, à travers la rue. Et le charbonnier Eīsā, du fond de son réduit poussiéreux, l'avait aperçu, menant un train infernal.

Pendant un certain temps, je gardais soigneusement pour moi les réflexions que ces histoires drôlatiques m'inspiraient. Il m'arriva une fois, dans un café, devant des amis, d'exprimer des doutes sur la réalité de ces apparitions et cette expérience m'avait beaucoup instruit. Les physionomies si cordiales de mes interlocuteurs s'étaient aussitôt assombries

Hadiyya ḍahrat rōḥḥa b-ə-nzāε moḥzin o-l-ok̲ra ṭabṭabt^{s} εla-l-bāb wälla gargbāt^{s} əm-mwāεän [20] *əl-koll f-əl-k̲yāma. W-yqōlo b-älli ǧann āk̲or hada t^{s}āni män zrīεāt^{s}* [21] *aṣḥāb aš-šarr kān dk̲al fi bīt^{s}-əl-mākla m-ə-ṭaqqa baεd mā kaṣṣar-älha ǧlaqha o-män-baεd ṭlaε fōq aṣ-ṣtaḥ qläb əl-qarmōd wa ḥbaṭ fi waṣṭ əd-ḍār wīn qaṣṣar mḥābas* [22] *əl-yasmīn o-bla mā zäl ma yabki o-yεawwag. L-ak̲k̲ar hrab ydanni* [23] *f-ə-zänqa. W-əl-faḥḥam Eīsā šāfo män qalb mak̲k̲azno əm-mǧäbbar ygāḥar ghīr kbīr* [24]. *Fi baεd äyyām ma qolt^{s} -l-hat^{s}t^{s}a wāḥäd wāš kont^{s} nk̲ammäm fi had əl-modḥikāt^{s}. Waḥd əl-marra walmāt^{s} fi qahwa tšäkkīt^{s} qoddām ^{a}sḥābi fi ḥaqīqāt^{s} had ə-roḥāniyyāt^{s} o-εandi ma smaεt^{s}. Wǧōh ^{a}s-ṣḥābi älli kāno qlōbhom ǧāryīn liyya kḥālo f-ə-s-sāεa w-əl-ḥīn o-wāḥad m-əl-ḥāḍrīn sammāni*

(20) *māεōn*, pl. *mwāεān* « ustensile de ménage ».

(21) Au sens propre, *zrīεa* signifie « graine, semence » ; au figuré, « engeance ».

(22) *maḥbäs* « pot de fleur » a pour pluriel *mḥābäs* qu'il y a lieu de ne pas confondre avec *mḥābäs*, pl. de *ḥābs* « prison », qui présente cependant une autre forme de pluriel : *ḥbās*. Cf. cl. *ḥabs-*, pl. *ḥubūs-* « id. ».

(23) *danna, ydanni* « courir sans arrêt ». Beaussier, *Dict. prat.*, p. 348, donne le sens de : galoper.

(24) Mot à mot : fournissant des efforts prodigieux.

et l'un des assistants me traita de mauvais musulman, me cita le Qorān, les Ḥadiths et des ouvrages théologiques. Il me fit comprendre qu'il fallait un homme du désert, présomptueux et peu instruit, pour contester ce qui était article de foi, non seulement dans la capitale de l'Algérie, mais encore dans toutes les vieilles cités d'Orient depuis les temps bibliques.

Dès lors, je me l'étais tenu pour dit et, admettant momentanément que les fantômes étaient chez nous une institution nationale, je m'étais bien gardé d'aborder ce sujet ou de manifester par mon attitude la moindre réserve, quand on en parlait devant moi.

Pourtant, en mon for intérieur, je me demandais parfois quelles pouvaient être les raisons d'un tel attachement à une croyance aussi stupide, quel rôle important pouvaient bien jouer les fantômes dans la vie arabe, pour tenir une place si large dans les préoccupations de ce peuple qui est quelquefois, comme vous savez, si désespérément réaliste.

⁂

maslām dōni wa dkaṛli əl-qor'ān w-əl-ḥadīt^s wa kt^{s}ūb ət^s-t^{s}awḥīd o-fahhamni b-ällī kān yalzäm rāǧāl mə-s-ṣaḥrā zauwāk̠ o-qlīl ə-qrāya būš ma yämmänš b-ḥāğa älli yamnō bīha ma ši ḡīr fī ɛaṣīmāt bärr ə-d-dzāyär t^{s}āni fi mdināt^s -l-öqdām nt^{s}aɛ əš-šarq man waqt^s əl-yhūd.

Män dāk əl-waqt^s fhamt^s rōḥi wa qbalt^s fi dāk əl-waqt^s bark b-ālli əl-ǧnōn ɛandna t^{s}art^{s}īb ǧansī raḍḍīt^s bāli nat^{s}qaddām -l-had əl-mas'ala wālla nwarri nšakk abadan ki yahhaḍro ɛlīha qoddāmi.

O-lakin kont^s nṣaqṣi rōḥi ɛlūš bāqyīn yamnō b-had əš-ši moḥāl o-sbab ḥaḍrāt^s əǧ-ǧnōn fi ḥyāt^s əl-ɛrab būš yašt^{s}ḡallō (25) bīhom b-had əl- qawwa nūs blādna älli wqāt^s ma yašt^{s}ḡallō ḡīr b-aḥyāt^s əd-donyā kīma ɛla bālāk.

⁂

(25) *Št^{s}ḡall, yašt^{s}ḡall* « s'occuper activement de ». Cf. cl. *šuḡila* et *tašaḡḡala* « id. ».

Pendant ce temps-là, je travaillais avec beaucoup de zèle dans ma boutique, jusqu'au jour — ô jour mille fois heureux ! — où je gagnai un demi-million à la loterie. Je quittai aussitôt le réduit qui me servait de logis. J'achetai une maison de deux étages dont j'occupai un appartement. J'ouvris près du marché un vaste magasin de fruits, et vécus sinon heureux, du moins sans aucun souci matériel. Comme ma connaissance de l'arabe et du français n'avait jamais dépassé le niveau de l'école primaire, je demandai à un pauvre étudiant de la médersa de venir me donner, chaque soir, une leçon de grammaire et d'orthographe. En même temps, je m'initiai aux mystères de l'arithmétique avec une telle ardeur qu'au bout de quelques mois je pus tenir moi-même ma comptabilité.

Mon commerce florissait. Je gagnais beaucoup d'argent. J'achetais une nouvelle maison. Mes amis me conseillèrent

Fi dīk əl-modda kont^s nak̠dām b-ḥarṣ kbīr fi ḥanōt^{s}i ḥat^{s}t^{s}a-l-nhār — ya nhār ālāf marra mabrōk — älli rbaḥt^s noṣ malyōn (26) f-əl-loṭri (27). Bī fi k̠raǧt^s ma-l-k̠īma älli kont^s sākān fīha. Šrīt^s ḍār ntaɛ zōǧ ṭabqāt^s o- k̠dīt^s maskān (28) mänha. Ḥallīt^s ḥanōt^s kbīra nt^{s}aɛ əl-fākya qrība l-əš^s-sōq o-ɛošt^s ida ma ši masɛūd bla ḥat^{s}t^{s}a hämm. Kīma maɛrīf-t^{s}ī fəl- loḡa əl-ɛarbiyya w-əl-franṣīṣa (29) ɛmarha ma ǧāzāt^s ḥadd ṣmsīd əṣ-ṣḡār ṭlabt^s män waḥd əṭ-ṭālāb fqīr mä-l- mäddäṣa yǧī koll ɛšīya yɛallämni ən-naḥw o-ḍ-ḍabṭ. O- fi waqt^s wāḥād bdīt^s nabḥat^s f-əl-ḥsāb b-waḥd əl-ǧahd ḥat^{s}t^{s}a baɛd šhōr nǧämt^s našt^{s}ḡall waḥdi b-ḥsabāt^{s}i.

Kānat^s at^s-t^{s}iǧāra nt^{s}aɛī fī ḡāya w-āna narbaḥ bāzzāf əṣwārḍa. Šrīt^s dār waḥdok̠ra (30). Fi hādak əl-waqt^s əṣ-ṣḥābi

(26) Issu du français : *million.*

(27) Emprunt au français : *loterie.*

(28) *maskān*, pl. *msākān* « 1. habitation ; 2. appartement ». Cf. cl. *maskin-*, pl. *masākin-*, « id. ».

(29) Emprunt populaire au français : Français.

(30) Pour exprimer « un autre, une autre... », on emploie l'indéfini composé *waḥdāk̠or, waḥdok̠ra*, dont seul le second élément se fléchit alors.

alors de créer un foyer. Naturellement, ce fut la sœur de l'un d'eux que je pris pour femme. D'ailleurs, je n'ai guère à me plaindre de cette alliance. Ma compagne était gentille, douce, active. Elle arrangea notre intérieur avec un soin admirable, me gava de plats fins, de gâteaux et de confitures. Bref, mon bonheur fut complet, quand me fut né un garçon. Une fête familiale marqua ce bel événement. C'est alors que mes beaux-parents m'invitèrent, ainsi que leur fille, à passer deux semaines chez eux.

Le premier jour, un grand dîner réunit les personnes les plus importantes de la famille. Tous les convives me témoignèrent un vif intérêt. On s'enquit de ma ville natale, puis on me demanda mes impressions sur la Cité. Or, j'étais sur mes gardes depuis longtemps. J'avais pris d'excellentes dispositions, l'invitation aussitôt acceptée, sur les questions que l'on pouvait me poser. Et en effet, quand on voulut savoir ce qui m'avait le plus frappé à mon arrivée à Alger, je pus

ḍabbṛō ɛlīya nabni əl-bīt^{s}. Ḥāğa ḍahra ḵot^{s} wāḥad mänhom rağɛat^{s} mart^{s}i. O män ğiha oḵra ma ɛandi ma nqōl fi hād ən-näsba. Kānat^{s} zōğt^{s}ī ḍrīfa o-ɛayṣa o-šāṭra. Zagmat^{s} ḍārna b-aṣtiḥfāḍ ɛğib wa šabbɛat^{s}ni b-ṭyāb mat^{s}ḥōf o-b-ḥlawāt^{s} o-mɛāğän. Al-ḥaṣīnaho (31) kān saɛdi kāmāl ki zād ɛandi wläd. Farḥ bäyyän fi ḍārnā hād-en-nhār əs-saɛīd. O-fī hādak əl-waqt^{s} nas-bāni ɛarḍōni āna o-bänt^{s}hom nğawzo ɛandhom ğmaɛt^{s}äyän.

An-nhār l-owwal säfra (32) kbīra ğamɛat^{s} okbār əl-ɛayla. Aḍḍyāf okoll baynōli moḥibba qwiyya o-saqsāwni ɛla blādi o-ki-fāš ḍährat^{s}lī əl-ɛaṣīma. Lakin kont^{s} radd bāli män bakri o-ɛmalt^{s} t^{s}āwil mlīḥ ɛla l-msāil älli yanğmō yṣaqṣīwnt ɛlīhom baɛd ma qbalt^{s} əl-ɛarḍa. Wa-hāḵda ki-ḥabbo yaɛɛarfo wāš ɛğabnī ki-lḥaqt^{s} l-əd-dzāyär nğamt^{s} hākda nwāğäb ḥīnan ällī hiyya

(31) Pour *al-ḥaṣilaho* « pour tout dire en un mot ». Cf. Beaussier. *Dict. prat.*, p. 210, note seulement *al-ḥaṣōl* « en résumé, en somme ».

(32) *säfra*, pl. *sfayär* et *s'āri* « 1. service ; 2. banquet ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 571. Sur la cuisine arabe, cf. J. et J. Tharaud, *Rabat ou les heures marocaines*, Paris, éd. Plon, 1927, p. 178, cité par P. Deloncle, *La Vie et les mœurs en Algérie (public. du Comité national métropolitain du centen. de l'Algérie)*. s. d. [1930], pp. 84-85.

ainsi machinalement répondre que c'était la Place du Gouvernement, le Jardin d'Essai, les boulevards, les jardins, le port, et spécialement les deux grandes mosquées ; et j'eus immédiatement le plaisir de constater que cette réponse, tout en provoquant de légers sourires sur les lèvres de mes auditeurs, était, au fond, fort bien accueillie. Peu à peu, prenant confiance, je me lançai dans la conversation, et bientôt j'eus l'impression d'avoir conquis toute l'assemblée.

Hélas ! je venais d'émettre une idée très originale, je crois, sur la façon dont on interprète communément la tradition, de nos jours, lorsque ma belle-mère se tourna vers moi et soudain :

« A propos de tradition, me dit-elle, j'aime mieux t'avertir tout de suite, pendant que j'y pense : nous avons ici un fantôme. Donc, ajouta-t-elle avec un visage momentanément assombri, ne t'étonne pas trop si, la nuit, tu entends, dans

plāṣat^{s} əl-ɛawd (33) wa-l-ḥamma (34) o-l-bolvarāt^{s} (35) o-l-ğnināt^{s} wa-l-marṣa o-ḵoṣōṣan (36) əz-zōğ ğwāmaɛ l-okbār ; o-ḥaqqaqt^{s} f-əl-ḥin b-əl-farḥ b-alli la mḥāla baɛd ma t^{s}bassmō as-samɛīn qablo mlīḥ wğābi. Šwiyya b-šwiyya at^{s}kalt^{s} ɛla rōḥi dḵalt^{s} b-əl-ḵaffa f-əl-haḍra o ɛan qrīb ğābli rabbī k-alli (37) ğlabt^{s} əl-ğmāɛa kollha.

Ya ḥaṣra waqīla kont^{s} bayyant^{s} rāy mlīḥ ɛla kifuš ən-nās t^{s}afham fi-l-ğālab əl-ɛāda fi da-l-waqt^{s} kif nsibt^{s}i ḍārat^{s} liyya o-qālat^{s} li ɛla ğafla :

« Fi bāb əl-ɛāda ḵīr nḵabbrak fi^{s}-sāɛa wa-l-ḥīn ki-ṛāh ɛla bāli : ɛandna hna roḥāniyya. »

O-zādat^{s} b-wağh mağbōn f-əl-waqt^{s} :

(33) Littéralement : La Place du Cheval. C'est ainsi qu'on désigne, à Alger musulman, la Place du Gouvernement à cause de la statue équestre du duc d'Orléans. L'expression classique *fuṣḥat al-faras* est rarement employée.

(34) Le Ḥamma, ou Jardin d'Essai.

(35) *bolvār*, pl. *bolvarāt^{s}* « boulevard ». Emprunt au français.

(36) *ḵoṣōṣan*, cl. *ḵuṣūṣan* « notamment, particulièrement, spécialement ».

(37) Mot à mot : « Dieu me mit dans l'esprit que... », ce qui équivaut à : « J'eus l'impression que..., je m'imaginais que... ».

l'escalier ou le couloir, des pas lents ou précipités, des portes qui s'ouvrent ou se ferment : ce sera le fantôme. Depuis six mois, il nous rend visite. Nous vivons en bonne intelligence. On s'y habitue facilement. J'espère qu'il n'y a là rien qui puisse t'effrayer. »

Je dois vous avouer que je fus près d'éclater de rire. Je jetai un coup d'œil sur les convives. Tous avaient l'air de trouver ces recommandations parfaitement normales. D'ailleurs, le milieu était si sympathique et l'atmosphère si chaleureuse que mon idée méchante s'envola aussitôt et que je m'écartai légèrement de la prudente ligne de conduite que je m'étais tracée au commencement :

« Cela n'a rien qui puisse m'épouvanter, répondis-je en souriant. Je vous dirai même que je le trouve naturel. Je serais ravi de connaître Monsieur le Fantôme !

« Hammāla (38) mā tˢan<u>k</u>laεš ida f-əl-lil tˢasmaε f-əd-drōğ walla f-əs-sqīfa haffa tˢqīla walla <u>k</u>fīfa, bibān yanḥallō walla yanğalqo : hadīk hiyya ər-roḥāniyya. Eandha satˢtˢa šhōr o-hiyya tˢzōrna o-ḥna matˢsaεfīn. Ḥāğa sahla tˢatˢwālaf. An š-aḷḷāh had əš-ši ma y<u>k</u>awwfakš. »

Yast<u>k</u>aṣ nqarralkom b-alli qrīb ṭarṭaqtˢ b-əḍ-ḍaḥk. Rmitˢ εayni l-əḍ-ḍyāf. Ok-koll kāno ybāno yṣībo had-əl-wṣayātˢ swās-wa k-əl-εāda. Man ğīha o<u>k</u>ra kānatˢ əl-ğmāεa əl-qalb ymīl līha w-əl-mōṭaε (39) mlīḥ ḥatˢtˢa had əl-fakra ma man haš ṭaratˢ bi fi man bāli o-<u>k</u>ṭītˢ šwiyya aṭ-ṭrīq as-saysa allī kontˢ <u>k</u>dītˢha f-əl-awwal. Wāğabtˢhā b-ətˢtˢabsīma :

« Hādu ma kān ma ya<u>k</u>laεni. Yā<u>k</u>i (40) nqōllak b-alli εandi ḥāğa ḍāhra. Nkōn bazzāf farḥān ida natˢεarraf b-əl-la (41) ər-roḥāniyya. »

(38) *Hammāla* pour *ammāla* « donc, par conséquent ».

(39) *mōṭaε*, pl. *mwāṭaε* « lieu, endroit », avec passage du *ḍ* au *ṭ* Comparer avec ar. com. *mōḍaε*, pl. *mwāḍaε*, cl. *mawḍiε-*, pl. *mawāḍiε-* « id. »

(40) Employée comme une véritable particule adversative, *yā<u>k</u>i* qui remonterait à *yā'a<u>k</u>i* « ô mon frère », marque l'opposition entre deux phrases ou deux membres de phrase et signifie : au contraire, inversement.

(41) Abrègement familier de *lalla* ; « 1. maîtresse de maison ; 2. Madame », en *la*.

— Oh ! je t'en supplie, ne prononce pas de paroles imprudentes, répartit, alarmée, ma belle-mère. Si tu savais combien Il est terrible, quand Il est de mauvaise humeur, tu te garderais bien d'en parler une minute sur ce ton. Jusqu'à ses fondations, la maison s'ébranle et s'agite comme sous l'effet d'un tremblement de terre. Tiens ! l'autre jour, notre domestique est allée puiser de l'eau au puits, qui se trouve au coin de la cour. Lorsqu'elle se mit à tirer sur la corde, il lui sembla que le fardeau pesait des quintaux, si bien qu'elle appela à l'aide la vieille cuisinière. Longtemps, elles tirèrent de toutes leurs forces — qui sont grandes — jusqu'au moment où le seau parvint à hauteur de la margelle. Alors, ô prodige ! leur apparut une tête d'homme, enturbannée, au visage vénérable, garni d'une blanche barbe abondante, avec des yeux qui les fixaient d'une manière épouvantable.

Qālatˢli nsibtˢi o-hiyya mḥayyra :

« Ah w-rāṣak ma tˢqōlš klām ğāfal ! Lawkān tˢšōf qaddaš tˢarğaε tˢ<u>k</u>awwaf ki tˢkōn magrōna (42) ma tˢahḍarš ṭqīqa hākda. Aḍ-ḍār tˢatˢzaεzaε o-tˢatˢhazz man l-sāsha ki-b-ḥāl l-arḍ ki tˢzanzal. Šōf dāk ən-nhār <u>k</u>dīmatˢna rāḥatˢ tˢağbad əl-mā m-əl-bīr o-hōwa fi šōka man waṣṭ əd-dār. Ki-bdātˢ tağbad f-əl-ḥbal ğābalha rabbi k-alli əl-balyōn (43) yawzan əl-qnāṭar (44) ḥatˢtˢa zgātˢ l-əṭ-ṭabbā<u>k</u>a l-kbīra tˢεāwanha. Modda o-hōma yağğābdō b-qawwatˢhom kāmla alli hiyya kbīra ḥatˢtˢa əl balyōn wṣal l-ərāṣ əl-bīr. Fi dak əl-waqtˢ ya εağaba bānalhom rāṣ rāğal mεammam o-wač (45) mokarram b-lāḥya bīḍa o-ktˢīra o-εaynīn ya<u>k</u><u>k</u>azrō fīhom y<u>k</u>awwfō. B-əl-<u>k</u>olεa zgāw zogya (46) waḥda ṭalqō l-ə-ḥbal w-əl-balyōn ṭāḥ fi qāε əl-bir b-ədardiḥ

(42) Mot emprunté au vocabulaire des paysans : « au sens propre 1. cornu ; au figuré 2. en colère ».

(43) *balyōn*, pl. *blāyan*, « bidon, seau » : comp. français « baille », t. de marine signifiant « baquet », dont il existe en normand la forme « baillon ». Cf. A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique*, p. 68.

(44) *qonṭār*, pl. *qnāṭar* « quintal » ; comp. cl. *qinṭār-*, pl. *qanāṭir-* « id. »

(45) *wač* pour *wağh*, pl. *wğōh* « visage, figure ». Cf. cl. *wağh-*, pl. *'awğuh-*, et *wuğūh-* « id. »

(46) Pour le coll. *zgā* « cri confus ; criailleries », on a formé deux formes de singulier : *zogya* et *zogwa*.

Effrayées, elles poussèrent un cri, lâchèrent la corde, et le seau retomba au fond du puits dans un fracas infernal. Je ne t'en raconterai pas davantage. Car je voudrais que la première nuit chez nous soit parfaitement calme. »

Elle se tut. Je gardai un silence respectueux pour lui faire croire que je partageais ses alarmes.

La soirée passa vite. A onze heures, ma femme, fatiguée, me fit signe. Je la suivis dans son ancienne chambre de jeune fille.

Vers une heure du matin, je fus réveillé en sursaut par le bruit d'une porte fermée sans précaution à l'étage supérieur. Je dois reconnaître que mon sommeil avait été agité. Mal habitué sans doute à mon nouveau lit, je m'étais longtemps retourné sans succès dans tous les sens, tandis que mon épouse, après m'avoir dit bonsoir, s'était endormie et n'avait pas plus bougé qu'une morte.

Encore à demi endormi, j'entendis des pas lents parcourir

qwi. Ma naḥkīlakš akt^{s}ar man had əš-ši ɛla k̲āṭar madābiyya (47) *lilt^{s}ak l-awla ɛandna t^{s}kōn mhaddna mlīḥ.* »

Sakt^{s}at^s wāna t^{s}āni skatt^s b-əl-ḥorma baš yaḍhallhā kont^s mḥayyār ki-bḥālha.

As-ṣahra ğāzqt^s bi fi wa ɛla l-ḥḍāš mart^{s}i ɛayyāna ɛolmat^{s}ni o-t^{s}abbaɛt^{s}ha fi bīt^{s}ha l-qdīma ki kānat^s ṭafla.

Gwāyah (48) *əl waḥda nt^{s}aɛ əṣ-ṣbaḥ fazzīt^s ɛla k̲āṭar ğalqo bāb b-əz-zōr f-əṭ-ṭubqa əl-foqāniya. Labodda nqarr b-alli kān nōmi mhawwal. Kont^s bla šakk ma ši mwālaf mlīḥ bə-frāši əğ-ğdīd modda ṭwīla w-āna nḍōr bla ḥsan fi koll ğīha bidma zōğt^{s}i raqdat^s baɛd mā qālat^{s}li at^{s}massa ɛla k̲īr o-mā zardatš ki-l-mayyt^{s}a.*

Ma zalt^s rāqad w-āna smaɛt^s haffa t^{s}qīla f-əs-sqīfa man baɛd ṭalɛat^s f-əd-ḍṛōğ. Bi fī t^{s}fakkart^s ər-roḥāniyya.

---

(47) *madābiyya* « combien il serait bon pour moi, à savoir que... ; je voudrais..., je désirerais... » se décompose aisément en *mada* (pour *māḏā*) « combien, à quel point », +*biyya* « en ce qui me concerne, personnellement » = « je serais bien aise de..., je ne demanderais pas mieux que de... ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 917.

(48) *ğwāyah* « environ, vers ». Cf. cl. *ğihata* « id. ».

le couloir, puis gravir l'escalier. Brusquement, je me souvins du fantôme.

Alors, d'un seul coup, je fus envahi par le désir de percer ce mystère. Sans prendre la peine de réfléchir, sans avertir ma femme, je me glissai hors de mon lit, enfilai ma gandoura, avançai sur la pointe des pieds et me mis à tourner lentement la poignée de la porte.

Je sortis aussi doucement que possible de la chambre, mais je ne pus éviter — je crois — de faire grincer l'huis en le refermant, et aussitôt un silence complet se fit. Le couloir était plongé dans une parfaite obscurité. La conscience tranquille, je me dirigeai donc à tâtons vers l'escalier que je me mis à gravir. Je montai sans bruit jusqu'à la terrasse. Là, ô mes amis, assis sur une peau de mouton, se tenaient, étroitement enlacés, la main dans la main, la bouche sur la bouche, Ewāwaš, la jeune domestique, et son amant....le Fantôme !

O ḥīnan bğīt^s bazzāf nakšaff had əs-sarr. Bla mā nk̲ammam bla ma nk̲abbar mart^{s}i zlaqt^s man frāši lbast^s gandōrt^{s}i o-t^{s}qaddamt^s ɛla ṣboɛt^{s}iyya (49) *o-bdīt^s nḍawwar b-əš-šwiyya boll^{s}at^s əl-bāb.*

K̲rağt^s man bīt^{s}i b-əš-šwiyya lakin waqīla ma qdartš ma nzarzarš əl-bāb ki-ğlaqt^{s}o o-bī fī as-skāt^s rğaɛ b-okkolliyya o-sqīfa kānat^s fi ḍalma t^{s}āmma. Ḥaḍḍart^s ɛaqli o-hammāla mšīt^s nḍardas (50) *-l-əḍ-ḍrōğ allī bdīt^s ṭālaɛ fīh. Ṭlaɛt^s blā zgā ḥat^{s}t^{s}a -l-əṣ-ṣṭhaḥ. Tammat^{s}īk ya ḥbābi kāno qaɛdīn ɛla hayḍōra* (51) *mat^{s}ɛanqīn əl-yadd f-əl-yadd, əl-fomm ɛla l-fomm Ewāwaš əl-k̲dīma əṣ-ṣğīra wa ṣ-ṣāḥabha...* (52) *ər-roḥāniyya.*

Rachid BENCHENEB.

(A suivre).

---

(49) *Ṣbaɛ* « doigt » offre trois formes de pluriel : *ṣwābaɛ*, *aṣābaɛ*, *ṣboɛt^{s}īn*. Cf. cl. *'iṣbaɛ-*, pl. *'aṣābiɛ-*, *'uṣbūɛ- 'aṣābiɛ-* « id. »

(50) *dārdās* « marcher à tâtons ». Cf. néo-cl. *dasdasa* « id. ».

(51) *hayḍōra*, pl. *hyāḍar*, « peau de mouton ».

(52) *ṣāḥab*, pl. *ṣḥāb* « 1. ami ; 2. amant » ; cl. *ṣāḥib-* « id ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 561.

NÉCROLOGIE

René LESPÈS (1870-1944)

La *Société Historique Algérienne* a eu la douleur de perdre récemment, en la personne de René Lespès, l'un de ses deux Vice-Présidents, un collaborateur de choix et un ami dévoué.

M. Gustave MERCIER, Président de la Société, a rappelé, sur la tombe du défunt, quelle fut son activité scientifique. Il l'a fait en ces termes :

« MESSIEURS,

« Nous vivons des jours cruels et dont la dureté nous rend plus sensibles encore aux coups de la mort, lorsqu'ils atteignent à l'improviste les meilleurs d'entre nous. Il y a peu de jours, René Lespès, en pleine possession de son activité, consacrait sa lumineuse intelligence à la poursuite des tâches qui remplissaient si heureusement sa féconde retraite. Hier, la nouvelle se répandait brusquement qu'il avait cessé de vivre, et ce fut chez ses anciens élèves, chez ses collègues de l'enseignement, chez ses confrères de la Société Historique, qui tous lui gardaient une estime mêlée d'affection fidèle, une consternation profonde. Lespès n'est plus, et quelque chose qui tient à nous-même, à notre patrimoine intellectuel, à l'Alger d'hier comme à celui d'aujourd'hui a disparu avec lui.

« Une voix autorisée vous dira ce que fut le professeur, quelle trace profonde il laissa dans l'Enseignement et de quelle empreinte il sut marquer l'esprit de nombreuses générations de Français d'Algérie. Je voudrais essayer d'esquisser ici le portrait du savant, et les grands traits de l'œuvre considérable à laquelle, en dehors de sa tâche officielle, il s'est volontairement consacré.

« Historien, géographe, économiste, René Lespès n'était pas seulement un disciple rompu aux meilleures méthodes de la critique moderne, à l'école des Vidal de la Blache ou des Jean Brunhes : c'était une personnalité puissante, capable de former et de nourrir des idées personnelles, de créer lui-même une méthode et de devenir quelque peu chef d'école. Ces qualités maîtresses devaient trouver dans ce pays neuf un admirable terrain d'application, dont les horizons immenses étaient à la mesure de ses propres conceptions. En peu d'années, il se familiarise avec les conditions locales dont aucune ne le laisse indifférent, et la géographie s'élargit sous un pareil maître jusqu'à embrasser l'économie politique, l'ethnographie, la sociologie et l'histoire. Elle est vivante, elle s'incorpore au dynamisme créateur si frappant dans la formation et le développement rapide de nos grandes cités. Le contact de races si diverses, les réactions qu'il engendre de part et d'autre, l'évolution qui s'amorce et l'avenir qui, chaque jour, prend figure et se dessine, trouve en lui un observateur averti, dont les remarques vont, bien au delà des apparences, découvrir les réalités profondes et prévoir celles de demain. Peu à peu s'esquisse le tableau qui prendra sa forme définitive dans l'œuvre magistrale des dernières années. En 1921 il publie dans les *Annales de Géographie* une première étude sur le port d'Alger; en 1923, dans le même périodique, une monographie très complète sur le port de Bône et les Mines de l'Est constantinois.

« Désormais, c'est à la *Revue Africaine*, organe de sa chère Société Historique dont il était Vice-Président, et qui représentait à ses yeux l'une des expressions scientifiques les plus significatives de ce pays auquel il consacrait sa vie, qu'il donnera ses travaux si nourris et si pleins d'enseignements divers. En 1925, il y publie des « Documents sur la Corporation des Mozabites d'Alger dans les premiers temps de la conquête » ; en 1926, une étude sur « l'origine du nom français d'Alger traduisant El-Djezaïr » ; en 1930, un nouveau travail sur « Bône port minier ». Entre temps a paru un volume de 230 pages sur *Alger : Esquisse de géographie urbaine ;* les conditions naturelles, les origines et l'histoire ; le mouvement de la population et le développement de la ville ; le port ; les grands travaux d'édilité. Ainsi, l'œuvre prend forme. Elle a désormais un nom : la géographie urbaine, qui englobe la vie même de la cité, à laquelle Lespès est d'ailleurs étroitement mêlé, ce qui ne l'empêche pas de la dominer et de la juger. Il prend en même temps contact avec une foule de problèmes administratifs et sociaux, avec les projets d'embellissement et les programmes de travaux dont il suit pas à pas l'évolution, et à la solution desquelles il participe activement.

« L'œuvre recevra sa forme définitive à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, qui publie cette vaste collection d'ouvrages pour la plupart remarquables, dont quelques-uns sont des réalisations magistrales, constituant le compendium de nos connaissances sur ce pays à l'achèvement du premier siècle de son histoire moderne. Lespès ne se répète pas : il renouvelle son sujet et le met continuellement à jour, en l'enrichissant des connaissances acquises grâce à son inlassable activité, en le fécondant par une réflexion toujours plus avertie et plus profonde.

Admirable exemple de continuité dans l'effort et de probité intellectuelle au service d'une pensée dont le fond, comme la réalité même qu'elle reflète, est proprement inépuisable. Ses deux gros volumes, l'un sur *Alger* de 850 pages, publié en 1930, l'autre sur *Oran* en 1937, de 500 pages, sont deux modèles achevés et définitifs à leur date, de cette géographie urbaine qui est le miroir fidèle et l'inventaire explicatif de ce creuset de force humaine, de dynamisme créateur qu'est une grande ville jeune, vivante et grosse d'avenir. Toutes ces questions ardues pour d'autres, prennent sous sa plume un charme incomparable. Netteté du style, vigueur de la pensée, fraîcheur de l'expression font de lui un athénien véritable et lui valent, en 1939, le Grand Prix Littéraire de l'Algérie.

« Lespès voulait compléter la série de ses belles monographies par un troisième ouvrage sur Bône, le grand port de l'Est, ouvrage malheureusement inachevé. La mort l'a surpris en plein travail ; car Lespès était de ceux dont la retraite est aussi féconde que l'activité. N'avait-il pas donné encore en 1937 un délicieux volume : *Pour comprendre l'Algérie*, où il décrivait la nature, l'homme, la production, la circulation et les transports, le commerce extérieur, l'œuvre sociale, la vie politique et administrative, et simultanément tant d'articles de la revue *Chantiers* que je ne saurais les énumérer ici. N'avait-il pas, au cours même de la grande tempête, mis son savoir et son expérience à la disposition de son pays qui fut bien inspiré en les utilisant largement au cours de délicates missions ? René Lespès vivait intensément tous les épisodes de cette lutte sans merci, et il avait vu de trop près, comme nous tous, la victoire imminente des plus bas instincts de violence et de domination sur toutes les conceptions de liberté et d'humanité qui lui étaient si chères, pour ne pas attendre la fin du drame sanglant avec une fébrile impatience. Cette fois, il ne l'aura pas vue ; du moins ne pouvait-il douter qu'elle serait conforme à son idéal, aux aspirations de tout son être, et cette conviction profonde, qu'il exprimait volontiers a soutenu et embelli ses dernières années.

« Messieurs, René Lespès n'est plus, mais il n'a pas disparu tout entier : le meilleur de lui reste parmi nous : sa pensée, comme une flamme éternellement jeune et vivante, qui nous illumine de son éclat et nous réchauffe de son amitié. Elle n'a pas cessé de répandre sa pure lumière sur ce grand pays d'Algérie, sur toute cette Afrique du Nord qu'il a tant aimée et si bien servie.

« Lespès a bien rempli sa tâche. Par sa vie entière il a donné le grand exemple du bon citoyen qui met d'accord ses convictions et son enseignement, et qui, par delà son enseignement, sait agir, mettant en pratique la pensée de Le Play : « Pour nous réformer, pour nous sauver, il ne suffit pas d'avoir la foi, il faut des œuvres ».

De la belle allocution prononcée ensuite par M. Jean Garoby, Vice-Recteur, qui fut longtemps le collègue et l'ami de René Lespès, nous extrayons de larges passages sur sa carrière universitaire et militaire :

« ...René Lespès, né le 28 mars 1870 à Limoges, fut orienté naturellement par une famille universitaire vers l'Ecole Normale Supérieure où il fut accueilli de 1890 à 1894. Il en sortit agrégé d'histoire et de géographie. Son sens profond des réalités, son intérêt passionné pour tout ce qui est humain et vivant l'avaient attiré vers cette discipline et surtout vers l'étude de la géographie. Il fut un des élèves les plus brillants du grand maître Vidal de la Blache, dont il resta, sa vie durant, l'ami le meilleur et le plus sûr.

« Après un court passage dans les Lycées d'Aurillac et de Sens, il fut pendant deux ans détaché comme précepteur à la Principauté de Monaco et il laissa dans la famille régnante les souvenirs les plus durables. Mais dès 1896 Lespès voulut reprendre sa tâche de professeur à Evreux. Et bientôt, en 1899, il débarqua le 1er octobre sur cette terre d'Algérie qu'il ne devait plus quitter.

« Ce que fut son enseignement, des milliers d'élèves en gardent encore le souvenir vivant. D'une autorité indiscutée, il exerçait sur ses auditoires une irrésistible séduction par l'étendue de son information, la netteté et la précision de ses exposés, la largeur et la profondeur de ses jugements et, disons-le aussi, le pittoresque et l'imprévu de son langage, son goût de l'anecdote caractéristique, du trait révélateur. Esprit lucide et nuancé, il ne reculait jamais devant les couleurs crues et violentes. C'est sur les élèves de Saint-Cyr surtout qu'il exerça l'influence la plus directe et la plus forte. Il a formé, au sens propre du terme, des générations d'officiers de haute valeur et il a inculqué à tous, avec le sentiment élevé du devoir, un sens profond des études historiques et géographiques...

« Malgré le poids écrasant d'un enseignement — j'allais dire d'un apostolat — auquel il se donnait tout entier, René Lespès réussissait à apporter une collaboration précieuse à diverses revues.

« Mais il lui fallait attendre les années plus calmes qui précèdent la retraite pour qu'il pût réaliser son projet de laisser à l'Algérie une œuvre digne d'elle et de lui.

« Ce fut en 1930 qu'il publia sa magistrale étude d'Alger, étude modèle de géographie urbaine qui lui valut le titre de Docteur ès Lettres, et quelques années après un travail d'aussi haute valeur sur la ville d'Oran. Le Grand Prix Littéraire de l'Algérie couronna justement toute l'œuvre et on pourrait dire, la vie de René Lespès.

« Mais il ne fut pas qu'un professeur et un érudit. Il fut aussi un soldat dans la plus belle acception du terme. Officier de réserve, il était lieutenant territorial au 1er Zouaves quand la guerre éclata en 1914. Il n'hésita pas à prendre du service comme lieutenant puis capitaine de réserve dans un régiment de Tirailleurs. Sa conduite fut telle, lors de la bataille de la Marne et au début de 1915, qu'il fut, après trois blessures, cité à l'Ordre de l'Armée et fait Chevalier de la Légion d'Honneur...

« Toutefois, ni le professeur ni le soldat ne peuvent faire oublier ce que fut l'homme lui-même, sa forte personnalité, son charme et son attirance...

« Son entretien était un réconfort et une joie. Il y prenait lui-même un profond plaisir. Quant aux richesses de son cœur, elles étaient inépuisables, bien qu'il les dissimulât par une délicate pudeur : il a été le plus tendre et le plus attaché des fils jusqu'à la disparition de sa très vieille mère morte il y a quelques années à peine, et il nourrissait une affection sans cesse en éveil pour le reste de sa famille, sa sœur, ses neveux et nièces qui l'adoraient...

« Tel fut l'homme vraiment exceptionnel que nous pleurons aujourd'hui. Je lui adresserai comme ultime hommage les deux beaux témoignages que voici, ceux qui lui étaient, je le sais, les plus chers.

« Tout d'abord l'Ordre n° 977 du G.Q.G., en date du 2 juin 1915:

« Lespès René, capitaine de réserve au 7e Régiment de Tirailleurs Algériens, nommé dans l'Ordre de la Légion d'Honneur au grade de Chevalier.

« Excellent capitaine de réserve qui s'est signalé par son zèle au cours de toute sa carrière. Le 9 mai a entraîné sa compagnie à l'attaque des tranchées allemandes avec un allant superbe. Blessé une première fois, a continué la poursuite, ne s'est arrêté qu'après une deuxième blessure. »

Signé : JOFFRE.

« Puis cette appréciation de l'Inspecteur Général de l'Instruction Publique, M. GASTINEL, en octobre 1920.

« M. Lespès est à Alger depuis plus de vingt ans ; il a su s'y créer une situation personnelle considérable par la connaissance approfondie de l'Algérie, par ses publications et par son enseignement même ; sa conduite durant la guerre lui a valu la Croix de la Légion d'Honneur et la Croix de Guerre avec palme; c'est assurément un des maîtres qui contribuent le plus justement au prestige du lycée. Intelligence nette, information étendue et bien ordonnée, M. Lespès apporte dans ses classes des qualités de précision, de clarté, une richesse de connaissances qui rendent ses cours non seulement intéressants, mais suggestifs pour les grands élèves dont il a la charge. Il a d'ailleurs le mérite, souvent dédaigné par les maîtres éminents, de surveiller les cahiers et d'initier les jeunes gens à l'art de prendre des notes. Une ample bibliothèque, organisée par ses soins, permet les lectures complémentaires, attentivement dirigées et contrôlées. M. Lespès, avec des qualités toutes modernes, vaut ces maîtres, qui, autrefois, représentaient devant l'opinion le lycée auquel ils étaient restés attachés ; il serait impossible de le remplacer. »

⁂

Nous croyons utile de dresser ici la bibliographie des travaux de René Lespès, ultime hommage rendu à son œuvre de géographe et d'historien.

1° LIVRES ET BROCHURES

Alger. Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville, Alger, 1925.

Alger. Etude de géographie et d'histoire urbaines, Paris, 1930 (1 vol. 860 p. de la « Collection du Centenaire »).

Pour comprendre l'Algérie, Alger, 1937, 219 p.

Oran, Etude de géographie et d'histoire urbaines, Paris 1938 (1 vol. 509 p. de la « Collection du Centenaire »).

La grande porte de l'Empire français. Algérie 1939, 1 br. 44 p. avec introd. de W. C. Bullit (avec trad. angl.), Alger 1939.

Les troupes indigènes de l'Algérie au service de la France, 1 br. 50 p., Alger s. d. [1941].

2° ARTICLES ET COLLABORATION A DIVERS OUVRAGES

Le climat de la Kabylie du Djurdjura, Ann. de Géogr. 1909, p. 24-33.

Le port d'Alger, id., 1921, p. 195-222.

Le port de Bône et les mines de l'Est Constantinois, id., 1923, p. 526-541.

Documents sur la corporation des Mozabites d'Alger dans les premiers temps de la conquête (1830-1838), Rev. Africaine, 1925, p. 197-218.

L'origine du nom français « d'Alger » traduisant « El-Djezaïr », id., 1926, p. 80-84.

Bône, port minier, id., 1930, p. 129-153.

L'Atlas d'Algérie et de Tunisie, Ann. de Géogr., 1931, p. 519-26.

Les travaux récents d'extension et d'aménagement du port d'Alger, Bull. du Comité de l'Afr. Fr., 1933, p. 20-28.

Quelques vues sur l'histoire du développement de l'Alger contemporain, Chantiers, 1933, p. 123-32.

L'évolution des idées sur l'urbanisme algérois de 1830 à nos jours, id., 1933, p. 247-62.

Le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement et les grands travaux de la ville d'Alger, Bull. du Comité de l'Afr. Fr., 1933, p. 561-7, 671-5, 774-8.

La population dans « Algérie, Atlas historique, géographique et économique », 4e partie, chap. III, p. 91-95, Alger, 1934.

La vieille ville d'Alger-Centre, Chantiers, 1934, p. 123-30, 217-24, 289-96.

Oran, ville et port, avant l'occupation française, Rev. Africaine, 1934, p. 277-335.

Alger 1935 (en collaboration avec M. P. Messerschmitt). La ville, p. 161-224; Le port, p. 225-46. N° spécial de Chantiers, 1935.

Projet d'enquête sur l'habitat des indigènes musulmans dans les centres urbains de l'Algérie, Rev. Africaine, 1935, p. 431-36.

La population d'Oran de 1831 à nos jours, Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1935, p. 231-58.

Alger-Oran, Algeria, mai 1936, p. 10-15.

Les tendances de l'urbanisme moderne, Chantiers, 1936, p. 177-9.

Les maquettes du port d'Alger à l'exposition de la cité moderne, id., 1936, p. 263-7.

Introduction géoraphique dans E. Albertini, G. Marçais, G. Yver, « L'Afrique du Nord française dans l'histoire », 1937, p. 9-29

Algérie 1937, numéro spécial de Chantiers, Les villes, p. 9-64 ; Les ports algériens, p. 71-100.

Oran capitale de l'Ouest, Chantiers, 1937, p. 377-84.

Constantine, id., 1937, p. 437-39.

Deux sources de la géographie urbaine, particulièrement en Algérie, Rev. Africaine, 1938, p. 713-22.

De l'orthographe anglaise du nom d'Arzeu, Bull. de la Soc. de géogr. et d'archéol. d'Oran, 1938, p. 33-40.

Le soldat musulman d'Algérie et les ordonnances royales du 7-12-1841, Algeria, déc. 1941, p. 5. — *La période héroïque,* id., p. 7. — *Les troupes indigènes d'Algérie dans les campagnes coloniales,* id., p. 13. — *Tirailleurs et Spahis en Afrique,* id., p. 15. — *La grande guerre,* id., p. 18. — *Trois chefs : Mustapha ben Ismaïl, Yusuf, Bugeaud,* id., p. 20.

Quelques réflexions sur l'œuvre de la France en Algérie, Algéria, mai 1943, p. 2-6.

J. DESPOIS.

Joseph DESPARMET et son Œuvre

(1863-1942)

La mort de J. Desparmet, survenue aux Vans (Ardèche), le 13 mars 1942, a pu passer inaperçue. Les lecteurs de la *Revue Africaine,* qui ont eu si souvent l'occasion de lire les pages pénétrantes de l'éminent ethnographe de la Mettidja, nous sauront gré de ne pas attendre plus longtemps pour lui adresser le juste hommage qu'il mérite.

Né à Béguey (Gironde), le 6 février 1863, il eut une carrière qui pourrait se résumer par ces simples mots : il fut étudiant, puis professeur. Licencié ès Lettres de l'Université de Lyon, à vingt et un ans (1884), il exerce au Collège de Cluny, puis de Villefranche-sur-Saône, de 1884 à 1891. Eloigné déjà de son pays natal où plus rien ne semble le retenir, il n'hésite pas à franchir la Méditerranée pour accepter un poste au Collège de Tlemcen. Il a alors vingt-huit ans. L'ancienne capitale des Zayyânides, la vieille métropole de l'Islâm, avec son site qui rappelle, quoique plus tourmenté, les paysages du Mâconnais, va opérer son charme sur le nouveau venu, comme elle l'avait déjà fait et comme elle le fera encore sur bien d'autres, fonctionnaires ou voyageurs, tant Musulmans qu'Européens. Elle décide de la vocation du jeune professeur. Tout en continuant à enseigner le français et le latin, il s'initie à la langue arabe dialectale, entre en contact avec la population musulmane et l'observe avec une sympathie non dissimulée. Désormais, il n'a plus qu'une ambition : enseigner la langue qui vient de lui ouvrir un monde nouveau. En 1897, — il a trente-quatre ans —, il subit avec succès les épreuves du Brevet d'arabe ; il interrompt ses fonctions de professeur de collège — il est alors à Philippeville — pour venir à Alger suivre les cours d'arabe de l'Ecole Supérieure des Lettres. Diplômé d'arabe à la session de juin 1900, il débute comme arabisant, en octobre de la même année, à Médéa. En janvier 1902, le voici à Blida : il y restera trois ans et demi. Cette période, si courte qu'elle soit, compte parmi les plus actives et les plus fécondes de sa vie. Chargé de cours au Lycée d'Alger en 1905, il se présente, deux ans après, à l'agrégation d'arabe qui vient d'être créée par un arrêté ministériel du 23 juillet 1906. Il se classe le premier de cette première session.

Titularisé dans ses fonctions, il accomplira désormais sa tâche de professeur au Grand Lycée d'Alger, jusqu'en 1921, où il demandera à passer au Lycée de Mustapha. Pendant cette longue période, l'Université, qui a pu apprécier sa science et son dévouement, l'appelle pour suppléer des professeurs en mission. L'âge de la retraite arrive : J. Desparmet quitte Mustapha, en juillet 1928, après un discours de distribution des prix qu'il consacre, comme un adieu à sa carrière d'enseignement, à la *Pédagogie arabe*.

A partir de 1928, il séjourne alternativement aux Vans, patrie de sa femme, et à Alger, où ses deux enfants, une fille et un fils, poursuivent leurs études. C'est aux Vans, dans le « mas » ombragé de gigantesques mûriers, sur un contre-fort des Ardennes ardéchoises, où nous étions allé lui faire une visite par un après-midi de juillet tout baigné de lumière subtile et bruissant de chants de cigales, qu'il s'est éteint le 13 mars 1942, entouré de ses livres et de ses manuscrits.

La vie scientifique de Desparmet, toute de labeur et de réflexion, est entièrement dominée par la courte période de trois années qu'il a passée à Blida. Si le séjour de Tlemcen a été décisif pour l'orientation de son activité, c'est à Blida qu'il a réalisé tout ce que lui avaient fait concevoir sa pratique nuancée de la langue et sa connaissance directe de la société indigène.

Son œuvre de professeur est élaborée et mise au point à Blida. La date de 1902, importante par la réforme qu'elle introduit dans les classes du secondaire en accordant une place prépondérante au « moderne » et en développant les langues vivantes, voit la création du statut de l'arabe « deux langues » qui durera jusqu'en 1933 et permettra à une pléiade d'arabisants de donner la mesure de leurs connaissances théoriques et pratiques, assises solidement sur des disciplines classiques.

C'est Desparmet qui est choisi, par le Recteur Jeanmaire, comme secrétaire de la commission chargée de rédiger les nouveaux programmes d'arabe. Il comprend l'importance de l'arabe dialectal et lui donne le pas sur l'arabe littéraire ; mais les manuels manquent. Il se met résolument à l'ouvrage et en trois ans arrive à composer et à faire imprimer son *Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe* en deux volumes : le premier pour la *Première Période* (Classes de 6e et 5e), le deuxième, pour la *Seconde Période* (Classes de 4e et suivantes), qui servira de modèle à bien des manuels publiés par la suite.

S'il s'inspire des ouvrages similaires d'anglais et d'allemand, il ne va pas jusqu'à les copier. « Le vrai moyen d'éviter l'ennui et la trivialité, dit-il dans la préface de la *Première Période*, c'est de ne pas retenir les élèves qui apprennent l'arabe en Algérie dans les bornes de ce que réclame strictement la satisfaction des premiers besoins. L'idéal des livres correspondants en allemand ou en anglais ne peut satisfaire pleinement le nôtre. Ces livres sont faits pour des enfants qui apprennent en France une langue étrangère ; nos élèves, il ne faut pas l'oublier, apprennent l'arabe en pays arabe ».

Il prend tout de suite position sur un certain nombre de questions irritantes. Quel courage il lui faut pour supprimer tous les *hamza-s*, pour passer sous silence les verbes « assimilés » et les verbes « hamzés » ! Il ose déclarer que « ce n'est pas aux grammairiens à maintenir ce que l'usage a aboli ». Il pourrait pousser plus loin sa réforme, si résolument iconoclaste, en éliminant les caractères arabes et en utilisant une transcription latine simplifiée. Son expérience des milieux musulmans ne saurait le mener à une solution aussi radicale. Il se borne, dans cette première édition, à adopter l'alphabet maghrebin avec le *f* pointé au-dessous, le *q* pointé au-dessus et le *g* triplement pointé au-dessus. Il lui reste à trouver une notation « arabe » assez souple pour rendre compte des nuances principales de la prononciation.

Il réfléchit longuement sur les monographies publiées jusqu'alors et que lui communique son maître René Basset : les livres ou articles de Maltzan (1868), Stumme (1869), Doutté (1902-1903), W. Marçais (1902 et 1906), Bel (1903) et Kampffmeyer (1905), et il arrive à cette conclusion : « Ce qui ressort de ces études particulières, c'est que les différences que l'on constate entre les dialectes relèvent du Lexique et de la Phonétique. La Morphologie et la Syntaxe offrent sensiblement un fond commun, sur lequel d'ores et déjà nous devons chercher à établir l'enseignement classique de la langue maghrebine ».

Mais comment établir et vulgariser, au meilleur sens du mot, *un système de notation adapté au dialecte maghrebin et accessible aux élèves, et les règles de prononciation générale du dialecte maghrebin ?* C'est ce que ses recherches sur la poésie populaire à Blida lui fourniront. On ne soulignera jamais assez la conscience avec laquelle Desparmet a mené ses enquêtes à cette occasion. La page qu'il a écrite à ce sujet mérite d'être rapportée *in extenso :*

« Observer la prononciation du pays a été ma constante préoccupation ; et j'ai tenu toujours près de moi un indigène à cet effet... C'est en scandant les poésies populaires que j'ai reconnu les jeux si curieux de l'accent, tel qu'on les trouve consignés dans ce livre ; les redoublements de consonnes que l'accent exige, et les redoublements classiques qu'il abolit, et l'allongement de telle syllabe brève, et l'évanouissement des syllabes atones, et le va-et-vient de la voyelle au branle du « sursaut » et du « ressaut », et les contractions invraisemblables qui précipitent la prononciation, et ces syllabes de liaison où la voix traîne en rattachant la fin d'un mot à la première syllabe atone du mot suivant, etc... Ces phéno-

mènes caractéristiques de l'arabe vulgaire, presque tous, avaient été signalés, comme idiotismes de tel ou tel dialecte, mais on comprendra qu'un grammairien ait été heureux, grâce au nombre et à la variété des poésies dans lesquelles ils se révélaient, de constater qu'au lieu d'être particuliers à un patois, ils étaient communs à tous les dialectes du Maghreb ».

La généralisation, pour hâtive qu'elle pût être, était nécessaire à cette époque ; il conviendrait, actuellement, d'y apporter bien des tempéraments ; mais on dira, à la décharge de l'auteur, qu'il ne connaissait pas assez les dialectes nomades du Sud Algérien. En gros, tout ce qu'il dit s'applique aux dialectes telliens, citadins ou ruraux, c'est-à-dire, aux dialectes que les lycées et collèges, classiques ou modernes, doivent enseigner pour donner aux élèves une connaissance pratique de la langue et pour fournir les éléments nécessaires à des études ultérieures plus approfondies.

C'est le mérite de Desparmet d'avoir senti, dès qu'il s'est trouvé plongé dans un milieu mi-citadin, mi-rural, comme Blida, et qu'il a été dans la nécessité de dégager des lois générales pour son enseignement, qu'il n'était pas possible « de laisser plus longtemps une partie aussi essentielle que la prononciation abandonnée à l'empirisme, encore moins aux règles décevantes des pseudo-grammaires d'arabe vulgaire, qui, trop souvent, ne sont que les décalques de la grammaire d'arabe régulier ».

Quand on écrira une histoire des études d'arabe dialectal en Afrique du Nord, ce sera justice que de tenir compte des mises au point et des réalisations de J. Desparmet et d'en souligner la valeur scientifique et pédagogique.

Le séjour à Blida n'a pas été seulement fructueux par les réalisations pratiques si utiles à l'enseignement secondaire ; il a été l'occasion d'une étude originale sur la métrique de la poésie populaire dont l'essentiel a fait l'objet d'une communication au XIVe Congrès International des Orientalistes qui se tint à Alger en 1905.

Jusqu'alors, on avait tendance à considérer l'œuvre des bardes maghrebins comme une corruption de la poésie classique où l'on pouvait, tant bien que mal, plutôt mal que bien, retrouver des mètres de prosodie classique basée, comme l'on sait, sur une combinaison de syllabes longues et de syllabes brèves.

En écoutant les *gawwâls* ou *meddâhs* avec l'attention éveillée qui est la marque de son esprit, Desparmet remarque nettement le jeu phonique des récitants : les syllabes sont dégagées, les atones précisées, les longues accentuées mises en saillie. Les spécimens nombreux de poésie populaire qu'il examine l'amènent à la conclusion suivante :

« La poésie maghrebine a totalement perdu la déclinaison classique, les anciennes formes de conjugaison, et presque toutes les voyelles atones des mots, etc. : aussi se refuse-t-elle à entrer dans le moule des anciens mètres aux exigences trop délicates. Succession presque ininterrompue de syllabes prosodiquement longues dont l'accent gradue l'intensité, elle ne peut se plier qu'à une sorte de rythme qui est fondé sur l'accent et le nombre des syllabes. La caractéristque générale de cette poésie, selon moi, serait le vers numérique comme semblent le démontrer les spécimens nombreux que j'en donne avec scansion syllabique. En somme, au point de vue de la structure du vers,... la poésie populaire magrebine, le *klâm melh'oûn*, serait une poésie rythmique. Elle serait fondée sur la numération des syllabes accentuées et comptées conformément à la prononciation dialectale. »

Ces déductions, tirées d'observations multiples, peuvent nous paraître hésitantes et, parce que les accents ont été omis dans la notation, un tantinet obscures ou contradictoires ; mais elles sont claires pour ce qui touche à la scansion par syllabes et n'ont pas été infirmées, que je sache, depuis cette époque ; au contraire, les recueils publiés par Sonneck et, plus près de nous, par Kadi Mohammed, font ressortir toute la justesse de la théorie du *rythme basé sur le syllabisme*. Le *Corpus des poésies populaires de l'Algérie*, dont les éléments sont mis en œuvre, actuellement, sous ma direction, en confirmera encore, et d'une façon massive, le bien-fondé.

Il est curieux de noter que Desparmet, tout entier alors à la scansion de poèmes *melh'oûn*, n'ait pas songé, comme il le fera, plus tard, dans un article des plus suggestifs du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* (4e trimestre 1932, pp. 440-442), à rechercher les origines de ce vers *isosyllabique*. N'est-il pas frappant qu'en cette même année (1905), P. Monceaux ait publié le tome III de sa magistrale *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe* où il montre l'apparition d'un « vers nouveau fondé sur trois principes : césure fixe, assonance, nombre fixe de syllabes » (p. 449), qui s'épanouit dans le *Psalmus contra partem Donati* de Saint Augustin (pp. 492-495) ?

Desparmet nous fit part de sa tardive découverte du texte de Monceaux avec le regret de ne pas l'avoir connu plus tôt, car elle lui aurait apporté une preuve de plus de ce qu'il sentait obscurément déjà, à savoir « la continuité, fondée sur la permanence des conditions physiques et du principal élément ethnique, qui se manifeste à travers toutes les périodes de l'histoire de la Berbérie, à travers la conquête romaine, la diffusion du christianisme, l'invasion de l'Islam et la colonisation française » (E. Albertini, *Stéphane Gsell*, in *Revue Africaine*, nos 350-351, 1932, p. 34).

Ces études de forme ne le détournent pas, au contraire, des enquêtes sur les coutumes indigènes. Tout est prétexte pour accu-

muler des documents humains, en prose et en vers. Aussi bien, les programmes de l'enseignement l'y incitent-ils vivement. La *Seconde Période* porte en sous-titre ces trois mots qui sont tout un programme : « Coutumes, Institutions, Croyances ». Sa méthode d'investigation mérite de retenir notre attention : il l'a d'ailleurs précisée lui-même dans sa Préface :

« Les us et coutumes des diverses régions de l'Algérie n'ayant pas encore été l'objet, que je sache, d'études comparées définitives, il m'a semblé qu'il me serait téméraire à moi et prématuré de tenter un tableau d'ensemble offrant quelque exactitude scientifique. En conséquence, j'ai systématiquement limité mon champ d'études à la Mitidja, où ceci a été écrit. Si, comme je le crois, l'Afrique Mineure jouit d'une certaine unité de mœurs, ainsi que de langue, mon livre, sans autre mérite que la fidélité, en aura reproduit les mœurs et coutumes générales ; dans le cas contraire, il lui restera toujours l'intérêt d'une étude de mœurs régionales. Quoi qu'il en soit, les faits que je consigne ont été passés régulièrement au crible de l'observation orale et de l'information écrite. J'ai fait rédiger soigneusement de la main même des indigènes tout ce que j'ai pu : formules de toutes sortes, chants, explications d'un mot, d'une coutume, d'une superstition, etc... Ayant réuni enfin une masse considérable de documents, je me suis donné la tâche de les fondre en un ensemble homogène. Mais là encore, me défiant de moi-même, j'ai eu soin d'associer à mon travail un ou plusieurs indigènes, et c'est avec leur collaboration que j'ai revisé mes documents, que je les ai discutés, mis au point, enfin rédigés sous la forme où je les donne ici. Aurai-je échappé au danger de mêler trop de ma personnalité à ces délicates matières ? En tous cas, j'ai fait tous mes efforts pour offrir aux arabisants des rapports consciencieux et impersonnels, — pour ainsi dire des photographies des mœurs arabes, des instantanés de scènes vues ou vécues, des échos d'idées et de sentiments gardant encore le timbre de leur expression spontanée, — en un mot des renseignements exacts où l'on ne puisse retrouver quelque trace de l'esprit français que dans la clarté des détails et l'ordre de la composition » (*Seconde Période*, Blida, 1905, pp. VIII-IX).

L'importance de cette documentation, déjà reconnue par E. Doutté dans *Magie et Religion en Afrique du Nord* (Alger, 1909), on peut la juger mieux depuis qu'une traduction française a mis le livre, réédité en 1913, à la portée d'un large public non arabisant.

Mais l'ethnographe et le folkloriste ne s'étaient pas encore révélés entièrement dans les textes arabes publiés en 1905. Une quantité de documents nouveaux étaient nécessaires ; et c'est à les recueillir que s'emploie Desparmet de 1905 à 1913. Désormais tout souci didactique ou pédagogique est éliminé des enquêtes menées avec une prudence, une persévérance, un flair et une perspicacité qui feront l'admiration des spécialistes les plus difficiles.

Fixé à Alger depuis sa nomination au Grand Lycée, Desparmet met à profit tous ses loisirs, ses congés, ses vacances mêmes, pour retourner à Blida, « sorte de capitale à sa façon, une capitale ethnique..., centre moral où se trouvent amalgamées toutes les caractéristiques de la race », et dans la Mettidja, « vrai carrefour où se croisent les influences diverses qui se partagent le Maghreb ».

Quand la Grande Guerre éclate, l'enquête est virtuellement terminée : Desparmet se trouve en possession du « dossier » le plus abondant, le plus sûr, le plus spécifique qui se puisse constituer sur la population indigène de la Mettidja. Les ouvrages ou articles qui paraissent de 1908 à 1913 ne sont que des essais où le sociologue, pour ainsi dire, se fait la main. Les revues métropolitaines d'ethnographie et de traditions populaires accueillent avec joie ces premiers travaux. Les René Basset et les Arnold Van Gennep ont un rôle aisé à introduire le nouveau venu dans la phalange des chevronnés du folklore et de la sociologie. Ses titres, il les présente lui-même, à vrai dire, en rédigeant ses études sur *La mauresque et les maladies de l'enfance*, ou sur *Les mascarades chez les Indigènes à Blida* ou en traduisant les *Contes populaires sur les Ogres* ou les *Contes maures recueillis à Blida*.

La guerre interrompt momentanément ces travaux ; mais dès 1918, l'œuvre, mûrie par quatre années de réflexion, va commencer à paraître, en fragments harmonieusement ordonnés, avec une régularité qui sera un étonnement même pour ceux qui connaissent le mieux sa puissance de travail et surtout pour les siens qui n'ignorent pas les conditions précaires de sa santé. Dix-huit ans seront nécessaires pour publier toutes ces études. Et c'est l'admirable triptyque: I. *L'enfance* — II. *Le mal magique*. — III. *Le calendrier folklorique* qui constitue le tableau d'ensemble le plus exact et le mieux venu sur l'*Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*. Qu'il nous soit permis, ici, d'exprimer un vœu : des trois volets, seul, le central (*Le mal magique*) est édité en librairie ; le premier, *L'enfance*, tiré à part à quelques exemplaires, est devenu introuvable ; quant au troisième, il est resté dispersé dans les numéros de la *Revue Africaine* et du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* qui s'échelonnent entre 1918 et 1936 : les Conseils d'administration de l'un et l'autre périodiques ne pourraient-ils songer, quand les circonstances le permettront, à éditer en volume ces deux ouvrages en les faisant suivre d'un Index des mots typiques, tant arabes que français et latins ? Ce faisant, ils rendraient un hommage mérité à la mémoire du disparu et s'acquerraient, en douteraient-ils, la reconnaissance des spécialistes et des curieux.

Parallèlement à ses études ethnographiques, mais à partir de 1930 seulement, Desparmet publie deux séries d'articles basées, l'une, sur les poésies populaires à tendance politique composées en Algérie depuis 1830, l'autre, sur les journaux arabes paraissant en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie depuis la fin de l'autre guerre. La première est inspirée par le passé, par un passé immédiat dont les tendances peuvent se prolonger jusque dans le temps présent ; la seconde, par une campagne de revendications menée au jour le jour par la presse indigène contemporaine. Historien dans l'une, Desparmet essaye, en se plaçant au cœur même de la pensée des autochtones, de caractériser les éléments permanents de la résistance maghrebine à l'assimiliation étrangère ; annaliste dans l'autre, il tente de dégager les causes profondes des réactions nationalitaires, latentes de 1920 à 1930, violentes à partir du Congrès de Jérusalem de décembre 1931, qui se font jour en Algérie.

Ayant perdu le contact quotidien avec la population indigène, Desparmet, dans cette dernière période de sa vie, ne se révèle plus à nous que comme un mémorialiste dont les historiens futurs tireront parti pour essayer de comprendre les aspirations sociales et politiques en Afrique du Nord dans l'intervalle des deux Guerres. Cette partie de son œuvre, si elle n'a pas la solidité des études ethnographiques et folkloriques, est pourtant loin d'être négligeable.

Nous ne prétendons pas avoir dégagé tous les aspects de son activité, mais, du moins, croyons-nous avoir fait sentir les tendances caractéristiques de sa pensée. Il fut et resta toujours un professeur en même temps qu'un savant. Son œuvre, élaborée avec une patience et une conscience remarquables, est assurée de durer. L'ethnographie algérienne, qui attendait encore tant de lui, a perdu en J. Desparmet un de ses meilleurs ouvriers.

Bibliographie des travaux de Joseph DESPARMET

1894

Politique française (Poème de 106 vers, composé à Stora, près Philippeville, Fontaine Fraîche, le 2 mai 1894, publié dans *Education Algérienne*, Alger, 1re année, n° 5, juin 1942, pp. 5-7).

1904

Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe. Première Période. Vocabulaire et lectures, Blida, Mauguin, 1904, in-16, IV-215 pages (épuisé).

1905

Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe. Seconde Période. Textes de lecture : Coutumes, Institutions, Croyances, Blida, Mauguin, 1905, in-16, XVI-288 pages (épuisé).

Livre I. — Chap. I : L'enfant. — Chap. II : Le mariage et la vie de famille. — Livre II. — Chap. I : Sur la création de la richesse et certains métiers. — Chap. II : Djinns ; pratiques magiques et sorcellerie. — Chap. III : Les Cheurfa ; les Marabouts ; les Confréries religieuses. — Chap. IV : Les devoirs fondamentaux de l'Islam. — Chap. IV : La maladie ; la mort ; l'au-delà.

1907

Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe. Première Période. Classe de sixième. Vocabulaire et lecture, Alger, Jourdan, 1907, lithog., XIII-205 pages.

2e édition de la première moitié du volume paru en 1904.

Vocabulaire : L'enfant à l'école. — Les nombres. — Le temps et la température. — Le corps humain et les besoins corporels. — La maison. — Les membres de la famille.

Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe. Première Période. Classe de cinquième. Vocabulaire et lectures, Alger, Jourdan, 1907, lithog., 235 pages.

2e édition de la seconde moitié du volume paru en 1904.

Vocabulaire : La campagne. — Les occupations de la campagne. — Les plaisirs de la campagne. — La ville. — La nature.

La poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique, in *Actes du XIVe Congrès International des Orientalistes d'Alger* [1905], t. III, Paris, Leroux, 1907, in-8, pp. 437-602. En tiré à part : 166 pages.

Introduction. — Chapitre I : Poésie néo-classique. — Chapitre II : Poésie andalouse. — Chapitre III : Poésie maghrebine (Chants d'enfants. — Chants de femmes. — Chants des Arabes de la campagne. — Poésies badines, satiriques et gnomiques. — Çiâh'-s. — 'Aroûbi-s. — Qâdria, Zendâli. — H'aouzi. — Medh').

1908

La mauresque et les maladies de l'enfance, in *Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques*, t. I (1908), n°^{s} 11-12, gr. in-8 (15 pages).

Note sur les mascarades chez les Indigènes à Blida, in *Revue Africaine*, n°^{s} 270-271 (3e-4e trim. 1908), pp. 265-271.

1909-1910

Contes populaires sur les Ogres, recueillis à Blida et traduits (Collection de Contes et Chansons populaires, t. XXXV), Paris, Leroux, 1909-1910, in-12, 2 vol., 449 et 452 pages.

Traduction seule.

Tome I

Introduction. — Première Partie : Entre Ghouls : Un enlèvement chez les Ghouls (Blida). — Une révolution de palais chez les Ghouls (Damiette). — La Ghoule aux sept têtes (Damiette).

Deuxième Partie : Découverte du pays des Ghouls : le Ghoul aveugle et les navigateurs (Blida). — La fondation d'une ville dans le pays des Ghouls (Sidi Moussa ben Naceur, près Blida).

Troisième Partie : Les Ghouls assimilateurs : La petite Ghoule qui métamorphosa un peuple (Damiette). — Histoires : d'un pays, dont les habitants devinrent Ghouls ; d'un prince qui, avec l'aide des Ghouls, conquit trois royaumes et tua un Ghoul incube (Riff Marocain). — L'enfant allaité par une Ghoule (Alger). — Bent Essaq et son frère (Blida). — Khettouf ou le vieux bossu qui devint Ghoul (Blida).

Quatrième Partie : Les Ghouls et l'anthropophagie : La caverne des Ghouls (Damiette et Fort-National). — La Ghoule et la pauvre mère (Blida). — Les sept sœurs et la Ghoule (Blida, Fort-National, Médéa).

Cinquième Partie : Les Ghouls et le rapt : La fille du marchand, la Princesse et les Ghouls ou la fille ravie en bas âge (Blida). — La jeune fille enlevée par un Ghoul et les sept chasseurs (Alger). — Loundja bent Estouch ou la Marié enlevée (Blida). — Le Ghoul aux sept cornes ou la Reine enlevée (Riff Marocain). — La femme qui se sauva de chez un Ghoul (Blida).

Sixième Partie : Mariages entre les Ghoules et hommes : La Ghoule domptée (Alger). — Mes'aouda, fille de la Ghoule (Riff marocain).

Septième Partie : Les Ghouls et le vol : Le Ghoul du puits (Blida). — Le Ghoul blessé en maraude (Médéa). — La Ghoule dévorée par les chacals (Riff marocain). — Les Ghouls voleurs de bijoux (Blida).

Tome II

Huitième Partie : Les héros de la lutte. Ceux qui triomphèrent grâce à la protection des Génies : Les deux Jouvenceaux, la Djannia et les Ghouls (Blida). — Ceux qui triomphèrent par la force : Ibn Ellanj délivre sa sœur ravie par un Ghoul (Riff marocain). — Bou Cellou'a et son frère Bou Qenbou'a (Blida). — Mahammed le Mulet (Blida). — Le Prince Fhal el-Fhoul qui tua trois cent soixante Ghouls (Riff marocain). — Ceux qui triomphèrent par la ruse ou les Mqîdech : Le Mqîdech l'Ouïe-fine et son frère l'Embrumé (Blida). — Le Mqîdech, la Ghoule, la fille du roi et le dragon (Blida). — Le Mqîdech et la Ghoule (Blida). — Un Mqîdech délivre sa sœur (Blida).

Neuvième Partie. — Les Ghouls assimilés : Un voyage d'exploration et de propagande chez les Ghouls (Médéa). — Le Prince qui conquit l'empire des Génies grâce aux conseils d'une Ghoule (Blida). — La Ghoule secourable (Blida). — Le jardin de la bonne Ghoule (Blida). — La Princesse qui trouva une aide dans les Ghouls (Riff marocain). — Le Prince qui vengea ses tantes avec le secours des Ghouls (Blida). — La Ghoule assimilée (Riff marocain). — Le Ghoul converti (Riff marocain). — Les deux épousées, les Ghouls et les Génies : Chien-à-la-Chaîne ou le Ghoul qui tua ses parents et vint vivre parmi les hommes; — Histoire de la jeune mariée et de la Pie-Grièche (Alger).

1910

L'œuvre de la France en Algérie jugée par les Indigènes, in *Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, n° 55 (1910), pp. 167-186 ; n° 57 (1910), pp. 417-436.

1913

Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe. Seconde Période et Brevet d'arabe. Coutumes. — Institutions. — Croyances, Alger, Jourdan, 1913, in-8, lithog., VIII-190 et 260 pages.

2e édition complètement refondue de la première moitié du volume paru en 1905. La seconde moitié n'a pas encore été rééditée.

Livre Premier : L'enfance (Le nouveau-né. — Les premières années. — Jeux, chants et contes. — Education. — L'école. — T'olba et Mouderrès).

Livre Second : Le mariage et la famille (La maison. — Conclusion du mariage. — La noce. — Les préparatifs. — Les premiers jours du mariage. — Vie de la femme mariée. — Toilette et jeux. — Nourriture. — La naissance. — La dissolution du mariage).

Contes maures recueillis à Blida et traduits, in *Revue des Traditions populaires*, Niort, 1913, gr. in-8. En tiré à part : 128 pages.

La Princesse silencieuse (conté par un Marocain en résidence à Blida). — Cent-et-une-Beautés, Cent-Beautés, Limite-de-la-Beauté et le Ravisseur-des-Epousées (conté par un Blidéen, d'après un vieux nègre originaire des contrées avoisinant l'Egypte). — Embammed, le fils de la veuve (conté par un Indigène de Cherchell). — La Princesse Hautaine (conté par un Blidéen). — La Tortue (conté par une vieille femme des environs de Médéa). — Le roi bûcheron (conté par une Mauresque d'Orléansville). — Zinezioun ou Beauté-des-Beautés (conté par un cordonnier de Blida). — L'oiseau à l'aile d'or et à l'aile d'argent (conté par un Blidéen). — La fille du bûcheron (conté par une Mauresque de Médéa). — Le Lampadaire (Elmesbah) (conté par Mustapha ben Sidi Hallou, Blida). — La Princesse Sang-de-Gazelle-sur-la-Neige (conté par Ben Ali ben Hassan, surnommé Mezghenna, cordonnier à Blida). — Rubis (Eliagouta) (conté par Abderrahman, marchand de bonbons à Blida, originaire de Aïneddefla). — La bille de bois (Elkhechiba) (conté par Mustapha ben Sidi Hallou, Blidéen). — La lapine (Elgnina) (conté par Abdelqader Ezzitouni, d'origine turque, ouvrier cigarier à Blida). — La peau de la vieille négresse (conté par Abdelqader Ezzitouni, cigarier, turc d'origine).

1915

Quelques échos de la propagande allemande à Alger, in *Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, n° 73 (1915), pp. 46-73.

La propagande allemande pendant les années 1906-1907-1908.

1916-1917

La turcophilie en Algérie, in *Bull. Soc. Géogr. d'Alger et de l'Afr. du N.*, n° 74 (1916), pp. 1-25 ; n° 75 (1917), pp. 1-83.

1918

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja [en abrégé : *E.T.M.*]. — *L'enfance*. Chap. I : *Les sept premiers jours*, in *B.S.G.A.* (= *Bull. Soc. Géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord*), n° 78 (1918), pp. 117-150.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique*. Chap. I : *Les heures*. — Chap. II : *La nuit*, in *R.A.* [= *Revue Africaine*], n° 294 (1918), pp. 23-65.

1919

E.T.M. — *L'enfance*. Chap. II : *Les enfants « changés » et les enfants « donnés et ravis »*, in *B.S.G.A.*, n° 79 (1919), pp. 21-48. — Chap. III : *Le quarantième jour*, in *B.S.G.A.*, n° 80 (1919), pp. 217-246.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique*. Chap. III : *Les jours : « le dimanche »*, in *R.A.*, n° 298 (1919), pp. 62-92 ; *« le dimanche »* (suite) et Chap. IV : *« le lundi »*, in *R.A.*, n° 299 (1919), pp. 252-282.

1920

E.T.M. — *L'enfance*. — Chap. IV : *Le surnaturel dans l'enfant*, in *B.S.G.A.*, n° 82 (1920), pp. 123-155.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique*. — Chap. V : *« le mardi »*, in *R.A.*, n°ˢ 304-305 (1920), pp. 261-278.

1921

E.T.M. — *L'enfance*. — Chap. V : *L'hygiène infantile*, in *B.S.G.A.*, n° 86 (1921), pp. 472-523.

1922

E.T.M. — *Le calendrier folklorique*. — Chap. VI : *« le mercredi »*, in *R.A.*, n° 311 (1922), pp. 306-332.

1923

E.T.M. — *L'enfance*. — Chap. VI : *Les amulettes*, in *B.S.G.A.*, n° 96 (1923), pp. 477-507.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique*. — Chap. VI : *« le mercredi »* (suite), in *R.A.*, n° 315 (1923), pp. 330-361.

1924

E.T.M. — *L'enfance*. — *Les amulettes* (suite), in *B.S.G.A.*, n° 98 (1924), pp. 181-217 ; n° 100 (1924), pp. 445-466.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique*. — *« Le mercredi »* (suite), in *R.A.*, n° 319 (1924), pp. 294-375.

1925

E.T.M. — *L'enfance*. — *Les amulettes* (suite), in *B.S.G.A.*, n° 103 (1925), pp. 237-282.

1926

E.T.M. — *L'enfance.* — *Les amulettes* (suite), in *B.S.G.A.*, n° 105 (1926), pp. 1-37 ; Chap. VII : *le diagnostic*, in *B.S.G.A.*, n° 107 (1926), pp. 295-322, et n° 108 (1926), pp. 395-413.

1927

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — *L'enfance*, tirage à part des articles parus dans le *B.S.G.A.*, de 1918 à 1926, Alger, Imprimerie Algérienne, 1927, in-8, 409 pages.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique.* — « *Le mercredi* » (suite), in *R.A.*, n° 332 (1927), pp. 198-212.

1928

E.T.M. — *Le calendrier folklorique.* — « *Le mercredi* » (suite), in *R.A.*, n° 337 (1928), pp. 436-457.

Pédagogie arabe (*Discours de distribution des Prix du Lycée de Mustapha*, 2 juillet 1928), publié in *B.S.G.A.*, n° 126 (1931), pp. 186-189.

1930

L'entrée des Français à Alger, par le Cheikh Abd-el-Kader, in *R.A.*, t. 71 (1930), pp. 225-256.

1931

La réaction linguistique en Algérie, in *B.S.G.A.*, n° 125 (1931), pp. 1-33.

1932

La chanson d'Alger pendant la Grande Guerre, in *R.A.*, n°s 350-351 (1932), pp. 54-83.

La conquête racontée par les Indigènes, in *B.S.G.A.*, n° 132 (1932), pp. 437-456.

Etude sur la poésie populaire (origine et développement) ; extraits traduits d'Anonymes, du Cheikh Abd el-Qâder et de Mohammed Belkâs.

Les réactions nationalitaires en Algérie, in *B.S.G.A.*, n° 130 (1932), pp. 173-184 : *Le vieux génie maure* ; n° 132 (1932), pp. 437-456 : *La vieille poésie nationale.*

Le II[e] Congrès des Etudiants musulmans nord-africains, in *L'Afrique Française*, oct. 1932, pp. 572-575.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — *Le mal magique* (*Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, 1re Série, t. LXIII), Alger-Paris, Carbonel-Geuthner, 1932, in-8, 349 pages.

I. La maladie devant le théologie musulmane. — II. La maladie et le monde physique. — III. Le mal et la magie évocatoire : la *kâhina.* — IV. Le mal et la magie évocatoire (suite) : la *medjnoûna*, le *boûdâli*, l'*iqqâche.* — V. La magie personnelle : le souffle. — VII. La magie personnelle (suite) : la parole (l'incantation — la prière — les souhaits — la malédiction — les présages). — VIII. La magie personnelle : le geste. — IX. Les génies morbifères : la *tâb'a.* — X. Autres génies auteurs de maladies. — XI. Thérapeutique de la maladie-génie. — XII. « Celui qui est sur l'épaule ». — XIII. En « ziara ». — XIV. Un marabout guérisseur. — XV. Le « qarîne ». — XVI. Le « Mal des Frères ». — Conclusion.

1933

Les réactions nationalitaires en Algérie, in *B.S.G.A.*, n° 133 (1933), pp. 35-54 : *Elégies et satires politiques de* 1830 *à* 1914.

Extraits traduits de poèmes d'Ibn Emsaïb, 'Adda et-Tah'lâïtî, Anonyme, Ben 'Othmân, Anonyme, Qaddoûr ben Khlifa, Tâhar ben H'aouoûâ et Ibn el-Bekkâl.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique.* — Chap. VI : « *Le jeudi* », in *R.A.*, n° 357 (1933), pp. 421-448.

Les guides de l'opinion indigène en Algérie, in *L'Afrique Française*, janvier 1933, pp. 11-16.

Un réformateur contemporain en Algérie [*Abd el Hamid Ben Bâdis*], in *L'Afrique Française*, mars 1933, pp. 149-156.

La résistance à l'Occident, in *L'Afrique Française*, mai 1933, pp. 265-269.

Naissance d'une histoire nationale de l'Algérie, in *L'Afrique Française*, juillet 1933, pp. 387-392.

Deux manifestes indigènes, in *L'Afrique Française*, décembre 1933, pp. 780-783.

1934

L'histoire des Arabes et les Oulémas algériens, in *L'Afrique Française*, mai 1934, pp. 274-281.

Les manifestations en Algérie (1933-1934), in *L'Afrique Française*, septembre 1934, pp. 537-547.

E.T.M. — *Le calendrier folklorique.* — Chap. VIII : « *le vendredi* », in *R.A.*, n° 358 (1934), pp. 64-104, et n° 359 (1934), pp. 218-256.

Rectification, in *R.A.*, n° 358 (1934), pp. 118-120. [A propos de l'accent dans la poésie *malh'ûn*].

1935

Le nationalisme à l'école indigène en Tunisie et en Algérie, in *L'Afrique Française*, février 1935, pp. 104-107, et avril 1935, pp. 229-232.

Le Vᵉ Congrès des Etudiants musulmans nord-africains, in *L'Afrique Française*, décembre 1935, pp. 716-721.

E.T.M. — Le calendrier folklorique. — Chap. IX : « *le samedi* », in *R.A.*, nᵒˢ 364-365 (1935), pp. 164-195.

1936

Le panarabisme en Algérie, in *L'Afrique Française*, juin 1936, pp. 312-317.

E.T.M. — Le calendrier folklorique. — « *Le samedi* » (suite et fin), in *R.A.*, nᵒˢ 366-7 (1936), pp. 135-164.

1937

Contribution à l'histoire contemporaine de l'Algérie. — La politique des oulémas algériens (1911-1937), in *L'Afrique Française*, juillet 1937, pp. 352-358, et août-septembre 1937, pp. 423-428.

1939

Les chansons de geste de 1830 *à* 1914 *dans la Mitidja*, in *R.A.*, n° 379 (1939), 192-226.

Etude sur les *meddâh'-s* et les *ghazaouât* en vogue de 1830 à 1914. Extraits traduits des œuvres de Sidi Lakhdar Ben Khloûf, Sidi Embarek ben Bou Letbaq, Sidi Ahmed Ben Zeqloûm, Sidi Qaddoûr Ben Khlifa, Cheikh Ferrâdj, Cheikh el-'Aroûssi et-Tlemsâni.

Coutumes, institutions, croyances des Indigènes de l'Algérie. Tome I : *L'enfance, le mariage et la famille*, traduction annotée par H. Pérès et G.-H. Bousquet, Alger, Carbonel, 1939, in-8, 320 pages.

Traduction française du volume paru en arabe en 1913.

HENRI PERES.

Auguste AUDOLLENT

Membre de l'Institut

En avril 1943 est décédé à Clermont-Ferrand M. Auguste Audollent, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. M. Audollent était membre d'honneur de la *Société Historique Algérienne* depuis sa participation aux travaux du Vᵉ Congrès international d'Archéologie d'Alger en 1930. Mais le début de ses travaux sur l'Afrique du Nord remontait à plus de quarante ans en arrière. C'est en 1889, que, jeune membre de l'Ecole de Rome, il avait inauguré la tradition africaine de l'Ecole. Il a été le premier des « Romains », en effet, à venir en Algérie faire ses débuts d'archéologue, et cette coutume, depuis lors, n'a jamais été interrompue pour le plus grand profit de la connaissance du pays.

D'octobre 1889 à février 1890, M. Audollent, en compagnie de J. Letaille, a parcouru la Numidie et la Maurétanie Césarienne, copiant des inscriptions inédites, en particulier la « mensa » des martyrs de Tixter et faisant à Mlili (Gemelae), sur le « limes » romain, des fouilles très fructueuses et qui mériteront d'être poursuivies un jour.

Les résultats de cette importante et féconde mission furent publiés dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole de Rome* (1890) : « *Mission épigraphique en Algérie* », et dans les *Mélanges J.-B. de Rossi* (1892) : « *Sur un groupe d'inscriptions de Pomaria (Tlemcen) en Maurétanie Césarienne* ». Ces liens noués avec l'Afrique furent encore resserrés par un volume sur *Carthage romaine* (1901), œuvre considérable, où, à défaut de l'archéologie, bien hésitante encore à cette époque, sur la capitale de l'Afrique romaine, l'auteur a utilisé l'histoire et la littérature pour retracer l'histoire de la grande cité.

Dans sa thèse latine pour le Doctorat consacrée aux *Tabellæ defixionum*, l'Afrique tenait également une place importante. Cet ouvrage devait marquer une orientation dans la carrière scientifique de l'auteur. C'est, en effet, à l'étude de ces curieux documents, lamelles de plomb en général, couvertes de formules destinées à jeter un sort, un maléfice, à causer un préjudice, à provoquer la mort ou, au contraire, à préserver d'un danger,

que M. Audollent s'est consacré avec prédilection. L'Afrique en cette matière lui a fourni bien des occasions de travail. Signalons, entre autres : *Les inscriptions de la Fontaine aux mille amphores,* dans les Actes du V° Congrès International d'Archéologie (Alger, 1933), et tout récemment : *Double inscription prophylactique contre la grêle sur une croix de plomb trouvée en Tunisie,* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XLIII, 1939. Dans ce dernier travail, où l'auteur étudie un curieux monument à la fois magique et chrétien, la longue expérience qu'il avait acquise de l'écriture et de la langue de ces documents si révélateurs de l'âme superstitieuse des Africains, lui a permis de rassembler certaines règles générales utiles à la compréhension de cette catégorie d'objets. Nul ne pourra désormais entreprendre le déchiffrement ou l'interprétation, souvent fort délicats d'une *tabella defixionis* ou de quelque inscription à caractère magique sans recourir aux travaux de M. Audollent et sans être tributaire de son labeur méthodique et patient.

Son expérience africaine et l'intérêt qu'il portait à l'étude du passé chrétien de l'Afrique du Nord se retrouvent dans l'important article « *Afrique* » rédigé pour le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques.*

Doyen, pendant de longues années, de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, il a été le guide et le conseiller de nombreuses générations d'étudiants et de chercheurs et certains qu'il a orientés vers l'Afrique, y ont mené d'importants travaux, en particulier dans le domaine de l'archéologie chrétienne.

Tous ceux qui ont approché M. Audollent savent combien il était accueillant aux travailleurs et avec quel intérêt il suivait le déroulement de leurs recherches.

La *Revue Africaine* salue la mémoire de ce savant qui, aux côtés de Stéphane Gsell, dont il avait été le camarade à Rome et dont il était resté l'ami, a contribué par ses travaux à faire progresser notre connaissance du passé de l'Afrique du Nord.

L. LESCHI

NOTES ET DOCUMENTS

NOTE SUR UNE INSCRIPTION ARABE DE 1846

trouvée dans le mur du Méchouar à Tlemcen

L'incription arabe dont nous publions aujourd'hui le texte et la traduction (1) n'est pas unique dans son espèce. Elle appartient au genre des inscriptions dressées par les chefs militaires français dans un souci de politique indigène. M. Bel publiait en 1911, dans cette même revue, un document du même genre (2). Nous devons à son obligeance de pouvoir signaler le rapprochement entre les deux inscriptions. Toutes deux datent de la même année : 1846. Toutes deux ont été dressées sur l'ordre du général Cavaignac, qui commandait alors la Subdivision de Tlemcen. Toutes deux répondent au même souci de politique indigène : marquer par des inscriptions en arabe les travaux importants de voirie, aussi bien que le respect des Français pour la religion musulmane et pour ses plus vénérés représentants.

L'inscription du mur du Méchouar se trouve sur le côté nord du Méchouar, en face de la station des cars Ruffié. La pierre sur laquelle elle est gravée mesure environ 0 m. 70 sur 0 m. 30 ; elle a été encastrée dans le mur à une hauteur de 0 m. 50 ; il est facile de voir, à la manière dont on a disposé alentour le mortier et de petits morceaux de briques, qu'elle est bien postérieure à la construction du mur. L'écriture est une écriture maghrébine qui se lit sans difficultés. Si cette inscription n'a pas été signalée plus tôt, ce n'est pas qu'elle fût invisible, c'est qu'elle avait été cachée depuis longtemps par les arbres et par la statue de la République qui sont placés juste devant elle, et c'est que le temps l'avait recouverte d'une patine qui ne permettait guère de la distinguer de la grisaille du mur. Les ouvriers du Génie sont occupés actuellement à faire tomber le crépi des murs du Méchouar ; ils ont eu simple-

(1) Nous avons donné la traduction dans le journal de Tlemcen, *L'Ouest oranais,* du 28 mai 1943.

(2) A. Bel, « Note sur une inscription de 1846 figurant sur le pont de Négrier (Tlemcen) », in *Revue Africaine,* N° 281.

ment à enlever, à la brosse, les traces des intempéries, pour que l'inscription apparût dans toute sa netteté.

الحمد لله وحده

هـذا مقام مبارك معظم مــزار
للولي الصالح الشيخ المرضي سيدي احمد ابي الحسن رضي
الله عنـه المشهـور ضريحــه
بالجامـع الاعـظم بتلمسان امر
بتـوفيـره واحتـرامـــه حـاكم تلمسـان
وعمالتهـا المعـظـم الاروع الجنيــرال
كـفـانيـك وفقـه الله خيـرا
لما يحبـه ويـرضـاه بتـاريخ
اواسـط اكتـبر 1846
اول ذي
القعـدة الحـرام عـــام 1262
وبالعـجـمـي عـــام 1846

Traduction

« Louange à Dieu seul. Ceci est (l'emplacement du) (3) sanctuaire béni, honoré, objet de pieuses visites, (édifié) à l'ami d'Allah, le vertueux cheikh Sidi Ahmed bel Hacène — que Dieu soit satisfait de lui —. Son tombeau bien connu se trouve près de la Grande Mosquée de Tlemcen. Le commandant de Tlemcen et de sa province, Son Excellence illustre, le général Cavaignac — que Dieu le favorise de sa grâce dans la voie du bien — a ordonné de vénérer et de respecter ce lieu.

« Fait (dans le courant de) la seconde décade d'octobre 1846, correspondant au 1er de dou el qaâda, année 1262 de l'hégire et 1846 de J.-C. »

Cette inscription donne lieu aux remarques suivantes :

1° Elle n'est pas signalée par Brosselard dans ses « Inscriptions arabes de Tlemcen » (4).

(3) Nous avons été obligé d'ajouter ces mots entre parenthèses ; en effet, d'après le renseignement fourni par l'Abbé Bargès (cf. infra), le mausolée avait été démoli en 1846 ; l'inscription servait sans doute à excuser cette démolition.

(4) *Revue Africaine*, années 1858 à 1861.

2° Sidi Ahmed bel Hacène el Ghomari, le personnage qui a fourni l'occasion de cette inscription, est un homme parfaitement connu, et même de Brosselard, qui lui consacre deux pages (5).

« Ce saint personnage, originaire de la tribu berbère des Ghomara, vivait dans le neuvième siècle de l'hégire. Il ne passait pas pour un savant docteur, mais il était considéré comme un homme juste, servant Dieu. Dès sa jeunesse, il avait renoncé au monde et à ses plaisirs ; il fuyait la société, ne se montrait jamais en plein jour, et passait toutes ses nuits dans l'intérieur des mosquées, veillant et priant. Sidi Ahmed bel Hacène avait fait deux fois le pèlerinage et s'était fait initier en Orient aux doctrines ascétiques des Soufis. Il les pratiqua toujours rigoureusement, vivant dans l'humilité, la pauvreté, l'abstinence et la chasteté. On admirait ses grandes vertus et on lui attribua le don des miracles et la prescience de l'avenir. Mais les rigides austérités auxquelles il se livrait sans relâche abrégèrent ses jours. Un matin on le trouva mort dans la grande mosquée ; il avait conservé l'attitude de l'homme qui prie. Son corps fut déposé dans une des galeries extérieures de cet édifice, auprès d'une petite maison que l'humble ermite s'était choisie pour retraite.

« ...Nous devons à l'auteur du *Bostan* de connaître d'une manière précise la date de la mort de Sidi Ahmed bel Hacène. Cet événement arriva le douzième jour du mois de chaoual 870 (mai 1466), sous le règne du sultan Abou Abdallah Mohamed el Moutawakkil, le vingtième prince de la dynastie abdelouadite qui se fût assis sur le trône de Yaghmorasen. »

3° L'Abbé Bargès (6) donne un renseignement qui apporte quelque lumière sur la question qui nous occupe et qui permet de retrouver pour quelle raison l'inscription a été placée en cet endroit du mur du Méchouar. « Pendant mon séjour à Tlemcen, écrit-il, le Génie a fait démolir un café maure et le tombeau d'un saint marabout qui étaient adossés au mur de la citadelle, à l'extrémité du marché ». Or, le séjour de l'Abbé Bargès à Tlemcen a duré du 26 septembre 1846 au 16 octobre 1846. La date donnée par l'inscription du Méchouar (1er dou el qaâda 1262 = 11 octobre 1846), se trouve concorder parfaitement avec le renseignement fourni par l'Abbé Bargès. Visiblement l'Abbé Bargès a commis une erreur quand il a dit que le Génie avait démoli le *tombeau* d'un saint marabout. S'il s'agit d'une construction élevée en l'honneur de Sidi Ahmed bel Hacène el Ghomari et qui se trouvait près du Méchouar, la construction en question n'était pas

(5) *Revue Africaine*, N° 14, décembre 1858, pages 93 et 94.

(6) « Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom » (Paris, 1859), page 387.

un tombeau, mais un sanctuaire (7). C'est pour rappeler aux pieux Tlemcéniens le souvenir de ce sanctuaire que le général Cavaignac aurait fait apposer sur le mur du Méchouar l'inscription qui vient d'être retrouvée. S'il s'agit en vérité d'un tombeau qui gardait les restes d'un saint tlemcénien, on comprend mal que le souvenir de ce saint ait totalement disparu et qu'aucune mention n'ait été faite de la disparition de son tombeau.

Un vieux Tlemcénien, M. Lecocq, a signalé (8) que le peintre Alexandre Genet avait dessiné en 1836 un tableau qui représente les remparts du Méchouar et sur lequel on peut reconnaître le sanctuaire de Sidi Ahmed bel Hacène el Ghomari. « C'est un petit bâtiment rectangulaire, surmonté d'un toit à quatre pans, et qui occupe avec assez d'exactitude par rapport au rempart du Méchouar l'endroit où l'inscription se trouve aujourd'hui. S'il faut en croire le tableau de Genet, le sanctuaire n'aurait pas été absolument accolé à la muraille, mais détaché et indépendant de celle-ci, à une très faible distance ».

On peut donc affirmer, sans grande chance de se tromper, que le sanctuaire existait lorsque le peintre Genet a dessiné les remparts du Méchouar, et que l'inscription est venue se placer derrière le sanctuaire, dans le mur du Méchouar, par ordre de Cavaignac, en octobre 1846, précisément à la date où le Génie démolissait le sanctuaire pour dégager les abords du Méchouar.

EMILE JANIER,
Professeur à la Médersa de Tlemcen.

(7) مقام est un sanctuaire élevé à la mémoire d'un saint, parce que celui-ci s'est arrêté une ou plusieurs fois, ou même pas du tout, sur l'emplacement où le maqâm est élevé ; mais le saint n'est pas enterré là. (Note de M. Bel).

(8) Journal *L'Ouest oranais* du 28 mai 1943.

LES UNIONS MIXTES ET L'ÉTAT CIVIL EUROPÉEN

I

J'appelle union mixte, toute union, régulière ou non, et où l'un des deux partenaires est musulman. Ces unions sont d'un grand intérêt pour ceux qui s'intéressent aux questions de fusion d'éléments d'origine sociale, ethnique, et religieuse différente, et à la naissance d'une nouvelle race. Elle revêt à ce point de vue un intérêt spécial en Algérie, où la religion numériquement dominante permet bien le mariage d'un musulman avec une juive et une chrétienne, mais où toute musulmane ne doit être mariée qu'en la forme islamique et à un coreligionnaire. On sait, sans qu'aucune enquête ne soit nécessaire, qu'en fait ces unions mixtes sont extrêmement rares (1) chez nous, contrairement à ce que l'on peut parfois observer ailleurs (en particulier en Indonésie). Cependant, il peut être curieux de pousser plus avant l'examen de cette question, en usant, en particulier, de renseignements que nous fournit à ce propos l'état civil.

a) En ce qui concerne le concubinage, l'état civil ne nous donne bien entendu aucune statistique directe touchant la conclusion de ces unions, qui ne comportent pas, par définition, de contrat sanctionné par les autorités (2). Cependant, peut-on avoir une idée indirecte de la chose, en examinant les reconnaissances d'enfants naturels ?

Il résulte de l'examen des registres de l'état civil, pour les naissances musulmanes, que, chez nous, les naissances hors mariage sont extrêmement peu nombreuses, comme dans tous les pays d'Islam, et que l'on s'arrange presque toujours pour qu'un enfant ne vienne pas au monde sans que la mère n'ait été au préalable

(1) Dans sa petite étude sur 9 cas d'unions mixtes (in *Entretiens sur l'évolution des Pays Arabes*, IIIe année), M. Paul Noël passe complètement sous silence les mariages où la femme est musulmane. On a signalé, au Maroc, un nombre plus élevé de ce type d'union le plus anormal : celui d'européens avec des musulmanes. Mais il résulte de renseignements que m'ont fournis de très bons connaisseurs, que ce fait ne correspond pas à une évolution plus avancée, mais au contraire à un stade primitif de conquête du pays, aujourd'hui dépassé, et que la chose est en voie de régression. En ce qui concerne l'Algérie du passé, voir à ce sujet, v. Maltzan, *Drei Jahre in N.-W. v. Afrika*, 2e éd., p. 251 et s., Leipzig, 1868.

(2) A titre de curiosité juridique, je signale que le regretté Rectenwald a publié dans la *Rev. Alg.* (1940, I, p. 54), un contrat de concubinage conclu en Tunisie et où les signatures des contractants avaient été légalisées par les autorités !

pourvue d'un mari. L'employé de l'état civil indigène à la mairie d'Alger m'a dit n'avoir vu qu'une seule fois, au bout de deux ans de fonction, en novembre 1942, le cas d'une reconnaissance d'enfant naturel musulman par un européen. Les reconnaissances d'enfants naturels européens par des indigènes s'observent plus fréquemment et enfin, nous le verrons, la statistique des mariages nous fournira encore quelques indices touchant l'existence d'un concubinage mixte.

b) En ce qui touche les mariages mixtes, l'état civil européen, par contre, donne des renseignements directs. Ceux que nous citons ici sont empruntés aux vérifications et corrections partielles opérées par moi d'une statistique dressée par l'état civil d'Alger et touchant les 13.000 mariages environ contractés à la mairie entre le 1er janvier 1936 et le 31 octobre 1942. En plus de ces vérifications et corrections, portant sur des milliers de mariages, j'ai dépouillé entièrement le registre des mariages à la mairie de Maison-Carrée, pour la période du 1er janvier 1936 au 31 décembre 1942, soit 553 mariages.

Or donc, la mairie d'Alger relève les « mariages d'européens avec musulmanes », et de « musulmans avec européennes ». Cette statistique ne peut se faire que de façon très approximative, et la distinction précitée n'épuise pas toutes les hypothèses, comme nous le montrerons. Lorsque, pour divers mois, j'ai fait des vérifications, j'ai estimé pour ma part ces mariages à des chiffres presque toujours un peu plus bas. Comme, d'autre part, il convient de modifier quelque peu l'intitulé de ces mariages, les chiffres sont nécessairement appromixatifs. Soit donc les mariages où au moins un des conjoints porte un nom de famille musulman, en distinguant : d'une part, entre les mariages où la femme porte un nom musulman et où, de plus, le mari a un nom européen (I), et, d'autre part, ceux où apparaît un mari portant un nom musulman (II), que celui de la femme soit musulman ou européen.

Statistiques des mariages à l'état civil européen d'Alger où au moins un des époux porte un nom d'origine musulmane

	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942 (10 mois)
I	9	7	7	18	15	2	3
II	10	15	15	16	22	5	7
Total	19	22	22	34	37	7	10
Total du nombre des mariages célébrés..	1.526	1.627	1.614	1.969	1.632	1.857	1.700

D'autre part, je relève à Maison-Carrée 26 mariages sur 553, où l'un des époux, au moins, porte un nom musulman.

De toutes façons, par conséquent, il y a très peu de mariages intéressant les musulmans qui se célèbrent en la forme européenne, surtout à Alger. Ce chiffre est de l'ordre de 1 % à Alger, et de 5 % à Maison-Carrée. Nous verrons les raisons de cette différence dans un instant. Je note aussi que l'augmentation du chiffre des unions mixtes en 1939 et 1940 paraît s'expliquer par l'influence de la guerre, surtout pour la catégorie I, car cette augmentation intéresse les derniers mois de 1939 et les premiers de 1940, et le désir, né de la guerre, de régulariser des unions de fait (allocations, etc.).

En résumé, *ces mariages où l'un des époux au moins est musulman sont très rares à l'état civil français*. Nous allons voir maintenant que *souvent ils ne correspondent même pas à des unions mixtes véritables*.

II

1° Il y a d'abord les *cas où les deux époux sont musulmans*, cas qui se présentent souvent pour des indigènes, surtout kabyles, naturalisés. La chose est frappante à Maison-Carrée : 14 des 26 mariages sont conclus entre époux kabyles. A Alger, on rencontre des cas de ce genre, mais beaucoup moins nombreux, et c'est cela qui explique la différence entre le pourcentage de 5 % et celui de 1 %. C'est par exemple : le mariage (avril 1936) entre Ahsène Bel..., instituteur naturalisé, et Fatima Lech..., fille d'instituteur ; en août 1940 celui de Mohammed La..., 30 ans, et Dehbia D..., 15 ans; celui de Belkacem ben..., 28 ans, et de Fettouma Bou..., 15 an (janvier 1940); de Mohammed M..., chaudronnier, 41 ans, et de Kheïra As..., 32 ans (avril 1940) ; le 31 octobre 1939, Ali Amrouche épouse une indigène, qui d'ailleurs signe l'acte de mariage, etc... C'est enfin l'alliance, le même mois, de deux familles indigènes appartenant aux milieux européanisés de la basoche à en juger par la profession du beau-père et du gendre, ce dernier d'ailleurs divorcé d'une française.

Il n'est pas possible à Maison-Carrée de savoir si, parfois, le mari a conservé le statut indigène, c'est-à-dire si volontairement les époux se sont placés sous l'empire du statut français. A Alger, l'indication « citoyen français » figure dans certains actes de mariage, il est donc permis de penser que l'absence de cette indication désigne bien un mari de statut indigène; tel est le cas pour les deux derniers mariages cités. Ces indications sont précieuses. Dans le premier cas, il s'agit de naturalisés assez évolués pour

ne pas engendrer des « citoyens qui s'ignorent », comme on l'a dit, en se contentant du mariage indigène (3). Dans le second, d'époux qui délibérément veulent s'agréger à notre civilisation et à ses institutions juridiques, mais ce ne sont pas des unions mixtes.

Il y a ensuite le cas *où aucun des deux époux n'est musulman.*

Dans certaines hypothèses, on en a la certitude, par exemple à Maison-Carrée, lorsque l'un des conjoints est originaire des Attafs ; 2 mariages sur les 26 sont encore dans ce cas : le 15 novembre 1938, mariage d'une jeune fille chrétienne, nommée Ben Youssef, avec un français ; mariage en 1936 d'un chrétien nommé Sadok avec une européenne.

La chose est parfois moins certaine. Je range dans cette catégorie les mariages où l'*un des conjoints est lui-même déjà d'origine mixte.* En voici des exemples : Odette K... (nom musulman) épouse un peintre en bâtiments européen, elle est fille de Joseph Ali K... et d'une française, et d'ailleurs pupille de l'Assistance publique (Maison-Carrée, 21 décembre 1940). Cette jeune fille ne peut être considérée comme musulmane. Exemple en sens inverse, le mariage d'Annonciade L..., le 1er octobre 1937, avec Louis François Mohammed, fils de Léon ben Ali, et d'une française. Ici on ne peut considérer le mari comme musulman. Autres exemples : (Alger, avril 1940), un fils de musulman et de française épouse une demoiselle Esposito ; (*ibidem*, 4 janvier 1941), Fernand Maz..., dit Benoit, fils de Mohammed ben Abd el Kader, dit Benoit, et de Halima Bent... dite Jeanne, épouse Bekhta Rabel; le mari n'est certainement pas musulman, mais *quid* de sa fiancée ? Sauveur M..., tonnelier, épouse Juliette Abd el..., fille de Jean Abd el..., aucun des deux époux n'est musulman (5 septembre 1939). Voici deux cas, où l'on ne peut guère répondre à la question de savoir dans quelle catégorie classer l'un des conjoints: le 26 octobre 1939, un fils de musulman et de française, receveur de tramway, épouse, toujours à Alger, la demoiselle Koltoum... ; le 4 novembre Djamila K... Sl..., fille de musulman et de française, employée au Gouvernement général, épouse un européen. Voici deux exemples encore où le diagnostic reste incertain : Jules R... (nom français) épouse à Alger, le 22 septembre 1939, Marguerite Aliouach, fille de Mustapha et de... ; le 13 août 1942, un quartier-maître, portant un nom à particule, Charles S. de M..., épouse à Alger Bayah R..., de Fort-National, fille d'un kabyle et d'une française.

(3) L'établissement des Pères Blancs, à Maison-Carrée, doit expliquer la présence en cette ville d'éléments arabes chrétiens de la région des Attafs. (Sur ceux-ci, voir l'excellente thèse de mon élève, le R. P. Tiquet. *Une expérience de petite colonisation indigène*, Alger, 1936).

III

Passons maintenant aux véritables unions mixtes. Une chose m'avait beaucoup étonné en consultant la statistique algéroise des soi-disant mariages de « musulmans avec européennes », c'est que l'ordre de grandeur de leur nombre fût semblable à celui des unions mixtes où le mari est européen. Or, même après corrections et défalcations, cette impression subsiste encore quelque peu. Si le fait est vrai, cependant, cela ne signifie pas qu'à peu près autant de musulmanes épousent des européens que vice-versa, car beaucoup de musulmans épousent, en France, des Françaises, et c'est pourquoi le total de ceux qui épousent des européennes est plus nombreux en réalité.

Notons un premier point : il résulte de tous mes relevés (4) que *l'élément israélite ne figure pas dans les unions mixtes ;* par contre, les éléments français, italien, espagnol, sont représentés, sans que l'on puisse noter une prédominance de l'un ou de l'autre, et, parmi l'élément français, il s'agit d'autochtones et de métropolitains, tout à la fois, qu'il s'agisse des maris ou des femmes.

Ensuite, la tendance très générale est que *les unions se concluent dans les classes inférieures,* les classes moyennes sont à peine représentées (5). Si les femmes, musulmanes ou européennes, n'ont souvent pas de profession, elles sont aussi infirmières, ménagères, femmes de chambre, cuisinière, dactylographes, etc., et leurs pères ont des professions semblables à celles des maris. Voici, au hasard, quelques-unes de ces professions : Maris musulmans : cultivateur, épicier, monteur, employé (P. T. T., Tramway, etc.), mécanicien, brocanteur, ébéniste, inspecteur de la Sûreté, etc... Maris européens : soldat, peintre, jardinier, électricien, docker, plombier, relieur, plâtrier, employé de commerce, journalier, ébéniste, cuisinier, charpentier, maçon, chauffeur, garçon limonadier, caviste, etc.

(4) Je n'ai d'hésitation que pour le mariage avec un jeune israélite, le 18 avril 1940, à Alger, d'une demoiselle Yamina Mekrazi ; mais, d'après le nom de famille de sa mère, il doit s'agir d'une union entre coreligionnaires. A ce propos, un des musulmans les plus notoires d'Alger, m'affirme qu'il y aurait à Constantine des unions mixtes entre familles musulmanes et israélites, renseignement que je reproduis avec les plus expresses réserves.

(5) Voici une exception : le 5 mars 1940, à Alger, un dentiste au nom kabyle, divorcé d'une française, 58 ans, épouse Marie..., 47 ans. Les deux époux ont même domicile, et c'est là que le mariage est célébré. Il doit s'agir d'une régularisation *in extremis.* En voici une autre : un chimiste suisse, Edouard de Gr... de V..., 46 ans, épouse le 1er janvier 1941, Zohra Bou..., 38 ans, fille de Mahi Bou..., déjà divorcée d'un français ; un artiste très réputé et sa femme ont servi de témoins. Je n'ai pas relevé d'autres exceptions.

Ceci explique encore, peut-être, pourquoi, malgré l'élimination des mariages entre kabyles, et des chrétiens arabes, il reste un pourcentage légèrement plus élevé d'unions mixtes à Maison-Carrée. C'est parce que la proportion des classes où ces mariages ont lieu, est bien plus grande là bas qu'à Alger, ville plus bourgeoise.

Ensuite, et ceci découle en partie de ce qui précède, *une proportion considérable de ces mariages semble n'être que la régularisation d'un concubinage préalable,* si l'on suppose que l'indication d'un même domicile pour les fiancés est l'indice de ce concubinage (6), dans le cas où le mari est musulman, il y a une majorité appréciable de fiancées pourvues du même domicile que leur futur mari ; dans le cas de maris européens, la fiancée musulmane est domiciliée à peu près une fois sur deux au même endroit que lui ; cela donne en gros une idée de l'importance du phénomène, mais il faut se garder de toute précision en cette matière.

Quoi qu'il en soit, cela montre bien que le *connubium* et le *contubernium* sont des institutions beaucoup plus reçues dans les classes inférieures que dans les classes supérieures. Si l'on pouvait tirer de ces quelques exemples, — ce que je n'ose faire — une règle générale, ce serait que la fusion musulmane-européenne, dans les siècles à venir, se réaliserait par en bas, et non par en haut. Mais, étant donné la faible importance relative du phénomène, il sera bon de reprendre dans un demi-siècle l'étude de la question, car nous avons pris comme exemple la ville d'Alger et sa banlieue, le plus favorable à la diffusion de l'influence européenne et au contact des races. Dans l'ensemble, l'Islam n'est pas attaqué encore par le moyen des unions mixtes, en Afrique du Nord, le moins du monde.

G. H. BOUSQUET.

(6) A Maison-Carrée, le domicile n'est indiqué que très sommairement, et ne peut servir d'indice. La présomption n'est pas certitude, lorsque les fiancés habitent dans des immeubles ayant de nombreux locataires : il n'y a pas de raison qu'ils soient plus concubins que des fiancés (j'en ai relevé) habitant la même rue, à quelques maisons l'un de l'autre. Même avec cette restriction, il ne s'agit que d'un indice : j'ai trouvé, par hasard, l'indication d'un même domicile pour le mariage de deux jeunes gens européens de la meilleure société d'Alger, le fiancé ayant dû, pour raison de commodité sans doute, se faire déclarer domicilié chez son beau-père. Mais pour la masse des cas, l'indice est bon.

COMPTES RENDUS

Robert BRUNSCHVIG. — *La Berbérie orientale sous les Hafṣides, des origines à la fin du XVe siècle ;* 1er vol., XXXIX-478 pp., Paris, Adrien Maisonneuve, 1940.

Ceci n'est que la première partie de l'ouvrage que M. Robert Brunschvig doit consacrer à la dynastie des Hafcides ; mais ce volume de plus de 500 pages peut déjà rendre trop de services à ceux qui s'intéressent au passé de l'Afrique du Nord, voire à son état présent, pour qu'on néglige de le signaler ici.

Une première partie est occupée par l'histoire politique de la Berbérie orientale depuis le début du XIIIe siècle, qui vit naître le royaume de Tunis, jusqu'à la fin du XVe, qui fut témoin de ses derniers beaux jours. La seconde partie amorce le tableau de la vie du pays par une étude de la population et de son habitat.

Pour établir les faits qui se déroulent durant ces trois siècles, M. Brunschvig a eu non seulement recours aux chroniqueurs et aux géographes arabes, auxquels il applique la critique la plus rigoureuse et la plus prudente, mais il a abondamment puisé aux sources européennes, récits de voyages et documents d'archives ; ce qui lui a permis de rapprocher de nous ce monde musulman du moyen âge.

Pour bâtir un drame cohérent avec la poussière des événements que lui fournissaient ses informateurs, pour nous aider à en suivre les péripéties, il y a logiquement distingué quatre actes. C'est d'abord, avec Abou Zakariya et Al-Mostancir, l'accession de cette famille berbère issue du clan almohade à l'indépendance et au califat. Au bout d'une soixantaine d'années, c'est l'âge critique de la dynastie, quarante ans de troubles et de mouvements séparatistes, révolutions de palais et entreprises de prétendants, qui trouvent des collaborateurs empressés chez les nomades arabes du pays. La conclusion de ces querelles de familles sera l'intervention étrangère, l'hégémonie des Merinides de Fès, qui prendra fin après une dizaine d'années, lorsqu'un prince énergique, Abou'l-Abbâs, partant d'une base excentrique, refera l'unité du royaume et redonnera à l'Ifriqiya ses maîtres légitimes. Enfin le XVe siècle verra le renouveau inespéré — et jusqu'ici méconnu — de la dynastie avec ces deux grands souverains que furent Abou Fâris et 'Othmân.

En marge de cette histoire intérieure de l'Etat musulman, M. Brunschvig a fait une large place aux relations extérieures, dont l'épisode le plus notable est la Croisade de Saint Louis. Les

faits sont connus, mais les vrais motifs de l'expédition sont restés obscurs et controversés. M. Brunschvig apporte, de ce problème historique, une solution à laquelle on se rallie volontiers. Il absout nettement Charles d'Anjou, roi de Sicile, « de l'accusation que quelques chroniqueurs anciens et des auteurs modernes ont fait peser sur lui, d'avoir poussé son frère, par intérêt personnel, à l'aventure d'Ifriqiya ». Des intérêts financiers — le règlement d'une dette contractée par un prince tunisien — ne furent peut-être pas absolument étrangers à la décision de Louis IX, mais ce qui plus certainement détermina son entreprise, ce fut « la conviction que l'occupation préalable de la Berbérie orientale faciliterait la lutte contre les Mamelouks d'Egypte et de Syrie ; ensuite et surtout l'espoir, à nos yeux chimérique, de la conversion au christianisme d'Al-Mostancir ».

Au reste ce conflit, dont Tunis se tirait à bon compte, ne paralysa pas les rapports commerciaux déjà anciens que l'Ifriqiya entretenait avec l'Europe, principalement avec les républiques italiennes. M. Brunschvig nous fait connaître les phases successives de ce trafic d'outre-mer avec ses alternatives un peu monotones d'arrangements et de réclamations justifiées. Il nous donne des renseignements du plus grand intérêt sur les relations fréquemment cordiales qui solidarisent les Hafcides et la couronne d'Aragon.

Avec la description économique et démographique du royaume, nous abordons une étude singulièrement difficile à entreprendre, dont la documentation est dispersée et souvent déficiente et dont les cadres géographiques mêmes sont parfois malaisés à établir. M. Brunschvig l'a réalisée avec son habituelle maîtrise, passant en revue les tribus et les villes de l'Ouest (Kabylies, plateaux constantinois, Zâb et Aurès), de l'Est (confins algériens, Tunisie du Nord et du Centre) et du Sud-Est (Djerid et Tripolitaine). Il s'en faut que l'Ifriqiya des Hafcides ait retrouvé la prospérité et la vie urbaine que l'invasion hilâlienne lui a fait perdre. Cependant, à défaut de grands centres nouveaux, des villages se sont repeuplés ou créés dans certaines régions montagneuses où l'existence était plus sûre et dans le Sahel tunisien où des zaouïas et des tombeaux de saints locaux ont servi de pôles d'attraction.

Les villes les plus importantes : Tunis, chef-lieu de la province almohade devenue capitale des Hafcides et qui, au XV[e] siècle, compte quelque cent mille habitants ; Kairouan, très déchue, réduite de près de moitié mais conservant son prestige religieux ; Bougie, cité maritime un peu cosmopolite, dont la population s'est accrue par l'immigration andalouse ; Constantine, vieux centre berbère ; Tripoli enfin, ont fourni à M. Brunschvig le sujet d'excellentes monographies où il dégage le caractère dont l'histoire a marqué chacune d'elles.

Un dernier chapitre de ce premier volume est consacré aux non-musulmans, et c'est peut-être le plus nouveau de l'ouvrage. Pour nous faire connaître les communautés juives indigènes ou immigrées, leur statut, leurs institutions, l'auteur a eu recours à des recueils de consultations rabbiniques du XV[e] siècle et il en a tiré des notions que l'on chercherait vainement ailleurs. Quant aux Chrétiens, miliciens mercenaires, consuls, missionnaires, marchands et captifs, les archives catalanes, les traités de commerce et les actes des ordres religieux lui ont fourni les éléments d'un tableau vivant et de couleurs vraisemblables, où se détachent les figures de deux Mayorquins biens différents l'un de l'autre par leur caractère et leur destinée : Raymond Lulle, à qui son dévouement passionné pour la propagation de la foi chrétienne valut peut-être le martyre, et Anselme Turmeda, qui par son apostasie s'assura une carrière lucrative et dont le peuple de Tunis visite encore le tombeau.

Georges MARÇAIS.

André Berthier. — *Les vestiges du christianisme antique dans la Numide centrale,* avec la collaboration de MM. F. Logeard et M. Martin, préface de M. L. Leschi. Publications du Gouvernement Général de l'Algérie, Direction des Antiquités, missions arch. Alger s. d. (1942), in-8°, 234 p., XXX pl.

Le livre que vient de publier M. André Berthier est destiné à présenter le bilan de huit années de recherches archéologiques, menées à partir de 1932 dans la partie centrale de l'ancienne Numidie. Il comprend trois parties. La première décrit la région étudiée (pp. 9-38) ; la seconde étudie les vestiges retrouvés (pp. 39-166) ; la troisième, intitulée « le culte », est un exposé des conclusions générales que l'auteur prétend tirer tant de ses propres découvertes que de celles de ses prédécesseurs (pp. 167-219).

Scientifiquement comme matériellement, la seconde partie, qui occupe à elle seule environ la moitié du volume, est de beaucoup la plus importante, et j'ajouterai la plus intéressante. M. Berthier étudie 75 sites archéologiques d'époque chrétienne, dont un certain nombre comprennent plusieurs édifices et dont le simple report sur la carte qui accompagne le volume suffit déjà à signaler l'intérêt. Voici donc une région pour laquelle la densité de nos repères archéologiques est assez forte pour qu'on en puisse tirer des conclusions évocatrices. Un certain nombre des édifices décrits sont accompagnés d'un plan qui facilite l'intelligence du texte. Quelques photographies concourent au même but.

On lit M. Berthier avec intérêt. Sa description est nécessaire-

ment ingrate. Elle n'est pas fastidieuse. On a le sentiment qu'elle est précise et, autant qu'on puisse en juger d'après un livre, on croit volontiers qu'elle est exacte. Je ferai cependant quelques réserves sur la publication des textes épigraphiques. Certaines inscriptions ne sont pas « interprétées » ou même développées, pp. 66-67-82-98, etc... Parfois, ce qui est plus grave, le texte n'autorise pas le développement proposé, pp. 78-126-127. Ce sont des détails qu'il eût été facile de corriger pour éviter toute suspicion à l'égard de ceux qui sont fournis par ailleurs.

Je suis moins favorablement impressionné par la première partie et par la troisième.

M. Berthier nous fournit, sur la romanisation et la christianisation de la région qu'il étudie, un certain nombre de renseignements qui ne sont pas sans intérêt, certes, mais qui n'ajoutent rien à nos connaissances et qui n'aident point à définir la personnalité de la Numide, en ce sens qu'ils s'appliquent à l'Afrique en général aussi bien qu'à telle ou telle de ses provinces; en ce sens aussi que pour la plupart ils ne sont pas inédits.

N'est-ce d'ailleurs pas une gageure que de vouloir présenter comme une unité véritable une région qui, cela apparaît nettement sur la carte de M. Berthier, n'a pour le Nord d'autre limite qu'une ligne de chemin de fer ? Les Romains auraient-ils eu de ces admirables pressentiments qui leur fissent modifier leurs comportements en fonction des voies ferrées que nous devions construire aux XIXe et XXe siècles ? Je suis sûr que M. Berthier ne le croit pas plus que moi et qu'il a eu de bonnes raisons, des raisons pratiques par exemple, pour délimiter le domaine de sa curiosité présente. Loin de moi l'idée de le lui reprocher. Mais pourquoi nous présenter alors la « géographie » de la zone étudiée ? Qu'elle soit arbitraire dans ses délimitations, je le veux bien, mais je comprends difficilement qu'on s'efforce de justifier cet arbitraire quand il est si simple de le reconnaître.

La troisième partie est utile du fait qu'elle présente un résumé des découvertes de M. Berthier. Mais l'auteur a peut-être eu tendance à excéder parfois, dans ses conclusions, les droits que lui donnaient les constatations qu'il avait faites. Je ne puis, dans un compte rendu, étudier de façon détaillée telle ou telle généralisation, mais j'ai eu quelquefois, à la lecture attentive que j'ai faite, l'impression, je ne dirais pas d'imprudence, mais de manque de prudence. J'entends bien qu'il est naturel qu'un inventeur voit, dans une certaine mesure, sa découverte avec des proportions qu'elle n'a pas. M. Berthier est trop honnête archéologue — ses travaux précédents, comme celui-ci, le prouvent bien — pour avoir exagéré les choses consciemment et volontairement. Mais ses belles trouvailles semblent l'avoir parfois un peu grisé, et il sera bon, en lisant la dernière partie de son livre, de diminuer quelque peu le coefficient de généralisation.

Ces quelques réserves faites, il n'en reste pas moins que le livre de M. Berthier est d'une réelle importance et que ceux qui s'occupent d'archéologie ou d'histoire du christianisme antique en Afrique du Nord ne sauraient le négliger sans inconvénient pour eux. C'est à coup sûr l'un des exposés les plus larges que nous possédions sur un ensemble de monuments chrétiens. Il nous permet de mesurer approximativement la profondeur de la pénétration du christianisme dans une zone déterminée, et de nous faire une idée plus nette de ce qu'étaient, au point de vue religieux, les Hautes plaines constantinoises.

Christian COURTOIS.

A. Pellegrin, délégué au Grand Conseil de la Tunisie, et G. G. Lapeyre, des Pères Blancs, Directeur du Musée Lavigerie. — *Carthage punique* (814-146 avant J.-C.). Payot, Paris (Bibliothèque historique), grand in-8°, 247 pp. avec 9 croquis et 34 photographies hors texte.

L'entreprise des Phéniciens en Afrique constitue l'un des plus remarquables exemples de colonisation que nous offre l'histoire de l'antiquité, et même celle de tous les temps. On ne peut guère lui comparer, dans l'histoire ancienne, que l'expansion des cités grecques dans le monde méditerranéen et, plus tard, celle de Rome républicaine et impériale. La colonisation phénicienne les a précédées toutes deux de plusieurs siècles. Elle offre en outre cette particularité, qu'après la défaillance des métropoles, Sidon et Tyr, c'est une colonie de cette dernière, Carthage, qui en assuma les charges et devint à son tour métropole, essaimant des colons sur les rives méditerranéennes et océaniques. Elle a même implanté en Sardaigne des populations libyennes punicisées ; enfin, elle a rayonné profondément dans l'intérieur des terres, ce que n'avaient jamais tenté les Phéniciens d'Orient.

A tous ces titres, indépendamment de l'intérêt capital qu'offre sa lutte dramatique avec Rome, partie la mieux connue de son histoire, il n'est jamais indifférent de parler de Carthage, même après Gsell, qui lui a consacré trois gros volumes et demi d'une documentation documentaire inégalable (1). Les auteurs étaient éminemment qualifiés pour ce faire. M. A Pellegrin nous a déjà donné l'*Islam dans le monde* et l'*Histoire de la Tunisie*, deux volumes où se révèlent ses qualités de sociologue et d'historien,

(1) Les tomes 1, 2, 3 et 4 de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*.

et le R. P. Lapeyre est à Carthage le digne continuateur de l'œuvre du P. Delattre. En même temps qu'il poursuit sur place des fouilles de très haut intérêt, il nous a donné de pénétrantes études sur l'ancienne église de Carthage et sur Saint Fulgence de Rupse.

Les auteurs sont donc placés à la source même de la documentation, et c'est ce qui donne à leur ouvrage son intérêt particulier : une première partie traite de l'exploration archéologique, dont Gsell n'a pu faire état pour les résultats postérieurs à 1920, date de publication de son 4e volume. Ces résultats comprennent notamment la découverte par le Dr Carton et le P. Lapeyre, dans le temple de Tanit, de nombreuses stèles et d'urnes contenant des ossements d'enfants ; celle de la fontaine baptisée par Carton « fontaine aux mille amphores », enfin celle toute récente de l'enceinte de Byrsa. Les auteurs, comme de juste, ne se sont pas limités étroitement à Carthage, et c'est bien une étude générale du phénicisme africain qu'ils nous présentent, en le plaçant dans son cadre, avec un exposé des fouilles principales, celles à Collo du Capitaine Hébo, à Djidjelli de M. et Mme Alquier, puis de Mlle Astruc, à Gouraya de M. F. Missonnier, etc.

Une deuxième partie expose l'œuvre générale des Phéniciens en Méditerranée, puis l'histoire propre de Carthage, et celle de sa lutte contre Rome. Les auteurs se sont efforcés d'être justes envers les Puniques, qui se sont montrés vraiment courageux dans la lutte terminale, alors que tout espoir était perdu. Enfin, dans une troisième et dernière partie, ils étudient la religion, l'organisation politique et sociale, la vie économique, la littérature — dont nous ne possédons à peu près rien, — et les beaux-arts. Le tout est très heureusement complété par un inventaire des principales collections puniques dans les musées d'Algérie, d'Espagne et de Sardaigne.

Peut-être MM. P. et L. auraient-ils pu insister sur le rôle de Carthage dans le développement de l'Africa, de la Byzacène et de la Numidie, ainsi que sur l'importance de cette population de Libyphéniciens où l'on a voulu voir, tantôt des Libyens punicisés, tantôt des Phéniciens purs habitant l'Afrique, alors qu'il s'agit bien d'un peuplement mixte, d'un croisement de sangs dont l'histoire offre peu d'exemples. Les auteurs anciens, les Grecs surtout, ne s'y étaient pas trompés. Une véritable fusion avait eu lieu entre les deux éléments ethniques, les mariages mixtes ayant été nombreux, dès les premiers siècles, et le contact en a duré plus de sept ! L'aristocratie, qui a toujours été jalouse de sa pureté, donnait elle-même l'exemple. MM. P. et L. notent avec raison que le préjugé du sang était inconnu chez les Carthaginois (2). Des filles de grande noblesse entrent, par le mariage, dans les familles princières de Numidie, et réciproquement une

(2) P. 173.

fille de Masinissa épouse un Carthaginois de sang noble. Dans le bas peuple, ces unions étaient encore beaucoup plus fréquentes. La « paix carthaginoise », qui fut réelle en Afrique, — toutes les guerres, sauf celle d'Agathocle et les guerres puniques, se déroulant au loin, avec des armées mercenaires, — permit un développement rapide et continu de la population, et la Tunisie orientale finit par être entièrement punicisée. Elle était extrêmement peuplée. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire la guerre de César contre les Pompéiens (3), et de constater le nombre, la proximité et l'importance des villes au premier siècle avant notre ère.

Carthage, détruite par Scipion, rasée et ensemencée de sel, ayant perdu tous ses habitants tués ou emmenés en esclavage, n'était en effet pas morte. Elle a survécu, non point dans la Carthage romaine qui lui succéda plus tard, mais dans toutes ses colonies et dans les cités voisines qui, ayant abandonné son alliance, furent épargnées. La population, de plus en plus nombreuse, des Libyphéniciens, continua ses traditions, sa civilisation, sa langue. A la fin du IVe siècle, Saint Augustin en atteste la diffusion dans le N.-E. de l'Algérie. « On le parlait beaucoup plus dans les campagnes que dans les villes, où le latin dominait (4). » Les cités étaient organisées selon le type phénicien, leurs magistrats prenaient le titre de Sufètes. Cette fusion se retrouve dans l'onomastique, tant géographique qu'humaine. Beaucoup de noms de lieux considérés par Gesenius comme puniques étaient en réalité libyens. Gsell va jusqu'à dire que nous ne connaissons aucun nom de lieu qui soit certainement phénicien (5). C'est une erreur, et il suffit de citer Teboursouk (*Tebursucum*) « le marché de la colline », *Sicca* (le Kef), *Rusicada* (Philippeville). Mais il est très vrai que la plupart de ces noms sont berbères et ont été punicisés. Ex. : Dougga (*Thucca*), en berbère Tkoukt, que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le nom de Tkout (Aurès) (6).

Baliddir est un assemblage du phénicien Baal et du libyen Iddir, aujourd'hui encore nom d'homme, et nom de plusieurs tribus : en Algérie les Ouled Idir, au Maroc les Aït Idir. Il est donc erroné de le traduire par « le Dieu puissant » en y voyant deux radicaux phéniciens. Ce qui le prouve c'est le nom du cap *Rusaddir*. Addir ou Idir était très vraisemblablement le nom d'une divinité libyenne, et est devenu nom d'homme très répandu

(3) V. Gsell, *Hist.*, T. VIII, *Jules César et l'Afrique*, et T. II, p. 105. Les villes se comptaient par centaines dans la partie du territoire proche de Carthage.

(4) Gsell, *Hist.*, T. IV, p. 496.

(5) *Ibid*, p. 492.

(6) Voir à ce sujet « *La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique Mineure* », in *Journal Asiatique*, octobre-décembre 1924.

lorsque le panthéon latin s'est substitué avec son onomastique au panthéon lybien.

Beaucoup de noms propres considérés comme phéniciens sont phénico-berbères, ou berbères purs : notamment ceux terminés en *an* ou en *asen*. Ainsi *Iellidassen* est composé de : *agellid* « roi » et *asen* « sur eux ». *Massinissa* est lui-même composé de *mass* « maître » et *ensen* « d'eux » (Le maître de tous). En phénicien, comme en berbère, il est fréquent que le substantif soit construit avec un pronom : *Gero* « client de lui », *Abdo* « serviteur de lui » (7). *Zalalsan*, grand-père de Masinissa, qualifié de sufète dans l'inscription bilingue de Dougga, est lui-même un berbère punicisé.

Procope déclare qu'on parlait encore le punique au VIe siècle. « De là à la conquête musulmane, dit Gsell, l'intervalle est court... on peut donc supposer que beaucoup de Berbères adoptèrent la langue de l'Islam parce qu'ils l'apprirent sans peine, sachant le punique ». L'hypothèse avait déjà été indiquée par Renan. Elle a pour elle une extrême vraisemblance. Les historiens répètent à l'envi que le phénicien est proche parent de l'hébreu : il l'est au moins au même degré de l'arabe, non pas de l'arabe savant et compliqué des poètes et des grammairiens, mais de l'arabe vulgaire. Un arabe parlé fut usité de tout temps, même du temps du Prophète, et présente une stabilité étonnante, au point que Renan a pu dire qu'un sémite du temps d'Abraham et un sémite de nos jours n'auraient guère de peine à se comprendre.

Mais cette population de Libyphéniciens, si importante qu'elle devait compter à la fin de l'empire romain plus d'un million d'habitants, qu'est-elle devenue ? Ceci est une autre histoire, qui mérite à elle seule un long développement. Souhaitons seulement que MM. P. et L. ne le perdent pas de vue au cours du prochain livre qu'ils nous annoncent sur « Carthage romaine », et qui sera la suite naturelle de leur intéressante « Carthage punique », véritable histoire de la colonisation phénicienne en Méditerranée occidentale.

GUSTAVE MERCIER.

---

(7) Voir pour plus de détails « *La langue libyenne* », p. 218 et suiv.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1943)

Le Gérant : Jules Carbonel.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger

Achevé d'imprimer sur les presses de

l'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale - Ben-Aknoun - ALGER